



# RAPPORT FINANCIER

2021

 CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL  
CHARENTE-MARITIME-DEUX-SÈVRES  
Société Coopérative à Capital Variable  
Siège social : 14 rue Louis Tardy - 17140 LAGORD  
399 354 810 RCS La Rochelle - n° ORIAS : 07 023 464

AGIR CHAQUE JOUR  
DANS VOTRE INTÉRÊT



ET CELUI  
DE LA SOCIÉTÉ

CHARENTE-MARITIME  
DEUX-SÈVRES



## Sommaire

- Rapport de Gestion
- Comptes Consolidés
- Comptes Individuels
- Rapports Spéciaux
- Projet de résolution





# Rapport de Gestion

– 31 décembre 2021 –



## SOMMAIRE

<b>1 – Présentation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres .....</b>	<b>4</b>
<b>2 – Informations Economiques, sociales et environnementales – Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).....</b>	<b>5</b>
<b>3 – Examen de la situation financière et du résultat 2021 .....</b>	<b>48</b>
<b>3.1 - La situation économique.....</b>	<b>48</b>
3.1.1 – Environnement économique et financier global.....	48
3.1.2 – Environnement local et positionnement de la Caisse Régionale sur son marché.....	49
3.1.3 – Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice.....	49
3.1.4 – Les faits marquants .....	50
<b>3.2 – Analyse des comptes consolidés .....</b>	<b>51</b>
3.2.1 – Organigramme du groupe Crédit Agricole SA .....	51
3.2.2 – Présentation du groupe de la Caisse Régionale .....	52
3.2.3 – Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale .....	53
3.2.4 – Résultat consolidé .....	53
3.2.5 – Bilan consolidé et variation des capitaux propres.....	53
3.2.6 – Activité et résultat des filiales .....	54
<b>3.3 – Analyse des comptes individuels.....</b>	<b>55</b>
3.3.1 – Résultat financier sur base individuelle.....	55
3.3.2 – Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle .....	57
3.3.3 – Hors-bilan sur base individuelle .....	57
<b>3.4 – Capital social et sa rémunération .....</b>	<b>57</b>
3.4.1 – Les parts sociales.....	58
3.4.2 – Les certificats d'associés .....	58
<b>3.5 – Autres filiales et participations.....</b>	<b>58</b>
3.5.1 – Filiales non consolidés.....	58
3.5.2 – Participations.....	58
<b>3.6 – Tableau des 5 derniers exercices .....</b>	<b>59</b>
<b>3.7 – Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe Caisse Régionale .....</b>	<b>59</b>
3.7.1 – Evénements postérieurs à la clôture.....	59
3.7.2 – Les perspectives N+1 .....	59
<b>3.8 – Informations diverses.....</b>	<b>60</b>
3.8.1 – Informations sur les délais de paiement .....	60
3.8.2 – Informations relatives aux comptes inactifs .....	61
3.8.3 – Charges non fiscalement déductibles .....	61
<b>4 – Facteurs de risques et informations prudentielles .....</b>	<b>61</b>
<b>4.1 – Informations prudentielles.....</b>	<b>61</b>
<b>4.2 – Facteurs de risques .....</b>	<b>61</b>

4.2.1 – Risques de crédit et de contrepartie .....	62
4.2.2 – Risques financiers.....	63
4.2.3 – Risques opérationnels et risques connexes .....	66
4.2.4 – Risques liés à l’environnement dans lequel la Caisse Régionale évolue .....	68
4.2.5 – Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres .....	71
4.2.6 – Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole .....	72
<b>4.3 – Gestion des risques.....</b>	<b>74</b>
4.3.1 – Appétence au risque, gouvernance et organisation de la gestion des risques .....	74
4.3.2 – Dispositif de Stress Tests .....	77
4.3.3 – Procédures de contrôle interne et gestion des risques.....	78
4.3.4 – Risques de crédit .....	82
4.3.5 – Risques de marché .....	90
4.3.6 – Gestion du bilan .....	93
4.3.7 – Risques opérationnels .....	98
4.3.8 – Risques juridiques .....	100
4.3.9 – Risques de non-conformité .....	100

# 1 – Présentation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres



**CAISSE RÉGIONALE  
CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES**  
TOUTE UNE BANQUE POUR VOUS

Le Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres est présent à vos côtés dans tous les moments qui comptent pour vous. Dans un environnement en perpétuelle mutation, nous vous offrons le meilleur de la banque, des assurances et de l'immobilier, en vous proposant des solutions innovantes permettant de vous accompagner à chaque instant de votre vie. Plus que jamais, nous revendiquons notre attachement et notre ancrage au territoire, par le maintien de nos agences dans les zones urbaines et rurales, la présence en proximité de nos 1 789 collaborateurs et en accompagnant les initiatives locales. En permanence à votre écoute, nous nous engageons à être utile à vos projets, toujours plus proche de vous et différent dans notre relation.

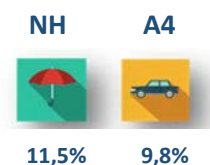
## Nous finançons



## Nous assurons

Taux d'équipement de 43,7%  
302 209 contrats en portefeuille  
47 078 Affaires nouvelles  
73 171 « Roulants »  
89 853 Habitations  
35 160 Pro Agri  
Taux de multi équipement de 47,8%

### Part de marché



## 1<sup>er</sup> Banquier assureur de son territoire

### Crédits



1,52 milliard d'euros de prêts pour le logement réalisés en 2021  
PDM crédits : 40,5 %

### Epargne



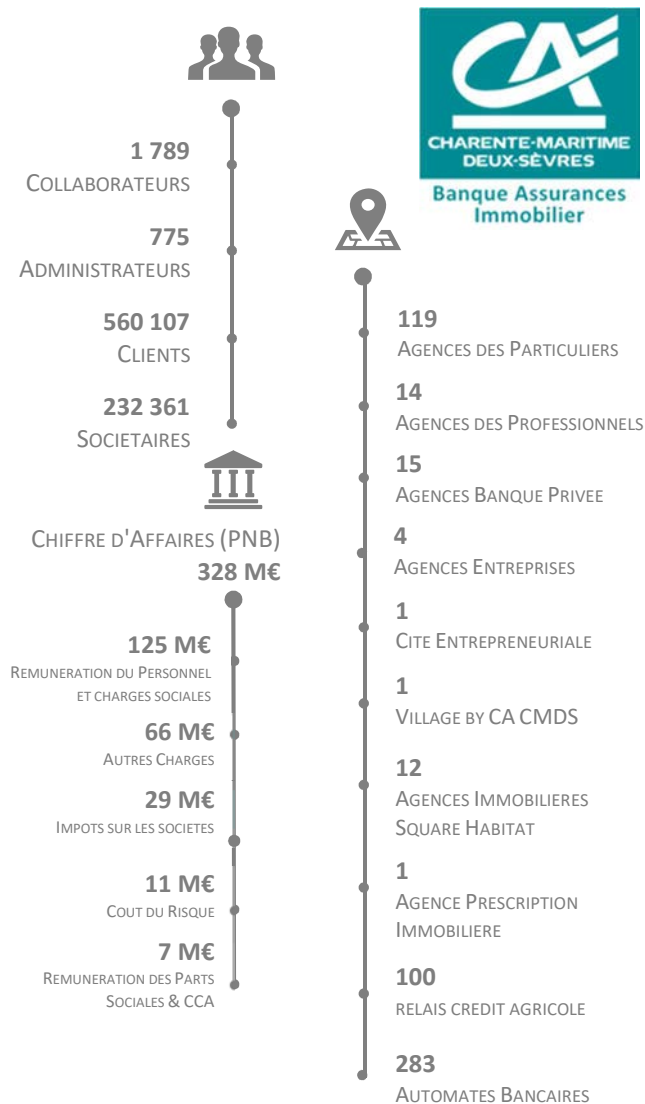
Des solutions d'épargne Gestion conseillée  
PDM collecte : 36,5%

### Assurances



Près de 27 000 sinistres gérés en 2021 pour plus de 67 millions de charges sinistres.  
93% clients satisfaits

## Nos Chiffres Clés



## 2 – Informations Economiques, sociales et environnementales – Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)

### Contexte :

La Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) rend compte de la conduite de la démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale du Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres.

En 2019, la construction de notre **Projet d'Entreprise 2020-2023** a placé la RSE au cœur de nos enjeux et ambitions, que notre Caisse régionale a challengés en 2021 au regard de la période récente, et confirmés pour la période 2022-2023 :

- Structurer une démarche RSE de référence sur le territoire
- Amplifier notre modèle coopératif et mutualiste,
- Accompagner tous nos clients dans les transitions sociales et environnementales
- Créer de la valeur pour le territoire et le faire savoir
- Favoriser l'épanouissement et le développement au travail et promouvoir une marque employeur responsable
- Faire face aux enjeux environnementaux dans notre activité et accompagner nos partenaires face à ces enjeux, afin d'être plus que jamais une « banque-assurances-immobilier », partenaire de confiance de nos 560 000 clients et actrice majeur du développement de notre territoire.

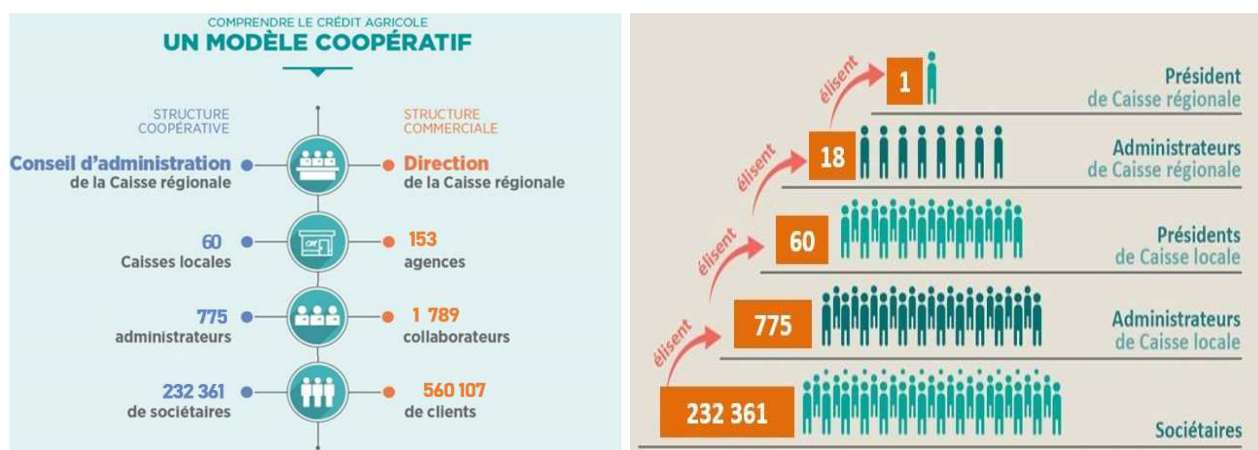
L'année 2021, qui a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire exceptionnelle, du confinement à la cinquième vague, en passant par une vive reprise de l'économie, nous a conduit à nous adapter et nous a permis d'éprouver et d'illustrer la pertinence de **notre raison d'être** : « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société », en démontrant au quotidien notre action et notre engagement pour être « utile, proche, différent » pour nos clients, notre territoire et nos collaborateurs. Nous avons pu éprouver la solidité et l'utilité de notre modèle et démontrer notre rôle majeur, en assurant la continuité de notre activité, grâce à la mobilisation de nos salariés depuis nos agences et notre centre de relation clients multicanal, ou encore, à l'usage de nos solutions de banque à distance et à nos process digitalisés, mais aussi en exerçant plus que jamais nos métiers, aux côtés de nos clients et en soutien de notre territoire.

La DPEF 2021 présente nos actions majeures menées dans ce contexte exceptionnel, avec un objectif prioritaire de soutien à nos clients, particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises, associations, collectivités publiques..., mais aussi plus largement aux habitants de notre territoire, plus particulièrement éprouvés par la crise. Cette crise nous contraint à nous adapter en permanence, à prioriser des sujets mais aussi à différer certains projets : ce sont ces actions permettant de contrer les effets immédiats de la crise, mais aussi résolument orientées vers l'avenir, mises en œuvre pour prévenir et atténuer la survenance des risques extra-financiers (note méthodologique annexée en fin de rapport), que la DPEF 2021 propose d'illustrer.

Elle intègre cette année les premiers impacts du nouveau règlement de Taxonomie Européenne, qui instaure un cadre définissant les investissements « durables », avec un 1<sup>er</sup> reporting d'indicateurs intermédiaires.

Fin 2021, le Groupe Crédit Agricole a présenté son **Projet sociétal**, qui formule de façon explicite et engageante son ambition de participer à la construction d'un monde plus vert, plus inclusif, plus durable, face aux défis à affronter, en servant les intérêts collectifs de la société tout autant que les besoins individuels de ses clients, avec la volonté d'être à la fois utiles et performants : des ambitions pour lesquelles notre Caisse régionale continuera à œuvrer en 2022 et au cours des prochaines années, au bénéfice de son territoire Charente-Maritime Deux-Sèvres et de ses habitants.

### • Notre modèle coopératif



# Notre modèle d'affaires 2021 – Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE Charente-Maritime Deux-Sèvres

## NOS MISSIONS, NOS VALEURS, NOTRE RAISON D'ÊTRE

Nos valeurs mutualistes : proximité, responsabilité, solidarité, utilité au territoire.  
Banque coopérative de plein exercice du Groupe Crédit Agricole.  
Nous accompagnons nos clients dans la réussite de leurs projets de vie et contribuons au développement socio-économique de son territoire.  
« Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société »

Notre modèle coopératif s'appuie sur un principe de vote démocratique : 1 personne = 1 voix  
Nos actions vis-à-vis de nos clients, de la société et de l'environnement sont guidées au quotidien par nos valeurs de proximité, responsabilité, solidarité et utilité au territoire



## NOS RESSOURCES

- Les femmes et les hommes**
  - 1 900 collaborateurs (1 789 salariés CMDS et 111 salariés Square Habitat)
  - 775 administrateurs
- Notre ancrage territorial**
  - 60 Caisses locales
  - 153 Agences bancaires (119 agences pour les particuliers, 14 pour les professionnels, 5 pour les entreprises, 15 pour la banque privée)
  - 1 Centre de Relation Clients Multimédia
  - 11 Agences immobilières et 9 bureaux dans agences CA
  - 101 Relais Crédit Agricole
  - La Cité entrepreneuriale (Saintes)
  - Le Village by CA (Niort)
- Notre ancrage digital**
  - site [www.ca-cmds.fr](http://www.ca-cmds.fr), [ca-c-nous.fr](http://ca-c-nous.fr)
  - des applis (Ma Banque, Pacifica, Mon projet immo, ...)
  - Des extranets (espace projet Habitat...)
- Notre capital financier (bilan 2020)**
  - 1 831 M€ de fonds propres
  - 53,3 M€ de capital social

## NOTRE CREATION DE VALEUR

560 107 clients (24 513 nouveaux) dont 232 361 sociétaires  
**PARTENAIRE DES PROJETS DE NOS CLIENTS (répartitions encours de prêts)**  
65% aux Particuliers (Habitat et consommation)  
12% à l'agriculture  
13% aux entreprises  
8% aux artisans, commerçants et prof. Libérales  
2% aux collectivités publiques

**NOTRE MODELE RELATIONS CLIENTS**  
**100% HUMAIN, 100% DIGITAL**  
Une banque de proximité multicanale qui permet à ses clients de choisir le mode de contact qui leur convient le mieux.

**NOS DOMAINES D'ACTIVITES CLES, PRODUITS ET SERVICES**  
**BANQUE**  
Financement de projets  
Service de banque au quotidien  
Conseil à l'épargne  
**ASSURANCES**  
Protection de biens (habitation, automobile/2 roues, loisirs et vie quotidienne)  
Protections des Personnes (complémentaire santé, garantie des accidents de la vie, garantie obsèques)  
**IMMOBILIER (filiale Square Habitat)**  
Transaction dans le neuf et l'ancien  
Gestion locative, location  
Syndic de copropriété

**NOTRE PROXIMITE AU TERRITOIRE**  
Mécénat, Appui aux acteurs économiques et sociaux, Passerelle, Fonds de développement

## NOS RESULTATS

- CAPITAL HUMAIN**
  - 110 embauches en CDI, 63 alternants
  - 91% des salariés se déclarent fiers de travailler au Crédit Agricole CMDS (IER)
  - 11 611 jours de formation dans l'année, 6,8j / salarié CMDS
  - 60 Caisses Locales, 775 Administrateurs dont 36 nouveaux administrateurs
  - ~120 partenaires soutenus pour dynamiser notre tissu économique local
- INFRASTRUCTURES**  
Un site certifié Haute Qualité Environnemental (HQE) et Bâtiment à Energie Positive (BEPOS)  
105 agences entièrement rénovées  
5 400 m<sup>2</sup> de bureaux à la cité entrepreneuriale de Saintes, 690 m<sup>2</sup> au Village by CA de Niort
- ANCRAGE DIGITAL**  
157 400 utilisateurs réguliers de l'appli Ma Banque
- CAPITAL FINANCIER**  
Produit Net Bancaire : 328 M€  
Encours Total de crédits : 12 600 M€  
Impôts et taxes : 33 M€  
Résultat Net : 84,5 M€
- Soutien au territoire (Fonds de dotation) : 1 337 K€ de dons distribués depuis sa création
- SYNERGIES GROUPE CA**  
405 465 contrats d'assurances de biens et de personnes en portefeuille (27 000 sinistres pour plus de 67,8 M€ d'indemnisation : plus de 93% de clients satisfaits)  
323 M€ encours de collecte AMUNDI

## NOS FORCES

- Un siège implanté à La Rochelle et 153 agences en proximité : toutes les décisions sont prises au plus près des clients, sur notre territoire
- Une expertise très large : nous accompagnons nos clients dans tous leurs projets grâce à notre savoir faire dans la banque, l'assurance et l'immobilier.
- Une autonomie et une indépendance financière : Banque régionale, nous nous appuyons sur l'expertise et la puissance d'un Groupe international.
- Un fonds dédié aux entreprises du territoire : doté de 15 M€, ce fonds est destiné à soutenir le développement des entreprises locales.
- Un Centre de Relation Clients Multimédia au cœur du territoire : à Saintes, nos 61 téléconseillers disponibles du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 et le samedi de 8h30 à 15h.
- Un centre d'expertise international : notre unité dédiée traite toutes les demandes relatives à des opérations en devises étrangères ou à portée internationale.



## 2.1 - Risque de Pratiques frauduleuses, non-éthiques et risques de corruption

**Rester la banque pour tous, avec le sens de l'éthique, de la loyauté, du respect de la déontologie dans nos relations avec nos clients**

- **Description du risque :**

Le risque est que des pratiques frauduleuses, non éthiques ou de corruption n'entachent l'exercice de notre métier de banquier et les relations entre nos salariés et nos clients, induisant des risques réglementaires et pénaux, d'image et de réputation, mais aussi financiers et commerciaux. Les attentes des clients sont également fortes en matière de protection des données personnelles et de la vie privée, exposition à la cybercriminalité et pratiques loyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrats.

- **Ambitions :**

Partenaire de confiance de nos clients, nous devons nous adapter quotidiennement pour répondre à leurs attentes croissantes et aux exigences règlementaires toujours plus fortes (OFAC / BCE / ACPR), promouvoir une culture déontologique et éthique au niveau de la gouvernance, des collaborateurs et administrateurs, assurer la protection des données personnelles de nos clients et la transparence de leur utilisation, et maîtriser les risques informatiques. Au-delà des exigences réglementaires, l'ambition de loyauté vis-à-vis de nos clients guide notre action au quotidien.

- **Principales actions engagées en 2021 :**

### 1-Promouvoir une culture déontologique et éthique

Afin de prévenir la fraude et la corruption, de lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la CMDS a mis en place les organisations prévues par l'arrêté du 3/11/2014, relatif aux contrôles internes des établissements de crédits, un corps procédural, un dispositif de contrôles permanents et périodiques, ainsi qu'un dispositif de formation pluri annuel.

Ces dispositifs visent à protéger la CMDS et ses collaborateurs, non seulement des risques de sanctions judiciaires, administratives et/ou disciplinaires, mais aussi des risques de réputation. Nos actions prennent différentes formes :

- une révision de la charte de déontologie en vigueur depuis le 1er juillet 2019 et annexée au règlement intérieur, comme unique référentiel de nos pratiques au quotidien,
  - des engagements relationnels à l'égard de nos clients (transparence des tarifs, reconnaissance de la fidélité, objectivité de conseil, ...),
  - un dispositif de lutte anti-corruption, conformément à la loi SAPIN 2, avec pour référent le Directeur Général Adjoint de la Caisse régionale, et dont la supervision est assurée par le Conseil d'Administration. Un code de conduite anti-corruption a également été intégré à notre règlement intérieur,
  - un code de conduite général et une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêt revus annuellement.
- Depuis 2020, l'indicateur "risque de conduite" agrège le risque de 6 catégories de risques existantes elles-mêmes encadrées par des dispositifs existants : **Fraude Interne, Abus de marché, Corruption, Pratiques en matière d'emplois, Pratiques commerciales, Litiges avec des tiers**. La définition du risque de conduite repose :
    - sur un risque de comportement inadapté, au regard de la réglementation et de l'éthique,
    - d'un ou plusieurs collaborateurs dans leurs relations avec les clients, les marchés financiers, les tiers (fournisseurs, partenaires, ...) ou d'autres collaborateurs,
    - dont les conséquences financières ou non financières seraient préjudiciables pour l'image ou la pérennité de l'entité.

Chacune des 6 catégories fait l'objet d'une cotation\* faisant référence aux indicateurs issus de la cartographie des risques opérationnels. Des indicateurs complémentaires, côtés « à dire d'experts » (après échange entre l'expert et le Responsable Contrôle Conformité) permettent d'affiner cette cotation.

La cotation finale du risque de conduite est présentée annuellement en Comité de Management de la Conformité. En cas de cotation insuffisante et/ou dégradée, cet indicateur fait l'objet d'un suivi trimestriel. Il est également intégré dans l'appétence aux risques présentée trimestriellement en Comité de Contrôle Interne (CCI).



#### Indicateur : Risque de conduite

	2018	2019	2020	2021	2021/2020
Risque de conduite	ND	Vert (satisfaisant)*	<b>Vert (satisfaisant)*</b>	ND (avril 2022)	iso

\*4 niveaux de cotation : Vert (satisfaisant), Jaune (convenable), Orange (insuffisant), Rouge (dégradé)

Cotation 2020 présentée au CCI de mars 2021

- **Un dispositif de lutte anti-corruption - Revue annuelle Sapin 2 (PSC)**

L'application de la Loi Sapin 2 requiert de renforcer les dispositifs et outils de prévention et de détection de la corruption.

Les principales évolutions 2021 ont été présentées au Comité de Contrôle Interne du 26/11/21, puis au Comité Des Risques du 02/12/21.

Des évolutions favorables sur la cartographie des risques 2021 de la Caisse Régionale (meilleure cotation des processus) et l'identification d'actions à poursuivre sur les items suivants : identification et criblage des fournisseurs en amont des prestations, mise en place de contrôles relatifs aux opérations de sponsoring, animation au fil de l'eau des correspondants Fraude, poursuite de l'intégration du volet anti-corruption dans le déploiement des contrôles.

- **Un dispositif de Formations réglementaires pour prévenir les risques**

Afin de prévenir les risques de fraude et de corruption, lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, CMDS s'appuie sur un **dispositif de Formations réglementaires des salariés**, selon une périodicité définie par La Direction de la Conformité du Groupe, et dont le suivi est présenté en instances CMDS (Comité Management de la Conformité : CMC).

Un nouveau module a été mis en place fin 2021 pour compléter le dispositif de lutte contre la corruption : « Lutte contre la corruption métiers les plus exposés ».



**Indicateur : Taux de formations réglementaires**

Taux de formations réglementaires / salarié	2019	2020	2021	2021/2020
Sanctions internationales (module général)	100%	100%	99%	-1%
Lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme	99%	100%	100%	iso
Conformité au quotidien	100%	100%	100%	iso
Prévention de la fraude externe	100%	100%	100%	iso
Lutte contre la corruption	100%	100%	100%	iso
Surfclean (cyber sécurité)	100%	100%	99%	-1%
Traitement des réclamations	NP	98%	99%*	+1%

\*uniquement nouveaux entrants en 2021.

- **Un dispositif interne structuré de lutte contre la fraude**

**Le service Conformité et Sécurité financière** œuvre au quotidien en appui des réseaux pour prévenir, détecter et prendre en charge les éventuels incidents, grâce à des procédures de prévention régulièrement actualisées.

En fil rouge, en complément de la formation interne, il anime les réseaux sur la sensibilisation et la lutte contre la fraude ainsi que la protection des clients, à travers des bagages (exemples pratiques, tutos et vidéos...) incitant nos collaborateurs à une vigilance et une réactivité dans l'application des procédures, avec l'appui de l'équipe dédiée du service.

Au sein du **service Bancaire, des équipes dédiées** ont été renforcées (+2 collaborateurs pour la gestion de la fraude au quotidien et + 2 collaborateurs dans l'unité Développement des Flux pour les appels clients), des process créés, afin d'accompagner nos clients Entreprises, non seulement dans la prise en charge, le pilotage et suivi, mais aussi en prévention, avec une démarche conseil (schémas délégataires) et des solutions sécurisées. Depuis le printemps 2021, les clients détenteurs de contrat EDI (Echange de Données Informatisé) sont ainsi contactés : une démarche personnalisée visant à étudier les solutions ad hoc afin de renforcer la sécurité et prévenir les fraudes (type « fraude au président ») ; nos conseillers spécialisés des Agences Entreprises et Pôles Professionnels ont également été sensibilisés via des « fiches réflexes » sur notre intranet.

La sécurisation des opérations passe également par la mise en place de **nouveaux modes d'authentification forte** dans le cadre de la réglementation DSP2 : « sécuripass » sur l'appli bancaire « Ma Banque », « sécuricode » pour les achats sur internet ; authentification forte par contre appel des appelants à AVEM (filiale du Groupe CA qui gère le « SOS cartes » et la fraude carte) ; un plan de communication annuel sensibilise en outre les clients, avec notamment cette année la publication d'un nouveau guide sur notre site internet.

## 2-Maitriser les risques informatiques - Politique de Sécurité informatique

Suite au Programme national CARS du groupe CA (Crédit Agricole Risques et Sécurité) achevé par CMDS fin 2019, notre « Chargé des Risques de Sécurité des systèmes d'information » (CISO) a poursuivi les actions permettant de sécuriser les risques informatiques : Tableaux de bord trimestriels « sécurité informatique » présentés aux Comité de Contrôle Interne, Comité des risques et Conseil d'Administration semestriellement ; sensibilisation des clients via des Assemblées générales de Caisses Locales ou des « tutos », sensibilisation interne (formations jeunes entrants, alternants...)

**En 2021, de nouvelles actions ont été mises en place**, face à la hausse de l'activité frauduleuse ciblant les clients des banques, le Crédit Agricole et ses partenaires, et en réponse aux attentes croissantes des clients vis-à-vis des banques en matière de lutte contre la cybercriminalité :

**-Intégration de la Sécurité Informatique à la Gouvernance CMDS** (nouveau Comité Interne Sécurité), Pilotage avec Tableau de bord présenté dans les instances : CCI, Comité des Risques, Conseil d'Administration, conformément à la Politique Groupe sur les risques informatiques ;

**-Plusieurs audits sur le domaine** (inspection Groupe IGL, audit CASA, audit interne CMDS) ;

**-Nouvelle organisation avec la création d'une Unité Sécurité Système d'Information** (CISO renforcé par un analyste)

**-Tests de Sécurité des applis et des sites internet privés CMDS** (tous sécurisés en « https ») ; évolution du process d'analyse des risques informatiques avec les métiers (Analyse Risques Métiers SSI)

**-Formation et sensibilisation**

- .des collaborateurs et administrateurs (simulation "faux phishing" intégrant le test du process interne de gestion de crise ; interventions devant les promotions de jeunes entrants, le Comité Jeunes ; elearning surfclean suivi par les administrateurs)

;

- .des clients et prospects : nouveau Guide sécurité sur notre site internet...

-**Structuration au niveau Groupe CA** : remontée des alertes sur les attaques chez des prestataires pour suivi des impacts éventuels en Caisse régionale et inversement ; Echanges entre CISO au niveau groupe)

### 3- Protéger les données personnelles de nos clients et nos collaborateurs - Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

La protection des données personnelles figure également parmi les principales attentes des clients vis-à-vis des entreprises et des banques en particulier.

Pour protéger les données personnelles de nos clients et de nos collaborateurs en accord avec nos valeurs et en réponse aux obligations légales (RGPD), nous avons mené des actions structurantes :

- L'actualisation de la **Politique de Protection des Données personnelles**, document réglementaire d'information mis à la disposition des personnes concernées que sont les clients, prospects, représentants du client, afin de les renseigner sur les fondements juridiques, les finalités, les modalités de la collecte, de l'utilisation, de la conservation, du partage de leurs données à caractère personnel. La nouvelle version de novembre 2021 tient compte des nouveaux traitements et des jurisprudences intervenues depuis sa première parution en mai 2018. Cette actualisation s'est accompagnée d'une communication auprès de nos clients et de nos collaborateurs sur l'importance qu'accorde le Groupe Crédit Agricole à la protection des données personnelles.
  - Le déploiement d'un **dispositif de formation** :
    - o Une formation réalisée par le Délégué à la Protection des Données (DPO) auprès de l'ensemble des managers des fonctions supports pour les accompagner dans l'appropriation du nouvel outil REGIS – Registre des traitements.
    - o Une formation réalisée par un prestataire externe auprès des managers ambassadeurs par direction, basée sur les fondamentaux de la protection des données et le rôle des Responsables de Traitement Opérationnel en matière de conformité RGPD.
    - o Une formation réalisée par le DPO auprès des auditeurs de la Caisse régionale pour les sensibiliser au RGPD dans la réalisation de leurs missions d'audit.
  - **La mise en conformité de nos sites internet** communautaires (groupe Crédit Agricole) et privés (CMDS) sur le recueil du **consentement** des internautes avant la pose de cookies et traceurs.
  - La poursuite du déploiement du programme RGPD Groupe sur la **sécurisation et la durée de conservation** des données personnelles.
  - La **révision** annuelle de l'ensemble des traitements de données personnelles et les **analyses d'impact** sur la vie privée associées.
- Ces actions se traduisent par une montée en charge des sollicitations du DPO par les « porteurs de projet » lorsque les projets présentés dans les instances de décision comportent une dimension « protection des données ».

### 4-Servir notre ambition de « Loyauté clients » - Politique de traitement des réclamations et « culture service clients »

CMDS est engagée dans une démarche volontariste d'amélioration de son processus de traitement des réclamations et de la qualité de service offerte à ses clients, avec une posture tournée vers l'écoute et la compréhension et dans un esprit d'éthique et de loyauté.

Notre politique de traitement des réclamations, mise à jour en mars 2019, est un marqueur fort de notre ambition de loyauté vis-à-vis de nos clients et d'excellence relationnelle et opérationnelle. Cette politique repositionne l'activité Réclamations comme une activité au cœur de l'expérience client, la réclamation comme un « moment clé » de la relation clients, au-delà du respect de l'ensemble des exigences réglementaires et législatives qui régissent le traitement des réclamations.

Les ambitions de la CMDS sont en outre supérieures aux délais réglementaires [pour rappel ACPR : réponse au client dans les 60 jours, et lorsqu'il s'agit d'une réclamation DSP2 (liée aux moyens de paiement hors chèque), sous 17 jours ou 40 jours (si réclamation complexe)] :

- un maximum de réclamations traitées dans la demi-journée sur le site,
- un maximum de réclamations traitées dans les 3 jours calendaires pour les réseaux,
- une réponse au client dans un délai maximum de 15 jours calendaires (à défaut courrier de patience)

L'activité réclamations, animée et pilotée par le service Ecoute et Satisfaction Clients, est prise en charge par l'ensemble des acteurs de la caisse régionale, Réseaux et Filières. Le délai de traitement des réclamations s'améliore en 2021 à 9,75 jours calendaires (vs 10.9 jours calendaires en 2020) pour 4 154 réclamations traitées sur l'exercice (volume en baisse de 16.6%, principalement lié à la création d'un outil pédagogique pour les résiliations d'assurances, et à la baisse du nombre de chèques émis par nos clients) ; 98,6 % des réclamations sont traitées dans les 60 jours calendaires et 91,3% des réclamations DSP2 dans les 40 jours calendaires.

#### Indicateur : délais de traitement des réclamations - % de réclamations traitées dans les délais cibles

% de réclamations traitées dans les délais cibles	2018	2019	2020	2021	2021/2020
Dans les <b>15 jours calendaires</b>	73.5%	85%	83%	<b>82%</b>	-1 pt
Dans les <b>3 jours calendaires</b>	39.9%	38.8%	44%	<b>43%</b>	-1 pt

En 2021, les réclamations liées à la fraude restent un des motifs principaux. Outre les actions de lutte contre la fraude décrites au §1-, un nouveau process plus fluide a été mis en place pour déclarer la fraude, via un nouvel outil « guidant » pour les équipes réseau (il permet d'optimiser les délais de traitement, car tous les documents sont recueillis dès la déclaration de fraude par le client). Un comité hebdomadaire a également été mis en place pour étudier les cas de fraudes complexes.

La formation « la bonne posture face à une réclamation », proposée à l'ensemble des collaborateurs tous les 3 ans, a été délivrée en 2021 aux nouveaux collaborateurs en contact avec la clientèle de particuliers, afin de les sensibiliser au traitement des

réclamations (identifier les enjeux, adopter la posture adéquate, appliquer le schéma de traitement des réclamations, indiquer au client les différentes voies de recours)

Le traitement des réclamations est par ailleurs intégré au process d'amélioration continue, basé sur les réclamations les plus fréquentes et les irritants clients, ainsi qu'au « chantier Culture Service » de notre Projet d'Entreprise 2023 et au projet national du Groupe Crédit Agricole, « Bataille irritants », qui visent à apporter des solutions aux principaux « irritants clients » et réduire ainsi les réclamations.

- **Chantier CMDS « Culture service » et projet national « Bataille des irritants », à l'écoute de nos clients**

Le chantier « Culture service » intégré au Projet d'Entreprise 2023 vise à identifier et réduire les insatisfactions perçues par nos clients (mais aussi par nos collaborateurs) dans le domaine des offres ou process, nommées « irritants ».

**En 2021, 80 irritants ont été résolus**, concernant notamment :

- l'autonomie clients (ex : augmentation des plafonds cartes à la main des clients via le site internet ou l'appli bancaire ; résiliation de l'assurance Pacifica sur le site internet...),
- une meilleure information clients (ex : courriers revus et simplifiés avec choix entre la « dématérialisation » ou le « papier » ; dispositif d'information lors des changements de conseiller ou la mobilité d'un Directeur d'agence...)
- des événements de gestion optimisés en qualité et en délais (ex : délais de traitement des sinistres Assurances Des Emprunteurs traités au niveau national et en local CMDS, par les services Ecoute et Satisfaction Clients et ADE-direction crédits ; gestion des sinistres assurances Pacifica...)

Ce chantier est désormais intégré à notre Gouvernance, suivi mensuellement en Comité de Distribution, animé et piloté par le service Organisation aux côtés des services experts, avec une exigence particulière sur les délais de prise en charge, afin de répondre à nos ambitions de prévention, détection et résolution des irritants, au service de la loyauté et la satisfaction clients.

##### 5- Perspectives 2022-2023 :

- Lutte contre la fraude :

- .Détection « délinquance financière » basée sur des outils Groupe CA.
- .Réunions d'information clients sur thématiques fraude / cybercriminalité / RGPD

-Réclamations :

- .dans le cadre de l'amélioration continue, poursuite de la détection des dysfonctionnements et mauvaises pratiques en lien avec les experts, filières du site.
- . animation des réclamations par le service Ecoute et Satisfaction Clients, sur le terrain, dans nos agences.
- .déploiement du Nouveau Modèle Relationnel (optimiser la satisfaction clients dans le cadre des réclamations : prise en charge immédiate, confiance à priori, transparence du discours...)

## 2.2 - Risque de non accompagnement dans les enjeux de la transition agricole

*Etre le partenaire majeur de toutes les agricultures et un acteur majeur dans l'accompagnement et l'investissement des transitions*

- **Description du risque : le risque est que CMDS...**

- ne soit pas un acteur majeur de la transition agricole et n'accompagne pas cette transition sur son territoire, en lien avec les différentes parties-prenantes (les Organismes Professionnels Agricoles notamment),
- ne propose pas d'accompagnement de ses clients agriculteurs porteurs de projets,
- n'adapte pas ses offres en réponse aux besoins des agriculteurs et/ou aux nouveaux modes de distribution.

- **Ambitions :**

En tant que 1<sup>ère</sup> banque de la filière agricole et agroalimentaire du territoire, CMDS a pour ambition d'accompagner l'ensemble de ses clients agriculteurs, de l'installation à la cession-transmission, mais aussi accompagner les transformations du secteur agricole, telles que les conversions, les nouveaux modes de distribution ou les projets de diversification, les transformations environnementales, ainsi que les filières spécifiques de son territoire.

- **Principales actions engagées en 2021 :**

- 

### 1-Accompagnement des projets de nos clients :

- **Installation des Jeunes Agriculteurs (JA)**

Un des enjeux majeurs du territoire reste la transmission des exploitations, le renouvellement des générations et l'installation des Jeunes Agriculteurs. CMDS accompagne la très grande majorité des Jeunes Agriculteurs, qui reprennent des exploitations en agriculture traditionnelle ou bio, dans un objectif de transmission et de pérennisation des exploitations, qu'ils soient éligibles aux dotations de la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA) (« JA Aidés ») ou non éligibles (« JA non aidés »)

**En 2021, CMDS a accompagné 144 nouvelles installations** (dont 21 en Bio, soit 15 %). Parmi ces installations, 85 JA Aidés ont été accompagnés, soit une « part de marché CMDS choisie » de 78%, dont 16 installations en Bio.



**Indicateur : Part de Marché Installation JA aidées dont Bio et installations totales dont Bio**

JA Aidés	2018	2019	2020	2021	2021/2020
taux de JA Aidés accompagnés (nbre)	78% (79)	82% (72)	91% (80)	<b>78%</b> <b>(85)</b>	- 13 pts (+5)
Poids des JA Aidés accompagnés en Bio	ND	23% (19)	21% (17)	<b>18%</b> <b>(16)</b>	-3pts (-1)
JA Non Aidés accompagnés en nbre	ND	83	47	<b>59</b>	+ 25%
Poids des JA Non Aidés en Bio	ND	21% (17)	16% (8)	<b>8%</b> <b>(5)</b>	-8pts (-3)
<b>TOTAL installations JA accompagnées</b>		155	127	<b>144</b>	+13%
<b>Dont JA accompagnés en BIO</b>		23% (36)	20% (25)	<b>15%</b> <b>(21)</b>	-5 pts (-4)

En 2021, CMDS a accompagné un nombre d'installations JA aidées ou non aidées supérieur à 2020, sans toutefois prendre notre part de marché sur les JA aidés, compte tenu d'une concurrence très vive, en réaction à notre excellente année 2020. La part des installations en Bio a diminué dans un contexte moins favorable : débouchés filières bio en recul notamment sur le lait, fruits et légumes, viande et œufs.

**CMDS a reconsidéré son approche JA en enrichissant l'offre Installation By CA**, dont les Jeunes Agriculteurs peuvent bénéficier dans les 2 ans qui suivent leur date d'installation :

- tous les nouveaux installés sont désormais éligibles, sans critères d'âge, de diplôme ou de filière : les nouveaux Installés de la filière Mer bénéficient donc de l'offre Installation.

-nouveaux avantages sur le volet crédit : pour les financements supérieurs à 50 K€, un prêt complémentaire est créé, prêt d'honneur « Agri Confiance » au taux de 0% et sans frais de dossier (pour un montant maximum de 20K€ sur une durée maximum de 120 mois). Tous les prêts JA sont exonérés des Indemnités de Remboursement Anticipé (IRA) et bénéficient d'une réduction de l'Assurance Des Emprunteurs (ADE) de 50%.

-accompagnement renforcé par les experts Agri CMDS : accompagnement managérial de toutes les installations ; proposition systématique d'un RDV avec un Chargé d'Assurances Agricoles ; soutien et accompagnement « terrain » sur les sites des exploitations : les Conseillers agricoles et Conseillers Assurances Agri, accompagnés d'Administrateurs de Caisses locales, ont rendu visite aux JA installés en 2020.

Ces évolutions complètent le socle de l'offre Installation By CA : versement d'une participation financière de 500 € à tous les nouveaux installés, réductions tarifaires sur les offres Crédit, Banque Au Quotidien et Assurances (50% de réduction la 1ere année, dégressive les années suivantes sur 5 ans, pour la Multirisque Agricole, les assurances climatiques, les automoteurs agri, ...), Offre de portage foncier SAFER (dispositif en partenariat avec la Région et les coopératives, qui vise à soutenir les jeunes agriculteurs à l'installation, dont la convention a été renouvelée en janvier 2021 et élargie aux 12 départements de Nouvelle Aquitaine), Garanties INAF et ALTER'NA pour les JA éligibles.

- o **Participation à deux Fonds de garantie pour accompagner la transition écologique (INAF et ALTER'NA)**

**Le Fonds Européen Investissement (FEI) est à l'initiative de la création d'un dispositif de fonds de garantie** pour soutenir, accompagner et améliorer les conditions de financement des entreprises du secteur agricole, facilitateur d'accès au crédit bancaire pour accompagner des financements novateurs dans la transition écologique : Initiative Nationale pour l'Agriculture Française (INAF), fonds national, et Alternative Nouvelle Aquitaine (Alter'na) fonds régional.

La Région Nouvelle Aquitaine a souhaité dynamiser les investissements sur son territoire en aidant les exploitations agricoles à financer leurs projets notamment en agriculture bio, grâce à des garanties d'emprunts bancaires, avec la création de la démarche régionale ALTER'NA déployée fin 2019 : CMDS et 6 autres Caisses régionales de Crédit Agricole de Nouvelle Aquitaine disposent d'une enveloppe de 144 M€ sur le total de 230M€. Chaque caisse régionale peut apporter gratuitement sa contre-garantie à hauteur de 80% maximum. Toutes les filières peuvent être concernées (élevages, grandes cultures, fruits et légumes, viticulture avec certification HVE 2 ou 3, Bio) avec priorité aux projets d'installations ou de développement.

Concernant INAF (Initiative Nationale Agriculture Française), la sensibilité de distribution est sensiblement la même mais au niveau national, le Crédit Agricole ayant une attribution de 625 M€ sur le total de 1 099M€. La garantie est destinée aux agriculteurs installés depuis moins de 7 ans ou depuis plus de 7 ans si le projet vise à développer une nouvelle activité.

**En 2021, 89 dossiers (62 clients CMDS) ont bénéficié de ces fonds de garantie pour un montant total de 11.4 M€ (dont financement du bio : 26 dossiers pour 2.9 M€)**



**Indicateur : suivi clients bénéficiaires d'accompagnement dans la transition écologique : Initiative Nationale Agriculture Française (INAF) - Alternative Nouvelle Aquitaine (ALTER'NA), dont part en BIO.**

TOTAL ALTER'NA + INAF	2019	2020	2021	2021/2020
<b>-Nbre de dossiers</b>	création	47	89	+89%
dont part en Bio		36%	29%	-7pts
<b>-Montants accordés</b>		8M€	11.4M€	+42.5%
dont part en Bio		47.5%	25.4%	-22pts
		38 (80%)	52 (58%)	+37%
		6.2M€ (77.5%)	9.1M€ (79.8%)	+46.8%
-dont JA en nbre et montant (et poids sur le total des dossiers)				

Le total des garanties accordées a fortement progressé en 2021, particulièrement sur INAF plus adaptée pour les dossiers de transmission familiale. A noter un dossier de 2.2M€ en agriculture conventionnelle sur INAF qui justifie en partie la baisse de la part du Bio, le contexte étant globalement moins favorable à cette filière avec des débouchés en recul. Pour rappel, la filière Mer n'est pas éligible à ces fonds de garanties (20 installations en 2021) et la Viticulture est encadrée par des critères stricts (Haute Valeur Environnementale 2 ou 3 ou label Agriculture Biologique)

○ **Accompagnement des projets de nos Agriculteurs dont la filière « Bio »**

En 2021, nous avons financé les projets de nos clients agriculteurs à hauteur de 355 M€ de crédits moyen long terme (+10.9%/2020) et de 88 M€ de crédits court terme accordés. Nos 739 clients Agriculteurs exerçant une activité en Bio (+ 90 /2020, soit +13.9%) ont bénéficié de 6,6% de ces crédits moyen long terme réalisés et 6,9% des crédits courts termes accordés. Les encours crédits moyen long terme accordés à l'agriculture Bio représentent 86 M€, soit 5.9% de nos encours totaux « Agriculture ».

Crédits moyen terme (dont crédit bail) en M€	Total AGRI	Dont Agri Bio	Poids segment Bio sur total Agri	Evolution N/N-1
Réalisations 2019	337	16	4.7%	
Réalisations 2020	320	16	4.8%	+0.1 pt
<b>Réalisations 2021</b>	<b>355</b>	<b>23.5</b>	<b>6.6%</b>	<b>+1.8 pt</b>

Source annuelle Agence Bio (liste des professionnels du bio des départements 17 et 79) et service Pilotage CMDS (nombre de clients CMDS et données crédit)

○ **Offre BIO pour accompagner les Agriculteurs de la conversion à l'installation**

Les producteurs de bio et les agriculteurs souhaitant s'installer ou se convertir au bio ont des besoins spécifiques, notamment au moment de la conversion : respect du cahier des charges «AB», surcoûts liés à ce mode de production (achat de produits agréés, baisse de rendement...) En réponse à ces différents besoins, la CMDS a adapté ses offres et propose depuis octobre 2019 une offre Bio, sous forme de package intégrant le financement de l'installation (dont différé et préfinancement des subventions), les assurances permettant de protéger l'activité et de faire face aux aléas climatiques, des offres de prêts et la mise à disposition d'un TPE (Terminal de Paiement Electronique)

○ **Accompagnement de projets de diversification – Energies vertes :**

En 2021, CMDS a accompagné 80 projets « Energies vertes » d'agriculteurs pour 5.9M€, essentiellement en solaire Photovoltaïque. A titre d'exemple, dans le cadre d'un projet global de construction d'un nouveau bâtiment par un GAEC de la Filière élevage, le financement de l'installation de panneaux photovoltaïques de 390KWC, en partie destiné à la production en autoconsommation pour utilisation sur les installations laitières.

## 2-Accompagnement des Filières spécifiques de notre territoire

- **Filière Cognac :** en partenariat avec le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC) et des grandes maisons de Cognac, les Caisses régionales CMDS et Charente-Périgord ont la volonté d'accompagner durablement cette filière dans ses objectifs RSE actés pour l'AOC Cognac avec 100% des viticulteurs et 50 % des surfaces engagés en certification pour 2025 :
  - financement des investissements pour étendre le vignoble de 80 000 Ha à 124 000 Ha à l'horizon 2035 et en machinisme (offre plantation ; offres vertes avec déclinaison « Certification Environnementale Cognac et HVE » : pérennité du vignoble ; protection de l'environnement ; maîtrise des produits phytosanitaires ; gestion des effluents vitivinicoles ; formation, santé, sécurité ; relation viticulteurs/voisinage)
  - soutien en portage des stocks
  - accompagnement à la reconstitution de la réserve climatique (niveau le plus faible depuis sa création en 2006)
  - accompagnement pour les créations / transmissions des entreprises viticoles (45 % des viticulteurs, 1 000 environ, ont plus de 55 ans).
- **Filière Lait caprin et bovin :** en vue de soutenir la filière et faciliter les transmissions des exploitations tout en favorisant l'installation des Jeunes Agriculteurs, CMDS, La Coopérative Laitière de la Sèvre et l'Association centrale des laiteries coopératives des Charentes et du Poitou (Aclccp) ont mis en place un partenariat pour accompagner leurs adhérents éleveurs laitiers via des financements Courts Termes de mises en culture fourragère et /ou achat de fourrages : prêt à taux fixe de 1,5 %, avec un différé de remboursement possible de trois mois, garanti par l'Aclccp.

## 3- CMDS aux côtés des Agriculteurs dans les moins bons moments

- En 2021, CMDS a renouvelé sa task force de collaborateurs chargée d'initier des **actions proactives et personnalisées vers ses clients agriculteurs potentiellement en difficulté** (filière Mer, Volailles, baisse flux...) suite à la crise sanitaire, afin de leur permettre de faire face à la crise en bénéficiant des solutions les plus adaptées à leur situation, souplesse crédits et/ou de Prêt Garantis par l'Etat (PGE).
- Suite aux épisodes de **gel du printemps 2021**, la caisse régionale s'est immédiatement mobilisée pour accompagner ses clients dans leur déclaration de sinistres (230 déclarations)
- **Plan de relance et soutien renforcé aux agroéquipements 2021-2022 :** suite à l'annonce par le Ministère de l'Agriculture d'une majoration de l'enveloppe destinée à soutenir l'achat d'équipements permettant une agriculture plus sobre en intrants et en ressources, le Crédit Agricole a relayé le Plan de relance AGILOR pour le financement du machinisme vert (46 dossiers pour 584 K€ fin 12/21)

- Dès 2020, le Crédit Agricole et CMDS ont accompagné les agriculteurs et professionnels dans la mise en place de nouveaux canaux de vente, circuits courts, en créant plusieurs **plateformes d'échanges** qui offrent de la visibilité aux agriculteurs proposant de la vente directe, à la ferme, des dispositifs de click and collect ou de la livraison... (« **J'aime Mon Territoire by CA** », « **Filière Tourisme by CA** ») et en proposant de nouveaux modes de paiement à distance adaptés à ces nouveaux canaux de distribution. La plateforme Tourisme By CA a bénéficié d'une nouvelle animation en juin 2021 au profit des producteurs locaux référencés sur la plateforme.
- Face à la pénurie de main d'œuvre et de saisonniers liée à la reprise, CMDS a proposé sa **nouvelle plateforme Youzful** aux agriculteurs qui peuvent poster leurs offres d'emplois et échanger avec des jeunes à la recherche d'emploi ou de stage.
- Cet accompagnement a été complété tout au long de l'année 2021 par un **plan de communication digital pour garder le lien avec les Agriculteurs et les soutenir** (Agilor Green, Opération #Soutien Agri, Gel avril 2021, JA installés 2020, Paniers Producteurs JA 17, Portes ouvertes Installation JA 17, Semaine du renouvellement des générations, Partenariat portage foncier SAFER, Trophées de l'Excellence Bio...)
- Nos Caisse locale et agence de Bressuire ont participé à l'élaboration d'un **Guide d'information pour aider les agriculteurs en difficulté sur le territoire** (démarches possibles et organismes pour mieux connaître et faire valoir leurs droits), à l'initiative de la MSA, dans le cadre d'une Charte sur la Précarité en agriculture, aux côtés de la Chambre d'agriculture et la Fédération départementale des CUMA.
- CMDS a tenu à contribuer aux événements fragilisés par la crise : **le salon de l'Agriculture Nouvelle Aquitaine** a notamment pu se tenir du 17 au 22 mai 2021 sous un format digital via l'Agriweb.TV.

#### 4-Sensibilisation des acteurs de la Filière agri

**Des actions de sensibilisation sont régulièrement menées auprès de nos clients, conseillers agricoles, Administrateurs et étudiants en lycée agricole :**

- En 2021, CMDS a soutenu de nombreuses actions terrain pour **promouvoir l'agriculture locale et les circuits-courts** auprès des habitants : l'initiative des Jeunes Agriculteurs des Deux-Sèvres, en partenariat avec le Syndicat des JA 79, destinée à promouvoir les produits du département avec la vente de 2 000 repas 100% territoire en mai ; 19 Marchés de producteurs de pays estivaux, aux côtés de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres ; des festivals (Fêtes de la terre 2021 ; Festiv Agri de Lezay (79)) en partenariat avec les JA 17 et 79.
- CMDS poursuit sa **démarche de prévention** proactive vis-à-vis de ses clients agriculteurs assurés en Multirisque Agricoles, pour les sensibiliser aux risques potentiels, au moyen de communications régulières (emailing + video, courriers...)
  - La nécessité de mettre en place des mesures de prévention pour sécuriser leurs installations : installations ou vérifications électriques et/ou incendies (prescription possible de partenaires professionnels pour répondre aux besoins)
  - Sensibilisation des assurés à l'actualisation de leurs contrats, suite à des évolutions éventuelles.
  - Sensibilisation aux risques climatiques et à l'enjeu de protection des cultures grâce aux assurances climatiques (pérennité des exploitations)

En 2021, 50% des agriculteurs équipés d'une assurances Multirisques Agricoles éligibles sont équipés d'un contrat climatique ; 983 assurances agricoles en portefeuille (577 assurances Grêle, 399 assurances Récolte et 7 assurances Prairies)

En interne, des audios, animées par l'expert prévention, sont également proposées aux Chargés d'Assurances Agri et Pro afin de les **acculturer aux mesures de prévention et aux risques potentiels**.

Un Comité Risques par quadrimestre, définit des actions ciblées à mener en matière de prévention et de sécurisation du portefeuille (suivi des grands risques)
- La Filière Mer a organisé une **journée de formation « Conchyliculture »**, animée par un représentant du Centre de Gestion Océan (CGO), à destination de collaborateurs (conseillers Pro et Agri, analystes financement, Chargés d'Assurances Agri), Administrateurs et DGA sponsor de la Filière Mer, afin de mieux appréhender le fonctionnement et l'analyse financière des entreprises ostréicoles et mytilicoles. La **Commission Mer** regroupant administrateurs, membres de l'équipe de direction sponsors et collaborateurs, se réunit en outre deux fois par an, sous la présidence de Nicolas Dubois, Administrateur et Directeur du Port de la Cotinière.
- **Les Conseillers et Chargés Agri disposent d'un intranet dédié** regroupant documentation, notes conjoncturelles sur Filières, newsletter « le mois de la bio » adressée aux Pôles Pro Banque Privée. En 2021, ils ont suivi le e-learning « Démarche Agriculture Biologique » (taux de participation de 87% au 31/12/2021)

#### 5-Partenariats avec les Organismes Professionnels Agricoles (OPA) et Mécénat

- Depuis 2021, **CMDS est « Mécène Ambassadeur » du fonds de dotation « Ohé La Terre »**, qui soutient des projets en faveur de la biodiversité, l'agroforesterie et l'environnement dans les agrosystèmes, et a pour ambition de sensibiliser à la biodiversité, dans les territoires ruraux, en collaboration avec les acteurs clés, notamment les agriculteurs. Les 1eres actions engagées concernent le stockage de carbone (haies bosquets ou agroforesterie) et la biodiversité/pollinisateurs.
- **De nombreux événements en partenariats avec les OPA** (Interbio Nouvelle-Aquitaine, Bio Nouvelle Aquitaine, associations GAB17 ou AgroBio79...) permettent d'accompagner les Jeunes Agriculteurs, les agricultures locales ou bio, les innovations et les filières de notre territoire, avec l'appui régulier de collaborateurs et Administrateurs CMDS :
  - En septembre 2021, CMDS et 6 Caisses Régionales ont signé une convention de **partenariat avec l'association des Jeunes Agriculteurs Nouvelle-Aquitaine** pour promouvoir les métiers agricoles et plus particulièrement, l'installation et le renouvellement des générations en agriculture.
  - CMDS était présent au quatrième **forum de l'installation agricole** en janvier 2021 organisé par l'EPLEFPA (Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles) de Saintonge à Saintes, qui vise à favoriser la rencontre et les échanges entre les professionnels et les organismes accompagnant l'installation et les agriculteurs candidats

à cette installation. Aux côtés des Jeunes agriculteurs 17, des collaborateurs de CMDS étaient présents pour expliquer les mécanismes du financement d'un projet.

- o Les Jeunes Agriculteurs Charente Maritime organisent tous les ans des **“Portes Ouvertes à l'installation”**, journées à destination des futurs agriculteurs, à la rencontre de « jeunes installés », mais aussi de partenaires de l'installation comme le Crédit Agricole. En mai dernier, les experts CMDS ont participé à la journée Portes ouvertes à la Ferme de la Culotte Noire, exploitation de porcs cul noir du Limousin récemment créée par un couple de jeunes agriculteurs avec l'accompagnement de CMDS.
- o **CMDS a relayé les « Trophées de l'Excellence Bio » 2020-2021** (sept-janvier) et relaie à nouveau **l'édition 2021-2022** ; ces trophées organisés par l'Agence Bio, dont le CA est partenaire, invitent les professionnels du Bio, dont les agriculteurs, à partager et valoriser leur initiative Bio, exemplaire et innovante : 28 participants pour l'édition 2020-2021 dont 7 issus des départements 17 ou 79. Un « coup de cœur nouvelle aquitaine » a été créé, avec une prime portée à 1 000€ pour le gagnant de l'édition 2021-2022.
- o **Partenaire du Salon Capr'Inov** (novembre 2021 à Niort), salon international de l'élevage caprins, CMDS a organisé 2 tables rondes à destination de ses clients sur le thème de l'accompagnement du développement et de l'installation sur cette filière, avec la participation de la SAFER 79, Soléo et le témoignage d'un JA.
- o CMDS était présent à la 3ème édition du **Salon « Balade à la ferme »** organisé par la Chambre d'Agriculture à La Rochelle du 3 au 5 décembre, avec un stand animé par des collaborateurs et administrateurs.
- o CMDS, associée au Crédit Agricole Charente-Périgord, a participé au **Salon de l'Innovation Packaging et Technologique des Vins et Spiritueux** du 7 au 9 décembre à Cognac, en étant partenaire des Trophées Spiripack qui récompensent les innovations et organisateur d'une conférence sur le thème « Spiritueux, le monde d'après ».

#### 6- Perspectives 2022-2023 :

- Evolution de l'offre BIO vers une **démarche « Nouvelles Pratiques Agri-Environnementales - transition environnementale »** (élargissement aux labels Haute valeur environnementale (HVE), Agriculture de conservation des sols (ACS), Zéro Résidus de Pesticides / Herbicides, Bas Carbone) :
  - .une offre permettant de financer l'ensemble des besoins au moment de la transition (matériels, équipement, trésorerie, coûts de la certification, formation)
  - .un module d'auto-formation des conseillers (posture commerciale, fiches techniques sur les certifications)
  - .un plan de communication pour mettre en avant le rôle du Crédit Agricole dans l'accompagnement des transitions agroenvironnementales.
- Poursuite de l'accompagnement sur les thématiques de la **protection de l'exploitation et de ses dirigeants** (animations de prévention, notamment auprès des JA)
- **Projet sociétal Groupe CA** dont marqueurs transition agri-agro.

### 2.3- Risque d'inaccessibilité des services bancaires aux populations vulnérables

*S'affirmer en tant que partenaire dans la gestion des situations difficiles et agir pour l'inclusion et la prévention*

#### • Description du risque :

Le risque est que les populations fragiles ne puissent pas accéder à des services bancaires adaptés, et que les clients fragilisés par des aléas de la vie soient exclus du système bancaire.

#### • Ambitions :

CMDS vise à aider les populations fragiles à accéder à des services bancaires adaptés, luttant ainsi contre l'exclusion. Notre objectif est de favoriser l'inclusion financière et de prévenir le surendettement, notamment en détectant et en accompagnant les clientèles fragiles.

#### • Principales actions engagées en 2021 :


##### 1- Détecter et accompagner la clientèle fragile

Fidèle à notre raison d'être d'accompagner chaque client dans la durée, dans les bons et les mauvais moments, de façon loyale, la protection de la clientèle fragile constitue une priorité.

CMDS propose un accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière par les conseillers de proximité et la proposition d'offres dédiées : le socle du Compte à Composer (CAC) associé au module « budget protégé » ou l'offre EKO.

**LES 2 OFFRES DEDIEES**

<p><b>CAC Budget Protégé*</b></p> <p>1€/mois</p> <div style="border: 1px solid #00728f; border-radius: 15px; padding: 10px; background-color: #e6f2ff;"> <p style="text-align: center; margin: 0;"><b>Les +</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plafonnement des frais de dysf. et de saisie à 0€</li> <li>• Carte bancaire « L'autre carte »</li> <li>• Alerte solde disponible</li> </ul> </div>	OU	<p><b>Offre EKO**</b></p> <p>2€/mois</p> <div style="border: 1px solid #00728f; border-radius: 15px; padding: 10px; background-color: #e6f2ff;"> <p style="text-align: center; margin: 0;"><b>Les +</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exonération des CI et frais de rejet de prélèvement</li> <li>• Fourniture d'un Pocket chéquier</li> <li>• Alerte solde &lt; 25€</li> </ul> </div>
---	----	--

<b>LE MODULE BUDGET PROTÉGÉ</b>  <b>1€/MOIS</b>	<b>COMPOSANTES</b>	   
	<b>FACTURATION</b>	<b>Plafonnement à 0€ des frais de dysfonctionnement et frais de saisie</b>
	<b>CLIENTS ELIGIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clients ciblés « Client fragile »</li> <li>• Clients ciblés « Client en fragilité précoce »</li> </ul>
	<b>EXCLUSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les clients professionnels et les droits au compte sont exclus de ce dispositif</b></li> </ul>
	<b>Accompagnement / Suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RDV annuel des clients équipés (courrier client + OPC PUC)</li> </ul>

Pour servir sa démarche d'excellence relationnelle et répondre au contexte de fragilisation financière de ses clients, notamment ceux qui subissent les effets de la crise sanitaire, CMDS a mis en place un dispositif « Clients Fragiles » de détection et d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière, conforme à la réglementation du Code Monétaire et Financier et du Code de la consommation :

**Un traitement automatique mensuel permet de détecter les clients particuliers en situation de fragilité financière :**

1. Identification du stock des clients fragiles par la pose d'une situation particulière « Clientèle Fragile Détectée Avéré »
2. Envoi d'un courrier à la 1ère détection, puis tous les 3 mois, pour proposer l'Offre Clientèle Fragile (CAC « Budget protégé »), aux clients qui ne l'ont pas souscrite et qui sont toujours en situation de fragilité financière.
3. Remontée d'une information commerciale sur le Portail Collaborateur du conseiller en agence, afin qu'il puisse contacter le client.
4. Motif de contact supplémentaire : un motif de contact spécifique pour les clients détectés au titre du motif de détection sur 1 mois (Décret), intitulé « Situation financière en alerte ».

**Un suivi des clients fragiles est effectué annuellement :** un courrier « Proposition entretien annuel client fragile », est adressé aux clients « fragiles » équipés du CAC Module « Budget Protégé », à date anniversaire de sa souscription afin de faire le point sur leur situation.

**Ce dispositif est régulièrement mis à jour, avec les évolutions suivantes en 2021 :**

-la détection des clients fragiles s'effectue au niveau de la personne et non plus du compte bancaire, afin de rendre la détection de la clientèle en situation de fragilité financière plus proche de la situation réelle du client, mais également d'être plus protectrice de la cellule familiale.

-Le bénéfice de la tarification clientèle fragile a été élargi : le plafonnement des frais à 25€, qui se met en place dès le lendemain de la détection, est désormais positionné sur l'ensemble des comptes du client.

Rappelons que la souscription de l'offre « Budget protégé » permet à nos clients d'être exonérés de la totalité des frais de dysfonctionnement depuis 2019, mesure qui va au-delà de la demande du législateur.

-La démarche d'anticipation de situation difficile des clients "fragilisés" suite à la crise a été mise en place (détection et prise en charge proactive) : les conseillers reçoivent une nouvelle alerte permettant de détecter plus en amont les situations de fragilité (« situation financière en alerte ») et de proposer un accompagnement au client.

**Taux d'équipement de la clientèle fragile en module budget protégé**

Clientèle fragile	2017	2018	2019	09/2020	12/2020*	<b>11/2021*</b>	2021/2020
<b>Taux d'équipement en module budget protégé</b>	14.2%	15.5%	24.8%	30.5%	18.2%	<b>18.08%</b>	-0.12pt

\*données source CASA/RCR ; changement de périmètre en 11/2020 avec élargissement des critères de détection des clients en fragilité. Données 12/2021 non disponibles à la date de publication. A fin 11/2021, 2 342 clients sont équipés.

**2- Accompagner les familles fragilisées par les aléas de la vie, via le dispositif Passerelle**

La CMDS anime le dispositif « Passerelle » pour accueillir, écouter, accompagner ses clients et sociétaires fragilisés par des aléas de la vie (séparation-divorce, perte d'emploi, décès...). Passerelle est une démarche solidaire, humaine, gratuite et pédagogique qui peut se concrétiser notamment par un diagnostic et un accompagnement pédagogique budgétaire des familles, la recherche et mise en place de solutions personnalisées (exemples : modification de carte bancaire, échelonnement de crédits ou pause mensualités), la mise en relation avec des organismes partenaires (ex : fournisseurs d'énergie, bailleurs sociaux, assistantes sociales...) et un suivi régulier jusqu'à l'amélioration significative de la situation.

L'équipe Passerelle est composée d'un responsable et de trois conseillers (tous salariés CMDS). Elle reçoit d'une part l'appui des administrateurs Caisse locale (« référents Passerelle ») qui identifient et valident les demandes des clients identifiés en difficulté, tout en apportant savoir et connaissance du terrain, et d'autre part, de l'Association d'Accompagnement Passerelle, composée de bénévoles (anciens salariés/anciens administrateurs de la Caisse régionale) pour un accompagnement renforcé dans le temps. Chaque solution d'accompagnement est validée en commission mensuelle, par le Comité Passerelle, composé d'administrateurs de la Caisse régionale. Conçu en 2009, ce dispositif s'adapte en permanence et permet d'accompagner de nouvelles familles tous les ans :

En 2021, 209 familles ont été prises en charge, ce qui porte le total à 1 720 depuis sa création. L'accompagnement se poursuit toujours pour 181 familles et à ce jour, 1 214 sorties du Point Passerelle ont connu une issue favorable (Taux d'issues favorables : 80%)

**Taux d'issue favorable** (réussite totale ou partielle\*)

Dispositif Passerelle	2018	2019	2020	2021	2021/2020
taux d'issue favorable	81.4%	82.1%	81.7%	<b>80.0%</b>	-1.7pt

\*Retour à une situation stabilisée du bénéficiaire accompagné ; réussite totale : situation stabilisée par retour à l'emploi et/ou gestion budgétaire-activation de droits ; Réussite partielle : la situation reste fragile car pas de pérennité sur le niveau des revenus et difficulté sur suivi budgétaire.

**3- Œuvrer pour l'inclusion par le retour à l'emploi et l'éducation budgétaire des Jeunes**

En complément de sa mission historique, Passerelle développe le **Microfinance** pour favoriser l'inclusion des personnes en difficulté qui n'ont pas accès au crédit traditionnel, en accordant des microcrédits sur des projets permettant le retour à l'emploi (achat d'un véhicule notamment)

**En 2021, 77 familles ont été accompagnées avec 284 K€ de microcrédits réalisés** (vs 105 K€ en 2020), via Passerelle et avec les associations partenaires UDAF 79 et ADEI-ADPP 17 (partenariat signé avec ADEI-ADPP début 2021).

Un nouveau partenariat avec l'association Unis-Cité, soutenue par le fonds de dotation CA CMDS et la Fondation CA Solidarité et Développement, a été signé en 09/2021. Il s'agit d'animer et de déployer des **ateliers budgétaires à destination des jeunes**, dans des établissements scolaires (lycées), Maison Familiale Rurale, CFA, centres sociaux, missions locales, foyers de jeunes travailleurs... Ces ateliers seront animés par des jeunes de 16 à 25 ans recrutés par Unis-Cité dans le cadre de leur service civique ; l'équipe Passerelle animera également ces mêmes ateliers, auprès des partenaires qui en feront la demande.

**4- Perspectives 2022-2023 :**

-Clientèle fragile :

- o Prévention via nouvelle « Alerte découvert » avec régularisation possible sous 24h permettant d'éviter des frais de dysfonctionnement.
- o Souscription possible de l'offre EKO par les clients CMDS en conservant leur RIB-IBAN.
- o Nouveaux critères de précocité.

-Accompagnement Passerelle :

- o Nouveaux leviers d'accompagnement des clients en difficulté : pour les clients assurés auprès de PACIFICA, possibilité de 6 mois de prise en charge de la cotisation assurance Auto et/ou Deux roues.
- o Renfort des interactions et échanges entre l'équipe Passerelle / l'Association des Bénévoles Passerelle et les partenaires sollicités dans le cadre du dispositif Passerelle (associations de l'Economie Sociale et Solidaire : Action Logement, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 17 et 79), Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC 17 et 79), EDF)
- o Animation d'ateliers budgétaires à destination des Jeunes.

**2.4- Risque de Perte de notre crédibilité d'entreprise responsable face aux enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG »)**

*Accompagner nos clients et notre territoire dans toutes les transformations sociétales et environnementales ; être un acteur majeur des défis environnementaux de notre territoire*

*Contribuer à la réduction de notre empreinte carbone directe, mais aussi de notre empreinte carbone indirecte, en lien avec nos parties prenantes.*

- **Description du risque :** le risque est de ne pas suffisamment...
  - intégrer les enjeux RSE dans notre activité et nos projets, et notamment dans nos propres investissements, l'accompagnement des investissements de nos clients et la relation avec nos clients,
  - faire face aux enjeux environnementaux associés à notre activité et notre territoire,
  - être acteur de projets RSE sur notre territoire en lien avec nos partenaires et parties prenantes,
  - sensibiliser l'ensemble de nos parties prenantes : salariés, administrateurs, sociétaires, clients, fournisseurs.

• **Ambitions :**

Fiers de notre raison d'être « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société », nous travaillons à intégrer les enjeux RSE de façon transverse dans l'entreprise, notamment à travers les axes et chantiers de notre Projet d'entreprise 2023, et souhaitons non seulement faire face aux enjeux sociétaux et environnementaux associés à notre activité, mais également être un acteur majeur des défis sociétaux et environnementaux sur notre territoire, à travers nos politiques Financière et de Financement, et l'accompagnement de projets d'envergure, aux côtés de nos parties prenantes, clients, partenaires, fournisseurs, salariés et administrateurs.

• **Principales actions engagées en 2021 :**

### 1- Une Gouvernance CMDS qui intègre pleinement les enjeux RSE

Au terme de travaux menés avec la Gouvernance, Equipe de direction, Bureau du Conseil d'Administration et Administrateurs du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration a validé la Stratégie RSE de CMDS pour 2021-2023 (cf annexe § 2-).

Cette stratégie CMDS est en phase avec les priorités du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole présenté en décembre 2021 : « Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone » ; « Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale » ; « Réussir les transitions agricole et agro-alimentaire ».

#### La RSE s'installe donc dans la Gouvernance CMDS :

Certains Comités vont intégrer des critères ESG (dont le Comité de Distribution où les dossiers présentés devront souligner la valeur ajoutée RSE du projet ; le Comité des Engagements où les dossiers étudiés peuvent faire état de « l'entretien RSE » mené avec la PME pour laquelle un financement est sollicité – cf §4-)

Le Conseil d'Administration a également validé la création d'une **Commission RSE** qui réunira dès 2022 des représentants des Directions, Administrateurs, Elus et domaine RSE, véritables « ambassadeurs RSE » au sein de la Caisse régionale, en charge d'éclairer le domaine et les priorités de CMDS.

## CMDS 2023 – Les 6 enjeux et ambitions RSE CMDS

<p><b>1- STRUCTURER UNE DÉMARCHE RSE DE RÉFÉRENCE SUR LE TERRITOIRE</b></p>	<p><b>2- AMPLIFIER NOTRE MODÈLE COOPÉRATIF ET MUTUALISTE</b></p>	<p><b>3- ACCOMPAGNER TOUS NOS CLIENTS DANS LES TRANSITIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES</b></p>
<p>1-1 Installer la RSE dans la gouvernance CMDS : politique, organisation, objectifs et pilotage</p> <p>1-2-Organiser une communication interne/externe par les preuves, qui encourage l'implication</p> <p>1-3-Agir avec nos partenaires et clients et porter des projets RSE pour le territoire</p>	<p>2-1- Affirmer notre gouvernance coopérative et mutualiste. Consolider les liens entre collaborateurs et élus</p> <p>2-2-Atteindre l'excellence relationnelle avec nos sociétaires et nos clients</p> <p>2-3-Partager les valeurs du mutualisme : proximité, responsabilité, solidarité, utilité au territoire</p> <p>2-4- Fédérer et impliquer les collaborateurs et sociétaires autour d'évènements RSE</p>	<p>3-1 Ecouter et s'adapter aux transformations sociétales / innovations. Favoriser le financement de projets innovants en repensant nos attentes et nos modes de fonctionnement</p> <p>3-2- S'affirmer en tant que partenaire dans la gestion des situations difficiles et agir pour l'inclusion et la prévention</p> <p>3-3-Rester la banque pour tous, avec le sens de l'éthique, de la loyauté du respect de la déontologie</p>
<p><b>4- CRÉER DE LA VALEUR POUR LE TERRITOIRE ET LE FAIRE-SAVOIR</b></p>	<p><b>5- FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT ET LE DEVELOPPEMENT AU TRAVAIL ET PROMOUVOIR UNE MARQUE EMPLOYEUR RESPONSABLE</b></p>	<p><b>6- FAIRE FACE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS NOTRE ACTIVITE ET ACCOMPAGNER NOS PARTENAIRES FACE A CES ENJEUX</b></p>
<p>4-1- Amplifier notre rôle de créateur de lien</p> <p>4-2-Porter des projets d'envergure à caractère économique et social sur le territoire</p>	<p>5-1-Promouvoir un cadre de travail propice à l'épanouissement, basé sur le respect, l'égalité des chances et la diversité</p> <p>5-2- Construire des trajectoires professionnelles motivantes et accompagner la montée en compétences pour préserver l'employabilité</p> <p>5-3-Miser sur la symétrie d'attention pour répondre aux attentes de nos collaborateurs et encourager la prise d'initiatives</p>	<p>6-1-Elargir nos offres dédiées à la transition environnementale / accompagner les transformations du secteur agricole</p> <p>6-2-Renforcer nos actions, sensibiliser nos collaborateurs et associer nos fournisseurs/partenaires</p>

### 2-La Politique Financière CMDS oriente les placements et investissements CMDS sur des domaines à caractère RSE

La Politique Financière de CMDS, actualisée en 2021, souligne la stratégie d'investissement de la CR en Fonds Propres dans des investissements à caractère RSE, et la stratégie de placements de ses fonds propres sur des supports ESG : elle intègre des critères ESG (Environnement, Social et de Gouvernance), sans toutefois définir une allocation spécifique ni d'objectif dans ses investissements annuels, précisant qu'à rendement équivalent, le choix d'investissement se portera sur les investissements ESG.

- **S'agissant des placements de ses Fonds Propres**, la direction financière CMDS travaille notamment avec le gestionnaire d'actifs du Groupe CA, Amundi, pionnier en investissement responsable et leader européen de la gestion d'actifs, qui a placé l'analyse ESG (Environnement, Social et de Gouvernance) au cœur de sa stratégie de développement. CMDS a ainsi investi 1M€ dans le fonds de placements « Green Crédit Continuum » (Greco) d'Amundi, fonds en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement visant à développer les marchés de la dette verte en Europe, classé SFDR 9 en 2021 (SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation)

L'intégration des critères ESG dans nos choix d'investissement CMDS se rapproche de celle développée par Amundi avec l'examen du comportement des entreprises sur trois volets : Environnemental (capacité d'une entreprise à maîtriser les impacts directs et indirects de ses actions sur l'environnement), Sociétal (stratégie de l'entreprise afin de développer son capital humain), Gouvernance (management de l'entreprise intégrant un processus collaboratif de gouvernance des parties prenantes qui garantissent l'atteinte d'objectifs de long terme)

En 2021, les investissements en obligations ont été réalisés à hauteur de 29% en Social/Green Bonds, soit 23M€. D'autre part, la classification SFDR du fonds dédié « Force CM2S », géré par Amundi, a évolué de SFDR 6 à SFDR 8.

Au-delà des investissements classés ESG, la CR a également investi dans 12.5M€ d'obligations BPI (Banque Publique d'Investissement), contribuant au plan de relance mis en œuvre par le gouvernement pour soutenir l'économie dans le cadre de la crise sanitaire.



**Indicateur : poids des investissements ESG dans les placements financiers en Fonds Propres CMDS**

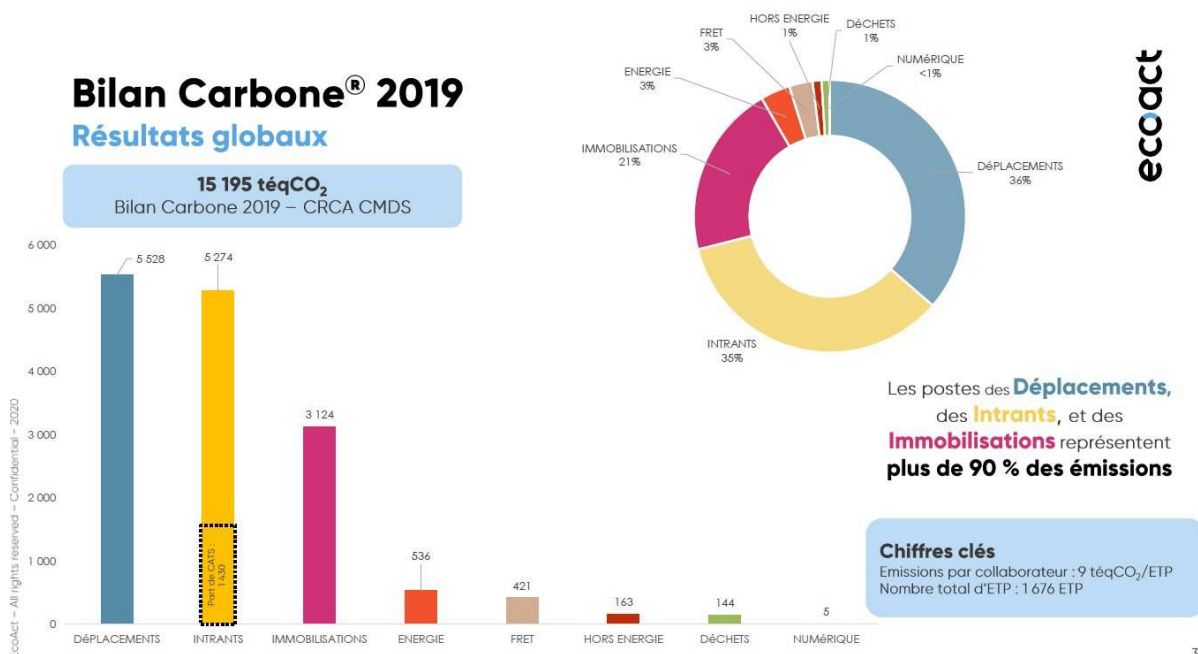
Poids investissements ESG	2020	2021*	2021/2020
<b>Nouveaux placements</b> (hors participations, hors Amundi CA)	15M€ / 25M€ réalisés soit 60%	<b>23M€ / 84M€ réalisés soit 27%</b>	NS (évolution périmètre)
<b>Encours</b> (hors participations, hors Amundi CA)	40M€ / 356M€, Soit 11%	<b>134M€ / 402M€, Soit 33%</b>	NS (évolution périmètre)

\* Nouveau périmètre 2021 : ESG = fonds de placements SFDR 8 et 9 et Obligations « Social et Green Bonds ». Nouveaux investissements 2021 uniquement en Social et Green Bonds. Augmentation significative de nos encours ESG qui s'explique par l'évolution de la classification SFDR du fonds dédié en SFDR 8.

- **CMDS oriente ses investissements en Fonds propres sur les thématiques « Environnement » et « Social » tout particulièrement sur le logement social :**
  - **Investissement dans le logement locatif social** à travers sa filiale Fief Nouveau. Une enveloppe de 25M€ a été validée par le Conseil d'Administration du 21/05/2021, avec l'achat de 12 nouveaux appartements PLS (Prêt Locatif Social) dans une résidence à Puilboreau et la réservation de 22 logements PLS à Nieul sur Mer, La Rochelle et Royan.
  - **Foncière Logement Sociale et Solidaire SCA Espérel** : le Conseil d'Administration du 18/6/2021 a validé un investissement global de CMDS à hauteur de 500 K€ sur 3 années, aux côtés des associations de l'Economie Sociale et Solidaire Altea Cabestan, L'Escale, Tremplin 17 et le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) et d'un investisseur privé. L'objectif de la Foncière est d'acquérir une trentaine de logements sur 3 ans afin de les confier en gestion aux associations qui y logeront des familles à faibles ressources.
  - **Coopérative carbone La Rochelle** : dans le cadre du projet territorial « La Rochelle Territoire Zéro Carbone » qui ambitionne une empreinte carbone neutre dès 2040 (vs 2 MteqCO2 en 2017), CMDS est un des principaux investisseurs, membre fondateur de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif créée fin décembre 2020. Le Conseil d'Administration CMDS du 11/12/2020 a validé un investissement global de 300 K€ pour 2020-2024, avec un 1<sup>er</sup> investissement en fonds propres de 50K€ à la création. Les objectifs de cette coopérative sont :
    - d'accompagner les porteurs de projets verts dans les domaines de la transition énergétique, l'habitat durable, la mobilité douce, l'économie circulaire, la séquestration des émissions carbonées... stimuler leur lancement et contribuer à leur naissance et financement,
    - dans le cadre réglementaire du Label Bas Carbone et des Certificats d'Economie d'Energie, proposer de la compensation carbone en local à des investisseurs qui soutiennent ainsi la réalisation des projets.

**3- CMDS, engagée dans une démarche de réduction de son empreinte carbone directe**

Le **Bilan Carbone®**, réalisé en 2020 sur l'exercice 2019, nous a permis d'établir un diagnostic et bâtir un plan d'actions pour continuer à réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Pour rappel, les résultats en synthèse :



Différentes actions définies avec les services experts ont été mises en place cette année :

- **Poste « Déplacements » (36% du total)**
  - **Déplacements « domicile-travail »** : dans le cadre de notre Plan de Mobilité Employeur, et pour continuer à réduire le poste déplacements « domicile-travail », les navettes d'entreprises entre Niort/Saintes et Lagord, ainsi que le Travail A Distance se poursuivent au-delà des 5 années du Plan Social d'Entreprise. Un carburant « vert » alternatif sur une navette

est à l'étude avec notre prestataire Transdev-Océcar. Afin de continuer à sensibiliser ses salariés au covoiturage, CMDS a adhéré au programme de covoiturage interentreprises « Tous covoitureurs » proposé par la CDA La Rochelle, qui sera mis en place au printemps 2022. 2022 profitera en outre de la mise en place de l'accord sur le « travail déplacé ».

- **Déplacements « professionnels »** : au-delà de l'impact de la crise sanitaire, ce poste continue à se réduire grâce aux outils audio/visio, e-formation et formations délocalisées (-56% de kilomètres parcourus entre 2021 et 2019)
- Côté **mobilité durable**, des actions de sensibilisation ont été menées à l'occasion des Challenges et Semaines de la mobilité (vélo et vélo à assistance électrique), CMDS commence à équiper quelques agences en arceaux pour sécuriser le stationnement des vélos et étudie l'alternative « véhicules électriques/hybrides » lors des remplacements de véhicules dans sa flotte (3 véhicules de fonction hybrides actuellement et pour la flotte en libre-service, achats de 2 véhicules électriques actés pour 2022)
- **Déplacements « fret »** : diminution également, grâce aux réductions des navettes de courrier interne (suppression de 50% des navettes induisant une baisse de 48% des kilomètres entre 2021 et 2019), et du nombre de dessertes des transporteurs de fonds (-29% de km parcourus entre 2021 et 2019) pour le fiduciaire en agence et les automates de billets notamment grâce à l'investissement dans des automates de recyclage de billets (50% en 2021, qui se poursuivront en 2022)
- **Poste intrants (35% du total)** : traditionnellement élevé dans une société de service avec le principal poste de l'informatique Groupe (CATS).
  - La poursuite de la **dématérialisation-signature électronique et de la digitalisation de nos process et supports** dans l'ensemble de nos métiers (« commerciaux » avec un pilotage mensuel, mais aussi des « fonctions supports », RH, Mutualisme...) contribuent à générer une consommation de papier à la baisse ; la décision de **baissier le grammage du papier** de 80g à 75g a généré une diminution du tonnage papier de 3 tonnes. La solution Printcap, permettant la dématérialisation des contrats numérisés, depuis les agences vers le prestataire d'archivage, a également été déployée en 2021.
  - CMDS a engagé une **sensibilisation de ses principaux fournisseurs** à la réduction de leur propre empreinte carbone, à travers sa Politique d'achats via la mise en place d'un outil « Easy » : maîtrise risque fournisseurs, intégration de critères RSE, et professionnalisation des appels d'offres incluant la sollicitation de la note Ecovadis des fournisseurs qui en disposent.
- **Poste Immobilisations (21% du total)** :
  - Le remplacement des smartphones, utilisés depuis 2015, au terme de 6 années d'utilisation, illustre notre politique d'allongement de la durée de vie du matériel. Le stock de 630 smartphones a en outre été cédé à une entreprise à statut Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, afin de leur donner une 2e vie (la majorité des smartphones est proposée au grand public sur une plateforme d'achat, les matériels non réparables étant recyclés)
  - 2 agences (1 création et 1 transfert) en cours de construction obtiendront le label biosourcé de niveau 3 ; ce label réglementaire d'état souligne la qualité environnementale des bâtiments neufs, qui intègrent une part significative de matériaux de construction biosourcés issus de ressources renouvelables (matières premières d'origine végétale : bois, chanvre,...) et qui contribuent ainsi à limiter à la fois les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et le prélèvement continu et toujours croissant de ressources en matières premières fossiles)
- **Poste Energie (3,5% du total)** :
  - Les émissions 2019 ont été divisées par 4 (vs 2011) grâce au regroupement des 2 anciens sites de Niort et Saintes sur le nouveau site BEPOS (Bâtiment à Energie Positive) de Lagord et au vaste chantier de rénovation des agences et points conseil. La rénovation d'une agence représente un investissement moyen de 800 000 euros et un choix rigoureux et responsable des matériaux de construction et des modes de chauffage (suppression progressive du fuel et du gaz, remplacés par du chauffage par pompe à chaleur ; utilisation systématique de LED pour les enseignes et les éclairages). En 2021, 5 nouvelles agences ont été rénovées, pour un total de 105 depuis 2014 ; 12 agences restent à venir pour clôturer l'ensemble du programme de rénovation en 2022 : ce sont 75 millions d'euros qui auront été investis dans ce chantier de rénovation, dont la réalisation est confiée à 90% à des entreprises de la région.
  - Le programme de rénovation des Distributeurs Automatiques de Billet hors site (rénovation totale, éclairage LED, installations kiosques sans climatisation) est également en cours pour achèvement fin 2022.
- **Poste « Déchets » (1% du total)** : notre politique de revalorisation et recyclage se poursuit en lien avec nos partenaires Les Ateliers du Bocage, Suez, Biotop, Messidor... : papier et carton (recyclage de 44 tonnes, soit 31% du papier consommé ; le papier PEFC/FSC ou recyclé représentant 68% de notre consommation), cartouches d'encre toners (1 759, soit 1.6 tonne, dont 74% réemployées et 26% revalorisées en 2021), Déchets Electriques et Electroniques dont le stock de smartphones renouvelé en 2021 (cf § Immobilisations)...
- **Poste « Numérique »** : une action de « Cleaning numérique » a été organisée en mars 2021 : sensibilisation des collaborateurs à l'empreinte carbone croissante du numérique et aux écogestes via de courtes vidéos, et action de nettoyage des ressources partagées et boîtes mails (suppression de 330 Giga Octets)



**Indicateur – suivi des consommables :**

Evolution des consommables	2018	2019	2020	2021	2021/2020
Fuel (litres)	45 547	16 294	2 501	<b>0</b>	-100%
Gaz (MWh)	1 416	323	123	<b>160.8</b>	+30.7%
Electricité (MWh)	7 246	6 612	6 423	<b>6 456</b>	+0.5%
Eau (m3)*	14 620	10 446	11 879	<b>11 665</b>	-1.8%
Papier (tonnes)	199.4	185.6	160.2	<b>141.4</b>	-11.7%

*.Consommation fuel : suppression des chaudières fuel lors de la rénovation des agences.*

.Consommation gaz : tendance globale à la baisse liée à la suppression des chaudières gaz lors de la rénovation des agences : 3 agences subsistent en 2021, avec une consommation en hausse liée à une consommation anormale et exceptionnelle sur une agence, à l'étude (40 Mwh). La consommation de 2020 a été revue à la hausse suite ajustement des soldes de tout compte lors des fermetures de contrats agence.

.Consommation eau (\*année N pour le Site et N-1 pour les agences) globalement stable.

.Consommation papier : résultats conjugués de la dématérialisation (offres de prêts notamment), baisse du courrier postal et mailing, hausse des e-relevés, décision du passage à un grammage de 75g vs 80g (-3.1T sur 10 mois), et effet crise sanitaire-télétravail.

- La Caisse régionale a également la volonté de **contribuer à la séquestration carbone, à travers** :
  - son investissement dans la **Coopérative Carbone La Rochelle** dont l'objectif à 3 ans est une réduction de 40 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, via l'accompagnement de projets générant des gains d'émissions de gaz à effet de serre ; quelques exemples de projets : « arbres têtards dans le Marais Poitevin » avec un objectif de 18 000 arbres plantés en 5 ans pour un gain de 4 050 T de CO<sub>2</sub> sur 30 ans ; « Forêt en Nouvelle Aquitaine » avec un objectif de 270 hectares de plantations pour un gain de 50 000 T de CO<sub>2</sub> sur 30 ans.
  - **le partenariat avec CA Assurances** (financier de l'opération) **et Reforest'Action**, initié mi-2019 s'est poursuivi : il consiste à associer la souscription d'un contrat d'assurance-vie/prévoyance au reboisement de forêts : à travers la commercialisation des contrats éligibles, CMDS a ainsi contribué à la plantation de 7 087 nouveaux arbres à fin 2021, pour un total de 19 419 depuis le début de l'opération, à Boismé (79), Amailloux (79) et Essouvert (17), soit 2 913 tonnes de CO<sub>2</sub> stockées et 2 774 jours de travail créés. Un nouveau programme est initié à Melleran (79).

#### 4- CMDS accompagne ses parties prenantes « Entreprises » dans les transitions sociales et environnementales

Partenaire économique historique des entreprises du territoire (cf Risque 7), CMDS souhaite également intensifier l'accompagnement de ses clients dans les transitions ESG.

- **Sa Politique de financement souligne la volonté de CMDS d'accompagner les transitions environnementale, économique et sociétale du territoire** (cf Risques 2, 5 et 7) :
  - accompagner le développement des énergies renouvelables, via le renforcement de son expertise notamment sur les projets de méthanisation, photovoltaïque et éoliens, en partenariat avec des experts en énergies renouvelables tels que la filiale du Groupe, Unifergie, CACIB, le pool intra caisses régionales de crédit agricole, ou BPI.
  - participer au financement de la transition agricole notamment via les fonds de garantie régionaux (Alter'NA) et nationaux (INAF)
  - conserver sa position de leader de l'agriculture via sa politique d'installation et de conquête avec une ambition maintenue de 100% de part de marché sur les installations choisies,
  - poursuivre l'accompagnement des filières spécifiques du territoire, dont les Filières Cognac, Mer, Lait et Elevage.
  - développer l'accompagnement des Start Up, notamment dans le cadre du Village By CA de Niort créé en septembre 2019 et du futur Village by CA CMDS 2022.

Cette politique entend désormais ancrer la dimension RSE, notamment grâce à une meilleure connaissance de la stratégie RSE et de la situation de nos clients Entreprises, ou une analyse plus fine des dossiers avec un statut d'autoentrepreneurs. A partir de 2022, elle intègre également des critères ESG en commençant par le marché des entreprises.

- En 2021, CMDS a ainsi initié **une démarche de dialogue avec les PME et ETI afin d'affiner sa connaissance, de mieux connaître leur stratégie et actions RSE, et mieux les accompagner**, sur la base d'un questionnaire élaboré par les équipes de CASA : les Chargés d'affaires entreprises approfondissent leur connaissance client sur les dimensions RSE, les actions mises en place ou projetées et le cas échéant, les éventuels besoins d'accompagnement, en abordant les différents domaines ESG à travers leurs entretiens commerciaux (Gouvernance, pratiques Environnementales, pratiques Sociales, Relations avec les Fournisseurs, Qualité et satisfaction clients, Engagement local... et pour les industries Agricoles et Agroalimentaires : Approvisionnement, Ethique et pratiques responsables et Nutrition); l'intégration d'indicateurs extra-financiers aux côtés d'indicateurs financiers permet de compléter l'analyse de l'efficacité économique par celle de la « maturité » sociétale. Testée par l'Agence Entreprises de Bressuire auprès d'un panel de clients PME et ETI, cette démarche sera déployée sur l'ensemble des Agences Entreprises de Niort, La Rochelle et Saintes en 2022, avec formation préalable des équipes et des Administrateurs membres du Comité Des Engagements où les dossiers de financement étudiés intégreront progressivement une 1ère appréciation ESG. L'objectif est d'intégrer des indicateurs extra-financiers dans les décisions d'octroi ou de refus, au terme d'une courbe d'expérience sur 2022-2023.
- En 2021, CMDS a mis en marché l'offre IARD PME de Pacifica qui s'appuie sur une démarche originale de cartographie puis de diagnostic de l'ensemble des risques de l'entreprise (Carisma) qu'ils soient assurables ou non. Le diagnostic donne lieu à une restitution au dirigeant accompagnée de conseils et de fiches techniques permettant à l'entreprise d'améliorer la prévention des risques et de choisir ses couvertures assurantielles pour les risques résiduels. Cette démarche répond à l'ambition d'amélioration de la connaissance clients et d'accompagnement personnalisé de leurs besoins, dans un souci de protection et de prévention.

- Sur le volet Social, CMDS met son expertise au service des entreprises qui souhaitent améliorer leur politique de rémunération et fidéliser leurs salariés en développant leur politique d'épargne salariale et d'épargne retraite. En 2021, elle a ainsi accompagné une entreprise du marché des produits naturels et biologiques, dans l'ouverture de son capital aux salariés, avec l'appui des sociétés du Groupe CA, Amundi et CA Titres. CMDS accompagne ainsi aux travers ses clients Entreprises plus de 10 000 salariés dans la gestion de leurs avoirs.

**5- Des événements pour sensibiliser nos parties prenantes, grand public, partenaires, collaborateurs et administrateurs, au Développement Durable**

En tant qu'entreprise responsable, nous souhaitons sensibiliser nos parties prenantes au Développement Durable ; quelques exemples au titre de 2021 :

- **La 6eme édition de l'Océan Hackathon**, concours international réalisé en simultanément dans 14 villes du monde, a été co-organisé par le Village by CA CMDS et le groupe d'enseignement supérieur Excelia, du 5 au 7 novembre 2021 sur le site de Lagord, en lien avec la Filière Mer CMDS : cet appel à défis autour de la mer a rassemblé une cinquantaine de participants, qui se sont affrontés pendant 48 heures, afin de faire émerger des solutions concrètes et utiles pour un océan durable. Le jury composé de représentants CMDS, de dirigeants d'entreprises locales et d'experts, a salué des projets de qualité, dont le défi gagnant visant à trouver une solution pour dépolluer les océans des métaux lourds, qui a représenté La Rochelle lors de la finale internationale.
- **Des communications sur la thématique RSE** ont régulièrement été mises en ligne sur notre intranet (videos RSE), notre site internet et nos réseaux sociaux, notamment à l'occasion de la Semaine du Développement Durable 2021.
- **Notre partenaire restauration « Elior »**, qui s'appuie sur des partenaires locaux (produits alimentaires, matériels-logistique, insertion professionnelle de jeunes), propose régulièrement des animations en interne : « Le grand repas » en octobre 2021 (menu entièrement préparé avec des produits locaux) ; « To good to go » pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

**6- CMDS publie son 1er reporting sur les investissements durables, dans le cadre du règlement européen Taxonomie**

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les investissements « durables », c'est-à-dire ceux dans des activités économiques qui contribuent substantiellement à un objectif environnemental, tout en ne causant pas de préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement et en respectant certaines garanties sociales minimales.

Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- L'atténuation du changement climatique
- L'adaptation au changement climatique
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines
- La transition vers une économie circulaire
- La prévention et la réduction de la pollution
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

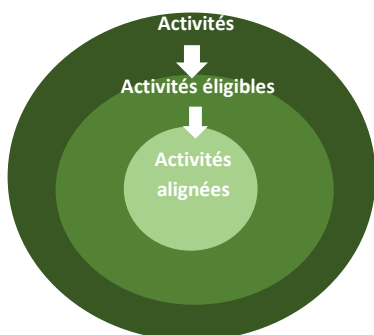
L'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie, publié le 10 décembre 2021 au Journal Officiel, définit le contenu et les modalités de publication sur les investissements durables pour les entreprises assujetties.

L'acte délégué « Climat », publié le 9 décembre 2021 au Journal Officiel, précise les critères techniques d'analyse pour l'examen des activités durables eu égard aux deux premiers objectifs environnementaux.

Selon les dispositions de l'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie, deux échéances de publications s'appliquent aux établissements bancaires :

- Une première obligation de reporting sur la base des données au 31.12.2021 sur (i) la part des activités dites « éligibles » et « non éligibles », c'est-à-dire des activités listées dans l'acte délégué comme pouvant répondre à au moins un des deux objectifs environnementaux ou non et (ii) la part des actifs exclus.
- Une seconde échéance, à partir de 2024 (sur la base des données au 31.12.2023), où le reporting sera complété par les informations sur la proportion des actifs « alignés » (publication du ratio d'actifs verts notamment). L'analyse d'alignement sera menée sur la base des informations publiées par les entreprises non-financières assujetties (publication de leur chiffre d'affaire et capex alignés à partir de 2023) et les entreprises financières (publication de leur ratio d'actifs verts à partir de 2024) ainsi que sur les critères techniques du règlement sur le périmètre de la clientèle de détail et des collectivités et pour les financements dédiés.

Pour le reporting 2021, CMDS publie la part d'actifs éligibles, correspondant aux assiettes d'actifs sur la base desquelles sera menée l'analyse des actifs alignés (actifs durables) à partir de 2024.



Les activités éligibles sont définies et décrites par l'acte délégué « Climat ». Elles deviennent des activités alignées (et donc durables) si elles répondent aux critères suivants :

- Contribuent substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux
- Ne causent pas de préjudice important à l'un des autres objectifs environnementaux
- Respectent certaines garanties sociales minimales
- Sont conformes aux critères d'examen technique (fixant des seuils de performance environnementale)

Pour ce premier reporting, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie (encours au 31 décembre 2021) :

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules à moteurs pour les ménages de l'UE ;
- Financement des logements et autres financements spécialisés pour les collectivités locales ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente.

Par ailleurs CA CMDS a estimé les actifs éligibles envers des entreprises financières et non financières soumises à la NFRD sur la base des codes NACE retenus par la taxonomie et la zone géographique. Ces estimations ne se fondant pas sur des données publiées par les contreparties, elles ne sont pas considérées dans la part d'actifs éligibles. CMDS publie néanmoins la part de ces actifs éligibles de façon volontaire.

Le montant d'actifs éligibles est rapporté aux actifs couverts qui correspond aux éléments ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

- Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en-dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en-dessous des seuils d'assujettissement) ;
- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent trésorerie et autres actifs ;
- Les autres expositions sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail non-éligibles à la taxonomie.

En complément, CMDS publie la part, dans le total d'actifs, des montants d'actifs exclus du calcul (au numérateur et au dénominateur) :

- Les expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux ;
- Le portefeuille de négociation.



### Indicateurs intermédiaires Taxonomie UE

<b>Indicateurs intermédiaires sur la part, dans les actifs couverts, d'<u>actifs éligibles</u> et d'<u>actifs non éligibles</u></b>	<b>en %</b>
<b>Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts</b>	54%
<b>Part des expositions sur des activités non-éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts</b> <i>(expositions avec la clientèle de détail et autres expositions avec les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD non-éligibles à la taxonomie).</i>	18%

<b>Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs <u>exclus au numérateur</u> des indicateurs intermédiaires</b>	<b>en %</b>
Part de produits dérivés (portefeuille bancaire) dans le total d'actifs	0%
Part des prêts interbancaires à vue dans le total d'actifs	8%
Part de trésorerie et équivalent trésorerie dans le total d'actifs	0%
Part d'autres actifs (1) dans le total d'actifs	18%
Part d'expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières dans le total d'actifs	1%
<b>Total</b>	<b>28%</b>

<b>Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs <u>exclus au numérateur et au dénominateur</u> des indicateurs intermédiaires</b>	<b>en %</b>
Part d'expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux dans le total d'actifs	1%
Part du portefeuille de négociation dans le total d'actifs	0%
<b>Total</b>	<b>1%</b>

(1) [Détails des « autres actifs », si ce montant est important (immobilisations, goodwill...)]

Part des actifs éligibles publiée de façon volontaire :

La part des actifs éligibles intégrant les estimations sur les contreparties financières et non financières de l'Union Européenne s'élève au 31/12/2021 à 68%.

**7- Perspectives 2022-2023 :**

- **Gouvernance :**
  - Plateforme de reporting extra-financier Groupe CA
- **Politique Financière :**
  - Placements de fonds propres : accompagnement du développement de « Ages et Vie » (santé et bien vieillir) à travers une nouvelle participation de 1M€.
  - Investissements en fonds propres : SEM Cœur de Ville CDA La Rochelle (revitalisation du territoire, social/logements)
- **Empreinte carbone directe :**
  - 100% des agences renouvelées fin 2022 (9 et 3 extensions)
  - Plan de mobilité employeur : test d'une plateforme de covoiturage interentreprises en lien avec la CDA La Rochelle
- **Actions vis-à-vis de nos parties prenantes :**
  - Déploiement de l'accompagnement des PME dans une démarche RSE par les agences entreprises.

**2.5- Risque d'Offres non adaptées aux attentes de nos clients et/ou enjeux environnementaux et sociétaux, et manque de sensibilisation des acteurs internes**

*Accompagner nos clients face aux enjeux environnementaux et sociétaux associés à notre activité - Elargir nos offres dédiées à la transition environnementale et énergétique ; accélérer l'innovation au service de la proximité relationnelle*

**Description du risque :**

Pour CMDS, le risque est de ne pas accompagner

-les évolutions économique/sociétale et attentes de nos clients, de ne pas faire évoluer nos solutions bancaires en réponse aux besoins de nos clients et nouveaux usages, en proximité ou à distance, d'avoir un positionnement tarifaire inadapté, suscitant insatisfaction et perte de relation

-l'évolution sociétale majeure d'attente des clients en matière d'offres dites « éco-responsables », placements ou financements responsables intégrant des critères « ESG » (Environnement, Social et de Gouvernance), notamment en accompagnement des transitions environnementales et énergétiques.

**Ambitions :**

L'ambition affichée par CMDS dans son Projet d'entreprise 2023 est d'être le partenaire de confiance, la banque préférée de ses clients sur son territoire, générant satisfaction et fidélisation de notre clientèle.

Notre objectif est notamment de proposer une banque 100% humaine et 100% digitale à l'ensemble de nos clients, « une Banque universelle de proximité », en installant une véritable culture du service clients et des solutions compétitives. Nous ambitionnons également d'être partenaire des transitions économiques et sociétales en proposant des solutions à impact « responsable » sur le plan environnemental et sociétal, en matière d'investissement, de financement, d'assurances et d'épargne, sur tous les marchés, en réponse aux attentes croissantes de notre clientèle.

**CMDS à l'écoute des évolutions sociétales et des attentes de ses clients :**

A travers ses offres et actions, CMDS a l'ambition d'accompagner les tendances sociétales fortes et les attentes croissantes de ses clients, particulièrement marquées ces dernières années, au niveau « sécuritaire » (économique et technologique-cybersécurité), « digital », « territoire » (actions et consommations au plan local, emplois sur le territoire) et « environnemental » (*nota : lutte contre la cybercriminalité traitée dans le Risque 1 ; développement du territoire traité dans le Risque 7*)

**Principales actions engagées en 2021 :**

**1-Nouvelle gamme de placements responsables :**





La prise de conscience des Français autour des enjeux environnementaux et sociétaux et la volonté de s'engager (lutte contre le réchauffement climatique, préservation des ressources naturelles, accompagnement des territoires, emploi, lutte contre les inégalités...) sont croissantes. L'investissement responsable est de plus en plus prisé par les investisseurs : les encours d'Investissements Responsables augmentent désormais plus vite que le marché des placements : +26% vs +7% (*moyenne 2017-2020 - Source Broadridge global mutual funds market, RI flagged funds, fin juin 2020*)

CMDS commercialise depuis plusieurs années la gamme d'Amundi, Asset Manager du Groupe CA, qui a placé l'analyse ESG (Environnement, Social et de Gouvernance) au cœur de sa stratégie de développement. Amundi a fait évoluer son offre mi-2021 vers une gamme plus engagée et responsable, qui propose aujourd'hui un panel de solutions aux clients, quels que soient leurs objectifs de placement, leurs profils (clients autonome en gestion libre, client participatif en gestion conseillée ou client délégataire avec mandat) ou l'enveloppe dans laquelle ils souhaitent investir (Assurance-vie, PEA, Compte-titre) :

**La gamme Amundi Responsable et Engagée**, qui s'organise autour de 4 grandes thématiques : soutenir les entreprises françaises, contribuer aux évolutions sociétales, participer aux défis climatiques et environnementaux, investir dans l'immobilier durable, est composée de fonds SFDR 8 ou 9 (1) dont certains sont également labellisés (Labels ISR, France Relance, Greenfin ou Finansol)

	PARTICULIERS	
	PATRIMONIAL / BP	
<b>SOUTENIR LES ENTREPRISES FRANÇAISES</b>	Amundi France Engagement	BFT France Futur FCPR Fleurons des Territoires
<b>CONTRIBUER AUX ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES</b>	Hymnos Solidarité Amundi CPR Global Silver Age CPR Silver Age	CPR Invest Social Impact CPR Invest Food for Generations CPR Invest Education CPR Invest Global Disruptive Opportunities
<b>PARTICIPER AUX DÉFIS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX</b>	Amundi Valeurs Durables CPR Invest Climate Action CPR Invest Climate Action Euro Amundi RI Impact Green Bonds	Amundi KBI Aqua AF Global Ecology ESG Amundi Investissement Forestier* Amundi Energies Vertes
<b>INVESTIR DANS L'IMMOBILIER DURABLE</b>	PREM Opcimmo	Amundi Immo Durable Edissimmo

\*FCPR Fleurons des Territoires : commercialisation à partir du 4 octobre 2021 ; Amundi Investissement Forestier : commercialisation en octobre 2021 ; Amundi Immo Durable : commercialisation à partir du 7 sept. 2021

 Fonds bénéficiant du Label Français ISR  
 Fonds bénéficiant du Label Français Financiel  
 Fonds bénéficiant du Label Français Greenfin  
 Fonds bénéficiant du Label Français Relance

**Amundi**

(1) Règlement européen SFDR : « Sustainable Finance Disclosure Regulation »

SFDR 9 : désigne les produits ayant un objectif d'investissement durable, qui investissent dans une activité économique contribuant à un objectif environnemental et/ou social.

SFDR 8 : désigne les produits promouvant des caractéristiques durables, qui intègrent des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais sans poursuivre un objectif d'investissement durable, dès lors que les sociétés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La gamme a été intégrée à l'outil d'aide à la vente TEO (fiches de présentation et allocations type fonction des profils clients) et à l'outil d'entretien « Trajectoires Patrimoine » utilisé dans la majorité des entretiens « épargne-patrimoine » avec nos clients.

Conformément au règlement européen « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR), Amundi a adapté ses Documents contractuels en y intégrant des informations en matière de durabilité, afin d'aider les investisseurs dans leurs décisions.

La « **Gestion Conseillée** » intègre également des fonds responsables dans toutes ses propositions (selon profils Prudent, Equilibre, Croissance ou Dynamique) et propose depuis le 2e trimestre 2021, deux nouveaux profils à orientations 100% ESG (« Equilibre responsable » et « Dynamique thématique »)

Les clients qui font le choix d'une « **Gestion Délégitaire** » se voient proposer des mandats à orientation responsable et intégrant des critères ESG : Mandat Stratégies d'Indosuez (investissement dans des sociétés ayant des activités favorables à la transition énergétique, au climat, à la biodiversité, à la santé et l'éducation), Mandat Sélection Amundi (fonds thématiques ESG/ISR de la gamme responsable et engagée), Mandat PEA Vendôme essentiel (Plan d'Épargne en Actions) ou Mandat CTO Vendôme titres vifs (Compte Titre Ordinaire)

En octobre 2021, CMDS a proposé un « **1<sup>er</sup> fonds à formule responsable** », « Amundi Sélection France Environnement », à ses clients épargnants « avertis ».

Le lancement de ces nouvelles offres nous a permis de **poursuivre la montée en compétence de nos conseillers, à travers des informations régulièrement délivrées** : web-conférences « Développement patrimonial » mensuelles animées par l'Animation commerciale, présentation de la nouvelle gamme Amundi lors d'une webconférence animée par Premundi, présentation des placements IRS dans la formation « marchés financiers » délivrée aux nouveaux Conseillers de Clientèle. Les Conseillers en Gestion de Patrimoine sont régulièrement sensibilisés lors des Plénières Banque Privée mensuelles CMDS et au fil des évolutions des offres par les correspondants Premundi et Indosuez mandats.

Nos clients ont également été informés à travers différentes communications commerciales par emailing et sur notre site internet.

**Les souscriptions et les encours de placements « responsables »**, dans le cadre de la gestion des comptes-titres, PEA ou en Assurance-vie, évoluent significativement, compte tenu de l'intégration croissante de critères ESG dans la sélection des sociétés par Amundi, du développement de la gamme « responsable et engagée », et des attentes des clients.



**Poids des Fonds « Responsables » dans les souscriptions 2021 et dans le total de l'encours OPC Amundi**

Fonds Responsables*	2019	2020	2021	2021/2020
Collecte en M€	27.1	114	<b>240</b>	+ 110%
Ratio / souscription	11%	43%	<b>99%</b>	+ 56 pts
Encours en M€	226.3	266.2	<b>665.3</b>	+ 150%
Ratio / encours**	23%	26%	<b>58%</b>	+ 32 pts

\*fonds Responsables : fonds classés SFDR 8 et 9 (383 fonds classés 8 et 9 sur le total de 431 fonds Amundi, soit 89 %)

145 fonds détiennent un Label, dont 111 Label ISR, 8 Label France Relance, 7 Label Finansol, 3 Label Greenfin.

\*\*Encours total Amundi : 1 153 M€ (anciens fonds en stock non classés, fonds classés 6, 8 ou 9). Hausse des encours 2021 incluant l'effet marché.

## 2-Nouvelle Banque au Quotidien adaptée aux besoins de l'ensemble de nos clients :

CMDS a fait évoluer sa gamme « banque du quotidien » en réponse aux évolutions comportementales et aux attentes de simplicité, transparence, personnalisation, innovation : les trois offres packagées « Nouvelle Banque du Quotidien » (« NBQ », Essentiel, Premium et Prestige) incluent des services et une carte de paiement, avec une tarification mensualisée et sans engagement (changement d'offre à tout moment) ; elles viennent compléter les offres EKO (base) et Globe Trotter (jeunes), afin de proposer des solutions de banque au quotidien adaptées à l'ensemble de nos clients. L'ensemble des conseillers du réseau a bénéficié de formation/outils d'aide à la vente pour commercialiser cette nouvelle gamme.

## 3-Une relation bancaire de qualité en proximité aussi bien qu'à distance :

- **Services de proximité** : Banque-assurances-Immobilier, CMDS offre le meilleur maillage bancaire sur son territoire avec une attention particulière aux services bancaires de base : elle est présente sur 137 communes avec 288 automates bancaires (dans 121 agences ou points conseils et 79 automates « hors site »), et sur 72 communes supplémentaires avec 101 « Relais CA » proposant un retrait d'espèces dans les commerces partenaires. Depuis 2021, CMDS propose également des **services immobiliers en proximité dans ses agences**, grâce à la présence de Conseillers Square Habitat (SQH) dans les bureaux SQH installés dans 9 agences bancaires.
- **Autonomie et selfcare clients** : 53.6% des clients utilisent la « Banque en ligne ». CMDS développe régulièrement des solutions en réponse au besoin d'autonomie, notamment via son site internet ou des appli bancaires. Depuis 2021, les clients peuvent par exemple effectuer eux-mêmes les rejets et oppositions sur prélèvements, programmer une pause crédit d'un mois, résilier leur contrat Pacifica directement en ligne, ou effectuer leurs paiements via les applications de paiement mobile Apple/Samsung Pay. Un outil d'entretiens clients en visio-conférence (« Vizio ») a été testé sur 8 agences pilotes et sera proposé à l'ensemble des clients en 2022.
- **Les process de Dématérialisation et digitalisation se poursuivent sur l'ensemble des offres et marchés**, notamment avec la « dépose internet » et la « signature électronique des contrats » : 25 actes de souscription et de gestion (selfcare ou mode dépose) disponibles en 2021, 73 planifiés en 2022 et les nouveaux produits « nativement » en digitalisation. A titre d'exemples, 62% des opérations/contrats éligibles sont désormais signés électroniquement, suite aux actions mises en place (augmentation des plafonds d'opération et équipement des conseillers en tablette) ; 93% des contrats habitats, 91% des questionnaires de santé et 71% des contrats crédit conso sont signés électroniquement ; 23% des contrats assurance-vie sont déposés sur notre site internet ; la nouvelle offre NBQ a directement été mise en marché avec le mode dépose.

## 4 - Assurances-Protection et Prévention :

Acteur de la protection des personnes et des biens sur son territoire, CMDS enrichit régulièrement ses offres assurantielles : - « **L'assurance Auto A4** » a été optimisée pour coller aux forts enjeux sociétaux autour de la transition écologique, au bouleversement des modes de transports et aux attentes fortes de nos clients autour de la personnalisation et du digital.

- La **Protection corporelle du conducteur**, revalorisée à 2 M€, bénéficie désormais aux utilisateurs de vélos (y compris vélos à assistance électrique)

- **L'offre valorise les véhicules électriques** (réduction de 100€ la 1ère année) et les assurés « petits rouleurs » (7 000 km maximum/an) qui bénéficient d'un bonus de -10%.

- Un **accompagnement de la clientèle fragile** avec la possibilité de Pause Paiement assurance auto.

- Le **dispositif de prévention** a été renforcé : pour nos jeunes assurés, le parcours client a été optimisé pour le stage de conduite préventive et des **feuilles Prévention A4** sont proposés à nos clients assurés.

-« **Mon assurance Décès** » : un nouveau contrat de prévoyance, éligible à une clientèle plus âgée (jusqu'à 75 ans) propose une couverture en capitaux élargie (jusqu'à 6 M€), avec une grille tarifaire simplifiée. L'adhésion à l'offre, ainsi que le questionnaire de santé ont été digitalisés. L'assistance a été enrichie avec une large gamme de services à utiliser dans les 12 mois après le sinistre.

-« **Ma protection maison** » : l'adhésion à l'offre de télésurveillance Nexecur a été digitalisée pour permettre aux conseillers d'accompagner plus simplement leurs clients vers un dispositif de protection complet.

Concernant les **marchés Spécialisés**,

- la **démarche de Prévention proactive** vis-à-vis des Agriculteurs assurés (cf Risque 2) a également été proposée aux Professionnels, pour les sensibiliser aux risques potentiels.

-**L'Assurances Multirisques des Entreprises** (activité, locaux, flottes véhicules, marchandises transportées, missions collaborateurs...) a été lancée en 2021. Une approche de **sensibilisation et de cartographie des risques, puis d'identification des besoins** de couverture en IARD, permet de proposer une gamme complète de protection aux dirigeants d'entreprises.

-le « **Contrat de protection de revenus** » peut désormais être proposé aux micro-entrepreneurs et dirigeants non-salariés, statuts de plus en plus répandus.

Les collaborateurs CMDS ont bénéficié de plusieurs programmes de **formation Assurances en 2021** : Fabrik, Assurance Académie (définition de groupes de compétences), et accompagnements personnalisés par les **Coaches Assurances** (équipe de 10 coaches chargés de l'accompagnement personnalisé et « dans l'action » des conseillers en agences, Pôles Pro Banque Privée et CRCM : 604 collaborateurs accompagnés sur 1 385 jours)

**5- Une attention particulière à certaines typologies de clientèle ou moments de vie (autre l'accompagnement des Agriculteurs détaillé en Risque 2) :**

- **En soutien des Jeunes** particulièrement touchés par la crise, CMDS a commercialisé un **Prêt Etudiants destiné aux étudiants et apprentis**, sans distinction du niveau d'étude, dont le taux a été boosté à la rentrée 2021 (taux unique de 0,75% sans frais de dossier, prêt jusqu'à 50 000 euros / 120 mois) : 329 jeunes ont été accompagnés pour un total de 6.5M€ (dont 246 prêts à 0.75% pour un total de 5 M€)
- Face au vieillissement de la population, une **démarche « Bien Vivre à Domicile » d'accompagnement de nos clients Seniors et de leurs aidants** (incluant de la prévention sous forme de téléassistance) a été testée dans 6 agences et devrait être déployée à compter de 2022.
- Suite aux inondations qui ont durement touché Saintes en février 2021, un **dispositif d'accompagnement des clients sinistrés** a immédiatement été mis en place, pour une prise en charge rapide des sinistres, notamment avec une communication proactive vers les clients touchés et des interventions de l'Unité de Gestion des Sinistres sur place.

**6- L'accompagnement des projets de transition environnementale de nos clients à travers des financements « verts »**

- **La rénovation énergétique des logements et l'acquisition de véhicules « verts » peuvent être financées par la gamme de crédits aux Particuliers :**

- **Prêt à Taux Zéro (Eco PTZ)** (« l'ECO-PTZ Performance globale » évolue en 01/2022 : hausse du plafond à 50 000€ et de la durée maximale à 20 ans)
- **Prêt à Taux Zéro « Habiter mieux »** (Eco PTZ « Habiter mieux », prêt aidé par l'Etat sous forme d'avance sans intérêts pour financer la part des travaux d'économies d'énergie non prise en charge par la subvention de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) au titre de la lutte contre la précarité énergétique, et afin d'accompagner les personnes aux revenus modestes dans la rénovation de leur logement,
- **Prêt Economie d'Energie** (PEE - prêt personnel permettant de financer les travaux dédiés aux économies d'énergie, non éligibles au PTZ),
- **« Prêts verts » complémentaires :**

- **« Prêt à Consommer vert » Travaux et Auto** (1 500€ à 50 000€), destiné au financement de travaux d'économies d'énergie dans une résidence principale, secondaire ou locative (12 à 84 mois) ou d'un véhicule « vert » (durée de 12 à 60 mois), sans frais de dossier.
- **Prêt pour la prime à la conversion** : un prêt à 0%, de 1 000€ à 5 000€, constituant l'avance de la prime que vont recevoir de l'état, les clients, dans le cadre d'une acquisition de véhicule « vert ». Cette offre peut être souscrite sans prêt automobile complémentaire et sans frais de dossier ni garantie.

Toutefois une large part de projets « verts » (véhicules et travaux verts) est financée par des « Prêts A Consommer Personnel » (prêts « non affectés », sans objet ni justificatif à fournir par le client), ce qui ne permet pas d'avoir une vue exhaustive des financements verts.


**Indicateurs : Poids des crédits "verts" souscrits dans l'année dans le total des crédits souscrits dans l'année, par marché, en nombre et montant :**

- **Marché Particuliers - Crédits « énergie verte » / crédits habitat avec travaux (hors acquisition)**

Poids des crédits « verts » dans les crédits habitat avec travaux	2019		2020		2021		2021/2020	
	Nombre / poids							
Nombre / poids	347	4.2%	544	6%	<b>709</b>	<b>8.25%</b>	+31%	+2.25pts
Montant en M€ / poids	4.7 M€	0.95%	6.3 M€	1.2%	<b>8.4M€</b>	<b>1.7%</b>	+33%	+0.5pt

- **Nature des crédits « énergie verte » :**

Détail Crédits « verts » nbre / montant en M€	2019		2020		2021		2021/2020	
Prêts Eco PTZ	275	3.9	494	5.6	<b>659</b>	<b>7.6</b>	33%	36%
Prêts Economie d'énergie	43	0.58	24	0.48	<b>28</b>	<b>0.53</b>	17%	11%
Prêts travaux verts	29	0.25	26	0.23	<b>22</b>	<b>0.20</b>	-12%	-7%
<b>Total</b>	<b>347</b>	<b>4.7M€</b>	<b>544</b>	<b>6.3M€</b>	<b>709</b>	<b>8.4M€</b>	<b>31%</b>	<b>33%</b>

Les financements de projets de rénovation énergétique ont progressé de plus de 30% en 2021, portés par les Prêts Eco PTZ, sur un marché dynamique, en partie dopé par des reports de projets de 2020.

A noter qu'une part des prêts travaux verts se font en Prêt A Consommer Personnel (prêt non affecté) ne permettant pas le suivi en « crédits verts ».

- **Marché Particuliers – Crédits « véhicules verts » / total crédits véhicules**

Poids des crédits «véhicules verts» / total crédits véhicules	2019 (lancement 09/2019)		2020		2021		2021/2020	
	Nombre / poids							
Nombre / poids	70	3.73%	126	3.13%	<b>127</b>	<b>2.94%</b>	+0.8%	-0.19pt
Montant en M€ / poids	0.88M€	3.84%	1.69M€	3.58%	<b>1.74M€</b>	<b>3.31%</b>	+2.9%	-0.27pt

Les Crédits « véhicules verts » progressent, mais moins fortement que le total des crédits véhicules (probablement boosté par le déstockage de véhicules suite à la crise sanitaire, début 2021). Une part des financements de véhicules verts se réalise en PAC Personnel (prêt « non affecté ») en période d'animation promotionnelle « PAC personnel » ne permettant pas le suivi en « crédits verts ». A noter la part croissante de financement de véhicules verts en Location avec Option d'Achat (LOA) que le groupe CA développe (Agilauto)

- **Côté marchés spécialisés,**

- **Le Prêt « Energies vertes »** permet d'accompagner les projets de nos clients entreprises, professionnels, agriculteurs en faveur de la transition énergétique, dans les domaines du solaire, de la méthanisation, de l'éolien notamment. L'étude de ces projets de montants significatifs, dont les technologies sont souvent innovantes et évolutives, est menée par les référents CMDS « énergies » des marchés entreprises et agriculture, avec les experts Unifergie, la filiale du groupe experte dans le financement des énergies (avis technique, aide à la décision, accompagnement commercial) et également en syndication avec d'autres caisses régionales et établissements bancaires. En 2021, 3 crédits corporates ont ainsi été réalisés pour un total CMDS de 12 M€ finançant des installations photovoltaïques sur notre territoire.
- **Sur l'année 2021, CMDS a financé 101 dossiers pour 21.5 M€ réalisés**, des projets essentiellement en énergie solaire (93% des dossiers), et sur les marchés de l'Agriculture (79% des dossiers en nombre) et des Entreprises (70% des montants)

- **Marché Spécialisés (Professionnels, Agriculteurs, Entreprises) – crédits « énergie verte » / total crédits bâtiments-infrastructures**

Poids des crédits énergie « verte »	2019		2020		2021		2021/2020	
Nombre / poids	38	2.8%	52	4.3%	<b>101</b>	<b>7.6%</b>	+94.2%	+3.25pts
Montant en M€ / poids	20.9M€	7.4%	7.9M€	3.8%	<b>21.5</b>	<b>6.8%</b>	+172.5%	+3pts

- **Nature des crédits « énergie verte »**

Crédits « énergie verte »	2019		2020		2021		2021/2020	
	Nbre	M€	Nbre	M€	Nbre	M€	Nbre	M€
Solaire	30	2.98	48	6.12	<b>94</b>	<b>19.1</b>	+96%	+212%
Méthanisation	3	8.8	1	1.7	<b>0</b>	<b>0</b>	-1	-1.7
Eolien	1	5	1	0.09	<b>0</b>	<b>0</b>	-1	-0.09
Transition énergétique autre (dont centrales hydroélectriques)	4	4.1	2	0.04	<b>7</b>	<b>2.4</b>	+5	+2.36
Total	38	20.9	52	7.9	<b>101</b>	<b>21.5</b>	+94%	+172%

Après l'année 2020 marquée par la crise et le report ou l'annulation de projets, 2021 retrouve le niveau de financements 2019 : 21.5M€, sur des projets essentiellement en Solaire Photovoltaïque.

- **L'offre Green Solutions de CA Leasing et Factoring validée en 2021 sera mise en marché début 2022** : elle permet d'accompagner la transition énergétique des entreprises, professionnels, agriculteurs, secteur public (gamme de financement en crédit-bail mobilier et assurances, et formation des collaborateurs), notamment concernant les projets photovoltaïques en autoconsommation.

- **7- Mesure de la satisfaction clients à travers des enquêtes annuelles**

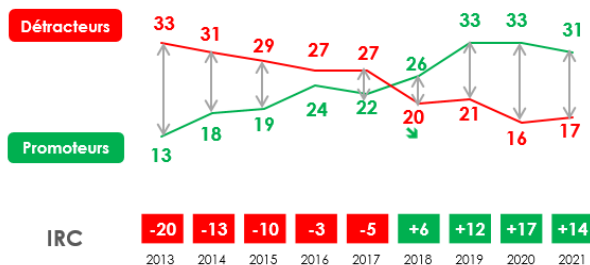
La satisfaction de nos clients est régulièrement mesurée à travers des enquêtes d'Indices de Recommandation clients (IRC / Net Promoter Score), menées avec des cabinets d'étude spécialisés.

- **Indice de Recommandation Clients Stratégique (IRC) - Particuliers (mai-juillet)**

Cette étude menée au niveau national avec l'institut BVA a permis d'interroger par téléphone, 1004 habitants dont 400 clients CMDS (contrairement à l'IRC Agences, cette enquête, qui préserve notre anonymat, ne fait pas le lien avec l'agence CMDS et le conseiller du client).

**CMDS maintient un bon niveau d'IRC à +14** (- 3 points / 2020), grâce à un pourcentage de détracteurs qui reste au meilleur niveau des caisses régionales et malgré une légère baisse des promoteurs ; ce niveau nous positionne à la 11<sup>e</sup> place des caisses régionales de Crédit Agricole (sur les 39 ayant mesuré leur IRC en 2021). CMDS se rapproche du Crédit Mutuel (+18 vs +26 en 2020) qui reste le concurrent régional à challenger.

## Indicateur IRC Stratégique Particuliers

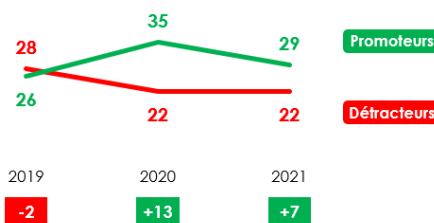


Les **IRC Stratégiques Agri et Pro** (avril-mai 2021), respectivement à **+6 pour les Agriculteurs** (+3 pts / 2020) et **+7 pour les Professionnels** (-6 pts/ 2020, en baisse sur les « Promoteurs », probablement lié à un accompagnement moins intense que pendant la crise de 2020) :

### Agris :



### Pros :

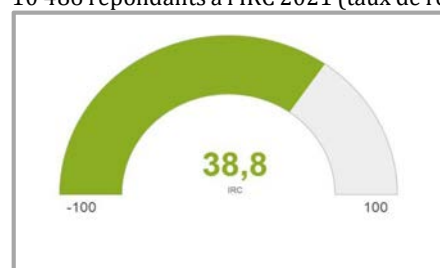


Les actions prioritaires définies visent à renforcer le suivi et l'intensité de la relation (suivi régulier, proactivité, fréquence des visites sur le lieu d'activité), améliorer l'approche conseil (notamment par les expertises) et développer la culture service (réactivité, info/suivi...)

- **IRC Agences** (novembre 2021)

L'IRC Agences est une « note de cœur » spontanée qui intègre l'historique de la relation et mesure l'envie de nos clients de recommander CMDS auprès de leur entourage. Il s'appuie sur une enquête adressée par mail une fois par an à l'ensemble de nos clients Particuliers, Professionnels et Agriculteurs.

10 486 répondants à l'IRC 2021 (taux de retour de 4,3% vs 7,7% en 2020) et **une note encore en progression à 38,8** vs 36,2 en 2020.



Plus d'un client sur deux nous recommande (56,1% de promoteurs, soit +2,7 points)

Les résultats par point de vente, partagés entre les managers et leurs collaborateurs, font l'objet d'un plan d'actions visant à améliorer la satisfaction clients au quotidien.

## Indicateur - IRC Agences - Taux des agences avec IRC positif

	2018	2019	2020	2021	2021/2020	Objectif
<b>IRC Agences</b>	30.5	31.3	36.2	<b>38,8</b>	+2.6pts	
<b>taux Agences avec IRC positif</b>	100%	98.9%	100%	<b>100%</b>	iso	100%

- **IRC Entreprises** (octobre-novembre 2021) : cet IRC, sous format régional en 2021, confirme le **haut niveau de satisfaction de nos clients : +44** (-2 pts/ 2020, année marquée par un gain de +15 pts, lié au fort accompagnement durant la crise)

## 8- Une politique tarifaire alignée avec notre positionnement de « partenaire de confiance » qui propose des solutions compétitives

Notre **politique tarifaire souligne notre ambition d'être le partenaire de toutes les clientèles**, avec un positionnement ajusté, compétitif, et un souci de transparence, loyauté et pédagogie, tout en assurant le développement de notre fonds de commerce et le maintien de notre niveau de services, réseau d'agences, distributeurs automatiques de billets, conseillers en proximité. Ce positionnement tarifaire est régulièrement analysé à travers **des enquêtes d'associations de consommateurs** : en 2021, l'enquête CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie) positionne CMDS parmi les banques les moins chères de son territoire : 2<sup>e</sup> rang sur le profil « couple actif », 4<sup>e</sup> rang sur le profil « petit consommateur » et 1<sup>er</sup> rang sur le Profil « couple haut de gamme ».

## 9- Perspectives 2022-2023 :

### • **Marché des Particuliers :**

- Placements ISR : conseils clients et recueil des préférences ESG conformément à la réglementation MIF2 / DDA.
- Banque au quotidien - prévention : alerte découvert ; nouvelle appli « Ma Banque »
- Prévention :
  - déploiement de la démarche « Bien Vivre à Domicile » d'accompagnement de nos clients seniors et des aidants.
  - prévention des clients des marchés spécialisés (100% des entrées en portefeuille « risques moyens » sensibilisés)
- Crédits verts :
  - élargissement de l'offre LOA Agilauto aux véhicules « verts » hybrides et électriques
  - accompagnement des projets de rénovation énergétique des logements de nos clients.

### • **Marchés Spécialisés :**

- Nouvelle gamme de Fonds de placement « responsable et engagée » dédiée aux Entreprises, Pro-Agri.
- Mise en marché de l'offre Green Solutions de CA Leasing et Factoring.
- Dématérialisation et digitalisation du parcours d'octroi des crédits Agri et Pro avec Signature électronique des prêts.
- Mise en marché du Crédit Résonance CACIB « vert » ou « social », destiné aux Entreprises et Coll pub, dédié aux objets de financement liés notamment aux transitions énergétiques et environnementales ou comportant des mécanismes de révision de taux en fonction de l'atteinte des ambitions de performances ESG négociées avec l'emprunteur.

## 2.6- Risque de Détérioration de notre image d'employeur responsable et du climat social

*Favoriser l'épanouissement au travail et développer l'attractivité de notre marque employeur*

*Veiller à l'égalité des chances pour les collaborateurs et promouvoir la diversité*

### • **Description du risque :**

Le risque est

- qu'il y ait une inégalité de traitement au regard de la question du genre, en matière de recrutement externe, de gestion des carrières, de formation, de développement des compétences, de rémunération.
- de ne pas favoriser le développement et l'épanouissement professionnel des collaborateurs, générant insatisfaction, perte d'engagement, perte d'attractivité de CMDS en tant qu'employeur, voire départs de « talents », induisant des risques réglementaires et pénaux, d'image et de réputation, de performance et d'insatisfaction clients.

### • **Ambitions :**

Notre conviction affichée dans le projet d'entreprise 2023 est « L'humain responsable » : les femmes et les hommes sont au cœur de la création de valeur dans notre entreprise coopérative.

Notre ambition est de favoriser le développement et l'épanouissement professionnel des collaborateurs, et développer ainsi leur engagement au service de l'entreprise et des clients.

Nos principaux objectifs sont d'accompagner et sécuriser les trajectoires professionnelles en contribuant au développement des compétences, de veiller à l'égalité des chances et promouvoir la diversité, notamment en renforçant les mesures en faveur de l'égalité Femmes-Hommes et à travers une politique dédiée au handicap. CMDS a également à cœur de promouvoir l'expression des salariés et le dialogue social, de contribuer à la qualité de vie au travail, et d'accompagner ses salariés en difficulté ou dans les moments difficiles. La période de crise sanitaire a fait émerger de nouvelles attentes pour une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, que CMDS entend prendre en compte. Enfin CMDS, employeur de 1<sup>er</sup> plan sur son territoire, souhaite également jouer un rôle majeur en faveur de la formation et de l'emploi, en créant du lien entre les demandeurs d'emplois et les employeurs.

### • **Principales actions engagées en 2021 :**

#### **1-Ecoute et mesure de l'engagement collaborateurs - Indice d'Engagement et de Recommandation Collaborateurs (IEC)**

Chaque année, la Caisse régionale donne la parole à ses salariés, dans le cadre de la mesure de l'Indice d'Engagement et de Recommandation Collaborateurs (IEC). La 6<sup>e</sup> édition de l'enquête annuelle a été menée en septembre 2021 : un taux de

participation élevé et en progression à 85% (vs 82% en 2020), qui souligne la confiance des salariés dans cet outil de dialogue et d'amélioration de nos pratiques.

**Notre IEC 2021 s'établit à 78%**, en recul de 4 points par rapport à 2020, mais qui reste à un niveau élevé et au-dessus de la moyenne des Caisses régionales et du Groupe (75%).

Les résultats soulignent notamment un fort attachement à l'entreprise, la fierté d'y travailler et la confiance dans l'avenir du Groupe et de la Caisse régionale, un accompagnement managérial de qualité et une gestion de la crise bien maîtrisée tant en interne qu'à l'égard des clients et du territoire. Des axes d'amélioration sont identifiés, notamment dans le domaine de l'équilibre vie personnelle / vie professionnelle, en matière d'écoute des problèmes de terrain, mais aussi sur le plan de la reconnaissance, dans un contexte où nos clients sont plus exigeants et nos métiers plus complexes.

**Plusieurs chantiers ont été ouverts pour mieux répondre aux attentes exprimées :**

- concernant le besoin de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle, des travaux sur le « travail déplacé » ont été entamés dès début 2021, avec la mise en place d'une démarche d'écoute auprès d'un panel de 75 collaborateurs Site et Réseaux (ayant expérimenté le Travail A Distance depuis 2016 ou le travail à domicile en 2020 dans le contexte de crise sanitaire). Les travaux avec les partenaires sociaux sont en cours pour finaliser le projet d'accord qui devrait permettre de mettre en place des jours de télétravail et du travail déplacé pour les salariés volontaires, dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Par ailleurs, les travaux sur « l'organisation des agences » avec un projet d'évolution des horaires de travail des réseaux, seront présentés au Comité Social et Economique dès le début 2022.
- Concernant l'écoute des problèmes du terrain, près de 1 500 « irritants », axes de simplification et d'amélioration des process suggérés par les collaborateurs, ont été recensés dont les 2/3 traités. La poursuite de la simplification de l'exercice de nos métiers va se traduire par la création d'un poste en charge de l'amélioration des process sur le marché des professionnels et des agriculteurs et la remise en fonction de l'outil d'identification et traitement des irritants avec une animation renforcée en Comité de Distribution.
- En matière de rémunération, des premières négociations ont été menées au niveau national avec une prime pour tous d'un montant de 800€ versée en janvier 2022. Au niveau de la Caisse régionale, les négociations annuelles se sont conclues par des accords signés à l'unanimité par l'ensemble des Organisation Syndicales représentatives en CMDS, sur un ensemble de mesures visant à reconnaître le haut niveau d'engagement et de professionnalisme de tous les collaborateurs (enveloppes financières pour mieux reconnaître les expertises métiers, l'engagement et les réalisations remarquables notamment)



**Indice d'Engagement Collaborateurs (IEC)**

	2018	2019	2020	2021	2021/2020	Obj 2023
<b>IEC</b>	79%	79%	82%	<b>78%</b>	-4pts	
Dont indice « problèmes terrains écoutés »	49%	51%	56%	<b>50%</b>	-6pts	>75%
Position CMDS / CRCA	3e	6e	8e	<b>13e</b>	-5	Top 3 des CRCA

**2- Plan de Formation pour assurer la montée en compétence des collaborateurs**

Grâce à une offre de formation riche et continue au service de nos collaborateurs, nous anticipons et accompagnons l'évolution de nos métiers et besoins spécifiques.

**Le plan de formation déployé en 2021**, tout en prenant en compte le contexte sanitaire, a néanmoins permis de servir les objectifs suivants dont le challenge reste l'efficience :

- faire de la conformité une opportunité pour renforcer notre professionnalisme et la loyauté envers nos clients, en facilitant la maîtrise par les conseillers des différents dispositifs réglementaires,
- accompagner la montée en compétences et le renforcement de l'expertise de nos conseillers, au service de la satisfaction de nos clients, en personnalisant nos parcours de formation pour les rendre plus adaptés aux besoins individuels,
- faire grandir les managers dans leur rôle de transformateurs de l'entreprise et d'accompagnement des collaborateurs.

Les formations ont pu être maintenues avec des formats adaptés pour respecter les mesures sanitaires en vigueur et se dérouler dans de bonnes conditions. Les formations à distance (classes virtuelles) ont été privilégiées lorsque cela était possible. Cette période a largement été mise à profit pour effectuer les formations réglementaires dès le 1<sup>er</sup> semestre (cf. Risque 1-).

Les formations en décentralisé intégrant les concepts de l'action de formation en situation de travail ont été développées pour encourager l'implication des apprenants et faciliter la mise en action (Fabrik, coaching assurance)

L'attention de l'entreprise s'est également portée sur la qualité de vie au travail et la connaissance de soi en proposant des formations sur la gestion des émotions, des incivilités, des situations conflictuelles et du développement personnel.



**Indicateurs Formation**

	2018	2019	2020	2020/2019	2021	2021/2020
<b>Nbre de jours / salarié</b>	4.9	6.3	4.5	-28.6%	<b>6.8</b>	+51%
<b>Nbre de jours totaux</b>	8 380	10 938	8 133	-25.6%	<b>11 611</b>	+43%
<b>Budget en montant (K€) et poids de la masse salariale</b>	4 321 6.8%	5 050 7.9%	4 087 6.2 %	-19% -1.7pts	<b>ND</b>	ND

En 2021, le nombre de jours de formation par salarié retrouve le niveau de l'année 2019, avec une organisation ayant permis de maintenir les formations en distanciel ou en présentiel malgré la crise COVID.  
Données 2021 disponibles fin février 2022.

### 3- Veiller à l'égalité des chances pour les collaborateurs et promouvoir la diversité

- Renforcement des mesures en faveur de l'égalité Femmes-Hommes ; prévention et traitement des situations de harcèlement**

Fortes des actions engagées depuis plusieurs années et en respect de la loi « avenir professionnel » qui a renforcé les mesures relatives au respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes et a créé un « index de l'égalité femmes-hommes » permettant une comparaison entre entreprises, CMDS met en œuvre l'**accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes** signé en décembre 2019, qui engage l'entreprise dans la poursuite de la dynamique sur l'équité de traitement au regard notamment de la question du genre.

Cet accord définit des objectifs, des moyens pour les atteindre et des indicateurs pour le suivi, en matière de recrutement externe, de gestion des carrières, de formation, de développement des compétences, de rémunération. Ainsi, les processus de recrutement sont basés sur des notions telles que la compétence et la motivation, l'expérience et la performance et excluent toute pratique discriminatoire. Cet accord mettait déjà l'accent sur la lutte contre les agissements sexistes.

**En 2021, CMDS et les partenaires sociaux ont signé l'accord pour « la prévention et le traitement des situations de harcèlement »** : conscients de l'importance du phénomène sociétal du harcèlement, de la discrimination et des agissements sexistes, et de ses incidences en matière de conditions de travail et des conséquences sur la sécurité et la santé des salariés, CMDS et les partenaires sociaux ont souhaité affirmer leur engagement volontariste pour améliorer la prévention et le traitement des situations de harcèlement, discriminations et agissements sexistes. Par cet accord, l'entreprise prévoit des mesures pour sensibiliser les salariés ainsi qu'un système opérationnel pour identifier, analyser et traiter les faits lorsqu'ils sont identifiés dans l'entreprise, ainsi que des mesures de protection et d'accompagnement des salariés.

CMDS applique également l'**accord national de maintien de la rémunération des salariés dans le cadre du congé paternité**, mise en place parallèlement à l'allongement de sa durée légale portée de 10 jours à 3 semaines.

#### Indicateurs Egalité Femmes - Hommes

	2018	2019	2020	2021	2021/2020
<b>Index égalité F/H *</b>	87 pts	87 pts	91 pts	<b>88 pts</b>	-3 pts
<b>Pourcentage de femmes cadres / total cadres</b>	42.8%	43.7%	44.8%	<b>45.2%</b>	+0.4 pt

\*indicateur selon méthode "ministère du travail". Nombre de points sur 100. Hausse 2020 liée à l'indicateur « 10 plus hautes rémunérations » (+ 5 pts) avec l'entrée d'une 2ème femme. Baisse 2021 liée à la baisse de l'indicateur « écarts de promotions » (- 5 pts) non compensée par la hausse de l'indicateur « écart de rémunération » (+2 pts)

La féminisation de l'Equipe de Direction s'est poursuivie avec le recrutement d'une nouvelle Directrice Commerciale en février 2021 portant le taux de féminisation à 33% (3/9), en hausse par rapport à 2020 (2/9, 22%)

- Politique pour l'inclusion des travailleurs handicapés**

En 2020, la signature du 1<sup>er</sup> accord CMDS sur l'emploi des travailleurs handicapés a matérialisé la politique dédiée au handicap : maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (accompagnement des salariés en situation de handicap reconnu ou possible, aménagement de poste, attribution de CESU handicap), intégration-recours au secteur protégé, sensibilisation et communication auprès des salariés en interne, réunion de la Cellule de coordination handicap. Cet accord intègre également la charte « cancer et emploi » signée en novembre 2020, qui porte une attention particulière au retour à l'emploi après une absence de longue durée.

En 2021, le traitement des situations individuelles s'est poursuivi, mais les actions de prévention ont été différées compte tenu du contexte sanitaire.

#### Indicateur Taux de Travailleurs Handicapés

	2018	2019	2020	2021	2020/2019
<b>Taux de Travailleurs Handicapés *</b>	5.84%	5.63%	6.27%	ND (mars 2022)	+ 0.64 pt

\*DOETH : Déclaration obligatoire d'Emploi des TH

### 4- Des actions volontaristes pour améliorer la Qualité de Vie au Travail, santé et sécurité des salariés, mises en place grâce à un dialogue social de qualité

Dans l'objectif de Qualité de Vie au Travail recherché depuis plusieurs années, la Caisse régionale poursuit les travaux engagés, avec l'implication forte des partenaires sociaux, dans le cadre du Comité de pilotage COMPAS (Construire, Observer, Mobiliser, Prévenir les Risques, Accompagner, Sécuriser et préserver la santé au travail), de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT ; et précédemment CHSCT) et du Comité Social et Economique (CSE), qui se sont notamment traduits par la signature d'accords essentiels sur les thèmes de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ou la promotion du sport et la santé dans l'entreprise.

En cette nouvelle année atypique, notre volonté de nourrir au quotidien un dialogue social de qualité avec les partenaires sociaux s'est poursuivie. Parallèlement aux travaux sur le « travail déplacé », les instances sociales ont signé l'**avenant à l'accord sur le**

« Travail A Distance pour les salariés du site », reconduit l'accord sur « la participation à l'effort de construction » (1% construction) facilitant l'accès des salariés à la propriété, et signé deux nouveaux accords : « la prévention et le traitement des situations de harcèlement » (§3-) et « la prévention et la gestion des incivilités » (ci-dessous)

L'intégration de la RSE dans le dialogue social est également une volonté commune de CMDS et des partenaires sociaux : un séminaire de sensibilisation à la RSE a été proposé aux élus en octobre 2021 ; en 2022, 2 élus participeront à la nouvelle Commission RSE et conformément à la Loi Climat et Résilience d'août 2021, l'impact environnemental des projets sera présenté dans les dossiers étudiés en CSE.

- **En 2021, signature de l'Accord sur « la prévention et la gestion des incivilités »** : CMDS apporte une attention particulière au phénomène sociétal des incivilités, renforcé dans la relation commerciale avec la clientèle, et à ses impacts en matière de conditions de travail et ses conséquences sur la sécurité et la santé des salariés. Elle a pour ambition de prévenir les incivilités, sensibiliser les salariés, s'assurer que chaque incivilité est déclarée, accompagner les collaborateurs concernés de manière adaptée et prendre les mesures nécessaires à l'égard des clients, afin d'assurer un cadre de travail sécurisant à chaque salarié.
- **En soutien de ses salariés tout au long de la crise sanitaire** : CMDS a continué à se mobiliser et s'adapter à la situation sanitaire, afin de maintenir le travail dans les meilleures conditions, au service de ses clients, en respect des mesures sanitaires de protection des salariés et clients : organisation du travail avec des protocoles régulièrement ajustés au fil des protocoles publiés par les Pouvoirs Publics, en lien avec le CSSCT et les organisations syndicales, et communiqués aux salariés ; travail à distance avec une charte de bon usage, équipes en télétravail ; dispositif d'écoute et d'accompagnement psychologique (prise en charge de séances chez un psychologue pour les adhérents à la Mutuelle ; mise à disposition d'un dispositif gratuit d'écoute et d'accompagnement psychologique, assuré par des psychologues cliniciens, garantissant l'anonymat et de la confidentialité)
- Suite à l'accord sur le **droit à la déconnexion** signé en 2020, le comité COMPAS a proposé une **campagne de communication interne** en mai : **#JEDÉCONNECTE** visant à réaffirmer le droit à la déconnexion pour tous, à travers des illustrations concrètes de bonnes pratiques (exemple : « je ne réponds pas à mes mails ou au téléphone / je ne me connecte pas à mon PC, en dehors de mon temps de travail »)
- **Les déplacements domicile-travail** sont un enjeu environnemental (risque 4) mais aussi d'équilibre vie professionnel / vie personnelle ; outre la prolongation de deux mesures mises en place dans le cadre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi 2016 (navettes CMDS Niort/Saintes vers Lagord permettant de réduire l'usage des véhicules individuels, et renouvellement de l'accord sur le Travail A Distance pour les salariés du Site), la DRH étudie au cas par cas lors des mobilités inter-agences, le rapprochement des salariés de leur domicile, lorsque les trajets quotidiens excèdent 80 km aller-retour.
- Notre Caisse Régionale encourage la pratique du sport pour lutter contre la sédentarité au travail et contribuer au bien-être physique, psychologique et social de tous. En octobre, le **programme « Sport et Santé »** a été lancé en partenariat avec le prestataire United Heroes : le principe est de proposer aux salariés qui le souhaitent de télécharger une appli, qui vise à encourager la pratique d'une activité physique, sport ou loisir (jardinage...), qui permet de participer à des challenges individuels, collectifs ou « solidaires » régulièrement organisés par CMDS : le premier challenge dans le cadre d'Octobre Rose, a réuni plus de 520 collaborateurs et administrateurs, et a permis d'offrir des chèques de 1 250€ à deux associations locales engagées en faveur de la lutte contre le cancer du sein : L'effort Rose et Les PrinSEINses.
- Dans le domaine de la santé, CMDS s'associe également régulièrement à des partenaires comme l'Etablissement Français du Sang pour proposer des collectes de sang à ses salariés, ou la Fédération des Associations pour le Don d'Organes et de Tissus humains afin de sensibiliser ses salariés et clients.
- En soutien à ses salariés parents d'enfants de la primaire au Bac+2, CMDS propose **Prof Express**, un service de soutien scolaire en ligne, qui s'est enrichi cette année d'un **service Orientation**, qui informe et aide les élèves à préparer leur avenir scolaire et professionnel en proposant notamment un accompagnement à la recherche de stage : révision d'un CV ou d'une lettre de motivation ; aide à la recherche de sites Internet et d'organismes susceptibles d'offrir des stages en rapport avec la demande du candidat ; préparation de l'entretien.

##### 5-CMDS employeur responsable, majeur et actif sur le territoire Charente-Maritime Deux-Sèvres

**CMDS figure parmi les 1ers employeurs des départements de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres et s'engage particulièrement en faveur de l'insertion des jeunes en soutenant la formation et l'emploi sur son territoire.**

Elle s'inscrit ainsi pleinement dans le projet du Groupe Crédit Agricole, choisi par le gouvernement avec cinq autres entreprises françaises, pour son engagement reconnu en faveur de l'emploi des jeunes, et signataire de la convention « un jeune, une solution ».

- **En 2021, CMDS a poursuivi sa mobilisation en faveur des jeunes particulièrement touchés par la crise, en accentuant ses recrutements en CDI (110 dont une majorité de jeunes) et l'accueil de jeunes en formation : 117 stages étudiants rémunérés dès le 1er mois, 85 contrats d'été, promotion de 63 alternants pour la rentrée 2021-2022, accueil de 8 collégiens de zone «Réseau d'Education Prioritaire» pour leur stage de 3e de découverte du monde de l'entreprise, en janvier 2021. CMDS permet ainsi aux jeunes d'acquérir une 1ere expérience professionnelle, et prépare son avenir grâce à l'accueil de futurs talents et de nouvelles compétences.**
- **Plus que jamais, l'orientation et l'emploi sont au cœur des préoccupations des jeunes, c'est pourquoi CMDS entend connecter les jeunes et les entreprises qui recrutent. Elle a ainsi lancé la plateforme Youzful, [www.youzful-by-ca.fr](http://www.youzful-by-ca.fr), service extra-bancaire gratuit et utilisable en autonomie, à destination des jeunes, mais aussi de tous les professionnels, agriculteurs et entreprises du territoire qui recrutent. Youzful leur permet de s'informer,**

rechercher des offres de stages, alternances et emplois, et échanger avec les recruteurs, localement et sur tout le territoire. Ce lancement a été accompagné d'un fort dispositif de communication à destination des professionnels et des jeunes, afin de créer du lien entre les jeunes (1 070 inscrits en CMDS) et les recruteurs en quête de jeunes talents (42 inscrits en CMDS)

- **CMDS a poursuivi ses job Dating interentreprises en faveur de l'emploi des jeunes sur son territoire en les intégrant à Youzful et en adaptant le format au contexte sanitaire : les e-jobdating d'avril et juin ont ainsi pu se tenir en distanciel avec la participation de dizaine d'entreprises des deux départements et de 60 à 80 candidats. CMDS a également participé au job dating organisé par l'Agglo Bocage Bressuirais, Pôle Emploi et la Maison de l'Emploi à Bressuire Bocapôle, aux côtés de 80 autres employeurs du secteur du Bocage. Elle a également proposé une e-conférence dédiée à l'alternance en mars.**
- Depuis 2021, **CMDS est Partenaire du Lab de l'emploi**, dans le cadre de la charte signée avec la Communauté D'Agglomération de La Rochelle, 28 communes et des partenaires, pour soutenir le retour à l'emploi de 100 demandeurs de longue durée, dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétence d'un an, contrat aidé par l'Etat.

**6- Perspectives 2022-2023 :**

- Meilleure conciliation vie personnelle / vie professionnelle :
  - Accord sur le "Travail déplacé" (télétravail, travail en agence de proximité, en complément du Travail A Distance sur sites dédiés en place depuis 2016)
  - Projet d'évolution des horaires de travail des réseaux
  - Chantier « traitement des irritants internes - problèmes de terrain »
  - Participation au test du programme de covoiturage interentreprises de la CDA La Rochelle (cf Risque 4)
- Développement des compétences :
  - Formation pour mieux accompagner les projets de rénovation énergétique des logements de nos clients.

**2.7 - Risque de Soutien insuffisant à l'économie locale**

*Etre un acteur majeur du développement économique durable de notre territoire, partenaire des transitions économiques et sociétales, créateur de liens et porteur de projets d'envergure*

- **Description du risque :**  
Le risque pour CMDS est de ne pas accompagner suffisamment et durablement l'économie locale de son territoire Charente-Maritime et Deux-Sèvres, en soutien de projets à caractère économique et social, de ne pas être acteur du développement de l'économie au profit des habitants, des structures économiques du territoire et du tissu entrepreneurial local.
- **Ambitions :**  
Conformément à notre raison d'être, « agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et celui de la société », notre Projet d'entreprise 2023 affiche l'ambition d'être « plus qu'une banque », grâce à nos administrateurs et collaborateurs qui forment un réseau, engagé aux côtés de nos clients et sociétaires, pour le développement économique durable de notre territoire, être partenaire des transitions économiques et sociétales et acteur de la vie du territoire, créateur de liens et créateur de valeur pour notre territoire, notamment via l'accompagnement des projets des acteurs économiques et sociaux.
- **Principales actions 2021 : un engagement et une mobilisation de CMDS dans un contexte toujours marqué par la crise sanitaire, aux côtés des acteurs de l'économie locale et en soutien du territoire**

**1-CMDS, 1<sup>er</sup> financeur du territoire**

- **2021 constitue pour CMDS une année majeure en matière de financements, avec un total de 2 660 M€,** sur les différents marchés accompagnés (projets immobiliers des Particuliers, projets de développement, reprises d'activité ou créations d'entreprises...), avec une maîtrise des risques et des décisions prises au plus près des clients.

Réalisations Crédits en M€	2019	2020	2021	2021/2020
Habitat	1 308	1 448	<b>1 520</b>	+4.97%
Promotion Immobilière	37	34	<b>43</b>	+26.47%
Consommation	227	238	<b>221</b>	-7.14%
Agriculture	337	320	<b>346</b>	+8.13%
Professionnels	210	184	<b>192</b>	+4.35%
Entreprises	229	248	<b>299</b>	+20.56%
Collectivités Publiques	54	45	<b>38</b>	-15.56%
<b>TOTAL Réalisations Crédits</b>	<b>2 402</b>	<b>2 517</b>	<b>2 660</b>	+5.68%

- Quelques exemples d'accompagnement de projets de notre territoire sur des secteurs économiques variés :

-une coopérative laitière qui a créé une ligne de production de lait UHT pour toucher une clientèle en quête de produit local : un investissement réalisé avec un financement CMDS et une participation de la région (cet atelier de production constituant un outil de lutte contre la désertification laitière de notre territoire)

- l'acquisition d'une société spécialisée par une coopérative laitière, afin de se diversifier et mieux valoriser sa production de lait.
- une distillerie accompagnée dans sa stratégie de croissance et la création de son nouveau site (bâtiments regroupant des activités de stockage, de vieillissement des alcools, création d'un site performant d'assemblage et de préparation des alcools et l'accueil des fonctions support de la Société), et d'un système de traitement des effluents.
- un centre commercial accompagné dans son projet d'extension intégrant un volet environnemental complet : 1 850m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques avec une autoconsommation du bâtiment commercial, travaux d'isolation, système de chauffage par pompe à chaleur, production d'eau chaude par ballon thermodynamique, relamping LED, meubles froids à porte, toiture végétalisée... tout en intégrant une dimension bien-être au travail en aménageant des lieux de pauses agréables (roof top)
- le financement du programme de rénovation d'un centre commercial comprenant l'implantation d'ombrières sur le parking.
- une entreprise familiale accompagnée dans sa transmission via l'organisation par CMDS de l'arrangement de la dette avec un pool bancaire.

**Nos financements 2021 se traduisent par une progression continue de nos Parts de marché Crédits :**

Indicateur : Parts de marché CMDS



Parts de marchés	2018	2019	2020	2021 (novembre)	2021/2020	Obj 2023
<b>Crédits</b>	38,91%	39,94%	40,16%	<b>40.48%</b>	+0.32 pt	40%
<b>Collecte</b>	36,50%	36,47%	36,28%	<b>36.47%</b>	+0.19 pt	>36%

- En parallèle, pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, **nos clients Professionnels, Agriculteurs et Entreprises se sont vus proposer un accompagnement personnalisé**, afin de bénéficier de mesures ciblées mises en place dès 2020 : dispositif des Prêts Garantis par l'Etat prolongé jusqu'à fin 2021 (puis juin 2022) ; report des remboursements de crédits ; procédure accélérée d'accord de crédit en moins de 5 jours pour les situations les plus urgentes ; accélération des modalités de prise en charge des demandes d'indemnités des clients assurés.

Dès le début 2021, CMDS a créé une **nouvelle task force « Dénouement PGE »** de 22 collaborateurs mobilisés aux côtés des réseaux, **au service des clients souscripteurs de PGE**, pour anticiper la sortie de crise : elle a ainsi pu appeler les clients en amont des échéances, afin d'étudier avec chacun d'eux, les solutions les plus adaptées à leur situation personnelle, pour le dénouement de leur PGE : amortissement simple ou avec différé de 12 mois sous forme de crédit moyen terme, remboursement par anticipation... **A fin 2021, 2 019 PGE ont été transformés en crédits moyen terme représentant 188.7 M€ d'encours** (le solde des PGE est de 291 dossiers pour 24.9 M€).

**2- CMDS, acteur clé du développement du territoire**

- **Aux côtés des Collectivités publiques**

En tant que banquier, CMDS accompagne près de 7 communes sur 10, 100% des communautés de communes, 85% des syndicats de collectivités et 100% des hôpitaux, portant son taux de pénétration à 60% et sa part de marché financière à 19% au 31/12/2020 ; elle assure également 29% des communes en partenariat avec la SMACL.

Quelques exemples de projet de collectivités accompagnées par CMDS en 2021 :

- création d'une nouvelle offre touristique par une Communauté d'Agglomération
- construction d'un pôle enfance par un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire
- réhabilitation de logements communaux pour une commune rurale.

- **En soutien au logement, avec une volonté marquée d'accompagner le logement social**

- Dans le domaine du logement, CMDS se positionne comme la 1<sup>ère</sup> banque du territoire, et le principal établissement de Charente-Maritime et Deux-Sèvres pour le financement des promoteurs et aménageurs du territoire (1 logement neuf sur 3, 60% de part de marché sur les professionnels de l'immobilier locaux), et intervient aussi en tant que financeur de logements sociaux et abordables, et investisseur en logements « PLS » loués aux habitants à revenus modestes, via sa filiale Fief Nouveau (fin 2021, 94 logements dont 60 PLS actés ou réservés)
- CMDS a la volonté d'accroître son accompagnement des acteurs du logement social, compte tenu du déficit en logements sociaux sur nos 2 départements (21 000 ménages en attente, pour un parc de 45 000 logements), et face aux demandes croissantes (décohabitation, attractivité du territoire, crise sanitaire...).

Nous accompagnons par exemple un programme de promotion immobilière résidentielle réalisé par une Société Civile de Construction Vente, dont un OPH est associé aux côtés de promoteurs privés.

- Notre soutien au logement social se traduit également par notre décision d'investissement dans la **Foncière Logement Sociale et Solidaire SCA Espérel** aux côtés des associations de l'Economie Sociale et Solidaire (cf risque 4), et notre **projet de logements d'urgence** confiés à ces mêmes associations (cf risque 8), au bénéfice de familles à revenus modestes et/ou en situation d'urgence.

- **A travers son Fonds de développement régional, « CA CMDS Expansion », pour le maintien de l'activité et des emplois sur le territoire**

Créé il y a 5 ans, CA CMDS Expansion a réalisé 20 opérations d'investissement dans des entreprises du territoire pour 6.2 M€. En 2021, il a notamment participé à la reprise d'une PME locale en accompagnant le repreneur et nouveau dirigeant, pour l'acquisition de cette entreprise qui crée et fabrique en Charente-Maritime et compte des boutiques sur la côte atlantique. Il a également accompagné le développement d'un magasin de producteurs, déménageant dans de nouveaux locaux, afin d'accroître son offre de produits et améliorer l'accueil de ses clients.

En 2021, le Conseil d'Administration a approuvé l'augmentation de l'enveloppe allouée à ce Fonds de développement, de 10 à 15 M€, pour poursuivre, par des interventions en haut de bilan, les actions de développement de TPE et PME sur notre territoire.

• **Via L'accompagnement des start ups innovantes et le soutien à l'innovation**

- **la Cité entrepreneuriale de Saintes**, belle illustration de l'engagement de CMDS au service de son territoire en matière économique, social et environnemental

Lorsque la Caisse Régionale a quitté son ancien siège de Saintes en 2016 pour rejoindre La Rochelle, l'objectif était de conserver une dynamique économique sur le territoire et des emplois. CMDS a ainsi créé « la Cité Entrepreneuriale » installée dans les locaux de son ancien siège, qui se développe d'année en année, au service de l'emploi et de la formation en proximité, et forme désormais un véritable « écosystème », au cœur de la CDA de Saintes, qui accueille 52 entreprises résidentes, 180 personnes et une dizaine d'étudiants sur le nouveau Campus connecté depuis la rentrée 2021.

La Cité est désormais composée de trois domaines :

- des espaces de bureaux occupés par des institutionnels et des entreprises de secteurs d'activité variés (CCI, CDA de Saintes, start up, professions libérales...) et des espaces de coworking, un espace évènementiels (auditorium, hall de réception, salles de réunions), et un espace de restauration ouvert à tous,
- un pôle Innovation (Fablab qui propose un parc de machines performantes et de hautes technologies, à destination des structures hébergées, des entreprises et associations du territoire ; l'association Ferrocampus et son programme de recherche sur la mobilité ferroviaire)
- un pôle formation (formation, en proximité, pour tout public et profil, au service des besoins locaux des entreprises ou de publics identifiés notamment par Pôle emploi ; la CCI, une Ecole de développeur Web (jeunes et reconversions), des formations supérieures (dont Ingénieur) proposées par l'association Ferrocampus, un Campus connecté (60 formations diplômantes post bac), Cipecoma (formations pour adultes répondant à des besoins d'emplois du territoire).

Des animations sont proposées tout au long de l'année aux résidents et aux saintais, sous l'impulsion du Coordinateur de la Cité, avec une dimension environnementale marquée (rucher, jardin partagé, compostage, développement des modes de transports doux...) ; en décembre, la Cité a participé à l'organisation du 1<sup>er</sup> Hackathon « Saintes, une écocité innovante » organisé par le Pôle Innovation de Saintes.

- **Le Village by CA CMDS de Niort accueille de nouvelles start ups**

Les Villages by CA, qui regroupent aujourd'hui un millier de start ups en France, sont nés de la volonté du Crédit agricole d'accompagner les mutations technologiques et numériques auxquelles sont confrontées les entreprises locales. Des start ups sont ainsi accompagnées pour élaborer « des projets qui viennent ensuite nourrir les stratégies de développement des PME du territoire ».

Le Village de Niort héberge 6 start ups à fin 12/2021 et en a accompagné 9 depuis sa création en septembre 2019 ; il projette d'en accueillir une quinzaine dans ses nouveaux locaux inaugurés au printemps 2021 ; un 3<sup>e</sup> appel à candidatures a ainsi été lancé en novembre, qui permettra aux candidats de présenter leur projet devant le comité de sélection composé de partenaires et dirigeants locaux en février 2022.

Le Conseil d'Administration a par ailleurs validé la création d'un nouveau Village by CA CMDS à La Rochelle, qui ouvrira en juin 2022.

**3- CMDS, créateur de liens entre les habitants et acteurs du territoire**

Au-delà de son traditionnel rôle de banquier, CMDS a à cœur de connecter les habitants du territoire.

- Dès avril 2020, CMDS a lancé une plateforme internet 100% solidaire, d'entraide, de partage et de soutien à l'économie, pour créer du lien entre les habitants et les commerçants, artisans et agriculteurs, « **J'aime Mon Territoire** », complété pendant le 2<sup>e</sup> confinement de l'action « **#OnAimeNosCommerçants** » pour maintenir le contact avec leurs clientèles et favoriser la vente en « click and collect » ou livraison à domicile, en leur proposant de la visibilité sur notre site internet via une carte interactive recensant les commerçants et leurs offres. Au printemps 2021, une nouvelle action a été initiée, dédiée plus particulièrement à nos clients restaurateurs fermés au public, afin de leur permettre de bénéficier gratuitement de nos audiences sur les réseaux sociaux (activités de « click and collect » ou livraison mises en valeur par des publications Facebook, personnalisées, sponsorisées et géolocalisées) : 450 commerçants se sont inscrits et la carte interactive a généré près de 50 000 vues.
- La Filière Tourisme, filière stratégique de notre territoire particulièrement touchée par la crise, a bénéficié d'un accompagnement personnalisé via **la nouvelle plateforme « Tourisme by CA »** qui offre un levier de développement d'affaires entièrement gratuit pour ce secteur, en mettant en relation les professionnels du tourisme et les particuliers, et favorisant la consommation locale ; une nouvelle animation a été mise en place en juin 2021, permettant aux participants de remporter des bons d'achats solidaires à valoir chez les professionnels du tourisme référencés sur la plateforme (700 pros de notre territoire inscrits dont 220 clients CMDS), et à ces professionnels de bénéficier de visibilité grâce au relai de l'animation sur internet et les réseaux sociaux.
- CMDS a également poursuivi ses **temps forts créateurs de lien** : en juin, 50 000 clients ont reçu une invitation pour assister à une nouvelle **webconférence « Live Eco »** en direct sur internet, sur le thème « Et maintenant ? Une société transformée par la crise sanitaire », avec la participation de Jean VIARD, sociologue et universitaire, et les témoignages de nos Président et Directeur Général.

**4- Perspectives 2022-2023 :**

- Village by CA Charente-Maritime Deux-Sèvres :
  - nouvelle promotion de start ups au Village de Niort
  - ouverture d'un nouveau Village à La Rochelle.

## 2.8 - Risque d'affaiblissement de nos valeurs mutualistes et humanistes

### Amplifier notre modèle coopératif et mutualiste et faire vivre les valeurs du mutualisme

- **Description du risque :**

Le risque est de voir nos valeurs mutualistes et humanistes s'affaiblir, notamment à travers une insuffisante démonstration de l'utilité de notre modèle coopératif, une insuffisante prise en compte des enjeux du développement du sociétariat dans la relation avec la clientèle, une insuffisante valorisation et incarnation de nos valeurs mutualistes : proximité, responsabilité, solidarité, utilité au territoire.

- **Ambitions :**

Notre ambition est d'amplifier notre modèle coopératif et mutualiste, de le faire vivre et d'en démontrer l'utilité.

Les dernières années marquées par la crise nous ont particulièrement permis de démontrer notre raison d'être « agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société » et notre identité coopérative et mutualiste : « nos administrateurs et collaborateurs qui forment un réseau, engagé aux côtés de nos clients et sociétaires, partenaire des transitions économiques et sociétales de notre territoire », se sont fortement mobilisés aux côtés de nos clients et sociétaires, pour les aider à surmonter les difficultés liées à cette crise exceptionnelle.

Notre modèle coopératif repose sur notre gouvernance mutualiste, l'implication de nos administrateurs et nos sociétaires.

- **Principales actions engagées en 2021 :**

**1-Les actions visant à asseoir notre gouvernance et développer notre sociétariat se sont poursuivies**, en réponse aux enjeux suivants :

- **Formation des nouveaux Administrateurs, pour un rôle pleinement assumé**

Nous soutenons nos administrateurs dans leur engagement, leur rôle de porte-parole et animateurs de leur communauté de sociétaires, mais aussi d'ambassadeurs sur notre territoire, à travers des formations adaptées.

Ainsi **36 nouveaux administrateurs ont participé aux formations d'une journée en présentiel**, animées par la responsable de l'animation mutualiste et les deux Vice-Présidents de la Caisse régionale, présentant l'organisation du groupe CA, l'organisation de la CR CMDS, le fonctionnement de la Caisse locale, le rôle et les missions de l'administrateur.

Indicateur - Taux de nouveaux administrateurs ayant suivi la formation « nouveaux administrateurs »					
Taux de nouveaux administrateurs « formés »	2020 (nouvel indicateur)	2021	2021/2020	Objectif : formation dans les 3 ans suivant l'élection	
	75%	69%	-6 pts	85%	

*Légère baisse de la participation dans le contexte de crise sanitaire*

-L'ensemble des **Administrateurs se voit proposer des formations ou réunions de sensibilisation :**

. L'« **Académie des Administrateurs** » créée en 2020 propose des modules de formation, pour leur permettre d'acquérir des connaissances et compétences sur l'environnement de la banque et de mieux percevoir leur rôle et l'ensemble de leurs missions. En 2021, 155 administrateurs ont suivi les formations sur les thématiques : découvrir les marchés financiers, comprendre les mécanismes financiers, comprendre le recouvrement amiable, la cybercriminalité, les assurances en CMDS, la politique RH.

.**Les « Réunions Economique du Territoire »** organisées en proximité par les Caisses locales (14 en présentiel sur le territoire en 2021) sont également autant d'occasions de sensibiliser nos Administrateurs à des sujets d'actualité : lutte contre la cybercriminalité ; point d'étape sur le Projet d'Entreprise CMDS 2023...

-**Le Comité Jeunes**, spécificité de CMDS depuis 2007, s'est doté cette année d'une nouvelle Charte qui détaille son rôle, ses missions et son fonctionnement... Ouvert aux actifs de moins de 36 ans, ce comité est un véritable vivier de futurs administrateurs qui bénéficient régulièrement de formations : organisation et fonctionnement du CA, mécanismes financier, cybercriminalité, assurances au Crédit Agricole...

- **Une e-newsletter** mettant en valeur l'actualité CMDS et les actions des Caisses locales est adressée mensuellement à nos 775 Administrateurs.

- **Féminisation de notre gouvernance, pour une représentation plus équilibrée de nos sociétaires**

Le **Conseil d'administration** se stabilise cette année à 33% d'administratrices, pour une ambition proposée par le comité des nominations de 40% à compter de l'AG 2025, au fil du renouvellement annuel des membres du conseil. En anticipation des élections, une recherche active de candidates auprès des Caisses locales est menée, dans l'objectif de faire rentrer des « auditrices » dans le Conseil d'administration de la Caisse Régionale à partir de 2022-2023, afin de les préparer à un futur mandat (remplacement d'administrateurs sortants à compter des AG 2025)

La part des femmes au sein des **Caisses Locales** est quant à elle de 36.3%.

### Indicateur - Part des Femmes dans la gouvernance « Mutualiste »

Part des Femmes au sein ...	2019	2020	2021	2021/2020	Obj 2025
<b>Conseil Administration</b>	33%	33%	33%	iso	40%
<b>Caisses Locales</b>	34,1%	36.7%	36.3%	-0.45 %	40%

33% d'administratrices : 6 administratrices / 18 administrateurs ; à noter la démission d'un administrateur fin 2021, qui sera remplacé lors de l'Assemblée Générale de mars 2022.

- **Développement du sociétariat**

L'ensemble des actions mises en place, notamment la présentation du sociétariat aux nouveaux clients lors de l'entrée en relation, et la valorisation des actions des Caisses locales, se traduisent par une progression régulière du nombre de Sociétaires et du taux de sociétaires dans notre clientèle : 232 361 sociétaires à fin 12/2021, soit 46.4%.

**Indicateur - Taux de clients Sociétaires / total clients personnes physiques CMDS**

Sociétaires	2018	2019	2020	2021	2021 / 2020	Obj 2023	PE
-Taux de Sociétaires	42.0%	43.7%	45.0%	<b>46.4%</b>	+1.4pt	50%	
-Nbre de Sociétaires	208 862	218 468	225 732	<b>232 361</b>	+2.9%	250 000	

Augmentation régulière du nombre de Sociétaires liée au travail de fond qualitatif et au fil de l'eau

**En 2021**, Les deux éditions 2021 de la **Lettre du Mutualisme** ont été adressées par mail à l'ensemble de nos clients, afin de partager nos valeurs mutualistes : projets destinés au développement de notre territoire, actions de solidarité mises en place par nos Caisses locales ou notre fonds de dotation.

La diffusion de l'ouvrage « **40 Aventures Humaines** », qui met en lumière les projets accompagnés par le fonds de dotation CA CMDS depuis sa création en 2014, a remporté un vif succès auprès des internautes qui ont découvert les témoignages des porteurs de projets via les réseaux sociaux.

Le rayonnement de nos projets mutualistes a également été valorisé par **une communication intense sur les réseaux sociaux privés de la Caisse régionale** et sur ceux de nos partenaires, au travers de la mise en avant de la signature de nos partenariats, d'une série présentant nos partenaires, d'une campagne de valorisation de nos singularités touristiques sur nos deux départements, de la couverture des foires et salons que nous organisons et auxquels nous participons, et des animations thématiques auprès de nos sociétaires et clients.

**2-Faire vivre les valeurs du Mutualisme : proximité, responsabilité, solidarité, utilité au territoire**, une ambition constante de notre Caisse Régionale à travers nos Caisses locales, le fonds de dotation CA CMDS et notre politique de partenariat-mécénat

- **Nos 60 Caisses locales** se mobilisent, via la participation des Administrateurs et de dotations financières, en soutien à des associations locales, à travers des actions de solidarité en faveur de causes ciblées et notamment les Jeunes, la Santé/le handicap ou l'Environnement.
- **Notre Politique de partenariat-mécénat** soutient d'année en année, environ 120 partenaires, 80 événements dont 24 foires et salons. Conformément à notre Projet d'Entreprise et notre Politique RSE, ces partenariats accompagnent majoritairement :
  - le monde Agricole (JA 17 & 79, Nouvelle Aquitaine, Chambres d'Agriculture 17 & 79, syndicats agricoles, CUMA, UGVC, ...)
  - les Jeunes (clubs sportifs favorisant la découverte et l'inclusion sociale, "sport comme école de vie", éducation/formation dont valorisation métiers de l'artisanat ; soutien jeunes talents...),
  - les acteurs du développement du territoire (chambres consulaires : métiers, Commerce et Industrie, Artisanat), Clubs entreprises, soutien aux Professionnels (associations d'aide aux Pros-Agris en difficulté : 60 000 rebonds, RESA, Solidarité Paysans ; réseaux de financement et d'accompagnement de créateurs/repreneurs d'entreprises : associations Initiative Charente-Maritime et Deux Sèvres...)
- Au-delà du budget annuel constant d'environ 660 K€, une soixantaine de collaborateurs « experts » s'engagent également à travers la participation aux événements.
- **Le Fonds de Dotation CA CMDS** accompagne les jeunes talents, la sauvegarde du patrimoine et les associations de l'Economie Sociale et Solidaire. En 2021, la dotation totale de 169 K€ a permis de soutenir 9 dossiers (5 associations ESS, 3 projets en faveur du patrimoine et 1 jeune talent)
- **L'accompagnement des associations de l'Economie Sociale et Solidaire**, qui œuvrent à l'insertion par le logement en faveur des populations en situation d'urgence, est également un axe prioritaire.

**Quelques exemples d'actions 2021 :**

- **Des actions en faveur de l'inclusion**
  - **Jeunes**
    - Dans la continuité des actions menées fin 2020 (distribution de boîtes solidaires par le biais de la Croix rouge, de repas, dotation pour l'achat de matériels informatiques), CA CMDS a mis en place de nombreuses actions pour soutenir les Jeunes :
      - Le renouvellement du partenariat avec l'association Maisons Familiales et Rurales 17 s'est accompagné d'un don de PC portables destinés aux Jeunes non équipés pour leur permettre de suivre leurs cours à distance.
      - Soutien de jeunes talents : une jeune Athlète aux Jeux Paralympiques de Tokyo ; une jeune apprentie spécialisée dans les métiers de la peinture du secteur de la construction et du bâtiment, lauréate du Trophée Cobaty (Fédération internationale de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Environnement) ;



- Accompagnement de projets portés par les étudiants (membres de l'association Culture Sport Event, organisateurs du rallye des Charentes) et de structures qui les accompagnent (CROUS, IAE,...)
  - Valorisation des métiers de l'artisanat via nos partenaires CMA 17 et 79 : action « Bravo les artisans » (stages de découverte en entreprise artisanale pour 500 jeunes) et « Les Trophées de l'Artisanat » (concours récompensant les meilleurs apprentis formés dans les CFA et leurs maîtres d'apprentissage)
  - Promotion du sport auprès des Jeunes : Journées des débutants, Label FFF (dotation de clubs de foot de Fédération Française en matériel)
- **Publics défavorisés :**
    - en collaboration avec le Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS), deux Caisses locales ont participé au financement d'un camion frigorifique qui facilite le travail de 40 bénévoles d'une épicerie solidaire qui sert plus d'un millier de bénéficiaires de l'aide alimentaire.
    - Le fonds de dotation soutient le Secours Populaire 17 pour l'achat d'un camion aménagé pour créer une antenne mobile, relais-écoute-santé, pour aller au contact des personnes accueillies lors des distributions alimentaires.
  - **Santé et handicap :**  
**Nos Caisses locales sont venues en soutien d'associations locales pour participer à la lutte contre le cancer, aider les malades...**
    - A l'occasion d'Octobre Rose : collecte de tee-shirts pour permettre la confection de bonnets chimio conçus par l'association de couture de Sainte-Lheurine ; calendriers financés au bénéfice de la Ligue Contre le Cancer 17 et distribués dans les agences afin de sensibiliser les clients ; participation à diverses manifestations sportives en soutien aux associations « Effet Rose » ou « PrinSeinSes » qui accompagnent les femmes atteintes ou en rémission d'un cancer,
    - « Tournoi d'Elie » au profit de l'association « Boule à z'héros » des soignantes du service oncologie pédiatrique du CHU de Secondigny,
    - organisation du « Défi vélo » au profit de l'association François Aupetit qui soutient et informe les malades de Crohn et de rectocolite hémorragique : dans le cadre de ce défi solidaire et sportif, les kilomètres pédalés par les administrateurs, salariés, clients ont été convertis en 7 575 € au profit de l'association.
- ... et soutenir le handicap :** soutien au handi tour de France de Franzzy, jeune Bressuirais amputé des 4 membres, par 4 Caisses locales du territoire ; soutien à la Présidente de l'association Handirose, dans son défi "La Trottinette de la liberté", pour sensibiliser et aider à la recherche contre le cancer du sein.
- **Des actions en faveur de l'Environnement :**
    - A l'occasion de la semaine européenne du développement durable et du World Cleanup Day (journée mondiale du nettoyage), les Caisses locales se sont mobilisées sur le terrain pour participer à des actions de ramassage de déchets à Surgères, Corme Royal, ou autour du phare de Cordouan, classé au Patrimoine Mondial de l'Unesco.
  - **Des actions en faveur du Patrimoine du territoire :** des associations qui agissent pour la sauvegarde du patrimoine, par exemple la restauration du clocher de l'Eglise de St Pierre de Cozes ou d'un vitrail du Temple de Saintes, ont été soutenues en 2021 par le fonds de dotation.

### 3- Un engagement particulier aux côtés des Associations de l'Economie Sociale et Solidaire, au service des populations défavorisées

CMDS poursuit son engagement aux côtés d'Associations de l'Economie Sociale et Solidaire, qui œuvrent à l'insertion des populations fragilisées sur notre territoire par le travail et le logement. La Caisse régionale a ainsi décidé de se mobiliser en faveur du logement qui est clé pour l'insertion des personnes en difficulté ou en situation d'urgence, en rénovant d'anciens logements, afin de les confier à des Associations de l'Economie Sociale et Solidaire : les trois premiers « **logements d'urgence** » ont été confiés fin 2021 aux associations l'Escale et Tremplin 17 pour loger des familles en situation d'urgence, qui seront accompagnées par leurs travailleurs sociaux.

**Le Fonds de dotation CA CMDS Mécénat** qui s'est élargi à l'accompagnement de projets de l'économie sociale et solidaire en 2020, a notamment validé de nouveaux accompagnements en lien avec le logement d'urgence, avec des dotations :

- pour l'aménagement et l'équipement d'une Maison-relais qui accueillera des femmes victimes de violences, en cours de création par l'association Tremplin 17,
- pour la transformation et l'aménagement d'un autocar en hébergement mobile d'urgence, par la jeune association deux-sévrienne « Un bus pour les abriter ».

### 4-Perspectives 2022-2023 :

- Enquête IER** auprès des Administrateurs
- Organisation du **Concours des associations 2022** : appels à projets auprès des associations du territoire, pour valoriser des projets en faveur des Jeunes et récompenser des lauréats.

Annexes :

**DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE 2021 – NOTE METHODOLOGIQUE**

**1-Contexte – cadre réglementaire :**

1-1- La Directive européenne du 22 Octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières transposée par ordonnance du 19 Juillet 2017 et décret du 9 août 2017 induit un changement profond dans la communication extra-financière. L'exercice du reporting réalisé qui consistait en la fourniture d'une liste d'informations s'est transformé en véritable Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)

- Cette nouvelle réglementation impose désormais à tous les établissements respectant les critères définis d'identifier les risques suscités par leur activité en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises, puis de fournir des informations concernant les politiques mises en place pour prévenir ces risques majeurs et atténuer leur survenance.

**1-2-Deux nouvelles réglementations européennes impactent la DPEF à partir de 2021 :**

**1-2-1-Le règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR – règlement UE n°2019/2088)** (« Publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers »), aussi appelé règlement « Disclosure » (politique relative aux risques en matière de durabilité). En réponse au SFDR, le Groupe a défini une politique décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidences négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurances (Politique consultable sur notre site internet: <https://www.credit-agricole.fr/ca-cmds/particulier/informations/informations-reglementaires.html>)

**1-2-2-Le règlement Taxonomie européenne sur les activités durables et le « Green Asset Ratio »**

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les investissements « durables », c'est-à-dire ceux dans des activités économiques qui contribuent substantiellement à un objectif environnemental, tout en ne causant pas de préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement et en respectant certaines garanties sociales minimales. Cette évolution est traitée dans le Risque 5- §6.

**2-Méthodologie d'analyse des enjeux et risques extra-financiers de la Caisse régionale :**

Le Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres a choisi de construire sa DPEF en l'intégrant dans ses enjeux et ambitions définis dans le cadre de son projet d'Entreprise 2020-2023 préparé et défini entre avril 2018 et novembre 2019. La DPEF a été réalisée en 3 temps, dans le cadre de la préparation de notre nouveau Projet d'Entreprise.

**1/ La construction de notre nouveau projet d'entreprise 2020-2023**

Ce projet nous permet de réaffirmer notre ambition de « devenir la banque préférée de nos clients, la référence recommandée » pour atteindre l'excellence, en accélérant l'innovation et en renforçant notre agilité pour une utilité renforcée auprès de nos clients et sur nos territoires.

**Notre raison d'être : « agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société »**

---

**Notre vision pour 2023 : Le partenaire de confiance**

Banque, assurance, immobilier, leader en Charente-Maritime et en Deux-Sèvres : sur tous les marchés, nous sommes devenus le partenaire de confiance de nos clients, reconnu pour ses valeurs et pour la qualité de ses expertises.

Fiers de notre identité coopérative et mutualiste, nous sommes plus qu'une banque : nos administrateurs et collaborateurs forment un réseau, engagé aux côtés de nos clients et sociétaires, partenaire des transitions économiques et sociétales de notre territoire.

---

**Notre conviction : L'humain responsable**

Les femmes et les hommes sont au cœur de la création de valeur dans notre entreprise coopérative.

Pour réussir, nous adaptons en permanence nos compétences, nous nous saisissons de l'innovation et nous cultivons l'esprit d'entreprendre pour participer à la vie du territoire et accompagner les projets des acteurs économiques et sociaux


---

**Au cœur de notre modèle stratégique : Proximité, excellence de la relation et loyauté**

Nos agences et sites sur le territoire sont des centres de compétences et de décisions en proximité. Ils sont aussi des lieux d'initiatives et d'interactions locales.

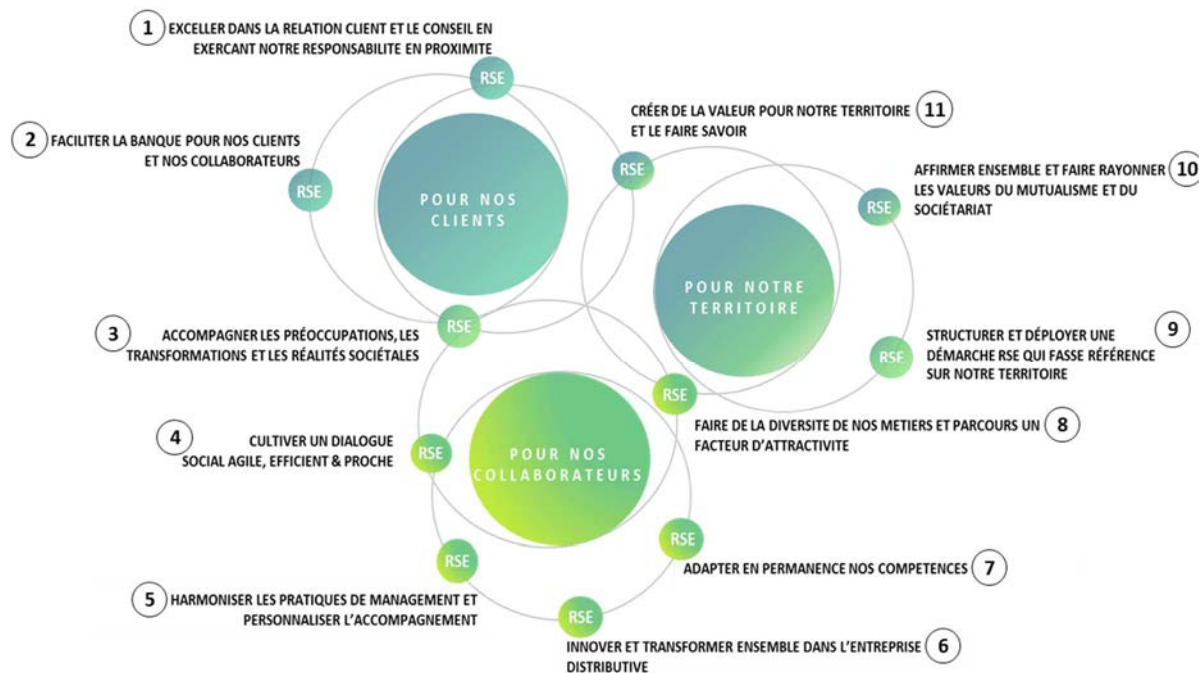
Nous sommes irréprochables au quotidien et exceptionnels dans les moments qui comptent. Ensemble, au sein de notre entreprise distributive, nous développons une culture du service et recherchons des solutions compétitives

Nous recherchons et protégeons les intérêts de nos clients en leur apportant un conseil éclairé.



Cette démarche en co-construction nous a permis de déterminer les 11 axes majeurs de notre projet d'entreprise 2020-2023, intégrant des enjeux RSE transverses.

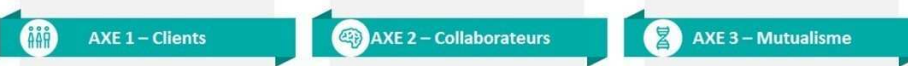
### LES AXES DU PROJETS D'ENTREPRISE



### 2/ Une démarche collective, constructive et responsabilisante en 4 phases

- **La première phase dite IDEATION** a concrètement positionné l'ensemble des thématiques à définir.
  - Cette phase s'est voulue tout d'abord 100% digitale avec différents questionnaires en ligne, sur des thématiques définies :
    - o Excellence relationnelle et préférence client
    - o Collaborateurs, qualité de vie au travail et pacte social
    - o La CMDS et son territoire
  - Elle a été également 100% « humain » en prenant le temps d'échanger avec les collaborateurs et administrateurs. Les 1 700 collaborateurs et 800 administrateurs ont été consultés, 33 ateliers constitués et 300 collaborateurs rencontrés physiquement
  - **Cette première phase a positionné la RSE comme élément incontournable de nos politiques à venir.**
- **La seconde phase regroupée autour de 11 groupes de travail** a permis de fournir les livrables indispensables pour définir les axes de travail qui conduiront nos actions 2020-2023 et ce en 4 sprints aux missions prédéfinies (Sprint 1 : Faire le diagnostic de l'existant – Définir le besoin d'expertise ; Sprint 2 : S'ouvrir à de nouveaux horizons – Faire émerger de nouvelles idées innovantes ; Sprint 3 : Identifier et prioriser les idées ; Sprint 4 : Structurer les idées et formaliser le livrable final)  
Le groupe de travail RSE a été positionné comme axe transverse à l'ensemble des groupes de travail.

## 4 axes



## 8 groupes de travail en sprint



## 3 groupes de travail en équipe resserrée



- **La troisième phase a validé l'ensemble de la démarche** et surtout priorisé les travaux à mener durant la période 2020 -2023.

Les instances d'orientations et de validation (Bureau du Conseil d'Administration, Conseil d'Administration, Equipe de Direction) ont fonctionné de manière quasi-identique : réunions thématiques, réunions d'information, réunions de validation. L'ensemble de la démarche du projet d'entreprise a été présentée avec avis favorable aux Instances Représentatives du Personnel les 25 septembre et 17 octobre 2019 et au Conseil d'administration le 18 octobre 2019.

### **3/ Une démarche opérationnelle pour répondre aux exigences du législateur et construire le rapport DPEF**

**Ce nouveau projet d'entreprise** a permis à notre Caisse régionale de se projeter dans l'avenir et ainsi d'appréhender l'ensemble des enjeux et ambitions relatifs à notre activité sur le territoire de Charente-Maritime Deux-Sèvres et en lien avec la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

En synthèse de ce process, **6 enjeux prioritaires RSE** autour des 11 axes et 19 ambitions issues des chantiers ont été actés :

- 3 enjeux spécifiques aux AXES
  - o Structurer et déployer une démarche RSE qui fasse référence sur notre territoire (axe 9)
  - o Accompagner les préoccupations, les transformations et les réalités sociétales (axe 3)
  - o Créer de la valeur pour notre territoire et le faire savoir (axe 11)
- 2 enjeux convergents regroupés
  - o Favoriser l'épanouissement au travail et développer l'attractivité de notre marque employeur
  - o Accompagner nos clients face aux enjeux environnementaux
- 1 spécifique à l'ensemble des Caisses régionales
  - o Amplifier et valoriser notre modèle coopératif et mutualiste

L'ensemble de ces enjeux et ambitions a été soumis à l'appréciation de l'équipe de Direction et validés en Conseil d'administration du 22 novembre 2019.

Une fois ces enjeux et ambitions identifiés, ils ont été ensuite traduits en risque RSE et priorisés.

Tout d'abord nous avons recensé 6 grandes familles issues de la phase IDEATION, des travaux du groupe RSE et des structures de validation. Ces 6 grandes familles sont celles utilisées dans la majorité des travaux de notre Caisse régionale (1/ Risques d'image et de réputation ; 2/ Risques performance et d'efficacité ; 3/ Risques commerciaux ; 4/ Risques réglementaires et pénaux ; 5/ Risques financiers ; 6/ Risques environnementaux)

Dans la continuité nous avons identifié 13 risques spécifiques en lien avec nos enjeux et ambitions, risques que nous avons confrontés et validés avec l'étude des travaux de 12 Caisses régionales, 2 autres groupes bancaires, de synthèses menées par la FNCA et le groupe CASA, l'Amicale de l'Ouest et notamment la démarche des Caisses du Morbihan et du Centre-Ouest.

Enfin nous avons fait appel à nos 23 contributeurs, interlocuteurs internes identifiés comme spécialisés dans leur domaine afin qu'ils puissent hiérarchiser ces risques.

En vue d'établir cette hiérarchie, sur conseils et travaux de 3 Contrôleurs RCPR (comptable, corruption et risques opérationnels) nous avons utilisé la méthode EUROPA qui est la procédure interne utilisée pour la cotation de l'ensemble de nos risques (Financiers, opérationnels, anti-corruption...) avec des aménagements à dire d'expert en fonction des domaines.

Ainsi deux variables ont été confrontées : la gravité et la probabilité d'occurrence du risque brut concerné, c'est-à-dire sans tenir compte du niveau de maîtrise du risque au niveau de CMDS. Le risque brut fait donc référence au risque attendu avant mise en place de toute politique ou action pour lutter contre ce risque.

Exemple de cotation :

Graduation	Impact Risque d'image et de réputation
0 - Non pertinent	
1 - Faible ou inexistant	Mention négative ponctuelle dans un média
2 - Significatif	Mention dans des supports de presse à diffusion restreinte (presse spécialisée) et/ou atteinte à la réputation d'une ligne métier
3 - Fort	Mention dans la presse financière et/ou atteinte à la réputation de l'entité concernée. Perte de confiance partielle des parties prenantes
4 - Majeur	Mention dans la presse grand public Atteinte à la réputation de l'entité et/ou du groupe

Graduation	PROBABILITE D'OCCURRENCE DE L'EVENEMENT DE RISQUE
1 - Rare (1 tous les 5 ans)	Moins d'un cas tous les 5 ans
2 - Faible (1 tous les 3 ans)	Moins d'un cas tous les 3 ans à un cas tous les 5 ans
3 - Occasionnelle (1 par an)	Moins d'un cas par an à un cas tous les 3 ans
4 - Fréquente (+ de 1 par an)	Plusieurs cas par an à un cas par an

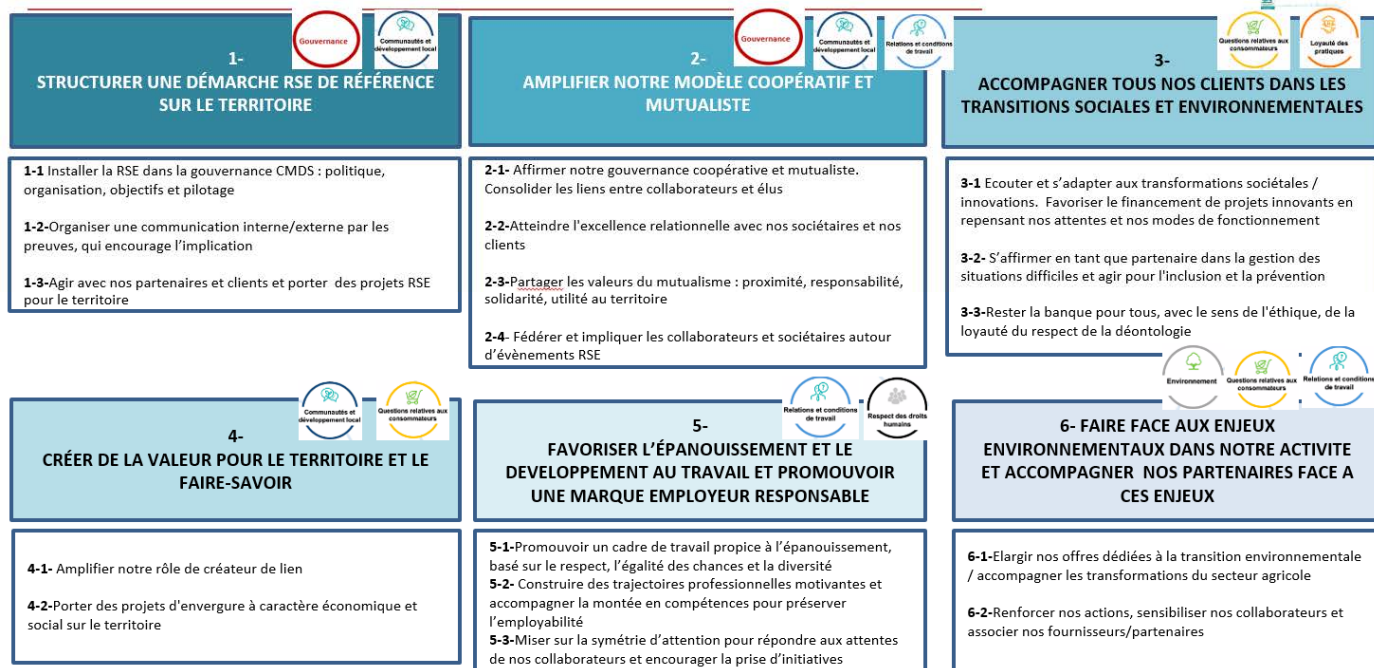
Ces travaux ont permis de retenir 11 risques sous-jacents, présentés par ordre de cotation du plus élevé au plus faible, suivis dans le cadre de la démarche DPEF :

- 1- Pratiques frauduleuses, non-éthiques et risques de corruption
- 2- Non accompagnement dans les enjeux de la transition agricole
- 3- Inaccessibilité des services bancaires aux populations vulnérables
- 4- Non prise en compte des enjeux environnementaux dans les investissements, dans la sélection et la relation client
- 5- Proposer des offres non adaptées aux attentes de nos clients et/ou du marché
- 6- Offre bancaire inadaptée aux enjeux environnementaux et manque de sensibilisation des acteurs internes
- 7- Perte de notre crédibilité d'entreprise et d'employeur responsable
- 8- Inégalités de traitement en matière d'égalité professionnelle hommes-femmes
- 9- Détérioration de notre image d'employeur responsable et du climat social
- 10- Soutien insuffisant à l'économie locale
- 11- Affaiblissement de nos valeurs mutualistes et humanistes

En 2020, ces 11 risques ont été confrontés aux résultats du Baromètre RSE du Groupe CA/CSA qui souligne les attentes des Français et des clients du Crédit Agricole vis-à-vis des banques, et place notamment au cœur des préoccupations majeures : « la protection, la sécurisation des données et des transactions financières », « le soutien à l'économie » et « l'accompagnement et le soutien des clients (transparence, écoute, inclusion) ».

En 2021, des travaux ont été menés avec la Gouvernance : Equipe de Direction, Bureau du Conseil d'Administration et Administrateurs du Conseil d'Administration, afin d'échanger sur les enjeux RSE prioritaires et les ambitions CMDS pour la période 2021-2023. Le Conseil d'Administration du 19/11/2021 a validé la Stratégie RSE CMDS 2021-2023.

## PE CMDS 2023 – Les 6 enjeux et ambitions RSE CMDS



En parallèle, certains risques ont été regroupés pour gagner en lisibilité et ces 8 risques ont été validés par le Conseil d'Administration du 19/11/2021, pour être suivis dans le cadre de la démarche DPEF 2021 :

1. Pratiques frauduleuses, non-éthiques et risques de corruption
2. Non accompagnement dans les enjeux de la transition agricole
3. Inaccessibilité des services bancaires aux populations vulnérables
4. Perte de notre crédibilité d'entreprise responsable face aux enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG »)
5. Offres non adaptées aux attentes de nos clients et/ou enjeux environnementaux et sociétaux, et manque de sensibilisation des acteurs internes
6. Détérioration de notre image d'employeur responsable et du climat social
7. Soutien insuffisant à l'économie locale
8. Affaiblissement de nos valeurs mutualistes et humanistes



**Postscriptum réglementaire**

La collecte des informations repose sur l'ensemble des activités du Crédit Agricole CMDS et prend en compte le périmètre des comptes consolidés.

Le tableau suivant présente, selon le principe de « disclose or explain », les sujets spécifiques qui doivent être traités au sein de la Déclaration de Performance Extra Financière ou être associés à une justification d'absence de mention le cas échéant :

Conséquences	Sujets spécifiques	Enjeux et Risques associés
Conséquences environnementales	Changement climatique (contribution et adaptation)	Enjeu 6 ; Risques 2, 4, 6, 7
	Economie circulaire	non pertinent pour un organisme bancaire, et donc non reportés
	Gaspillage alimentaire	non pertinent pour un organisme bancaire, et donc non reportés
Conséquences sociales et sociétales	Accords collectifs et leurs impacts	Enjeu 5 ; Risque 9
	Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité	Enjeu 3 et Enjeu 5 ; Risque 8
	Engagements sociétaux	Enjeu 3 et Enjeu 5 ; Risques 1,2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10,11
	Lutte contre l'évasion fiscale (la loi sur la lutte contre les fraudes du 23 octobre 2018)	Enjeu 3 ; risque 1
	Lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable (loi sur l'alimentation durable du 30 octobre 2018)	non pertinent pour un organisme bancaire, et donc non reportés

4- Synthèse des indicateurs de la DPEF CA CMDS 2021

1-Pratiques frauduleuses, non-éthiques et risques de corruption	2018	2019	2020	2021	Objectif 2023
<b>Risque de conduite</b>	Non Produit	Vert (satisfaisant)	Vert (satisfaisant)	ND (avril 2022)	
<b>Taux de formations réglementaires en %</b>					100%
Sanctions internationales (module général)	100	100	100	99	
Lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme	100	99	100	100	
Conformité au quotidien	100	100	100	100	
Prévention de la fraude externe	99	100	100	100	
Lutte contre la corruption	99	100	100	100	
Surfclean (cybersécurité)	98	100	100	99	
Traitement des réclamations	NP	NP	98	99	
<b>Délai de traitement des réclamations - % de réclamations traitées dans les délais cibles :</b>					
dans les 15 jours calendaires	73.5%	85%	83%	82%	
dans les 3 jours calendaires	39.9%	38.8%	44%	43%	
2-Non accompagnement dans les enjeux de la transition agricole	2018	2019	2020	2021	Objectif 2023
<b>PM Installation JA aidées dont Bio :</b>					
taux de JA Aidés accompagnés (nbre)	78%	82% (72)	91% (80)	78% (85)	
Poids des JA Aidés en Bio accompagnés (nbre)	(79) NP	23% (19)	21% (17)	18% (16)	
JA Non Aidés accompagnés en nbre	NP	83	47	59	
dont part du Bio (nbre)		21% (17)	16% (8)	8% (5)	
Total installations JA accompagnées	NP	155	127	144	
dont part du Bio		23% (36)	20% (25)	15% (21)	
<b>Part clients Agri / ENT / agroalim bénéficiaires d'accompagnement dans la transition écologique:</b>					
<b>Total garanties FEL, Alter'na et Inaf</b>	NP	NP			
Nbre de dossiers (dont poids en Bio)			47 (36%)	89 (29%)	
Montants réservés en M€ (dont poids en Bio)			8 (47.5%)	11.4 (25.4%)	
<b>Crédits moyen terme (yc crédit bail) Agri en M€ dont Agri Bio</b>		337 4.7%	320 4.8%	355 6.6%	
3-Inaccessibilité des services bancaires aux populations vulnérables	2018	2019	2020	2021	Objectif 2023
<b>Taux d'équipement de la clientèle fragile en module budget protégé (nouveau périmètre 12/20)</b>	15.5%	24.8%	18.2%	18.08%	
<b>Passerelle - Taux d'issue favorable</b>	81.4%	82.1%	81.7%	80.0%	
4- Perte de notre crédibilité d'entreprise responsable face aux enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG »)	2018	2019	2020	2021	Objectif 2023
<b>Poids des fonds ESG dans les placements financiers en fonds propres CMDS :</b>				Nouveau périmètre	
Nouveaux placements : poids ESG (et montant ESG en M€ / total placements)	NP	NP	60% (15/25)	27% (23/84)	
Encours : poids ESG (et montant ESG en M€ / total placements)	NP	NP	11% (40/356)	33% (134/402)	
<b>Indice d'Engagement Sociétal (note panel clients sur 10)</b>					Top 5 CRCA
Marché des Particuliers	NP	NP	6.3	NP	Rang 10
Marché Spécialisés	NP	NP	6.2	NP	Rang 10
<b>Evolution des consommables :</b>					
Fuel (litres)	45 547	16 294	2 501	0	
Gaz (MWh)	1 416	323	123	160.8	
Electricité (MWh)	7 246	6 612	6 423	6 456	
Eau (m3)	14 620	10 446	11 879	11 665	
Papier (T)	199.4	185.6	160.2	141.4	



<b>5- Offres non adaptées aux attentes de nos clients et/ou enjeux environnementaux et sociétaux, et manque de sensibilisation des acteurs internes</b>	2018	2019	2020	2021	Objectif 2023
<b>Indice de Recommandation Clients (IRC) Stratégique Particuliers</b>	+6	+12	+17	+14	
<b>IRC Agences - Taux des agences avec IRC positif :</b>					
IRC Agences	30.5	31.3	36.2	38.8	
Taux des agences avec IRC positif	100%	98.9%	100%	100%	100%
<b>Poids des fonds ESG dans les souscriptions et dans le total des portefeuilles :</b>				Nouveau périmètre	
Ratio en % / souscription en M€	NP	11%/ 27	43% / 114	99% / 240	
Ratio en % / encours en M€	NP	23%/ 226	26%/ 266	58%/665	
<b>Poids des crédits "verts" souscrits, dans les crédits globaux de même nature souscrits dans l'année, par marché, en montant (M€)</b>					
Marchés Spécialisés – prêts Energie vertes (M€ / poids)	NP	20.9 7.4%	7.9 3.8%	21.5 6.8%	
Marchés Particuliers – prêts Travaux Verts (M€ / poids)	NP	4.7 0.95%	6.3 1.2%	8.4 1.7%	
Marchés Particuliers – prêts Véhicules Verts (M€ / poids)	NP	0.88 3.84%	1.69 3.58%	1.74 3.31%	
<b>6- Détérioration de notre image d'employeur responsable et du climat social</b>	2018	2019	2020	2021	Objectif 2023
<b>Indicateur égalité Femmes-Hommes :</b>					
Index égalité F/H	87 pts	87 pts	91 pts	88 pts	
Pourcentage de femmes cadres / total cadres	42.8%	43.7%	44.8%	45.2%	
<b>Indicateur Taux de Travailleurs Handicapés (DOETH)</b>	5.84%	5.63%	6.27%	ND (mars 2022)	

<b>Indice Engagement Collaborateurs :</b>					
IEC	79%	79%	82%	78%	
Dont indice « problèmes terrains écoutés »	49%	51%	56%	50%	>75%
Position CMDS / CRCA	3e	6e	8e	13e	Top 3 CRCA
<b>Indicateur Formation :</b>				ND (02/2022)	
Nbre de jours / salarié	4.9	6.3	4.5	6.8	
Nbre de jours totaux	8 380	10 938	8 133	11 611	
Budget en montant (K€) et poids de la masse salariale	4 321 6.8%	5 050 7.9%	4 087 6.2%	ND	
<b>7- Soutien insuffisant à l'économie locale</b>	2018	2019	2020	2021	Objectif 2023
<b>Total Réalisations crédits, dont</b>		2 402	2 517	2 660	
Habitat		1 308	1 448	1 520	
Promotion Immobilière		37	34	43	
Consommation		227	238	221	
Agris		337	320	346	
Pros		210	184	192	
Entreprises		229	248	299	
Collectivités Publiques		54	45	38	
<b>Parts de marchés :</b>				11/2021	
Crédits	38,9%	39,9%	40,16%	40,48%	40%
Collecte	36,5%	36,5%	36,28%	36,47%	>36%
<b>8- Affaiblissement de nos valeurs mutualistes et humanistes</b>	2018	2019	2020	2021	Objectif 2023
<b>Taux de nouveaux administrateurs ayant suivi la formation « nouveaux administrateurs »</b>	NP	NP	75%	69%	85%
<b>Part des Femmes dans la gouvernance « Mutualiste » :</b>					
Conseil Administration	NP	33%	33%	33%	40%
Caisses Locales	NP	34.1%	36.7%	36.3%	40%

<b>Indice d'Engagement et de Recommandation Administrateurs :</b>					
Taux d'engagement	85%	NP	90%	ND	
Taux de participation	62%	NP	56%	ND	
<b>Sociétariat :</b>					
<i>Nombre de Sociétaires</i>	208 862	218 468	225 732	232 361	250 000
<i>Taux de clients Sociétaires / total clients CMDS :</i>	42%	43.7%	45.0%	46.4%	

### 3 – Examen de la situation financière et du résultat 2021

#### 3.1 - La situation économique

##### 3.1.1 – Environnement économique et financier global

Les performances économiques mondiales ont continué d'être largement conditionnées par la diffusion du virus et la réponse sanitaire (déploiement de la vaccination, stratégie de confinement), la structure des économies (poids relatifs de l'industrie et des services dont tourisme), et la contre-offensive budgétaire et monétaire (ampleur des soutiens à l'activité). Tout comme l'étaient les récessions subies en 2020, les trajectoires de reprise sont demeurées hétérogènes. A la Chine dopée par son commerce extérieur et croissant à un rythme de 8,1%, aux Etats-Unis puis à la zone euro affichant de très belles performances, ont continué de s'opposer les reprises en demi-teinte ou les rebonds fragiles de nombreux pays émergents au sein desquels s'est nettement affirmée la tendance à la fragmentation.

Par ailleurs, longtemps oubliée, l'inflation est revenue au centre des préoccupations. Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement, tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020. Alors que l'offre demeurait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile par exemple).

Aux États-Unis, après The Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act (CARES Act) de 2200 milliards de dollars de Donald Trump, le plus vaste plan de soutien de l'histoire américaine, puis le plan de décembre de 900 milliards de dollars (soit au total environ 14% du PIB), le plan de relance de Joe Biden (the American Rescue Plan) totalisant 1900 milliards de dollars, soit environ 9% du PIB, a été déployé à partir de mars. Les ménages, en particulier ceux à faible revenu, en ont été les grands bénéficiaires. Grâce à la reprise vigoureuse de la consommation, en outre dopée par la baisse rapide du chômage, la croissance s'est établie à 5,7% en 2021. En décembre, l'inflation totale sur douze mois a atteint 7% (une première depuis le début des années 1980) pour une inflation sous-jacente à 5,5%, son plus haut niveau depuis le début des années 1990. Outre l'impact des prix de l'énergie et des intrants industriels, certains postes spécifiques (véhicules neufs mais surtout d'occasion, par exemple) stimulés par une demande forte ont contribué à l'accélération de l'inflation.

La zone euro a bien résisté aux dernières phases de confinement en limitant, d'une part, les effets négatifs aux secteurs faisant l'objet de mesures de restriction ciblées et en profitant, d'autre part, de la réactivation de son secteur manufacturier. La bonne surprise est venue du dynamisme de l'investissement productif soutenu par la vigueur de la demande de biens manufacturés mais aussi par les fonds européens du plan de relance. Après s'être contracté de 6,5% en 2020, le PIB croîtrait de 5,2% en 2021. Si l'excès de demande et l'accélération des salaires sont bien moins patents qu'aux Etats-Unis, l'inflation totale s'est néanmoins sensiblement redressée pour atteindre 5% sur un an en décembre alors que l'inflation sous-jacente augmentait moins vigoureusement (2,6%).

Après avoir subi une récession de 8% en 2020, la France s'est dès le deuxième semestre 2020 engagée sur la voie d'une reprise vive qu'elle a poursuivie en 2021. La nouvelle vague épidémique et la diffusion du variant Omicron ont fait peser de nouvelles craintes sur la vigueur de la reprise à court terme mais l'absence de mesures très restrictives a permis d'en limiter l'impact. Après un rebond mécanique marqué au troisième trimestre, la croissance a ainsi ralenti au quatrième trimestre, tout en restant soutenue, permettant au PIB de progresser de 7% en 2021. Portée par la hausse du prix des matières premières (en particulier de l'énergie, responsable de plus de la moitié de la hausse des prix), l'inflation a accéléré pour atteindre 2,8% sur 12 mois en décembre (1,6% en moyenne).

En dépit d'une inflexion dans le discours de la Réserve Fédérale suggérant une normalisation plus rapide de sa politique monétaire, un cap monétaire accommodant a été maintenu tant aux Etats-Unis qu'en zone euro.

Aux Etats-Unis, en début d'année, J. Powell insistait sur la situation toujours très dégradée du marché du travail et la faiblesse du taux d'emploi par rapport à son niveau pré-crise. Mais, les inquiétudes se sont progressivement déplacées de la croissance vers l'inflation, qui après avoir été jugée transitoire est devenue plus préoccupante. En parallèle, la Fed a annoncé sa stratégie de normalisation progressive : réduction progressive de ses achats mensuels d'actifs (USD 120 Mds alors en vigueur) ou tapering puis, sans ni calendrier préétabli, remontée de son taux directeur (fourchette cible du taux des Fed Funds [0%,0,25%]).

C'est lors de la réunion du Comité de politique monétaire de la Fed (FOMC) de juin qu'est intervenue la première inflexion consistant en une hausse des prévisions des taux des Fed Funds couplée à une révision à la hausse des prévisions de croissance et d'inflation. Afin de préparer les marchés, dès septembre, la Fed a indiqué qu'elle préciserait en novembre les modalités de son tapering. Début novembre, la Fed a annoncé qu'elle réduirait ses achats mensuels de USD 15 Mds suggérant leur fin en juin 2022 tout en se laissant la possibilité d'ajuster le rythme du tapering. Enfin, mi-décembre, avec un doublement de la vitesse du tapering prenant ainsi fin en mars 2022, la réunion du FOMC a confirmé l'accélération de sa normalisation monétaire. Une accélération justifiée par le caractère plus généralisé de l'inflation et les progrès rapides vers l'emploi maximum malgré quelques déceptions persistantes sur le taux de participation. J. Powell a également indiqué qu'une hausse de taux était possible avant que l'emploi maximum ne soit atteint si les pressions inflationnistes restaient préoccupantes. Enfin, le Dot Plot signalait une trajectoire de hausses du taux directeur plus agressive.

En zone euro, si la BCE a également pris acte en juin du raffermissement et révisé à la hausse ses prévisions de croissance et d'inflation, elle a confirmé l'orientation très accommodante et très flexible de sa politique monétaire. En décembre, la BCE a confirmé son scénario de croissance et d'inflation et présenté sa stratégie monétaire.

La prévision d'inflation de la BCE a été revue à la hausse pour 2022 (de 1,7% à 3,2%) ; la révision est bien plus modeste pour 2023 (de 1,5% à 1,8%) et sa projection 2024 (1,8%) reste inférieure à la cible de 2%. L'inflation demeurerait donc transitoire selon la BCE, essentiellement motivée par un choc d'offre ayant des effets limités sur l'inflation sous-jacente (à 1,9% en 2022, 1,7% en 2023). L'impact négatif sur la croissance (revue à la baisse de 4,6% à 4,2% en 2022) est supposé modéré et bref : l'inflation érode temporairement le pouvoir d'achat sans faire « dérailler » la croissance (revue à la hausse à 2,9% en 2023).

En termes de stratégie, la BCE a indiqué que le retrait du soutien d'urgence s'accompagnerait d'une présence significative et flexible sur le marché souverain. Il s'agit de prévenir, d'une part, une pentification trop forte de la courbe des taux et, d'autre part, tout risque

de fragmentation. La BCE a rappelé que préalablement à une hausse de son taux directeur, trois conditions doivent être remplies : l'inflation doit atteindre l'objectif de 2% bien avant la fin de l'horizon de projection de la BCE ; cet objectif doit être atteint de manière durable jusqu'à la fin de l'horizon de projection ; les progrès réalisés en termes d'inflation sous-jacente doivent être suffisamment avancés pour être compatibles avec la stabilisation de l'inflation au niveau de son objectif à moyen terme. Au regard des prévisions actualisées, les conditions ne sont pas encore remplies.

Les marchés obligataires ont évolué au gré de quelques grands thèmes : un premier trimestre enthousiaste porté par le reflation trade, un deuxième trimestre plus maussade rattrapé par la réalité de la pandémie, un second semestre placé sous le sceau d'une croissance vive mais d'une inflation nettement plus préoccupante nourrissant un scénario de normalisation monétaire américaine plus rapide.

Aux Etats-Unis, les taux d'intérêt à 2 ans ont évolué au gré du scénario monétaire : ils sont restés bien ancrés à un niveau bas (0,17% en moyenne) pour ne se redresser lentement qu'à partir du moment où le resserrement monétaire a été évoqué (septembre) puis plus fermement à l'occasion de l'accélération du tapering en fin d'année, qu'ils ont terminée à 0,70% (soit une hausse de 60 points de base sur un an). Avec le « reflation trade » nourri par des perspectives de croissance et d'inflation plus soutenues, les progrès de la vaccination et des données économiques meilleures qu'anticipé, les taux longs ont nettement augmenté aux Etats-Unis et cette hausse s'est diffusée à la zone euro. Le taux américain à 10 ans (proche de 0,90% en début d'année) s'est redressé jusqu'à culminer fin mars vers 1,75%. Les mauvaises nouvelles du front sanitaire sont ensuite venues tempérer l'enthousiasme et les marchés obligataires ont adopté une position plus conservatrice. Puis, à partir de septembre, le thème de l'accélération de l'inflation motivant un resserrement monétaire américain plus vif qu'anticipé a de nouveau poussé les taux d'intérêt à la hausse. Le taux américain à 10 ans a fini l'année à 1,50% (soit une hausse de 60 points de base sur un an) : il n'a pas été impacté par l'attention portée par les marchés à l'inflation et la normalisation monétaire.

En zone euro, en sympathie avec la première phase de redressement des taux américains, le taux allemand à 10 ans (Bund) a augmenté, passant de près de -0,60% en début d'année à -0,10% en mai. Si la Fed s'est montrée tolérante au durcissement des conditions financières synonyme d'amélioration des perspectives économiques, la BCE s'est empressée de signaler qu'un tel durcissement était prématuré et injustifié. Le Bund est ensuite reparti à la baisse. Alors que le taux à 2 ans allemand est resté quasiment stable (à -0,60% fin 2021 contre -0,70% fin 2020), le Bund a clos l'année à -0,30% (soit une hausse de 40 points de base sur un an). A la faveur des déclarations de la BCE relatives aux modalités de ses achats de titres souverains, les primes de risque offertes par la France et l'Italie contre Bund se sont légèrement écartées (écartement des spreads de respectivement 13 et 24 points de base sur l'année) tout en restant serrées (spreads de respectivement 35 et 135 points de base). Alors que la perspective des élections en France ne semble pas affecter le spread français à ce stade, le spread italien est négativement impacté depuis novembre par la perspective des élections présidentielles.

Les marchés actions, toujours soutenus par des conditions financières accommodantes en dépit des normalisations à venir et des perspectives de croissance favorables tout au moins dans les pays avancés, ont enregistré de belles progressions (hausse moyenne annuelle des indices S&P 500, Eurostoxx 50, CAC 40, respectivement, +32%, +23%, +27%). Enfin, après avoir bien résisté, l'euro s'est replié contre le dollar en raison d'une normalisation monétaire plus avancée aux Etats-Unis qu'en Europe : l'euro s'apprécie en moyenne de 3,6% contre dollar mais se déprécie en fin d'année (à 1,14 en décembre 2021, il perd près de 7% sur un an).

### 3.1.2 – Environnement local et positionnement de la Caisse Régionale sur son marché

La Caisse Régionale exerce son activité sur les 2 départements Charente Maritime et Deux Sèvres, à dimension agricole diversifiée, avec une façade littorale atlantique et 2 principaux pôles urbains (La Rochelle et Niort).

L'activité profite du tourisme, de l'agriculture, de la sylviculture et la pêche, des IAA (céréales, cognac, culture et élevage, lait, bovins viande), des industries de biens d'équipement (ferroviaires et aéronautique) et des activités financières (mutuelles notamment).

La population estimée INSEE début 2022 pour la Charente Maritime est de 659 482 habitants (+0.39 pt) et pour les Deux Sèvres 374 426 habitants (-0.09 pt). Sur la même période la population nationale est en croissance de +0,3pt.

Sur le 3ème trimestre 2021, le taux de chômage en Charente Maritime est de 8,1% (en baisse de -1,2 pt sur 1 an) et en Deux Sèvres de 5,8% (-0,9pt), vs 7,3% en Région Nouvelle Aquitaine (-1 pt) et 8,1% en France métropolitaine (-0,7pt).

La Caisse Régionale reste le premier acteur du territoire, avec une part de marché Crédits à 40,5% et une part de marché Collecte à 36,5% (Novembre 2021).

### 3.1.3 – Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice

#### **Le fonds de commerce, les produits et les services**

La Caisse Régionale a connu en 2021 une très belle réussite commerciale dans un contexte toujours troublé par la pandémie. Le réseau, malgré un fonctionnement perturbé par des contraintes sanitaires, a fait preuve d'une très belle dynamique et est parvenu à accroître le fonds de commerce de +0,4%, à améliorer ses parts de marché et à conforter son IRC.

La Caisse Régionale comptait au 31 décembre 2021 :

- Plus de 560 000 clients avec plus de 24 000 nouvelles entrées en relation au cours de l'année.
- Un modèle mutualiste de plus de 231 000 sociétaires qui s'est renforcé de 6 500 nouveaux sociétaires.
- Un stock de plus de 300 000 contrats assurances de biens et de personnes, en hausse de +3,5%, composé principalement par plus de :
  - 91 700 contrats Habitation (+2,8%),
  - 88 950 contrats Automobile (+2,4 %),
  - 47 500 contrats Protection Juridique (+5.8%).
  - 32 300 contrats Garantie Accidents de la Vie (+3,8%),
- Un stock de près de 102 000 contrats prévoyance, en hausse de +2,4%, avec une forte activité en Garantie Obsèques qui connaît toujours un développement important (25 000 contrats / +6,9%).
- Un parc de près de 358 000 cartes complété de plus de 8 700 nouveaux contrats.
- Pour les particuliers, les offres de services sont marquées par le lancement de la Nouvelle Banque au Quotidien (NBQ), avec la souscription de 1 100 contrats sur un seul mois de commercialisation. S'ajoutent à cela plus de 8 800 nouveaux contrats

Globe Trotter qui ciblent principalement les jeunes voyageurs. Pour les Professionnels, ce sont près de 1 500 nouveaux contrats de services qui viennent s'ajouter au stock qui s'élève à plus de 21 000 comptes services.

### **La collecte**

Le contexte, toujours incertain, a conduit les Français, dont la confiance n'est pas revenue, à épargner plus que la normale, battant le record de collecte enregistré en 2020.

- Les dépôts sur les comptes courants se sont à nouveau accrus de 450M€ pour atteindre un volume exceptionnel de près de 4,7Mds€
- Les français ont encore engrangé des montants considérables sur leurs livrets et les encours ont augmenté de 500M€, atteignant près de 7,4M€
- L'épargne de bilan affiche ainsi +7,7% d'évolution alors que la collecte Tierce n'augmente de +3,4%, issus pour moitié de la hausse des marchés. L'activité de collecte brute en assurance-vie a été pourtant soutenue sur 2021 mais l'évolution de l'encours est freinée par de nombreuses sorties liées aux décès.
- Globalement, la collecte de la Caisse Régionale a progressé d'1,1 milliard d'euros sur 2021 pour atteindre 19,1 milliards d'euros, en hausse de +6,2%. La part de marché s'améliore de plus d'¼ point et se chiffre à 36,5%.

### **Les crédits**

Après une année 2020 exceptionnelle, la Caisse régionale établit un nouveau record avec 2,7Mds€ de réalisations crédits générant une croissance de +6,3% des encours. Ceux-ci atteignent 12,6 Mds€.

- Habitat : Malgré un ralentissement des accords sur le dernier trimestre lié au respect des nouveaux critères HCSF, les financements de nouveaux projets se sont élevés à 1,5Md€ générant une progression des encours de +8,5%. La part de marché s'améliore ainsi d'½ point sur l'année pour atteindre 38,7%.
- Equipement : Les encours augmentent de +3,3% grâce à une bonne dynamique de tous les marchés (hormis les collectivités publiques) et mécaniquement, par la conversion des crédits PGE court terme en moyen terme.
- Consommation : Portés par le succès de nos offres commerciales à des taux attractifs, les encours s'accroissent de +8,5%.
- Les remboursements anticipés se maintiennent à hauteur de 4% des encours.

### **3.1.4 – Les faits marquants**

#### **Crise sanitaire liée à la COVID-19**

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise sanitaire, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

#### **Prêts Garantis par l'Etat (PGE)**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'Etat.

Au 31 décembre 2021, le solde des encours de prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres s'élève à 200 351 milliers d'euros.

#### **Risque de crédit**

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

#### **Impacts des changements de méthode sur le régime des retraites**

Dans le cadre de la norme IAS 19, l'IFRS IC s'est positionnée en décembre 2020 sur la méthodologie d'estimation des engagements sociaux des régimes à prestations définies ; et plus particulièrement sur la période des droits à retenir pour les régimes dont les droits sont plafonnés à un nombre d'années d'ancienneté dans le cadre des avantages postérieurs à l'emploi des salariés. Le Groupe Crédit Agricole a décidé de s'aligner sur cette position pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2021 en revoyant les modalités d'étalement du coût de l'avantage sur la période de service et les modalités de constitution de l'engagement des Indemnités Fin de Carrière des Dirigeants.

Ce changement de méthode a conduit la Caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres à constater un excédent de régime par crédit du report à nouveau à hauteur 259 milliers d'euros.

#### **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A a démantelé le 1er mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15% complémentaires et la totalité de la part résiduelle de 50% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

#### **Litige image chèque**

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC – Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 987 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision de celui-ci a été constatée dans les comptes de La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres au 31 décembre 2021.

## 3.2 – Analyse des comptes consolidés

### 3.2.1 – Organigramme du groupe Crédit Agricole SA

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 28 536 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

## LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le périmètre du Groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leur filiales.

### PUBLIC

INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

SALARIÉS VIA L'ÉPARGNE SALARIALE

AUTOCONTRÔLE

DÉTENANT  
**44,5%**

### CAISSES RÉGIONALES

**11,2m**

DE SOCIÉTAIRES  
détenant les parts sociales des

**2 406**

CAISSES LOCALES

**39**

CAISSES RÉGIONALES

détenant ensemble la majorité  
du capital de CRÉDIT AGRICOLE S.A.  
via la SAS Rue la Boétie<sup>®</sup>



DÉTENANT  
**55,5%**



### 3.2.2 – Présentation du groupe de la Caisse Régionale

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse Régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a pas évolué au cours de l'année 2021.

Le Groupe est donc constitué de :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres
- 62 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse Régionale

- La filiale FIEF NOUVEAU
- La filiale CMDS IMMOBILIER
- La filiale SQUARE HABITAT CMDS
- Le Fonds dédiés FORCE CM2S
- Les FCT CA Habitat 2017, 2018, 2019 & 2020, issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en Février 2017, Avril 2018, Mai 2019 et Mars 2020.

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

### 3.2.3 – Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale

En milliers d'€	Contribution au PNB consolidé du Groupe Crédit Agricole CMDS	Contribution au Résultat Brut d'Exploitation consolidé du Groupe Crédit Agricole CMDS	Contribution au Résultat Net consolidé du Groupe Crédit Agricole CMDS
Caisse Régionale	322 855	119 084	83 049
Caisses Locales	1 613	1 001	710
FORCE CM2S	-430	-430	-352
FIEF NOUVEAU	475	240	184
CMDS IMMOBILIER	125	-46	3
SAS SQUARE HABITAT CMDS	7 441	573	739
FCT CA Habitat	2 049	2 049	886
<b>Total</b>	<b>334 128</b>	<b>122 471</b>	<b>85 219</b>

La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres est la principale contributrice au résultat du Groupe Crédit Agricole CMDS.

### 3.2.4 – Résultat consolidé

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montants	%
Produit Net Bancaire	334 128	307 257	26 871	8,75%
Charges Générales d'Exploitation	-197 945	-202 161	4 216	-2,09%
Résultat Brut d'Exploitation	122 471	90 890	31 581	34,75%
Coût du risque	-13 189	-12 240	-949	7,75%
Résultat d'Exploitation	109 282	78 650	30 632	38,95%
Résultat avant impôts	110 058	78 857	31 201	39,57%
Impôts sur les bénéfices	-24 839	-24 936	97	-0,39%
<b>Résultat Net</b>	<b>85 219</b>	<b>53 921</b>	<b>31 298</b>	<b>58,04%</b>
Résultat net part du groupe	85 219	53 921	31 298	58,04%

Le produit net bancaire consolidé du Groupe Crédit Agricole CMDS atteint 334 millions d'euros, en progression de 27 M€ soit 8.75%. Cette évolution s'expliquant principalement par la perception des dividendes SAS La Boétie +22 M€ et SACAM Mutualisation +5 M€.

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 197 millions d'euros, en diminution de -2.09%, et sont majoritairement portées par les comptes individuels de la Caisse régionale.

Le résultat brut d'exploitation s'améliore de +31 M€ pour s'établir à 122 M€.

Le coût du risque, s'établit à 13 millions d'euros, en augmentation, fondé sur une anticipation d'accroissement post-COVID des risques.

Le résultat net part du groupe s'élève à 85.2 millions d'euros.

### 3.2.5 – Bilan consolidé et variation des capitaux propres

Le bilan consolidé du Groupe Crédit Agricole CMDS est en progression de 8.31% et atteint 16 milliards d'euros, sous l'effet principal d'une activité intense sur les réalisations crédits dans la caisse régionale (2,6 milliards de réalisations, dont 1,5 milliard en habitat).

Bilan ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2010	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	61 729	66 801	-5 072	-8%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	60 918	189 890	-128 972	-68%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	3 842	6 302	-2460	-39%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	57 076	183 588	-126 512	-69%
Instruments dérivés de couverture	2173	112	2 061	1840%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 493 206	1 229 411	263 795	21%



<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	90 558	91 386	-828	-1%
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	1 402 648	1 138 025	264 623	23%
Actifs financiers au coût amorti	14 274 916	13 118 850	1 156 066	9%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	1 588 332	1 217 786	370 546	30%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	12 428 206	11 701 586	726 620	6%
<i>Titres de dettes</i>	258 378	199 478	58 900	30%
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 959	15 289	-10 330	-68%
Actifs d'impôts courants et différés (1)	35 573	37 378	-1 805	-5%
Comptes de régularisation et actifs divers	221 553	249 303	-27 750	-11%
Immubles de placement	14 502	14 756	-254	-2%
Immobilisations corporelles	141 079	137 242	3837	3%
Immobilisations incorporelles	4 280	4 302	-22	-1%
Écarts d'acquisition	1 077	1 077	0	0%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>16 315 965</b>	<b>15 064 411</b>	<b>1 251 554</b>	<b>8,31%</b>

A l'actif, les principales variations significatives sont :

- Accroissement des actifs financiers au coût amorti de 1 156 millions d'euros (+ 9%) dont 371 millions d'euros sur les créances sur établissements de crédit (évolution des dépôts liée à la gestion des réserves du ratio de liquidité LCR) et 723 millions d'euros sur la clientèle reflétant l'intense activité des réalisations de prêts sur notre territoire ;
- Diminution des actifs financiers à la juste valeur par résultat de - 127 millions d'euros consécutif à la cession par la Caisse régionale de titres d'OPCVM HQLA en lien avec l'évolution de la gestion des réserves du LCR.

Bilan PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4 262	5 718	-1 456	-25%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	4 262	5 718	-1 456	-25,46%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		0	0	
Instruments dérivés de couverture	30 009	51 274	-21 265	-41%
Passifs financiers au coût amorti	13 462 628	12 477 389	985 239	8%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	8 073 139	7 493 787	579 352	7,73%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	5 339 395	4 930 573	408 822	8,29%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	50 094	53 029	-2935	-5,53%
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 155	2 446	1 709	70%
Passifs d'impôts courants et différés	0	0	0	
Comptes de régularisation et passifs divers	220 770	238 710	-17 940	-8%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		0	0	
Provisions	48 444	48 808	-364	-1%
Dettes subordonnées	0	0	0	
<b>Total dettes</b>	<b>13 770 268</b>	<b>12 824 345</b>	<b>945 923</b>	<b>7,38%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>2 545 697</b>	<b>2 240 066</b>	<b>305 631</b>	<b>13,64%</b>
Capitaux propres part du Groupe	2 545 686	2 240 055	305 631	14%
<i>Capital et réserves liées</i>	280 457	269 056	11 401	4,24%
<i>Réserves consolidées</i>	1 797 919	1 751 174	46 745	2,67%
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	382 091	165 904	216 187	130,31%
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées</i>		0	0	
<i>Résultat de l'exercice</i>	85 219	53 921	31 298	58,04%
Participations ne donnant pas le contrôle	11	11	-0,1	-0,5%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>16 315 965</b>	<b>15 064 411</b>	<b>1 251 554</b>	<b>8,31%</b>

Au passif, les principales variations significatives sont :

- Accroissement des passifs financiers au coût amorti de + 985 millions d'euros (+8%) dont +579 millions d'euros sur les créances sur établissements de crédit en lien avec l'activité de refinancement de la Caisse régionale pour accompagner le territoire et hausse de +409 millions d'euros sur la clientèle suivant l'évolution des dépôts à vue ;
- Augmentation des capitaux propres consolidés de +306 millions d'euros (+13,64%) s'expliquant : par la mise en réserve du résultat 2020 de la Caisse régionale après distribution pour +47,2 millions d'euros, de la variation du capital social des Caisses locales pour +11 millions d'euros ainsi que +216,1 millions d'euros de réévaluation des actifs à la juste valeur par capitaux propres (dont +137 millions d'euros concernent SAS LA Boétie et +67 millions concernant SACAM Mutualisation).

### 3.2.6 – Activité et résultat des filiales

#### Tableau de présentation de l'endettement des entités consolidées (hors Caisse régionale et STT)

Filiales En milliers d'euros	Total des dettes (A)	Capitaux propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
FORCE CM2S	2 869	90 637	3,17
FIEF NOUVEAU	15 791	7 656	206,26%
CMDS IMMOBILIER	9 007	1 482	607,76%
SQUARE HABITAT CMDS	12 121	1 690	717,22%

### **FIEF NOUVEAU**

La caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres a créé en mai 2016 une société unipersonnelle par actions simplifiée « Fief Nouveau » qui a investi dans la construction d'un immeuble à Lagord pour le proposer à la location aux entreprises locales ou à celles désireuses de s'installer au cœur de la région Nouvelle-Aquitaine.

L'immeuble est situé au cœur du pôle Atlantech de Lagord (quartier urbain bas carbone) face au siège de la caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres. Il propose plus de 4 000 m<sup>2</sup> de bureaux à la location et a été livré en septembre 2018. Plusieurs sociétés de services se sont déjà installées (sociétés de conseil, agence bancaire...).

La société Fief Nouveau a également investi en octobre 2018 dans l'acquisition d'un immeuble à usage d'habitation, situé au cœur de La Rochelle, composé de 39 logements dont 30 logements sociaux.

Les logements sociaux sont des « PLS : prêts locatifs sociaux », soumis à conditions de ressources et les loyers sont plafonnés (fixés par la direction départementale des territoires et de la mer), ils ont été acquis avec une TVA réduite et sont exonérés de taxe foncière sur une période limitée.

La société Fief Nouveau a été intégrée dans le périmètre de consolidation de la caisse régionale au 30 juin 2019. Les actifs de Fief Nouveau qui ont été intégrés dans les comptes consolidés de la caisse régionale représentent essentiellement des immeubles scindés en deux typologies : un immeuble d'exploitation qui comprend uniquement l'agence bancaire CA CMDS et des immeubles de placement pour toutes les autres locations. La valorisation des immeubles de placement n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés car la valeur d'acquisition a été retenue comme valeur de marché.

Comme retraitements, il y a eu essentiellement l'élimination des dettes intragroupes avec la Caisse régionale pour 15 521 milliers d'euros (emprunt PLS + compte courant d'associé) et l'élimination du chiffre d'affaires intragroupe.

### **FORCE CM2S**

Le fonds commun de placement FORCE CM2S est un FCP dédié, appartenant à la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres à 99,99%. Ce fonds obligataire réalise ses investissements sur des titres éligibles LCR et bénéficie ainsi du qualificatif de HQLA.

### **CMDS IMMOBILIER** – « Le réseau Square Habitat CMDS »

La filiale « CMDS IMMOBILIER » (holding) détient à 100% la société « SQUARE HABITAT CMDS » faisant partie du réseau national SQUARE HABITAT. Cette dernière a absorbée en 2019 les trois autres sociétés d'exploitation qui portaient les mêmes métiers, afin de proposer sous une même et unique structure les différents métiers de l'immobilier.

**SQUARE HABITAT CMDS** emploie au total une centaine de collaborateurs répartis dans 18 agences sur les deux départements (14 agences en Charente-Maritime et 4 en Deux-Sèvres), elle propose à ses clients, des biens immobiliers à la vente, à la location (location simple ou saisonnière) en gestion et en syndic.

## **3.3 – Analyse des comptes individuels**

### **3.3.1 – Résultat financier sur base individuelle**

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montants	%
Produit Net Bancaire	328 259	322 982	5 277	1,63%
Charges Générales d'Exploitation	-191 421	-190 181	-1 240	0,65%
Résultat Brut d'Exploitation	124 049	119 693	4 356	3,64%
Coût du risque	-11 449	-10 674	-775	7,26%
Résultat d'Exploitation	112 600	109 019	3 581	3,28%
Résultat avant impôts	113 911	105 239	8 672	8,24%
Impôts sur les bénéfices	-29 430	-31 605	2 175	-6,88%
<b>Résultat Net</b>	<b>84 488</b>	<b>73 634</b>	<b>10 847</b>	<b>14,73%</b>

### **LE PRODUIT NET BANCAIRE**

Le Produit Net Bancaire, favorisé par la dynamique commerciale et le soutien de la BCE, revient sur les niveaux de 2019 et s'élève à 328,3M€, en hausse de +1,6 % par rapport au PNB de 2020, fortement impacté par la crise sanitaire.

- **La marge d'intermédiation**

La marge d'intermédiation bancaire, qui s'élève à 153,3M€, bénéficie encore cette année des mesures de soutien mises en œuvre par la BCE pour inciter la distribution de crédits.

- L'utilisation des TLTRO dotée d'une bonification conditionnée a permis d'améliorer le coût de ressources et de développer les encours de crédits à des taux historiquement bas. Ainsi, le taux moyen du stock de crédits se détériore encore de 0,13 point.

- Associée au contexte de taux bas, la politique de remboursements anticipés d'avances globales à taux fixes menée sur les exercices précédents a permis de réduire quasi à néant le coût du refinancement. Les économies réalisées par ces opérations couvrent une nouvelle soule permettant de préserver les résultats à venir à hauteur de 3,2M€.
- Pour les DAT, l'année 2021 a été marquée par d'importantes échéances à taux élevés permettant d'économiser 2,2M€ de charges sur un encours en léger recul.
- La provision d'épargne logement a été ramenée à 20,6M€ par une reprise de 1,8M€.
- Les charges liées aux Emprunts en blanc s'élèvent à 3,6M€ sur un encours moyen divisé par deux. Une tranche de 114M€ d'Emprunt en Blanc finançant l'opération EUREKA a été remboursée par anticipation, générant 3M€ d'économie sur la période de 2022 à 2024.
- Le coût de la macrocouverture, pénalisé en partie par la baisse des taux courts et par des fixings inflation défavorables, s'élève à -5,1M€ et intègre une opération de remboursement anticipé d'1,6M€
- Le switch assurance a été démantelé en totalité en 2021 en 2 temps. Cette opération a une incidence sur la MIG de -1,1M€ mais aussi sur les revenus de portefeuille de -0,7M€.

### • Les revenus du Portefeuille

Les revenus du Portefeuille Titres s'élèvent à 31,8M€, en baisse de -23,1%. Hormis cet impact du switch, on peut noter :

- Les revenus des titres de participations s'élèvent globalement à 28,6M€, en baisse de -8,5M€ en lien avec la diminution des dividendes sur des résultats de 2020 plus faibles.
- Les revenus du portefeuille de placement représentent 4,1M€ et augmentent sous le fait de 3,2M€ d'externalisation de plus-values.
- Les revenus du portefeuille d'investissements continuent de se dégrader, conséquence des échéances obligataires à taux élevé et du contexte de taux actuel.
- Le remplacement d'une partie des TLTRO à la BCE a généré une facturation de 2,9M€.

### • Les commissions

Les commissions nettes se chiffrent à 145,3 M€ contre 135,8 M€ en 2020.

- Les commissions d'assurances atteignent 82,5M€ et progressent de +8,6% du fait de la bonne dynamique commerciale de l'IARD, du développement de l'ADE et de la caution bancaire en lien avec l'activité crédits, ainsi que du retour à une sinistralité moyenne après une années 2020 particulièrement éprouvée.
- Les services bancaires, d'un montant de 62,8M€, sont en hausse de +5,1%. Ils avaient été fortement réduits en 2020 par une modification du comportement lors de la crise sanitaire et par les mesures mises en place pour la clientèle fragile. L'activité retrouve son rythme en 2021, notamment pour les flux TPE, les commissions de mouvements et les successions en raison de la hausse du nombre de dossiers. La facturation des dysfonctionnements et des frais à l'étranger est restée sur des niveaux bas, en lien avec le niveau élevé des DAV et les restrictions de déplacements. Les cotisations cartes progressent avec le développement du parc.

## LES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges de Fonctionnement, restent ralenties par les contraintes sanitaires et s'élèvent à 204,2M€ (y compris dotations aux amortissements), en hausse de +0,5% par rapport à 2020.

- Les charges de personnel, d'un montant de 126,7M€ sont en hausse dans un contexte d'inflation et d'effectif stable, résultat de l'évolution des rémunérations et des charges afférentes, d'une provision prime PEPA, et de la hausse de l'intéressement en lien avec les résultats.
- Les impôts, taxes et contributions réglementaires bénéficient d'une restitution du Fond de Résolution Unique, de la division par 2 du taux de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et d'un appel moindre pour le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.
- Les autres charges d'exploitation, encore ralenties par le contexte (réceptions, déplacements, travaux...), et sans dépenses sanitaires exceptionnelles comme en 2020, marquent un repli.
- Les amortissements et loyers amorcent un recul notamment pour le site de Lagord. La baisse des loyers immobiliers compense l'augmentation des locations financières (remplacement de tablettes SEA).

## LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le Résultat Brut d'Exploitation, tiré par le PNB, s'élève à 124M€ et progresse de +3,6% par rapport à 2020.

## LE COUT DU RISQUE

Du fait des mesures exceptionnelles de soutien mises en place pendant la pandémie par l'état et le système bancaire (PGE, aides, chômage partiel...), le coût du risque actif est anormalement bas et enregistre plus de reprises de provisions que de dotations.

Pour anticiper les risques futurs, les provisions de passif ont été ajustées par des provisions filières (notamment les filières habitat, viande, viticulture et grandes contreparties).

Le coût du risque s'établit au final à -11,4M€, comparable à 2020.

## LES GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

Le résultat sur actifs immobilisés, d'un montant de 1,3M€, intègre 0,9M€ de plus-values sur cessions immobilières, 0,6M€ de reprises SQH résultant d'une forte activité immobilière.

## L'IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Avec 29,4M€, l'impôt sur les sociétés diminue de 2,2M€.

## LE RÉSULTAT NET

Le résultat net s'élève à 84,5M€ et prouve la solidité financière de la Caisse qui réalise, dans un contexte compliqué, la même performance qu'en 2018.

### 3.3.2 – Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

BILAN ACTIF <i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montants	%
Opérations interbancaires et assimilées	223 797	219 169	4 628	2,11%
Opérations internes au Crédit Agricole	1 580 136	1 210 417	369 719	30,54%
Opération avec la clientèle	12 199 293	11 431 547	767 746	6,72%
Opération sur titres	507 551	585 645	-78 094	-13,33%
Valeurs immobilisées	1 213 853	1 177 011	36 842	3,13%
Compte de régularisation et actifs divers	261 415	291 142	-29 727	-10,21%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>15 986 046</b>	<b>14 914 931</b>	<b>1 071 115</b>	<b>7,18%</b>

Les emplois sont essentiellement portés par le financement de l'économie locale à travers l'octroi de crédit à notre clientèle (2,7 Mds€ de réalisations)

Les opérations internes au Crédit Agricole augmentent de 370M€ principalement du fait de la forte augmentation des encours déposés sur le compte BCE (+545M€).

L'encours sur titres diminue de -78M€ suite à la cession d'OPCVM, remplacées partiellement par l'achat de titres obligataires.

L'accroissement des valeurs immobilisées est principalement dû à l'augmentation des titres SAS La Boétie pour 32M€ consécutive à une rémunération du dividende en actions.

BILAN PASSIF <i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montants	%
Opérations interbancaires et assimilées	47 207	49 294	-2 087	-4,23%
Opérations internes au Crédit Agricole	8 093 405	7 516 572	576 833	7,67%
Comptes créditeurs de la clientèle	5 344 222	4 935 292	408 930	8,29%
Dettes représentées par un titre	3 450	4 361	-911	-20,89%
Comptes de régularisation et passifs divers	250 892	269 210	-18 318	-6,80%
Provisions et dettes subordonnées	252 249	223 817	28 432	12,70%
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	84 927	84 927	0	0,00%
Capitaux propres hors FRBG	1 909 694	1 831 458	78 236	4,27%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>15 986 046</b>	<b>14 914 931</b>	<b>1 087 155</b>	<b>7,18%</b>

La progression des ressources de la Caisse régionale résulte à la fois de l'augmentation des dépôts à vue des clients (+451M€) et à un nouveau recours aux TLTRO mis en œuvre pour soutenir l'économie locale en offrant des conditions de financement à taux bas.

La variation des capitaux propres s'explique principalement par la mise en réserve du résultat 2020 pour 67M€ après distribution.

### 3.3.3 – Hors-bilan sur base individuelle

HORS-BILAN <i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montants	%
Engagements donnés	1 582 190	1 819 128	-236 938	-13,02%
Engagements de financement	1 327 038	1 388 035	-60 997	-4,39%
Engagements de garantie	254 436	430 497	-176 061	-40,90%
Engagements sur titres	716	596	120	20,17%
Engagements reçus	4 031 699	3 627 105	404 594	11,15%
Engagements de financement	17 260	19 499	-2 239	-11,48%
Engagements de garantie	4 013 723	3 607 009	406 714	11,28%
Engagements sur titres	716	596	120	20,17%

L'essentiel de la variation des engagements donnés de la Caisse régionale correspond à l'accroissement des positions de trésorerie positive de nos clients. Cette évolution vient diminuer considérablement les ouvertures non utilisées. Et du démantèlement de la garantie du switch dont l'impact est de -146 M€.

La hausse des engagements reçus correspond quant à elle : à la hausse des garanties accordées par CAMCA sur les réalisations des prêts habitats de l'exercice pour 421 millions d'euros.

## 3.4 – Capital social et sa rémunération

Le capital social de la Caisse régionale est constitué de 2 621 961 parts sociales et 873 987 certificats coopératifs d'associés, d'une valeur de 15,25€ chacun.

### 3.4.1 – Les parts sociales

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 24 mars 2022 le versement d'un intérêt aux parts sociales de 0,339 euro, correspondant à une rémunération de parts sociales au taux de 2,22%.

En euro	Intérêts aux parts	Abattement *	Montant global
Exercice 2020	0,377	Eligibles à l'abattement de 40%	987 627,21
Exercice 2019	0,425	Eligibles à l'abattement de 40%	1 115 578,77
Exercice 2018	0,427	Eligibles à l'abattement de 40%	1 119 577,04

\* Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

### 3.4.2– Les certificats d'associés

Le conseil d'administration de la Caisse régionale a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 24 mars 2022 le versement d'un dividende unitaire de 7,250 euro par certificat coopératif d'associés.

En euro	Dividende unitaire	Abattement *	Montant global
Exercice 2020	6,319	Eligibles à l'abattement de 40%	5 552 516,13
Exercice 2019	6,996	Eligibles à l'abattement de 40%	6 114 797,37
Exercice 2018	7,266	Eligibles à l'abattement de 40%	6 350 642,58

\* Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

## 3.5 – Autres filiales et participations

Le poste valeurs immobilisées est représenté pour 42,5 % par le titre SAS la Boétie et 34% par le titres Sacam Mutualisation.

### 3.5.1 – Filiales non consolidés

#### SAINTONGE IMMOBILIER – « La cité entrepreneuriale »

La caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres a créé en décembre 2017 une société unipersonnelle par actions simplifiées « Saintonge Immobilier » qui a investi dans la rénovation d'une grande partie de ses anciens locaux de Saintes pour les proposer à la location aux entreprises locales ou à celles désireuses de s'installer au cœur de la région Nouvelle-Aquitaine. La société s'inscrit dans ensemble immobilier dénommé « cité entrepreneuriale ».

La « cité entrepreneuriale » est un espace proposant plus de 4 500 m<sup>2</sup> de bureaux à louer, les bâtiments disposent de tous les équipements nécessaires pour accueillir des entreprises du secteur tertiaire dans les meilleures conditions (espace congrès, espaces séminaires ainsi qu'un espace de restauration).

Ce lieu favorise l'entrepreneuriat et permet la création et le développement d'entreprises en stimulant l'innovation dans un esprit d'incubateur.

#### CA CMDS EXPANSION – « Le fonds de développement régional »

La caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres a créé en 2015 une société unipersonnelle par actions simplifiée « CA CMDS EXPANSION ».

CA CMDS EXPANSION est un fonds régional de capital investissement qui accompagne les entreprises de Charente-Maritime Deux-Sèvres pour le développement de leur activité sur le territoire. 5,2 millions d'euros ont été consacrés à ce jour pour la prise de participations (actions et/ou obligations).

En juin 2018, le fonds régional a également pris 87% des parts dans la création d'un fonds de développement local pour soutenir et accompagner des entreprises de la Saintonge Romane à la recherche de fonds propres pour se développer ou innover. Ce fonds a été doté de 575 000€ de capital (500 000€ apportés par CA CMDS EXPANSION), 8 autres sociétés (locales ou saintongeaises) séduites par la démarche participent également à la gouvernance.

#### NIORT' UP – « Le Village by CA de la Charente-Maritime Deux-Sèvres »

La caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres a créé en mai 2019 une société unipersonnelle par actions simplifiées « NIORT' UP » qui porte le « village by CA » de Niort. Le village by CA Charente-Maritime Deux-Sèvres est un accélérateur de startup, au 31/12, 6 start-up sont accélérées dans leur développement grâce à l'expertise et au réseau des 12 partenaires du village. Ces partenariats avec des entreprises traditionnelles ont pour objectif de faire profiter aux start-up de leurs compétences et expériences dans tous les domaines. Le village by CA a été conçu comme un lieu de partage et de création qui favorise l'émergence de projets innovants.

Le village by CA de Niort fait partie du réseau national des « village by CA » qui sont dotés d'une signature unique qui exprime leur ambition : coopérer pour innover.

Grâce au village by CA, favoriser l'émergence de projets innovants et de nouveaux talents permet de servir le développement économique du territoire.

### 3.5.2 – Participations

Les principales participations détenues par la Caisse Régionale :



Nom des participations	Valeur d'acquisition (en milliers d'euros)	Capital détenu (en %)
SAS RUE LA BOETIE	515 324	2,48%
SACAM MUTUALISATION	413 289	2,23%
SACAM INTERNATIONAL	22 339	2,48%
SACAM DEVELOPPEMENT	18 228	2,49%
UNEXO (EX UEO)	23 917	9,13%

### 3.6 – Tableau des 5 derniers exercices

Principaux chiffres significatifs	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Comptes individuels (en milliers d'euros)</b>					
Total du Bilan	12 153 364	12 625 541	13 300 538	14 914 931	15 986 046
Capitaux propres	1 612 261	1 690 993	1 765 054	1 831 458	1 909 694
Produit Net Bancaire	309 315	318 050	326 136	322 982	328 259
Résultat Brut d'Exploitation	115 007	120 919	122 040	119 693	124 049
Impôts sur les bénéfices	-22 323	-31 326	-31 566	-31 605	-29 430
Résultat net	81 473	84 675	81 531	73 634	84 488
Coefficient d'exploitation	62,80%	62,00%	62,60%	62,90%	62,21%
<b>Comptes consolidés (en milliers d'euros)</b>					
Total du Bilan	12 177 544	12 803 984	13 532 652	15 064 411	16 315 965
Capitaux propres	1 880 677	2 115 271	2 245 902	2 240 066	2 545 697
Produit Net Bancaire	336 716	312 970	316 547	307 257	334 128
Résultat Brut d'Exploitation	142 183	115 304	112 225	90 890	122 471
Résultat net	112 894	80 372	74 634	53 921	85 219
<b>Moyens d'actions</b>					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	1 670	1 655	1 684	1 715	1 722
Nombre d'agences bancaires	166	165	163	164	165
Nombre d'automates bancaires	316	281	283	283	286
Nombre d'agences Square Habitat	23	23	16	17	20
<b>Clients et Sociétariat</b>					
Nombre de clients	543 895	547 077	548 968	551 276	560 107
Nombre de sociétaires	196 199	208 862	218 592	225 569	231 569
Nombre de Caisses Locales	61	60	60	60	62
Nombre d'administrateurs de Caisses Locales	786	782	790	783	775

### 3.7 – Événements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe Caisse Régionale

#### 3.7.1 – Événements postérieurs à la clôture

Néant

#### 3.7.2 – Les perspectives N+1

Notre scénario retient un ralentissement de la croissance, qui resterait soutenue, ainsi qu'une lente modération de l'inflation. Un tel schéma suppose que la demande se normalise et que les contraintes pesant sur l'offre se desserrent. Cette double normalisation permet que l'inflation (notamment sous-jacente) ralentisse et que les mesures exceptionnelles de soutien monétaire soient retirées sans précipitation et sans impact excessif sur les marchés obligataires.

On ne peut évidemment mésestimer le risque d'une inflation à la fois plus élevée et plus durable qu'anticipé. Si le risque d'accroissement sensible des salaires et d'installation de l'inflation sur un plateau durablement plus élevé est plus patent aux Etats-Unis, les craintes en zone euro émanent plutôt d'une érosion du pouvoir d'achat susceptible d'entamer la vigueur de la croissance : cela ne constitue cependant pas actuellement notre scénario central. Par ailleurs, tout au moins dans les économies avancées grâce à la couverture vaccinale, les variants éventuels du virus semblent pouvoir freiner temporairement l'activité sans provoquer de rupture ou de forte discontinuité dans les comportements. Le variant Omicron introduit ainsi un risque baissier sur le premier trimestre 2022 mais hausser sur le deuxième trimestre 2022 sans bouleverser les grandes lignes du scénario.

Aux États-Unis, la croissance resterait donc vigoureuse (3,8% en 2022) avant de converger graduellement vers sa tendance de long terme (2,3% en 2023). Elle profiterait d'une consommation solide portée par l'amélioration du marché du travail, la progression élevée des salaires – mais circonscrite aux secteurs les plus affectés par les pénuries de main-d'œuvre sans générer une boucle prix-salaires – et le réservoir non encore entamé d'épargne, filet de sécurité permettant d'amortir l'accélération vive de l'inflation. Un scénario favorable sur la consommation mais aussi sur l'investissement : les entreprises restent optimistes malgré les problèmes de perturbation des chaînes d'approvisionnement et de manque de main-d'œuvre persistants bien qu'en repli.

Les moteurs qui ont le plus vigoureusement contribué à l'accélération de l'inflation en 2021 continueront à tourner, tant aux Etats-Unis qu'ailleurs, au moins durant le premier semestre de 2022 : inflation énergétique élevée avec notamment la poursuite de la crise du gaz naturel (dont les prix sont extrêmement volatils mais se sont, en quelque sorte « stabilisés » depuis octobre), répercussions sur les prix de détail des hausses de coûts subies sur les intrants (effets de second tour avec un impact maximal intervenant environ quatre trimestres après le choc sur les prix en amont), problèmes d'approvisionnement (dont semi-conducteurs et conteneurs) et de goulets d'étranglement susceptibles de se prolonger sur la majeure partie de 2022 tout en étant moins « mordants ». Au second

semestre 2022, sous réserve d'une stabilisation des prix de l'énergie, les effets de base deviendraient alors très favorables (forte baisse sur un an des prix de l'énergie puis des biens) et les perturbations sur les chaînes de valeur seraient en voie de résolution graduelle. Aux Etats-Unis, dopée par des composantes spécifiques très dynamiques (composante logement « Owners' Equivalent Rent » qui n'existe pas en zone euro, voitures d'occasion notamment, salaires plus dynamiques faisant anticiper des effets de « troisième tour »), l'inflation resterait très élevée au premier trimestre avec un pic prévu vers 7,5% en glissement annuel pour une inflation sous-jacente approchant près de 6,5%. L'inflation totale se replierait ensuite (vers 3% sur 12 mois fin 2022) portant la moyenne annuelle à 5,4% contre 4,7% en 2021.

En zone euro, la vigueur de la reprise n'a pas encore permis de combler l'écart de production négatif et le choc inflationniste exogène ne semble pas à même d'altérer le scénario d'une croissance décélérant tout en restant robuste : elle s'établirait à 4,3% en 2022 puis à 2,5% en 2023. Si elle se heurte à la faiblesse de l'offre (blocages logistiques, chaînes d'approvisionnement tendues, pénuries d'intrants et de main-d'œuvre), la demande agrégée est encore faible malgré son rebond : c'est précisément cette faiblesse qui permet d'anticiper des hausses de salaires encore contenues et une hausse de l'inflation plus persistante mais temporaire. Tout comme aux États-Unis, la remontée de l'inflation au-delà de nos anticipations constitue évidemment le principal risque : elle dégraderait la croissance via l'érosion du pouvoir d'achat, plutôt que via une éventuelle spirale prix-salaires. L'éventualité d'une spirale prix-salaire constitue actuellement une préoccupation aux yeux des investisseurs qui semble exagérée.

Outre les facteurs de hausse déjà évoqués, l'inflation en zone euro sera volatile mais largement influencée par des facteurs techniques (tels, par exemple, les pondérations des composantes de l'indice des prix, la fin de l'effet de la TVA en Allemagne, les révisions selon des modalités nationales des prix des contrats énergétiques, etc.). Les inflations totale et sous-jacente s'établiraient en moyenne, respectivement, à 4,1% (2,4% en décembre sur un an) et 2,4% (1,9% en décembre).

En France, la consommation devrait bénéficier d'un pouvoir d'achat en hausse malgré les tensions inflationnistes. Des créations d'emplois dynamiques et des taux de chômage au plus bas devraient rassurer les ménages confortés, par ailleurs, par l'accumulation pendant la crise d'un surplus d'épargne évalué à €150Mds. L'investissement bénéficiera du soutien du plan de relance présenté à l'automne 2020 et renforcé depuis par le plan France 2030. La croissance se situerait vers 3,9% en 2022. Quant à l'inflation, élevée en début d'année, elle repasserait sous 2% en fin d'année et atteindrait en moyenne 2,6% en 2022.

Notre scénario retient des normalisations monétaires (encore préférées à des resserrements monétaires) très variées. Selon la vigueur de l'inflation avérée ou redoutée et la résistance anticipée de la croissance de leurs territoires respectifs, les banques centrales s'engagent à des cadences très diverses sur la voie du retrait de leur accommodation aussi exceptionnelle que généreuse.

Aux Etats-Unis, considérant l'inflation comme un risque majeur, les responsables de la Réserve fédérale ont insisté mi-janvier sur la reprise de l'activité et de l'emploi, tout en estimant que le risque de mise en place d'une boucle prix-salaires était faible. Selon la Fed, l'inflation devrait ralentir à partir du second semestre. La Fed a débuté son tapering et les marchés tablent désormais sur quatre hausses du taux des Fed Funds en 2022, dont 50 points de base dès la réunion de mars. Nous tablons sur un taux cible à 1% fin 2022.

En zone euro, à une Fed bien avancée s'oppose une BCE pour laquelle rien ne presse et qui s'engage à rester accommodante et flexible encore longtemps comme l'indiquent les axes de sa politique monétaire annoncés en décembre.

Les normalisations monétaires ne s'accompagneraient pas de fortes tensions obligataires. L'année 2022 se diviserait en deux séquences. À un premier semestre encore placé sous le sceau d'une croissance et d'une inflation toutes deux fortes, propices à un mouvement de hausse des taux d'intérêt, succéderait le thème de la décélération favorable à leur recul.

Aux États-Unis, les chiffres de l'inflation n'ont jusqu'à présent pas suscité de sur-réaction sur les taux d'intérêt. Le taux gouvernemental à dix ans pourrait ainsi se redresser avant d'amorcer un repli pour se situer à 1,35% fin 2022. En zone euro, l'appréciation du risque inflationniste par la BCE et les marchés, d'une part, et la crédibilité du diagnostic de la BCE aux yeux des marchés, d'autre part, seront déterminantes. La montée de l'inflation et de sa volatilité devrait se traduire par une hausse de la prime de terme au cours du premier semestre 2022. En sympathie avec le reflux de la croissance et des tensions sur les prix, les taux s'inscriraient sur une tendance baissière au second semestre. Le taux à dix ans allemand redeviendrait nul (voire très légèrement positif) pour se replier vers -0,25% fin 2022. Alors que les perspectives de nouvelles mesures de relance de la BCE s'estompent, la communication de la BCE devra être aussi subtile que convaincante pour prévenir un écartement des spreads périphériques : ceux-ci pourraient néanmoins s'élargir légèrement et temporairement. Les primes de risque offertes par la France et l'Italie se situeraient, respectivement, à 35 et 130 points de base au-dessus du Bund fin 2022.

### 3.8 – Informations diverses

#### 3.8.1 – Informations sur les délais de paiement

En application de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie dite loi « LME », complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 du code de commerce, la Caisse régionale publie des informations sur les délais de règlement des fournisseurs, hors opérations bancaires et opérations connexes.

Comme défini dans l'article D, 441-4 du code de commerce, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture de l'exercice 2021 se décompose comme suit :

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <b>recues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>												
Nombres de factures concernées	-	7	2	2	3	14	-	-	2	-	1	3
Montant total des factures concernées TTC	-	205 141,22	1 609,92	8 401,38	6 087,90	221 240,42	-	-	14 810,20	-	13 297,68	28 107,88
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	-	0,25%	0,00%	0,01%	0,01%	0,27%						

Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC								-	-	0,06%	-	0,05%	0,11%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>													
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	3	3	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues TTC	-	-	-	-	1 002,86	1 002,86	-	-	-	-	-	-	-
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : selon facture												
	- Délais légaux : 30 jours												

### 3.8.2 – Informations relatives aux comptes inactifs

Depuis le 1er janvier 2016, la loi Eckert prévoit qu'après un délai de dix ans sans opération ou contact d'un client avec sa banque, les sommes présentes sur son compte bancaire inactif soient versées à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres enregistre 13 817 comptes inactifs représentant un encours total de 10 071 979.55 €. Le montant versé en 2021 à la Caisse des Dépôts et Consignations est de 1 55 752.33 € représentant la clôture de 590 comptes en déshérence (au-delà du délai de dix ans).

### 3.8.3 – Charges non fiscalement déductibles

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 38.9 milliers d'euros.

## 4 – Facteurs de risques et informations prudentielles

### 4.1 – Informations prudentielles

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 ». L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels simplifiés (en millions d'euros) et ratios de solvabilité (en%)	31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET 1)	1 430	1 348
Dont Instruments de capital et de réserves	2 538	2 233
Dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	- 1 106	- 883
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	0	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 430	1 348
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	14	12
FONDS PROPRES TOTAUX	1 444	1 360
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES (RWA)	5 265	5 557
RATIO CET 1	27,2 %	24,3 %
RATIO TIER 1	27,2 %	24,3 %
RATIO TOTAL CAPITAL	27,4 %	24,5 %
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	15	14
RATIO DE LEVIER	9,5 %	9,8 %

### 4.2 – Facteurs de risques

Suite aux évolutions récentes liées à la crise russo-ukrainienne depuis l'arrêt des comptes le 28/01/2022, la partie 4.2 relative aux facteurs de risque liés à l'environnement dans lequel évolue la Caisse régionale a fait l'objet d'une modification inhérente aux possibles effets de cette crise sur la situation de la Caisse régionale. Au-delà de ce point, il n'y a eu aucun changement dans la situation financière de la Caisse régionale entre la date d'arrêt et la mise à disposition des documents financiers

Cette partie représente les principaux risques auxquels la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres est exposée.

Les risques propres à l'activité de la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel de la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de de la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que de la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur de la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous :

#### 4.2.1 – Risques de crédit et de contrepartie

##### 4.2.1.1 – La Caisse Régionale Charente Maritime Deux Sèvres est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2021, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres s'élevait à 14 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 83,1% sur la clientèle de détail, 16,9 % sur la clientèle corporate. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres est de 4.4 milliards euros au 31 décembre 2021. À cette date d'arrêté, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 172,2 millions d'euros.

##### 4.2.1.2 - Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte estimé par la Caisse Régionale Charente Maritime Deux Sèvres lié à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêts des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres.

Au 31 décembre 2021, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres s'élevait à 12,3 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 204 millions d'euros.

##### 4.2.1.3 – Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises individuelles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs

possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres. Au 31 décembre 2021, l'exposition brute de la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres sur les secteurs hors administrations publiques, banques, assurances et personnes privées 2.36 milliards d'euros (dont 31 millions d'euros en défaut) et provisionnés à hauteur de près de 20.6 millions d'euros.

#### **4.2.1.4 – La Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée**

Les expositions crédit de la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de banque universelle de proximité. Elle est principalement exposée à la banque de détail.

A fin décembre 2021, les expositions crédit de la Caisse régionale sur la filière « personnes privées » s'élevaient à 8.51 milliards d'euros, soit 60,6% des expositions au risque de crédit de la Caisse régionale, 73% des expositions au risque de crédit de la banque de détail. Par ailleurs, la Caisse régionale est exposée au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur en particulier auquel elle est fortement exposée. Si les secteurs représentant une part significative du portefeuille de la Caisse régionale devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale pourraient en être partiellement affectées.

#### **4.2.1.5 – La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs de marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres**

La capacité de la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres à effectuer des opérations de financement ou d'investissement pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres est exposée à de nombreuses contreparties financières, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres au titre des prêts.

Au 31 Décembre 2021, le montant total des expositions brutes de la Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres sur des contreparties Etablissements de crédit et assimilés était de 2 milliards d'euros.

#### **4.2.1.6 – La Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres est exposée au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités**

La Caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres est exposée au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait la contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers.

La Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres est très majoritairement exposée au risque pays sur la France dont le montant des expositions est, au 31 décembre 2021, 14,4 milliards d'euros ce qui représente 99,2% des expositions de la Caisse régionale sur la période.

#### **4.2.1.7 – La Caisse Régionale Charente Maritime Deux-Sèvres est soumise à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché**

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book, et est quasi nul au 31 décembre 2021.

## **4.2.2 – Risques financiers**

#### **4.2.2.1 – La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres**

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas. Si cet environnement de taux bas devait perdurer, la rentabilité de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres pourrait continuer à être affectée de manière significative. Durant des périodes de taux d'intérêt bas, les différentiels des taux d'intérêt tendent à se resserrer, et la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres pourrait alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment son coût de financement pour compenser la baisse de revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marché plus bas. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, notamment en France, des produits d'épargne réglementés (tels que le plan d'épargne logement (PEL)) rémunérés par des taux d'intérêt fixés au-dessus des taux de marché actuels.

Sur l'année 2021, la part des activités d'assurance dans le produit net bancaire de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres

représentaient 25 %. Des taux bas pourraient également affecter les commissions facturées sur les produits de gestion d'actifs sur le marché monétaire et d'autres produits à revenu fixe. Sur l'année 2021, les commissions tirées des produits de gestion d'actifs dans le produit net bancaire de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres s'élevait à 1.7%. En outre, en raison de la baisse des taux, il a pu se matérialiser une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt. Au 31 décembre 2021, les encours de crédit à l'habitat en France de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres s'établissent à 7.58 Mds d'euros. La survenance d'une nouvelle vague de remboursements anticipés ne peut être exclue. Ceci, conjugué avec l'octroi de nouveaux prêts aux faibles taux d'intérêt en vigueur sur le marché, pourrait entraîner une diminution globale du taux d'intérêt moyen des portefeuilles de prêts. Une réduction des spreads de crédit et une diminution des revenus résultant de la baisse des taux d'intérêt des portefeuilles de créances pourraient affecter de manière significative la rentabilité des activités de banque de détail et la situation financière globale de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres.

Un environnement persistant de taux d'intérêt bas pourrait également avoir pour effet d'aplanir la courbe des taux sur le marché en général, ce qui pourrait réduire significativement les revenus générés par la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres dans le cadre des activités de financement et affecter défavorablement leur rentabilité et leur situation financière. Un tel aplanissement de la courbe des taux pourrait également inciter les institutions financières à s'engager dans des activités plus risquées en vue d'obtenir le niveau de taux escompté, ce qui pourrait être de nature à accroître le risque et la volatilité du marché de manière globale. En conséquence, les opérations de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

#### **4.2.2.2 – Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres**

La caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres par son activité de banque de détail est exposée aux variations de taux d'intérêts. Le montant de marge d'intermédiation globale générée par la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêts de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres ainsi que sa valeur économique.

A fin décembre 2021, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale du Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres est exposé, la valeur économique de la Caisse régionale du Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres serait positivement affectée à hauteur de 32 millions d'euros ; à l'inverse, à fin décembre 2021, elle serait négativement affectée à hauteur de 213 millions d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale du Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres est exposée. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test ou test des valeurs extrêmes).

En prenant en considération un renouvellement des opérations arrivant à maturité à l'identique en de volume et aux conditions de marché en vigueur en termes de marge sur un horizon de 12 mois : à fin décembre 2021, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale du Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres est exposée<sup>1</sup>[1], la marge nette d'intérêts de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres baisserait de 3 millions d'euros ; à l'inverse, à fin décembre 2021, en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale est exposée, la marge nette d'intérêts de la Caisse Régionale serait en hausse de 6 millions d'euros.

Les résultats de la Caisse régionale du Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

#### **4.2.2.3 - Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres, ainsi que de la dette de la Caisse régionale, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres**

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

#### **4.2.2.4 – La caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital**

La valeur des titres de capital détenus par la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres. Elle supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il

<sup>1</sup> Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent aux scénarios réglementaires, à savoir +/-200 bps quelle que soit la devise

détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées, dans l'exercice d'activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par elle venait à diminuer de manière significative, elle pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 Décembre 2021, l'encours brut des titres détenus par la Caisse régionale s'élevait à près de 1 813 millions d'euros dont 258 millions d'euros comptabilisés au coût amorti, 1 493 millions d'euros à la Juste Valeur par capitaux propres et 63 millions à la Juste valeur par résultat

#### **4.2.2.5 – Les commissions tirées par la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres des produits d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché**

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients ayant souscrit des produits de gestion d'actifs, d'assurance et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les commissions tirées par la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres de ces activités. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière de la caisse régionale.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles elle intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché. En outre, les commissions de gestion facturées à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de Crédit Agricole S.A. ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des commissions qu'elle perçoit sur les activités de gestion d'actifs et d'assurance.

#### **4.2.2.6 – La caisse régionale doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives**

La caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres est incertain, et si elle perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2021, la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 175.77 %<sup>2</sup> supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

#### **4.2.2.7 – L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres à des risques de marché**

Les activités de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles elle opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. La caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres est ainsi fortement exposée aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des titres, des taux de change.

Elle réalise des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de marché auquel est exposé la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres est proche de 0 au 31 décembre 2021.

#### **4.2.2.8 – Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de direction de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues**

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à la date du 31 décembre 2021, la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres est tenue de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment

<sup>2</sup> LCR de fin de période.

des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées par la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, elle pourrait enregistrer des pertes imprévues.

#### 4.2.2.9 – Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse Régionale pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres.

Au 31 décembre 2021, l'encours de swaps de macro-couverture s'élève à 830 Millions euros.

### 4.2.3 – Risques opérationnels et risques connexes

Le risque opérationnel de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2019 à 2021, les incidents de risque opérationnel pour la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 47 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 3.8 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 40.8 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (0.5 %), la fraude interne (1.1 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (0.3%).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres s'élevait à 883 millions d'euros au 31 décembre 2021.

#### 4.2.3.1 – La caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres est exposée au risque de fraude externe et interne

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin décembre 2021, le montant de la fraude avérée pour le périmètre de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres s'élève à 4.6 millions d'euros, en hausse de -34.94% comparé à l'année 2020.

Hors dossiers exceptionnels, la répartition des risques de fraudes est la suivante :

- fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 86 % ;
- fraude identitaire et documentaire : 4.7% ;
- autres fraudes : 9.2%.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

#### 4.2.3.2 – La caisse régionale Charente Maritime est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, elle est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/ assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyberattaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres devenaient défaillants, même sur une courte période, elle se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de

recupération et de vérification d'information. La caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Elle est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, elle pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2019 à 2021, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 0.3% des pertes opérationnelles.

#### **4.2.3.3 – Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives**

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, elle applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques. Par ailleurs, certains des processus que la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2021, elle a une exigence de fonds propres prudentiels de 70 626 milliers d'euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

#### **4.2.3.4 – Tout préjudice porté à la réputation de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres pourrait avoir un impact défavorable sur son activité**

Les activités de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres à des amendes ou des sanctions réglementaires.

**Le risque de réputation est significatif pour** la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres et géré par l'équipe conformité et sécurité financière de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

#### **4.2.3.5 – La caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres est exposée au risque de payer des dommages et intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre**

La Caisse régionale a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse Régionale, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse Régionale dispose de moyens de défense importants, elle pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

#### 4.2.4 – Risques liés à l’environnement dans lequel la Caisse Régionale évolue

##### 4.2.4.1 – Les résultats d’exploitation et la situation financière de la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres peuvent être affectés par les perturbations de la situation économique mondiale et des marchés financiers résultant du conflit entre la Russie et l’Ukraine<sup>3</sup>.

Le conflit entre la Russie et l’Ukraine, ainsi que les mesures de sanctions économiques contre la Russie adoptées en réponse par un certain nombre de pays peuvent avoir des répercussions économiques et financières importantes, dont une hausse des prix des matières premières. Celles-ci pourraient avoir des effets négatifs sur la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres et ses clients. Ces conditions peuvent évoluer au fur et à mesure de l’évolution du conflit.

##### 4.2.4.2 – La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l’activité, les opérations et les performances financières de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres

Les incertitudes perdurent sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d’une certaine difficulté à continuer à faire augmenter le niveau de vaccination et de rappel de la vaccination de la population, ainsi que du fait du développement de variants plus contagieux. De nouvelles mesures restrictives ont été mises en place dans certains pays européens (« jauges », couvre-feux, fermeture des frontières, reconfinements, etc.), qui pourraient freiner l’activité économique et peser sur la confiance des agents économiques, et il ne peut être exclu que d’autres mesures soient mises en œuvre par la suite, même dans des pays où le taux de vaccination est élevé. Par ailleurs, des incertitudes fortes subsistent quant aux dommages effectifs causés par la crise sur l’appareil productif (défaillances d’entreprises, goulots d’étranglement sur les chaînes d’approvisionnement mondiales) et le marché du travail (chômage), aujourd’hui limités par les mesures de soutien budgétaires et monétaires à l’économie. Le pilotage et le ciblage de la sortie de ces mesures par les États (notamment États français et italien) et les banques centrales (notamment Banque centrale européenne) sont des étapes clés.

De plus, les évolutions très inégales de l’épidémie et de la vaccination à travers le monde, en particulier dans certains pays émergents qui peinent à contrôler le virus, conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d’approvisionnement ainsi que la mobilité internationale. Cela pourrait fragiliser certains pays et peser plus particulièrement sur certains secteurs (tourisme, transport aérien), freinant ainsi l’activité économique mondiale.

Dans ce contexte la Commission européenne a revu en octobre ses prévisions de croissance pour l’année 2022 à 4,3% pour la zone euro et 3,8% pour la France. En dépit de l’effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie sur l’économie et les marchés financiers à l’échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres. Cet impact incluait et pourrait inclure à l’avenir :

- Une baisse des revenus notamment :
  - Imputable à un ralentissement de la production dans certaines activités,
  - Liée à une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d’actifs dans un contexte d’aversion au risque et d’une baisse des commissions bancaires et d’assurance, et
  - Liée à une baisse des revenus dans la gestion d’actifs et l’assurance,
- Une augmentation du coût du risque résultant d’une dégradation des perspectives macroéconomiques et de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, notamment dans la perspective de la levée de mesures de soutien dans certains pays,
- Un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de Crédit Agricole S.A.,
- Des actifs pondérés par les risques (*risk weighted assets* ou RWAs) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital de caisse régionale (et notamment son ratio de solvabilité)
- Une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (affectant son ratio de liquidité à court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit.

Ainsi, le coût du risque pourrait continuer à être affecté en 2022 par l’évolution de la situation sanitaire et macroéconomique mondiale, ainsi que par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (entreprises fragiles, fraudes révélées par la crise) et des consommateurs, par la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des “Stage 1” à “Stage 2”, et par la sensibilité de certains secteurs, notamment :

- Liés au maintien de restrictions à la circulation ou aux rassemblements des personnes, pour ce qui concerne le transport aérien, la croisière, la restauration, le tourisme international, l’événementiel ;
- Touchés par les ralentissements voire par les ruptures des chaînes d’approvisionnement mondiales (automobile) ;
- Dont le niveau de demande demeurerait durablement en dessous de la normale ou enfin ;
- Qui demeurent fragilisés par des changements structurels des habitudes de consommateurs induites par la crise sanitaire, par exemple dans les secteurs de la distribution de biens non alimentaires. En outre, le secteur de l’immobilier commercial est un secteur à surveiller, la crise sanitaire ayant accéléré les menaces préexistantes dans certains segments, tels que les centres commerciaux mis à mal par les achats en ligne et le segment des bureaux confronté à des changements structurels si les tendances de télétravail se confirment.

Sur l’année 2021, les scénarios économiques du deuxième semestre 2021, sensiblement plus favorables par rapport à la référence

<sup>3</sup> Suite aux évolutions récentes liées à la crise russo-ukrainienne depuis l’arrêté des comptes présenté au Conseil d’Administration du 28/01/2022, cette partie a été intégrée en complément du rapport de gestion.

utilisée en 2020 et au premier trimestre 2021, ont généré un moindre provisionnement lié au scénario économique en Stage 1 et Stage 2<sup>4</sup>, voire des reprises de provisions sur certains portefeuilles.

Le ratio CET1 de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres s'établit ainsi à 27,16 % au 31 décembre 2021 versus 23,81 % au 30 juin 2021, et 23,21 % au début de la crise au 31 mars 2020. Cette évolution ne préjuge en rien du niveau qu'atteindra le ratio CET1 sur les prochains trimestres.

En particulier, l'incertitude reste forte sur l'évolution du taux de chômage, l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et l'agenda du déploiement puis du retrait des mesures publiques, et, plus généralement, sur les conséquences de l'évolution de l'activité économique sur le résultat conservé, les emplois pondérés, les décisions des autorités publiques et les évolutions réglementaires.

#### 4.2.4.3 - Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres et les marchés sur lesquels opère la Caisse Régionale

Dans l'exercice de ses activités la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres est spécifiquement exposée de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la quasi intégralité du produit net bancaire de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a été réalisée en France. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la caisse régionale, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

À ce titre, dans un contexte de croissance globale en baisse en 2021 et de politiques monétaires très accommodantes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

- En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- Le niveau très bas des taux conduit les investisseurs, à la recherche de rendement, à s'orienter vers des actifs plus risqués et peut entraîner la formation de bulles d'actifs financiers et sur certains marchés immobiliers. Il conduit également les agents économiques privés et les États à s'endetter et les niveaux de dette sont parfois très élevés. Cela renforce les risques en cas de retournement de marché.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

#### 4.2.4.4 – La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où elle exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du

<sup>4</sup> Les encours stage 1 et 2 correspondant aux encours sains.

Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que XXX doivent notamment se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Ainsi au 31 décembre 2021, le ratio CET1 non phasé de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres atteint 27,16 % et le ratio global non phasé 27,43 % ;

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle, notamment, un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable. En outre, la contribution de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres au financement annuel du Fonds de résolution bancaire unique peut être significative. Ainsi, en 2021, la contribution de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres au Fonds de résolution unique s'établit à 722 milliers d'euros soit une variation de -66,4 % par rapport à 2020 ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par la caisse régionale), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ; et
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, la caisse régionale a notamment été contrainte de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement de la caisse régionale, notamment en obligeant la caisse régionale à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la caisse régionale : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de la caisse régionale à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la caisse régionale et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité, des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de trading pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des hedge funds), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

- Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels la caisse régionale est soumise et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein de la caisse régionale. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la caisse régionale et nécessiter un renforcement des actions menées par la caisse régionale présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Parallèlement, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, un certain nombre d'ajustements et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles)

ont été mises en place par les autorités nationales et européennes. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la réglementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore pour partie incertains, de sorte qu'il demeure difficile de déterminer ou de mesurer avec certitude leurs impacts réels sur la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres à ce stade.

## 4.2.5 – Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres

### 4.2.5.1 – La caisse régionale pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée

La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

### 4.2.5.2 – Le commissionnement en assurance dommage pourrait être affecté par une dégradation de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres perçoit sur cette activité.

### 4.2.5.3 – Des événements défavorable pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres

Bien que les principales activités de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, assurance. Dans une telle situation, la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres est d'autant plus important.

### 4.2.5.4 – La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres est exposée aux risques climatiques environnementaux

La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres est directement exposée aux risques climatiques à travers ses outils d'exploitation, pour des impacts qui ne pourraient être que marginaux à l'échelle du Groupe. Les contreparties de ses filiales peuvent en revanche être directement affectées par des facteurs environnementaux, dont les impacts négatifs peuvent être significatifs, et, de fait, indirectement, affecter la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres. Cela conduit à considérer les risques environnementaux comme des facteurs de risques influençant les autres risques existants, notamment de crédit. À titre d'exemple, lorsque la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, il se retrouve exposé au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaire ...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer ...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres dans l'exercice de leurs activités. Enfin, les impacts négatifs des contreparties sur d'autres facteurs environnementaux notamment de réduction/perte de biodiversité, ou usage des ressources peuvent dégrader la qualité de la contrepartie ou entraîner des risques de réputation.

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

À travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde. Des engagements complémentaires ont été pris sur le pétrole et le gaz de schiste. Enfin, le Groupe Crédit Agricole a récemment rejoint l'initiative Net Zero Banking Alliance, pour confirmer son implication dans l'accompagnement de l'économie vers un objectif de neutralité carbone en 2050, avec des jalons contraignants intermédiaires.

### 4.2.5.4 - La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres est confrontée à une concurrence intense

La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres est confrontée à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. La Caisse Régionale reste le premier acteur du territoire, avec une part de marché Crédits à 40,5% et une part de marché Collecte à 36,5% (Novembre 2021).

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure,

corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le *bitcoin*, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Elle doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

## 4.2.6 – Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

### 4.2.6.1 – Si l'un des membres du Réseau rencontre des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers

sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2<sup>5</sup>. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette<sup>6</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

#### ***4.2.6.2 – L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation***

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

<sup>5</sup> Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF.

<sup>6</sup> Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF.

## 4.3 – Gestion des risques.

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétence au risque de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres, la nature des principaux risques auxquels la Caisse est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants ( ) :

- Les risques de crédit ;
- Les risques de marché ;
- Les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité, y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels ;
- Les risques juridiques ;
- Les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle du Groupe.

### 4.3.1 – Appétence au risque, gouvernance et organisation de la gestion des risques

#### **Brève déclaration sur les risques**

*(Déclaration établie en conformité avec l'article 435(1)(f) du règlement UE n° 575/2013).*

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale exprime annuellement son appétence au risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétence au risque du Groupe est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse régionale. Les orientations stratégiques du Projet d'Entreprise, de la déclaration d'appétence, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles. Pour l'année 2021, l'appétence aux risques a été discutée et validée le 18 décembre 2020 après examen et recommandation du Comité des risques.

**L'appétence au risque** de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres est le type et le niveau de risque que la Caisse régionale est prête à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques. La détermination de l'appétence au risque de la Caisse régionale s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- Une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudent encadrée par les stratégies risques, et le système de délégations ;
- L'objectif de maintenir une exposition réduite au risque de marché ;
- L'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel ;
- La limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré ;
- La maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés ;
- La maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif.

La formalisation de l'appétence au risque permet à la direction générale et au conseil d'administration de définir la trajectoire de développement de la Caisse Régionale, en cohérence avec le Projet d'Entreprise, de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée notamment entre les directions finances, risques et conformité. La déclaration d'appétence au risque est coordonnée entre les risques et les directions opérationnelles et vise notamment à :

- Engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- Formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- Intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- Disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant à la Direction d'anticiper les dégradations excessives des indicateurs stratégiques et d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétence pour le risque ;
- Améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétence au risque de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres s'exprime au moyen :

#### ➤ **D'indicateurs clés :**

La solvabilité qui garantit la pérennité de la Caisse régionale en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement,

La liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement du Groupe pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution,

Le coefficient d'exploitation,

Le résultat, car il nourrit directement la solvabilité future,

Le risque de crédit (taux de défaut) de la Caisse régionale qui constitue son principal risque,

- #### ➤ **De limites, seuils d'alerte et enveloppes sur les risques** définis en cohérence avec ces indicateurs : risques de crédit, de marché, de taux, opérationnels et conformité ;

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **L'appétence** correspond à une gestion normale et courante des risques. Elle se décline sous forme d'objectifs budgétaires dans le cadre de limites opérationnelles, dont les éventuels dépassements sont immédiatement signalés à la Direction générale qui statue sur des actions correctrices ;
- **La tolérance** correspond à une gestion exceptionnelle d'un niveau de risque dégradé. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information immédiate au Comité des risques, puis le cas échéant, au Conseil d'administration ;
- **La capacité** reflète le niveau maximal de risques que le Groupe pourrait théoriquement assumer sans enfreindre ses contraintes opérationnelles ou réglementaires.

Le dispositif d'appétence au risque de la Caisse Régionale s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres et à les classer par catégorie.

### **Profil de risque global :**

L'activité de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité sur les deux départements de Charente-Maritime et Deux-Sèvres, avec un stock de défaut faible et un taux de provisionnement prudent.

Le profil de risque de la Caisse Régionale est suivi et présenté à minima semestriellement en comité des risques et conseil d'administration. Les éventuels franchissements des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au conseil d'administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Les principaux éléments du profil de risque de la Caisse régionale au 31 décembre 2021 sont détaillés respectivement dans les sections "Gestion des risques" du présent document :

- Risque de crédit : 4.3.4 ;
- Risque de marché : 4.3.5 ;
- Risques financiers (taux, change, liquidité et financement) : 4.3.6
- Risque Opérationnels : ) partie 4.3.7.

Un échantillon des indicateurs clefs de la déclaration d'appétence au risque est repris dans le tableau ci-dessous :

	Ratio CET 1	Ratio LCR (niveau de fin d'année)	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	Taux de créances dépréciées sur encours
<b>31 décembre 2020</b>	24,3%	164%	12.2 millions d'euros	53.9 millions d'euros	1.59%
<b>31 décembre 2021</b>	27,2%	176%	13.2 millions d'euros	85.3 millions d'euros	1.34%

Au 31 décembre 2021, ces principaux indicateurs d'appétence au risque de la Caisse régionale se situent dans la zone d'appétence définie par la Caisse Régionale.

### **Adéquation aux risques des dispositifs de l'établissement l'article 435.1 (e) du règlement de l'Union européenne n°575/2013.**

Au cours de sa séance du 18 décembre 2020, le Conseil d'administration de la Caisse régionale a estimé, sur la base de l'ensemble des informations qui lui ont été soumises lui permettant en particulier d'appréhender la manière dont le profil de risque de l'établissement interagit avec le niveau de tolérance, que les dispositifs de gestion des risques mis en place par la Caisse régionale sont appropriés eu égard à son profil et à sa stratégie.

### **Organisation de la gestion des risques**

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, le Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RFGR), appuyée par CASA DRG-Direction des Risques Groupe, indépendante des métiers, rattachée hiérarchiquement à la Direction générale, à laquelle elle rapporte directement.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des directions opérationnelles qui assurent le développement de leur activité, le Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RFGR), a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposée la Caisse Régionale sont conformes aux stratégies risques définies (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité de la Caisse Régionale.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein de la caisse régionale Charente Maritime Deux-Sèvres, le Responsable de la Fonction Gestion des Risques assure les missions suivantes :

- Coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétence au risque de la Caisse régionale en collaboration avec les différentes Directions ;
- Définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels ;
- Contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des directions opérationnelles,
- Fournir des avis indépendants à la Direction générale sur les Politiques de développement des directions opérationnelles, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en terme de risques encourus.
- Fournir des avis indépendants à la Direction générale sur les Politiques de développement des directions opérationnelles, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en terme de risques encourus.

Pour ce faire, il bénéficie de moyens humains, techniques et financiers adaptés. Il doit disposer de l'information nécessaire à sa fonction et d'un droit d'accès systématique et permanent à toute information, document, instance (comités...), outil ou encore systèmes

d'information, et ce sur tout le périmètre dont il est responsable. Il est associé aux projets de l'entité, suffisamment en amont pour pouvoir assurer son rôle de manière effective.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par la Direction Financière de la Caisse Régionale.

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités financier et budgétaire, auxquels participe le Responsable de la Fonction Gestion des Risques.

Le RFGP tient informés les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance du degré de maîtrise du risque dans la Caisse régionale et les alerte de tout risque de déviation par rapport aux politiques risques validées par les organes exécutifs. Il les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention, dont ils valident les principes d'organisation. Il leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement.

Cette action s'inscrit au niveau consolidé dans le cadre des instances de gouvernance tout particulièrement :

- Le Comité des risques (émanation du Conseil d'administration, (a minima 5 réunions par an) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétence au risque de la Caisse régionale définie par la Direction générale, examen régulier des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne de la Caisse Régionale, revue de l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques ;
- Le Comité de Contrôle Interne de la Caisse régionale (présidé par le Directeur général, a minima 4 réunions par an) :
  - Examine des problématiques de contrôle interne de la Caisse Régionale, impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre au sein de la Caisse, valide l'information semestrielle et le Rapport annuel sur le contrôle interne, instance de coordination des trois fonctions de contrôle ;
  - Définit la politique en matière de conformité, prend appui sur les travaux conduits au niveau du Comité Management de la Conformité de fréquence mensuelle, présidé par le Directeur Général Adjoint. Le CCI examine les dysfonctionnements significatifs, prend connaissance des principales conclusions formulées par les missions d'inspection se rapportant à la conformité et valide le rapport annuel de conformité.
  - Définit la stratégie et apprécie le niveau de maîtrise des domaines plans de continuité d'activité, risques opérationnels, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.
- Le Comité Financier et Budgétaire la Caisse Régionale (présidé par le Directeur général, quatre réunions par an) : Analyse les risques financiers de la Caisse régionale (taux, change, liquidité) et valide les orientations de gestion permettant de les maîtriser ;
- Le Comité de Management de la Conformité (présidé par le Directeur Général Adjoint, fréquence mensuelle) : examine avant leur application, tous les projets de dispositifs de normes et procédures relatifs à la conformité, examine tous les dysfonctionnements significatifs et valide les mesures correctives, prend toute décision sur les mesures à prendre pour remédier aux défaillances éventuelles.

Deux comités internes ont été mis en place pour permettre d'avoir une vision transversale du risque crédit et prendre les mesures utiles d'ajustement de la politique de distribution : le Comité des Affaires Sensibles et le Comité de Pilotage Risques.

- Le Comité des Affaires Sensibles (CAS), comité mensuel, piloté par le Directeur Finances et Risques Secrétaire Général est composé de représentants des services de financement, du recouvrement, du pilotage du risque crédit. Ce comité a pour objectif d'étudier les dossiers de contrepartie en situation de risque né et latent, ou dont les encours sont importants, et de définir les orientations à envisager, ainsi que d'examiner les entrées et sorties de défaut à dire d'expert.
- Le Comité Pilotage des Risques (CPR), comité mensuel, animé par l'Unité Pilotage des Risques, et présidé par le Directeur Finances et Risques Secrétaire Général est composé de représentant des services de financement, de la filière risques, de la Direction commerciale, a pour objectif notamment de proposer des évolutions, sur la politique de financement de la CR sur tous les marchés, mesurer le risque en matière de crédit, mesurer les risques nés et latents de la CR, examiner l'évolution des Défaut, pré-Défaut, provisions à l'actif et au passif et l'évolution des notes Bâle 2 (sensible et défaut) par marché, faire le point sur des filières, types de financements risqués et prendre les mesures d'encadrement risque nécessaires, valider trimestriellement le niveau des compléments de provisions IFRS9 appliqués sur les filières (« Forward Looking Local »), valider les procédures, contrôles et usages dans le cadre de Bâle 2.

La gestion des risques au sein de la Caisse Régionale repose également sur un certain nombre d'outils qui lui permettent d'appréhender les risques encourus dans leur globalité :

- Un système d'information et de consolidation globale des risques robuste et s'inscrivant dans la trajectoire définie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour les établissements de nature systémique globale (BCBS 239) ;
- Une utilisation généralisée des méthodologies de *stress test* sur le risque de crédit ou les risques financiers ou le risque opérationnel ;
- Des normes et des procédures de contrôle formalisées et à jour, qui définissent les dispositifs d'octroi, sur la base d'une analyse de la rentabilité et des risques, de contrôle des concentrations géographiques, individuelles ou sectorielles, ainsi que de limites en risques de taux, de change et de liquidité ;

### **Culture risque**

La culture risque est diffusée de manière transverse dans l'ensemble de la Caisse Régionale, au moyen de canaux diversifiés et efficaces :

- Une offre de formations risques proposant des modules adaptés aux besoins des collaborateurs intra et hors Ligne Métier Risques. Ce dispositif inclut des formations de sensibilisation destinées à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse régionale avec notamment un e-learning, permettant de mieux appréhender les risques inhérents aux métiers de la banque ;
- Des actions de communication afin de renforcer la diffusion de la culture du risque. Elles ont pour objectif de développer la connaissance et l'adhésion de tous les collaborateurs, afin de faire du risque un atout au quotidien.

- Des Comités d'Animation Risque et Conformité (« CACR ») sont organisés tous les semestres sur chaque secteur d'agences. Ils ont pour objectif d'animer et de sensibiliser les directeurs d'agence, sur des cas concrets relatifs à la Conformité, ainsi que les données risques de la Caisse Régionale.

### Suivi des risques sur base consolidée

Le Comité des Risques et le Conseil d'Administration examinent trimestriellement le tableau de bord des indicateurs d'appétence aux risques. Ce document offre une revue détaillée de la situation des risques de la Caisse régionale sur l'ensemble de indicateurs et sur base consolidée.

### 4.3.2 – Dispositif de Stress Tests

Les stress tests, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques de la Caisse Régionale. Les stress tests contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital et répondent à des exigences réglementaires. A ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de stress tests apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, dans le cadre de l'ICAAP et de l'Appétence au Risque. Le dispositif de stress tests couvre le risque de crédit, de marché, opérationnel, ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et change. Le dispositif de stress tests pour la gestion des risques de la Caisse Régionale regroupe des exercices de natures diverses.

#### Différents types de stress tests :

- **Gestion prévisionnelle du risque par les stress tests :**

Des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en Central afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet d'une présentation à la Direction Générale dans le cadre du Comité des Risques Groupe. A ce titre, des stress tests encadrant le risque de marché ou le risque de liquidité sont produits périodiquement.

La Caisse régionale applique des stress scénarii qui lui permettent de mesurer l'impact d'une dégradation des notes Bâle II, d'un ou plusieurs grades. Trois types de stress sont mis en œuvre :

- **Le stress macroéconomique** : consiste à appliquer un scénario économique « violent mais plausible », comprimé sur une période courte et permettant d'identifier des vulnérabilités car il touche l'ensemble des portefeuilles de la Caisse régionale. Cet exercice permet donc d'avoir une estimation de l'impact d'un ralentissement économique sur le portefeuille de la Caisse régionale.
- **Le stress de concentration sectorielle** consiste à appliquer des scénarii de stress sur des filières données du portefeuille, afin de mesurer plus finement la réaction de ces secteurs face à une telle situation de crise. La Caisse régionale a pris en compte la problématique de concentration sectorielle et a de fait identifié des filières à risques. La politique de limites globales contribue à la maîtrise du risque sur ces secteurs.
- **Le stress de concentration individuelle** consiste à appliquer une dégradation de la notation Bâle 2 aux contreparties estimées comme étant les plus sensibles du portefeuille. La Caisse régionale présente également un degré de concentration individuelle relativement faible. La politique de limites individuelles mise en œuvre depuis plusieurs années contribue à cette situation.

Ces études font l'objet d'une présentation à la Direction Générale dans le cadre du Comité de Contrôle Interne de la Caisse Régionale. A ce titre, des stress tests encadrant le risque de marché ou le risque de liquidité sont produits périodiquement.

- **Stress tests budgétaires ou stress tests ICAAP :**

Un exercice annuel est mené dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce stress test sont intégrés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité bénéficiaire de la Caisse Régionale à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce stress test dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité de leurs résultats des scénarios économiques (central – baseline et stressé – adverse) sur les activités, les entités, et le Groupe dans son ensemble. Il repose obligatoirement sur un scénario économique (évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques et zones géographiques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.

L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions...), les emplois pondérés et les fonds propres et de le confronter aux niveaux de tolérance et de capacité du Groupe.

- **Stress tests réglementaires :**

Cette typologie de stress tests regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'EBA émanant d'un autre superviseur.

#### Gouvernance :

Reprenant les orientations de l'EBA (European Banking Authority), le programme de stress tests au niveau de la Caisse régionale explicite clairement la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs pour les stress tests couvrant le risque de crédit, de marché, opérationnel, liquidité et les risques liés aux taux et change.

Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, Appétence au risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction Economique (ECO) et font l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change...) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque.

### 4.3.3 – Procédures de contrôle interne et gestion des risques

L'organisation du contrôle interne de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein de la Caisse Régionale, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- Performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- Prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein de la Caisse régionale, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités. Le dispositif mis en œuvre s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous. Il est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux de la Caisse régionale afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Comité des risques, au Conseil d'administration, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

#### 4.3.3.1 – Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier (7), de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- Corpus des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble de la Caisse régionale ;
- Charte de déontologie Charente Maritime Deux-Sèvres ;
- Recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales ;
- Corps de "notes de procédure", applicables à la Caisse régionale, portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

#### 4.3.3.2 – Principes d'organisation du dispositif du contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces, la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres s'est dotée d'un corps de règles et de recommandations, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, chaque entité relevant du périmètre de surveillance base consolidée (PSC) de la Caisse Régionale, se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

##### Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse Régionale, recouvrent des obligations en matière :

- D'information de l'organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- D'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- De couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;

(7) Article L. 511-41.

- De définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- De normes et procédures formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- Des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- Un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale du Groupe ou d'audit interne) ;
- L'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la Capital Requirements Directive 4 (CRD 4), à l'AIFM, à UCITS V et à solvabilité 2, aux dispositions relatives à la Volcker Rule, à la loi de Séparation bancaire et à la directive MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques (cf. partie I du présent rapport).

### **Pilotage du dispositif**

Depuis l'entrée en vigueur des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne relatives à l'organisation des fonctions de contrôle, éléments repris dans l'arrêté du 3 novembre 2014 abrogeant ce règlement, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance de la Caisse Régionale, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reportings à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux : unités opérationnelles, fonctions supports et filiales.

### **Comité de contrôle Interne**

Le Comité de contrôle interne de la Caisse régionale constitue l'instance faîtière de pilotage des dispositifs, sous la présidence du Directeur général de la Caisse Régionale.

Ce Comité a pour objectif de renforcer les actions à caractère transversal à mettre en œuvre. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le Comité de contrôle interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de la Caisse Régionale. À ce titre, il est distinct du Comité des risques, démembrement du Conseil d'administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit-Inspection, Risques, Conformité.

### **Trois lignes métiers intervenant sur l'ensemble du groupe**

Le Responsable de la Fonction Gestion des Risques, le Responsable d'Audit Interne sont directement rattachés au Directeur général de la Caisse Régionale. Le RFGR est également Responsable de la Fonction Vérification de la Conformité. Le Responsable Conformité est rattaché directement au RFVC.

Ces lignes métiers disposent d'un droit d'accès au Comité des risques ainsi qu'au Conseil d'administration.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- Le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, comptables, financiers, opérationnels, de sécurité informatique, et des plans de continuité d'activités ;
- La prévention et le contrôle des risques de non-conformité, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs ;
- Le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités de la Caisse régionale par l'audit interne de la CR et par l'Inspection générale Groupe.

En complément, le Service Juridique de la Caisse régionale assure la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux unités opérationnelles afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés. Il travaille en collaboration avec la direction des affaires juridiques de Crédit Agricole SA.

### **Les relations entre la Caisse régionale et Crédit Agricole S.A.**

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de direction et de responsables des fonctions de contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par l'unité Pilotage & Animation des métiers Risques France de la Direction des risques Groupe et par la Direction de la conformité Groupe.

### **Rôle du conseil d'administration**

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il approuve l'organisation générale de la Caisse régionale ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne et définit son appétence au risque, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A. Le Président du Conseil d'administration de la Caisse régionale est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Le Conseil est informé, au travers du Comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité des risques de la Caisse régionale rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel aura été présenté au Comité des risques, transmis à bonne date à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et aux Commissaires aux comptes. Il aura également fait l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

### **Rôle du directeur général en matière de contrôle interne :**

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration, dans le cadre de la déclaration d'appétence au risque de la Caisse Régionale. Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'audit interne et de l'Inspection générale Groupe.

#### **4.3.3.3 – Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et de surveillance des risques de la Caisse Régionale**

La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance, au Comité des risques, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre « Gestion des risques » et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée.

### **Fonction Risques et contrôles permanents**

La Fonction Risques et contrôles permanents est en lien fonctionnel avec la Ligne Métier Risques, créée en 2006, en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014) relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

La Fonction Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques de la Caisse régionale : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques. Ces limites sont revues à minima une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

#### **Fonctions risques et contrôle permanents centrales de Crédit Agricole SA.**

Au sein de Crédit Agricole S.A., la Direction des risques Groupe assure le pilotage et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent du Groupe.

#### **Gestion Globale des risques Groupe**

La mesure consolidée et le pilotage de l'ensemble des risques du Groupe sont assurés de façon centralisée par la Direction des risques Groupe, avec des unités spécialisées par nature de risque qui définissent et mettent en œuvre les dispositifs de consolidation et de risk management (normes, méthodologies, système d'information).

Le dispositif de la Direction des risques Groupe comprend également une fonction de "pilotage risques métier" en charge de la relation globale et individualisée avec chacune des filiales de Crédit Agricole S.A. La supervision des risques des Caisses régionales est assurée par un département spécifique de la Direction des risques Groupe.

Le suivi des risques Groupe par les unités de pilotage risque métiers s'effectue notamment dans le cadre du Comité des risques Groupe et du comité de suivi des risques des Caisses régionales.

Il s'effectue également au travers d'une procédure d'alerte déclinée sur l'ensemble des entités et qui permet une présentation des risques les plus significatifs à un Comité de direction générale sur un rythme bimensuel (Comité de surveillance des risques Groupe).

Crédit Agricole S.A. mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agréant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées par des mesures périodiques de déformation de profil de risque sous scénarios de stress et d'une évaluation régulière basée sur différents types de scénarios.

Outre les exercices réglementaires, du point de vue de la gestion interne, des stress sont réalisés à minima annuellement par l'ensemble des entités. Ces travaux sont réalisés notamment dans le cadre du processus budgétaire annuel afin de renforcer la pratique de la mesure de sensibilité des risques et du compte de résultat du Groupe et de ses différentes composantes à une dégradation significative de la conjoncture économique. Ces stress globaux sont complétés par des analyses de sensibilité sur les principaux portefeuilles.

La surveillance des risques par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur base individuelle ou collective passe par un dispositif de suivi des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, de la correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances dépréciées notamment), de l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques sous le contrôle des Comités risques ainsi que par la revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les affaires sensibles.

Dans un contexte de risque contrasté et incertain, Crédit Agricole S.A. mène une politique de revue active des politiques et stratégies de risques appliquées par les filiales. Par ailleurs, les principaux portefeuilles transverses du Groupe (habitat, énergie, professionnels et agriculteurs, crédits à la consommation, capital investissement, etc.) ont fait l'objet d'analyses présentées en Comité des risques du Groupe (CRG). Le périmètre des risques couverts dans les stratégies risque examinées en CRG intègre également le risque de modèle, le risque opérationnel et le risque conglomérat.

Des procédures d'alerte et d'escalade sont en place en cas d'anomalie prolongée, en fonction de leur matérialité.

### **Contrôles permanents des risques opérationnels**

La Direction des risques Groupe assure la coordination du dispositif du Contrôle Permanent (définition d'indicateurs de contrôles clés par type de risques, déploiement d'une plateforme logicielle unique intégrant l'évaluation des risques opérationnels et le résultat des contrôles permanents, organisation d'un reporting des résultats de contrôles auprès des différents niveaux de consolidation concernés au sein du Groupe).

#### ***Fonctions risques et contrôles permanents sur le périmètre des caisses régionales***

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Chacune d'elles est responsable de son dispositif de risques et contrôles permanents et dispose d'un responsable des Risques et contrôles permanents, rattaché à son Directeur général, en charge du pilotage des risques et des contrôles permanents. Au sein de la Caisse Régionale CMDS, le RFGR assure également la responsabilité de RFVC, et est directement rattaché au Directeur général.

En outre, en qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., via la Direction des risques Groupe, consolide les risques portés par les Caisses régionales et assure l'animation de la ligne métier Risques dans les Caisses régionales, notamment en leur diffusant les normes nécessaires, en particulier pour la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent de niveau Groupe.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite aux Caisses régionales de demander une contre-garantie à Foncaris sur leurs principales opérations (supérieures à un seuil défini entre les Caisses régionales et Foncaris) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

#### **Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information**

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la Caisse régionale un reporting périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

#### **Plans de continuité d'activité**

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques de la majorité des filiales de Crédit Agricole S.A. ainsi que celles des 39 Caisses régionales hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Ces solutions sont testées, pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales, de manière récurrente. Les Caisses régionales suivent sensiblement le même processus en termes de tests.

Les filiales de Crédit Agricole S.A. dont l'informatique n'est pas géré sur Greenfield ont des solutions de secours informatique testées régulièrement avec une assurance raisonnable de redémarrage en cas de sinistre.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, la Caisse régionale dispose de plusieurs solutions qui offrent une sécurisation élevée en cas de sinistre majeur du Site de la Caisse Régionale. Cette solution est opérationnelle et éprouvée.

Par ailleurs, et conformément à la politique Groupe, la Caisse régionale est en capacité à faire face à une attaque virale massive des postes de travail en privilégiant l'utilisation des sites de secours utilisateurs.

#### **Sécurité des systèmes d'Information**

Avec l'appui du Groupe, la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité Groupe est mise en place avec un Comité sécurité Groupe (CSG), faïtier décisionnaire et exécutif, qui définit la stratégie sécurité Groupe par domaine en y intégrant les orientations des politiques sécurité, détermine les projets sécurité Groupe, supervise l'exécution de la stratégie sur la base d'indicateurs de pilotage des projets Groupe et d'application des politiques et enfin, apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Les fonctions Manager des risques systèmes d'information (MRSI) et Chief Information Security Officer (CISO) sont désormais déployées dans la Caisse régionale : le MRSI, rattaché au RFGR (Responsable de la Fonction Gestion des Risques), consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.

La Caisse Régionale a créé en 2021 un comité de sécurité informatique (fréquence trimestrielle), présidé par le Directeur de l'Informatique avec pour participants les différents représentants de l'informatiques, sécurité logique-habilitations, CISO, MRO-MRSI et RFGR.

### **Contrôle périodique**

Le service Contrôle Périodique, directement rattachée au Directeur général de la Caisse régionale, est le niveau ultime de contrôle au sein de la Caisse Régionale. Il est animé par l'Inspection générale Groupe et a pour responsabilité exclusive d'assurer le contrôle périodique de la Caisse régionale au travers des missions qu'il mène.

A partir d'une approche cartographique actualisée des risques se traduisant par un cycle d'audit en général compris entre 2 et 5 ans, elle conduit des missions de vérification sur place et sur pièces au sein de la Caisse Régionale, et ce, sur l'ensemble du périmètre de surveillance base consolidée.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Par ailleurs, l'Audit interne sous supervision et par délégation de l'Inspection générale Groupe, réalise des missions thématiques. De plus, grâce à ses équipes d'audit spécialisées, l'Inspection générale Groupe conduit régulièrement des missions monographiques destinées à faire un diagnostic global de la Caisse régionale.

Par ailleurs, le Comité de Contrôle Interne s'assure du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne.

Les missions réalisées par l'Audit interne ainsi que l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes le cas échéant) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi dans le cadre de missions de suivi contrôlé à caractère réglementaire, inscrites au plan d'audit sur base a minima semestrielle. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et au Responsable Audit de la Caisse régionale d'exercer, le cas échéant, le devoir d'alerte auprès de l'organe de surveillance et du Comité des risques en vertu de l'article 26 b) de l'arrêté du 3 novembre 2014 révisé relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

En application de l'article 23 de l'arrêté révisé, le Responsable de l'Audit Interne (Responsable de la fonction contrôle périodique et Responsable du contrôle périodique du dispositif LCBFT) rend compte de l'exercice de ses missions au Conseil d'administration de Caisse régionale.

### **4.3.4 – Risques de crédit**

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

#### **Définition du défaut**

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2020 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

#### **Prêts restructurés**

Les restructurations au sens de l'EBA (forbearance) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, les entités du Groupe ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de *forbearance* au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes et méthodes comptables applicables aux créances sont précisés dans la note annexe 1.2 des états financiers du Groupe.

#### **4.3.4.1 – Objectifs et politique**

La prise de risque de crédit par la Caisse Régionale doit s'inscrire dans le cadre de l'appétence au risque et des stratégies risques validées par le Conseil d'administration, avec avis du Comité des risques. Les stratégies risques sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par le responsable des Risques et contrôles permanents.

La Caisse Régionale s'efforce de diversifier ses risques afin de limiter son exposition au risque de crédit et de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur. Dans cet objectif, la Caisse régionale surveille régulièrement le montant total de ses engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique, en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements (cf. « Mesure du risque de crédit »).

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

S'agissant plus spécifiquement du risque de contrepartie sur opération de marché, la politique en matière de constitution de réserves de crédit sur ce type de risque est similaire au risque de crédit avec, pour les clients « sains » un mécanisme d'évaluation du risque CVA (Credit Valuation Adjustment) économiquement comparable à une provision collective, et pour les clients en défaut une dépréciation adaptée à la situation du dérivé, tenant compte de l'existence du montant de CVA constitué avant le défaut.

En cas de défaut, le niveau de dépréciation est examiné suivant les mêmes principes que pour le risque de crédit (estimation du risque de perte des dérivés relativement à leur rang dans le « waterfall »), en tenant compte de l'existence du mécanisme de CVA, selon deux cas : soit les dérivés sont maintenus en vie (CVA ou dépréciation individuelle), soit ils sont dénoués (dépréciation individuelle).

#### 4.3.4.2 – Gestion du risque de crédit

##### 4.3.4.2.1 – Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier ou de l'entité concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par les services engagements ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du responsable de la Fonction Gestion des Risques (RCPR), dans le cadre du système de délégation en vigueur.

Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité/risque pris.

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou supranationale.

##### 4.3.4.2.2 – Méthodologie et systèmes de mesure du risque

###### **Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit**

La Caisse Régionale utilise l'ensemble des modèles de notation définis au niveau du Groupe.

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du Groupe. Le CNM examine notamment :

- Les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- La segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- La performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de backtesting ;
- L'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, la Caisse régionale met en œuvre et justifie son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole disposent, en effet, de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles a posteriori des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à 1 an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

**CORRESPONDANCES ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION**

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
S&P / FITCH	AAA	AA+	AA/ AA-	A+/A/ A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+/ BB	BB-	B+/B	B-	CCC+	CCC/ CCC- /CC/C
Moody's	Aaa	Aa1	Aa2	Aa3/A 1/A2/ A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1/ Ba2	Ba3	B1/B2/ B3	Caa1	Caa2	Caa3/ Ca/C
PD de Référence	0% -	0.01% -	0.02% -	0.04% -	0.10% -	0.20% -	0.30% -	0.60% -	1.00% -	1.90% -	4.90% -	11.80 %-	19.80 %- 100%

Au sein de la Caisse Régionale, la grande clientèle regroupe principalement les entreprises, les collectivités publiques, les États souverains et Banques centrales, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, la Caisse Régionale dispose de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du Front Office. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein de la Caisse Régionale, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- Les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- L'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- La correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- La fiabilité des données support de la notation interne.

Des backtestings annuels sont réalisés au niveau du groupe et les résultats transmis aux Caisses Régionales.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le Groupe Crédit Agricole, et donc la Caisse Régionale, à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

### **Mesure des risques de crédit**

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, la Caisse régionale utilise une approche pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple), définie dans la Politique financière. Le risque de contrepartie ainsi modélisé pour les produits dérivés est intégré dans un suivi individuel par contrepartie.

La Caisse Régionale intègre dans la juste valeur des dérivés l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment ou CVA). La juste valeur brute positive des contrats, ainsi que les bénéfices de la compensation et les sûretés détenues, et l'exposition nette sur instruments dérivés après effets de la compensation et des sûretés sont détaillées dans la note annexe consolidée. Concernant les autres entités du Groupe, le calcul de l'assiette de risque de contrepartie sur opérations de marché est soit effectué par le moteur de Crédit Agricole CIB dans le cadre d'un contrat de prestations de services internes, soit basé sur l'approche réglementaire.

#### **4.3.4.2.3 – Dispositif de surveillance des engagements**

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

### **Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées**

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités de la Caisse régionale sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

La Caisse régionale transmet mensuellement ou trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le montant de ses engagements par catégorie de risques. Les plus grandes contreparties pour la Caisse régionale sont remontées à la Direction des risques Groupe, dans ce cadre.

Fin 2021, les engagements commerciaux de la Caisse Régionale auprès de ses dix plus grands clients corporate pèsent 19,17% du total du portefeuille client corporate au 31.12.2021 (vs 20,87% en 12.2020).

### **Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel**

Des revues périodiques de portefeuille, par secteur d'activité ou nature de risques, étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple), adaptées au profil de risque de la Caisse Régionale.

### **Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance**

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec le responsable des Risques et contrôles permanents. Elles font l'objet d'un suivi formel par les Comités dédiés aux engagements sensibles de la Caisse Régionale.

### **Processus de surveillance et de gestion du risque pays**

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affecte les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un État.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du groupe Crédit Agricole est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays repose sur des critères de solidité financière de l'État, du système bancaire et de l'économie, de capacité et volonté à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres est quasiment exclusivement exposée au risque pays de la France.

### **Stress tests de crédit**

Le dispositif stress test de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité Normes et Méthodologies au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de stress test est backtesté. En outre, depuis le 1er janvier 2018, ces modèles contribuent au calcul des ECL selon la norme IFRS9 (cf. partie IV.1 ci-dessous).

En cohérence avec la méthodologie EBA, les stress tests pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres Bâlois (PD, LGD, EAD) et visent à estimer l'évolution du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et également l'impact en emploi pondéré.

Dans l'optique du suivi et du pilotage du risque de crédit, la Caisse Régionale conduit, en collaboration avec les marchés, un ensemble de stress.

Un stress test crédit global est réalisé à minima annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux concernent l'ensemble des portefeuilles bâlois de la Caisse Régionale, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRB ou en méthode Standard. Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de l'entreprise et vise à renforcer le dialogue entre les filières risque et finance sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique. Outre leur utilisation dans les discussions budgétaires et le pilotage des fonds propres, les résultats des stress tests crédit globaux sont utilisés dans le cadre du calcul du capital économique (Pilier 2). Ils sont examinés par le Comité des Risques et au Conseil d'administration de la Caisse Régionale.

#### **4.3.4.2.4 – Mécanismes de réduction des risques de crédit**

##### **Garanties reçues et sûretés**

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) [du Groupe Crédit Agricole] (en application du dispositif CRR/CRD 4 de calcul du ratio de solvabilité).

Ce cadre commun, défini par des normes de niveau Groupe, permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantisements d'espèces.

La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est du ressort de la Caisse régionale.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

##### **Contrats de compensation**

Lorsqu'un contrat "cadre" a été signé avec une contrepartie et que cette dernière fait défaut ou entre dans une procédure de faillite, Crédit Agricole S.A, ses filiales et les Caisses régionales appliquent le close out netting leur permettant de résilier de façon anticipée les contrats en cours et de calculer un solde net des dettes et des obligations vis-à-vis de cette contrepartie. Ils recourent également aux techniques de collatéralisation permettant le transfert de titres, ou d'espèces, sous forme de sûreté ou de transfert en pleine propriété pendant la durée de vie des opérations couvertes, qui pourrait être compensé, en cas de défaut d'une des parties, afin de calculer le solde net des dettes et des obligations réciproques résultant du contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

### Dérivés de crédits

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille de financement des entreprises, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a pas recours aux dérivés de crédit. La Caisse Régionale participe aux opérations de titrisation de créances Habitats TTS (Titrisation True Sale) initiées par le groupe Crédit Agricole.

#### 4.3.4.3 – Expositions

##### 4.3.4.3.1 – Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de la Caisse Régionale correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux. Elle est présente dans la note 3.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2021, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie de la Caisse régionale s'élève à 14,4 milliards d'euros (13,6 milliards d'euros au 31 décembre 2020) en hausse de 5,9 % par rapport à l'année 2021.

##### 4.3.4.3.2 – Concentration

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par la Caisse Régionale dans le cadre des opérations de pension prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données, est présentée ci-dessous. Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés et les actifs financiers détenus pour compte propre.

### Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Sur le portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe), le périmètre ventilé pour les 10 premières filières d'activité au 30 juin 2021 représente 91% des encours totaux Corporate.

#	Secteurs	Poids
1	Agroalimentaire	19%
2	Services non marchands / Secteur public / Collectivités publiques	18%
3	Immobilier	16%
4	Distribution / Industries de bien de consommation	11%
5	Divers	7%
6	Santé / Pharmacie	6%
7	Energie	6%
8	Industrie Lourde	3%
9	BTP	3%
10	Automobile	2%

Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique est bien diversifié. Sa structure reste globalement stable sur l'année 2021. Dans le classement des 10 filières de plus fort poids, la filière Agroalimentaire passe en 1ère position avec un poids à 19% (vs 20% en 2020). La filière «Service non marchands /secteur public /Collectivités publique » passe en 2ème position avec un poids à 18% (vs 21% en 2020). La filière immobilière reste en 3ème position avec un poids à 16% (vs 15% en 2020). La filière « Distribution / Industries de biens de consommation » occupe la 4ème place avec un poids stable à 11%. La filière « santé /pharmacie » passe en 6ème position avec un poids à 6% (vs 7% en 2020). Celle de l'énergie reste en 7ème position avec un poids à 6% (vs 5% en 2020) Pas de changement dans le rang des filières Industrie Lourde avec un poids stable à 3%, BTP avec un poids à 3% (vs 2% en 2020) et automobile avec un poids stable à 2%.

### Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements donnés sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers consolidés.

#### 4.3.4.3.3 – Qualité des encours

La répartition des encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle se présente de la manière suivante :

Prêts et créances (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Ni en souffrance, ni dépréciés	11 863	13 055	13 774
En souffrance, non dépréciés	162	69	63
Dépréciés	216	203	180
<b>TOTAL</b>	<b>12 241</b>	<b>13 327</b>	<b>14 017</b>

### Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne déployée par la Caisse Régionale vise à couvrir l'ensemble du portefeuille clientèle du Groupe (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques).

Sur le portefeuille des engagements commerciaux sains toutes clientèles, la ventilation, en équivalent notation Standard & Poor's (S&P) de la notation interne du Groupe est présentée ci-dessous :

**Évolution du portefeuille sain d'engagements commerciaux hors clientèle de proximité de la Caisse Régionale par équivalent indicatif S&P du rating interne 2021**

Note S&P	AAA	AA	A	BBB	BB	B	SS
31/12/2019	4,21%	18,94%	11,96%	28,79%	29,49%	4,16%	0,55%
31/12/2020	4,66%	17,38%	8,46%	25,14%	37,84%	3,65%	1,33%
31/12/2021	4,73%	22,92%	3,15%	28,78%	35,20%	3,24%	0,58%

**Dépréciation et couverture du risque**

- **Politique de dépréciation et couverture des risques**

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de corrections de valeur pour pertes de crédit :

- Des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- Des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une transaction ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de proximité. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (Loss Given Default – LGD).

- **Encours d'actifs financiers dépréciés**

Au 31 décembre 2021, l'ensemble des engagements objets de dépréciations individuelles s'élève à 172,2 millions d'euros contre 193,5 millions au 31 décembre 2020. Ils sont constitués des engagements sur lesquels la Caisse régionale anticipe un non-recouvrement partiel ou total. Les encours dépréciés individuellement représentent 1.40 % des expositions de la Caisse régionale (1,68 % au 31 décembre 2020).

Les encours restructurés (1) non performants s'élèvent à 47,2 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 57,9 millions d'euros au 31 décembre 2020. Les encours restructurés performants s'élèvent à 45,6 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 35,1 millions d'euros au 31 décembre 2020.

**4.3.4.3.4 – Cout du risque**

L'évolution du coût du risque de la Caisse Régionale est expliquée en 3.3.1 « résultat financier sur base individuelle » du présent rapport de gestion.

**4.3.4.3.5 – Risque de contrepartie sur instruments dérivés**

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. La mesure associée à ce risque de crédit est détaillée dans la partie ci-dessus « Mesure du risque de crédit » de la section « Gestion du risque de crédit ».

**4.3.4.4 – Application de la norme IFRS9**
**Evaluation du risque de crédit**

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit. Pour rappel, la première prise en compte des effets de la crise sanitaire et de ses effets macro-économiques a été intégrée à partir du deuxième trimestre 2020.

**Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus pour l'arrêté du 31/12/2021 :**

Le Groupe a utilisé quatre scénarios, pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production au 31 décembre 2021, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2023. Ces quatre scénarios ont été élaborés en octobre 2021, sur la base des informations et des données disponibles à cette date :

**Le premier scénario : Qui est le scénario central, comprend un profil de croissance continuant à dépendre fortement des hypothèses sanitaires en 2021 mais intègre un rebond de la croissance portée par la consommation. Une inflation importante mais temporaire à priori est relevée sur les USA, avec une accélération transitoire mais sans dérapage en zone Euro.**

- Le profil de croissance continue à dépendre fortement des hypothèses sanitaires en 2021 avec les hypothèses suivantes pour la Zone Euro et la France :

Même en cas de nouvelles vagues de contamination, la levée des mesures sanitaires restrictives au printemps dernier ne serait pas remise en cause, du fait de la montée en puissance des campagnes de vaccination. Un important rebond de la croissance porté par la consommation aurait donc lieu au second semestre 2021 et la reprise se poursuivrait en 2022 :

- Croissance du PIB en Zone Euro prévue à 5,4% en 2021 et 4,4% en 2022 après -6,5% en 2020

- Croissance du PIB en France : En moyenne annuelle en 2021, la croissance atteindrait 6,4% et le PIB retrouverait son niveau d'avant-crise en fin d'année. Il s'accroîtrait de 3,9% en 2022. Certains secteurs pourraient rester cependant fragilisés (aéronautique, automobile, tourisme...) avec une demande mitigée et une offre affectée par les pénuries de certains biens intermédiaires. De plus, les défaillances d'entreprises et le taux de chômage, très bas en 2020, connaîtraient une légère remontée, sans pour autant que la vague de défaillances crainte en début de crise n'ait lieu. En 2023, la croissance resterait supérieure à son potentiel avec notamment un bon effet d'acquis hérité de 2022. Elle s'établirait ainsi à 2% et ralentirait autour de 1,5% en 2024 pour retrouver son rythme potentiel (évalué à 1,35% par le Ministère de l'Economie).

**Hypothèses pour les Etats unis** : une inflation dans les scénarios d'octobre-21 estimée à +4.4% en 2021 et +3.5% en 2022.

L'inflation a été stimulée par une forte demande en phase de reprise de post pandémie, avec des tensions spécifiques dans le shipping, une certaine désorganisation des chaînes de production avec des difficultés d'approvisionnement (allongement des délais de livraison, pénuries sur bois-acier- puces électroniques) et une envolée du prix des matières premières & biens intermédiaires ;

Toutefois, ce choc devrait rester temporaire en raison de :

- Craintes légitimes mais exagérées d'installation sur une inflation durablement plus forte et des impulsions encore haussières au second semestre, mais une disparition des effets de base. 5,5% en glissement annuel fin 2021 puis assagissement à partir de mi-2022. Inflation sous-jacente et totale à 2,7% fin 2022.
- Chômage aux Etats-Unis en baisse mais encore nettement supérieur (5,9% au T2 2021) au niveau d'avant crise (3,5%) ; le taux de participation a baissé assez nettement ; la situation encore loin du plein emploi induisant au final des risques limités de forte hausse des salaires ;
- Facteurs désinflationnistes persistants : globalisation ; progrès technologiques ; forte concurrence mondiale et nécessité de rester compétitif ;
- Les effets du plan de relance aux Etats-Unis doivent être nuancés : aides aux ménages en partie épargnées, en partie consacrées au désendettement. Et le surplus de consommation est temporaire, lié en partie à l'effet sortie de crise/arrêt des restrictions.

**Hypothèses pour la zone euro** : une inflation 2021 au-dessus de la cible de 2% au cours du 2nd semestre 2021 et du 1er trimestre 2022 – avec un niveau de 3% en août 2021 et un sommet vers novembre où l'inflation totale serait proche de 4% pour une inflation sous-jacente proche de 2,4% – puis un fléchissement sensible et un retour confortablement sous la cible fin 2022 (autour de 1,5%). Pas de risques de dérapage marqué.

- Les **prévisions financières** seraient les suivantes dans ce scénario central :

**Aux Etats Unis** : Resserrement monétaire de la Fed (banque centrale américaine) prudent et très lent accompagnant une récupération progressive du marché du travail. Volonté d'un tapering progressif de la FED avec une modération des taux longs, dans un contexte d'abondance de liquidité et une forte demande de titres souverains. Les taux UST 10 ans s'établiraient autour de 1,50% fin 2021 puis vers 1,25% fin 2022.

**En Zone Euro** : une politique de la BCE (Banque central Européenne) restant très accommodante :

- **Les taux directeurs resteraient inchangés sur la période 2021-2024**, induisant un nécessaire accompagnement des plans de relance budgétaire, l'absorption des émissions nettes de titres, le maintien de conditions financières favorables, le « cap » sur les primes de risque. En conséquence, **les niveaux d'achats de la BCE seraient prolongés au-delà de mars 2022 : élevés jusqu'à fin 2022 et prolongés (mais réduits) en 2023.**
- Programme PEPP (Pandemic emergency purchase programme) de 1850 milliards d'euros qui s'étend jusqu'à mars 2022. Le PEPP serait prolongé jusqu'en décembre 2022 avec nouvelle enveloppe d'environ 180 milliards d'euros. L'APP ( Asset Purchase Programme) serait maintenu en 2022-2023 (au moins) avec un montant mensuel de 30 milliards d'euros. En 2026, : première hausse des taux BCE
- **Taux longs** : ils restent très bas, compte tenu de l'activisme de la BCE ; de la modération relative des pressions inflationnistes ; des interrogations sur l'output gap et sa fermeture rapide ; de l'absence de tensions obligataires fortes aux US. En conséquence, le Bund se maintiendrait à un niveau faible.
- Tensions temporaires sur le **spread OAT/Bund** (T4 2021/T1 2022 en anticipation des élections présidentielles) ; en 2022, le spread France se replie à l'issue (supposée rassurante) des élections grâce à l'engouement des investisseurs ayant délaissé les titres français ; au-delà, retour vers un spread « normal » (30 pb).

**Le deuxième scénario, « adverse modéré » se distingue du scénario central par une remontée de l'inflation plus durable et plus marquée. Il intègre en zone euro et en France un freinage significatif de la consommation et de l'investissement à partir de mi-2022 et une remontée du chômage associé aux faillites plus marquées. La projection sur les taux longs pourrait amener des replis sur les marchés boursiers et une correction sur l'immobilier résidentiel et commercial.**

Le deuxième scénario se distingue du scénario 1 sur les points suivants :

- **Choc d'inflation** : La remontée de l'inflation s'avère plus durable et plus marquée que dans le scénario central.

La demande est très forte, notamment de la part des Etats-Unis et de la Chine (demande aux Etats-Unis dopée par le stimulus fiscal massif) et l'offre est perturbée par la pandémie. La désorganisation des chaînes de production, les difficultés d'approvisionnement, les pénuries sur certains biens intermédiaires s'avèrent encore plus marquées que dans le scénario central. La remontée du prix du pétrole, des autres matières premières et de certains biens intermédiaires est donc plus forte et plus durable.

De plus, se met en place une forme de boucle prix-salaires, avec la remontée des salaires liée notamment à la forte hausse des prix et aux difficultés de recrutement. L'effet est marqué aux Etats-Unis et à un moindre degré en Zone Euro.

- **Taux et marchés** :

Fed : resserrement de la politique monétaire, face à une croissance forte (au moins en début de période) et une inflation plus élevée et plus durable. Le Tapering est plus marqué et plus rapide que prévu en 2022 et on note le relèvement des taux Fed Funds dès 2022.

Taux UST 10 ans : resserrement de la politique monétaire et inquiétudes des investisseurs sur le risque d'une inflation qui s'installe. Par conséquent, remontée assez nette des taux longs aux Etats, malgré l'abondance de liquidités dans le système financier.

BCE : face à la hausse de l'inflation, le programme d'achats d'actifs de la BCE est revu un peu en baisse.

Bund et swap 10 ans en hausse en 2022 du fait de la remontée des taux longs américains et de la réduction des achats d'actifs BCE.

Elargissement des spreads France et Italie

- **Indicateurs macro de la Zone Euro / France :**

Croissance fin 2021 début 2022 mais freinage significatif de la consommation et de l'investissement à partir de mi-2022. La forte hausse de l'inflation ne se répercute que partiellement sur les salaires et entraîne une baisse du pouvoir d'achat. Les profits des entreprises sont affectés par la hausse significative des coûts intermédiaires et celle des charges salariales.

La remontée du chômage et des faillites est plus marquée qu'en central.

La hausse des taux longs entraîne un repli des marchés boursiers et une correction sur l'immobilier résidentiel et commercial.

**Le troisième scénario est légèrement plus favorable que le premier scénario et suppose que les tensions apparues sur les prix des matières premières et des biens Intermédiaires en 2021 se résorbent assez nettement à partir de 2022.**

La demande mondiale reste forte, mais la situation sanitaire s'améliore dans les pays émergents, ce qui limite les perturbations sur l'offre. On suppose que la gestion des chaînes de production est mieux maîtrisée, que les difficultés d'approvisionnement se réduisent. On suppose également que les hausses de salaires restent assez mesurées.

Par ailleurs, les ménages dépensent à partir de 2022 une partie significative du surplus d'épargne accumulé pendant la crise.

La croissance en Zone Euro est plus soutenue qu'en central. Les taux longs en Zone Europe sont très bas, proches de leur niveau en central.

**Le quatrième scénario, le moins probable et le plus négatif, est celui utilisé dans le cadre du stress budgétaire (juillet 2021), caractérisé par un choc de « surchauffe », une forte inflation et une remontée des taux longs aux Etats-Unis, additionné à de multiples crises dans différents pays. En France, un très net ralentissement économique est projeté en 2022 et 2023, associé à une forte correction de l'immobilier résidentiel.**

La croissance américaine est très soutenue en 2021 et début 2022 : redémarrage post pandémie et très forte stimulation budgétaire (plans de relance massifs votés intégralement, baisse rapide du chômage et reprise de la consommation)

On observe un choc d'inflation aux Etats-Unis, l'envolée du prix des matières premières et des biens intermédiaires (une nouvelle hausse du prix du pétrole en 2022 - demande soutenue et tensions géopolitiques au Moyen-Orient) ; une forte demande en phase de reprise post pandémie, notamment de la part des Etats-Unis et de la Chine ; une désorganisation des chaînes de production entraînant des difficultés d'approvisionnement. Des difficultés de recrutement et des tensions sur les salaires sont observées dans certains secteurs aux Etats-Unis.

Inquiétudes des marchés obligataires face aux chiffres élevés d'inflation, plus marqués que dans le scénario central (crainte d'un processus d'inflation auto-entretenu via la hausse des coûts intermédiaires et des salaires) et à l'ampleur du déficit public des Etats-Unis. La Fed tarde à réagir et remonte « trop tard » ses taux Fed Funds début 2022. **Durcissement de la politique monétaire américaine + dérive budgétaire + craintes d'une inflation qui s'installe entraînant de fortes inquiétudes des investisseurs et une nette remontée des taux longs américains.**

**Plusieurs crises se superposent sur ce choc initial**

- **Krach boursier** : les marchés boursiers, en forte hausse en 2021, et assez nettement surévalués, se corrigent fortement face au resserrement de la Fed et la nette remontée des taux longs aux Etats-Unis.
- **Pays émergents** : dans certains pays émergents, nets retards dans le processus de vaccination, crise sanitaire persistante ; chocs dans certains secteurs (tourisme en Asie) ; croissance faible, notamment en Asie (hors Chine), qui ne connaîtrait pas un rebond post pandémie marqué, à la différence des Etats-Unis et de l'Union Européenne.
- **Crise spécifique France** : tensions sur les taux OAT fin 2021 et début 2022 liées à la campagne présidentielle et à des sondages très serrés rendant possible la victoire du Rassemblement National. On fait l'hypothèse d'une victoire de M. Macron « sur le fil » en mai 2022 avec une majorité parlementaire très fragile. Nouvelles réformes de type libéral (nouvelle réforme des retraites, baisses d'impôts et de charges pour les entreprises, priorité à la transition énergétique et numérique avec hausses de taxes...). Montée du chômage et des faillites en 2022 liés à l'arrêt du « quoiqu'il en coûte ». Très net ressentiment des électeurs du RN (qui ne « digèrent » pas leur défaite) et des partis de gauche, conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes, blocage du pays. Pas de nouveau plan d'urgence face à cette crise sociale. Spread OAT/Bund très élevé. Dégradation du rating souverain.
- **Crise spécifique Italie** : hypothèse d'une fin de la législature à la mi 2022 et d'une victoire d'une coalition Ligue/Fratelli d'Italia avec majorité aux deux chambres ; bras de fer avec la Commission Européenne, blocages des versements au titre du Plan de Relance entraînant des inquiétudes des marchés sur la politique économique ; Forte hausse du spread BTP/Bund ; Dégradation du rating souverain.

A rappeler, les mesures de soutien ont été prises en compte dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

**Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers)**, des compléments sectoriels sont établis au niveau local (forward looking local) par certaines entités du Groupe, pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central. Ainsi en la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a défini les filières suivantes :

- HABITAT : Prêts Habitat aux particuliers ; sur les 8 dernières années ; avec taux d'apport ≤ 5%
- LAIT : NAF 0141Z, extension au groupe de risque bâlois
- VIANDE : NAF 0142Z, 145Z, 0146Z, 0147Z extension au groupe de risque bâlois
- CULTURE ELEVAGE : NAF 0150Z, extension au groupe de risque bâlois
- CAFE HOTEL RESTAURANT : 5510Z 5520Z 5590Z 5610A 5610B 5610C 5621Z 5629B 5630Z, extension au groupe de risque bâlois
- VITICULTURE : NAF 0121Z (culture de la vigne) Liste en annexe 4 (slide 12), extension au groupe de risque bâlois

- COGNAC NEGOCE : Liste SIREN à dire d'expert
- BATIMENT : Liste code NAF « Gros œuvre » « Second Œuvre » « travaux publics » « matériaux », extension au groupe de risque bâlois
- GRANDES CONTREPARTIES : Groupes de risque avec EAD > 2,5M€ segment de notation entreprise et PIM
- CONSOMMATION : Ensemble des clients sains et sensibles dont l'emprunt se limite au crédit consommation pour la totalité du groupe de risque
- FORBORNE : créances FORBORNE (non défaut) en situation de risque avéré (C1) ou présomption de risque (C3), étendue au groupe de risque

À fin décembre 2021, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèle sains) et des provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 32.4 % et 30.7 % des stocks de couverture sur le périmètre de la Caisse Régionale.

À fin décembre 2021, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 77.9 % du coût du risque de la Caisse Régionale contre 10.2 % pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions.

Analyse de sensibilité des provisions IFRS 9 (ECL Stages 1 et 2)

Le premier scénario, dit central, a été pondéré à 50 % pour le calcul des ECL IFRS du T4 2021. À titre d'exemple, sur la base des données au 31 août 2021, la baisse de 10 points de la pondération du scénario central dans les calculs au T4 2021 au profit du deuxième scénario, plus défavorable, entraînerait une hausse du stock d'ECL au titre du forward looking central de l'ordre de 0,5 % pour le groupe Crédit Agricole.

Cette sensibilité anticipée en central, peu importante, pourrait être réduite en raison des ajustements au titre du forward looking local.

### **Evaluation des ECL**

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des états financiers au 31 décembre 2020.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créance sur la clientèle) qui représente les corrections de valeurs pour pertes les plus significatives.

### **Structure des encours**

Les expositions de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres ont progressé de 816.4 Millions d'euros sur l'année.

Malgré la crise, la structure des portefeuilles n'a que peu évolué sur l'année : le poids des encours sains les moins risqués (stage 1) reste très proche du niveau en début d'année à 96.82% vs 96.09%, comprenant une croissance de 887.6 Millions d'euros.

La part des encours sains présentant une indication de dégradation significative du risque de crédit (stage 2) a diminué légèrement sur l'année (1.98% vs 2.42% en début d'année), représentant une baisse de l'assiette de 42.2 Millions d'euros.

Les encours défaillants (stage 3) sont restés stables malgré la crise (baisse de seulement 0.29% soit 29 Millions d'euros).

### **Evolution des ECL**

Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notés (stage 1) ont progressé (+16.2%) en lien avec la croissance des encours et avec l'intégration dans les paramètres de calculs des ECL de scénarios macro-économiques construits au cours de la crise. Le taux de couverture progresse à 0.43% vs 0.38%.

Les ECL du portefeuille en stage 2 sont en hausse également, en lien avec la croissance des encours, la mise à jour des scénarios macro-économiques dans les paramètres de calcul, et également en raison avec les renforcements locaux de couverture sur les secteurs les plus affectés par la crise. Le taux de couverture du stage 2 s'élève à 6.93% en moyenne contre 8.66% en début d'année.

Le taux de couverture des créances dépréciées (stage 3) s'inscrit en baisse (57.61% vs 61.45% fin 2020).

## **4.3.5 – Risques de marché**

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

### **4.3.5.1 – Objectifs et politique**

La maîtrise des risques de marché de la Caisse régionale repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché marqué par la crise sanitaire, la récession planétaire d'une ampleur inédite, les élections américaines, le Brexit, la forte volatilité des marchés financiers et le soutien massif des états et des banques centrales pour contrer les effets de la crise économique, la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétence aux risques.

### **4.3.5.2 – Gestion du risque**

#### 4.3.5.2.1 – Le dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché de la Caisse régionale est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité des risques du conseil) de l'état des risques de marché ;
- au niveau local, un responsable des Risques et contrôles permanents pilote le dispositif de surveillance et de contrôle des risques de marché issus des activités de l'entité.

#### 4.3.5.2.2 – Les comités de décision et de suivi des risques

Quatre instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du Crédit Agricole S.A. :

- le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., valide les limites globales (VaR et Stress) encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risque et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Il examine sur une base trimestrielle la situation des marchés et des risques encourus, au travers notamment des principaux indicateurs de suivi des risques de marché, de l'utilisation des limites et de l'observation des dépassements ou incidents significatifs ;
- les alertes relatives au risque de marché sont remontées à la Direction Générale dans le cadre du COMEX potentiellement chaque quinzaine ;
- le Comité de Suivi des Alertes, présidé par la Directrice des risques et contrôle permanent Groupe, examine mensuellement l'ensemble des alertes remontées
- le Comité des normes et méthodologies, présidé par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe, est notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies en matière de pilotage et de contrôles permanents des risques de marché. Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est en charge de la validation des normes et des modèles prudentiels mis en œuvre sur le périmètre des activités de marché.

Au sein de la Caisse Régionale, deux instances interviennent dans la gestion des risques de marché, taux et liquidité.

Le Conseil d'administration et le Comité des risques, en tant qu'organes délibérant, se prononcent sur la politique générale, le niveau de tolérance au risque, son périmètre d'application, ainsi que sur l'adéquation des risques pris aux dispositifs d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.

La Direction Générale propose à la validation du Conseil d'administration la politique financière et organise sa mise en œuvre et son suivi, à travers notamment les différents comités et leurs délégations.

Le Comité Financier et Budgétaire propose, et suit l'application de la politique financières (validée par le Conseil D'Administration). Plus particulièrement, le Comité :

- Fixe les orientations sur la gestion des risques de taux et de liquidité, sur la gestion pour compte propre et en assure le suivi. Il définit annuellement la politique financière pour la proposer à la validation du Conseil d'administration
- Fixe le dispositif de maîtrise et d'encadrement des risques financiers (RTIG, Risque de liquidité, de marché, de contrepartie, de change) et en suit le reporting
- Assure le suivi des ratios de liquidité bâlois, notamment le L.C.R. (Liquidity Coverage Ratio) et le NSFR (Net Stable Funding Ratio)
- Se prononce sur l'opportunité de mettre en place les opérations nécessitant l'accord du Comité (opérations pour compte propre, et opérations de gestion bilancielle)
- Assure trimestriellement le reporting

#### 4.3.5.3 – Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

##### 4.3.5.3.1 – Indicateurs

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

##### **Dispositions générales :**

Le portefeuille de titres est encadré par une limite globale, qui est l'Excédent de Fonds Propres. Pour le respect de cette règle, les emplois et les ressources sont définis sur base sociale.

Le dispositif d'origine exigeait que l'équilibre soit respecté en permanence : les emplois devant être inférieurs aux fonds propres.

Ce dispositif a progressivement évolué pour tenir compte des contraintes auxquelles les Caisses Régionales ont dû s'adapter (constitutions de réserves conséquentes pour satisfaire les exigences réglementaires (LCR), opérations de capital sollicitant les Caisses Régionales pour renforcer d'autres structures du groupe).

Il repose sur 2 limites assorties de seuils d'alertes successifs Direction Générale et Président du conseil d'administration :

- encours d'emplois de fonds propres (en dehors des titres éligibles aux réserves LCR) < 100% des Fonds propres base sociale
- encours des titres non éligibles LCR < 20% des Fonds propres base sociale.

##### **Dispositions spécifiques au « BANKING BOOK »**

Le risque de marché du portefeuille de titres doit être encadré par des limites sur des indicateurs de risque :

- Risque de perte potentielle maximale en stress scénario :

Deux stress scénarii impactent les portefeuilles classés comptablement (IFRS9) en juste valeur comptable (JV) et au cout amorti (CAM) Il s'agit :

- D'un « stress historique sur 1 an » applicable au portefeuille en JV : impact des plus grandes variations de marché observées sur 1 an au cours des 10 dernières années

- De « stress groupe CA » calculés à la fois sur le portefeuille en JV et CAM : combinaison de chocs extrêmes retenus au niveau du groupe (notamment la dégradation du risque sur l'Etat Français et de ses possibles effets de contagion à d'autres signatures souveraines.

Ces stress scénarii sont calculés mensuellement par la Direction des Risques Groupe.

Par ailleurs, toutes les catégories d'actif et de produits sur lesquels la Caisse régionale peut investir, ont été validées par le conseil d'administration.

- Concernant les OPCVM : adoption de limites par société de gestion, de ratio maximum d'emprise sur l'encours géré pour chacun des fonds, étude des produits selon une grille d'analyse fournie par Crédit Agricole SA,
- Dans le cas spécifique du fonds dédié obligataire dans lequel la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a investi en 2011 : dispositions de gestion encadrées par une convention spécifique établie avec la Société de gestion, consolidation des limites avec celles des lignes détenues « en direct », mise en cohérence avec les règles de « do not deal » adoptées par le groupe.
- Concernant les titres structurés : La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres s'autorise l'investissement sur des BMTN structurés.
- Concernant les obligations, titres de créance négociables « vanille », la souscription est encadrée par des limites de contreparties, montant, rating, etc., définies en CR mais aussi par Crédit Agricole SA.

L'organisation mise en place permet un contrôle indépendant des valorisations, le suivi des valorisations est assuré à la fois par :

- Le middle office rattaché hiérarchiquement au responsable du service contrôle de gestion.
- Le back office trésorerie rattaché au service comptabilité

#### ***Dispositions spécifiques au « TRADING BOOK »***

La Caisse régionale ne détient pas de portefeuille de Trading.

Les opérations de hors bilan (swaps, caps, options) qui figurent dans le « Trading Book » sont initiées pour le compte de la clientèle (opérations dites de « back to back » : opérations parfaitement adossées permettant de neutraliser le risque de taux inhérent aux opérations sous-jacentes).

Ces opérations sont rangées comptablement, au sens IFRS dans le portefeuille de « trading book » mais se trouvent au plan prudentiel exclues du portefeuille de négociation et classées en portefeuille de Banking book en raison de l'intention de gestion.

Ces opérations ne rentrent pas dans le cadre de dispositifs exigeant d'identifier les risques de marché supportés et d'en faire un suivi en utilisant des indicateurs de VAR et de stress test.

#### ***4.2.5.3.2 – Utilisation des dérivés de crédit***

La Caisse régionale n'a pas de dérivés de crédit. La Caisse régionale participe aux opérations de titrisations de créances TTS (Titrisation True Sale) initiées par le groupe Crédit Agricole

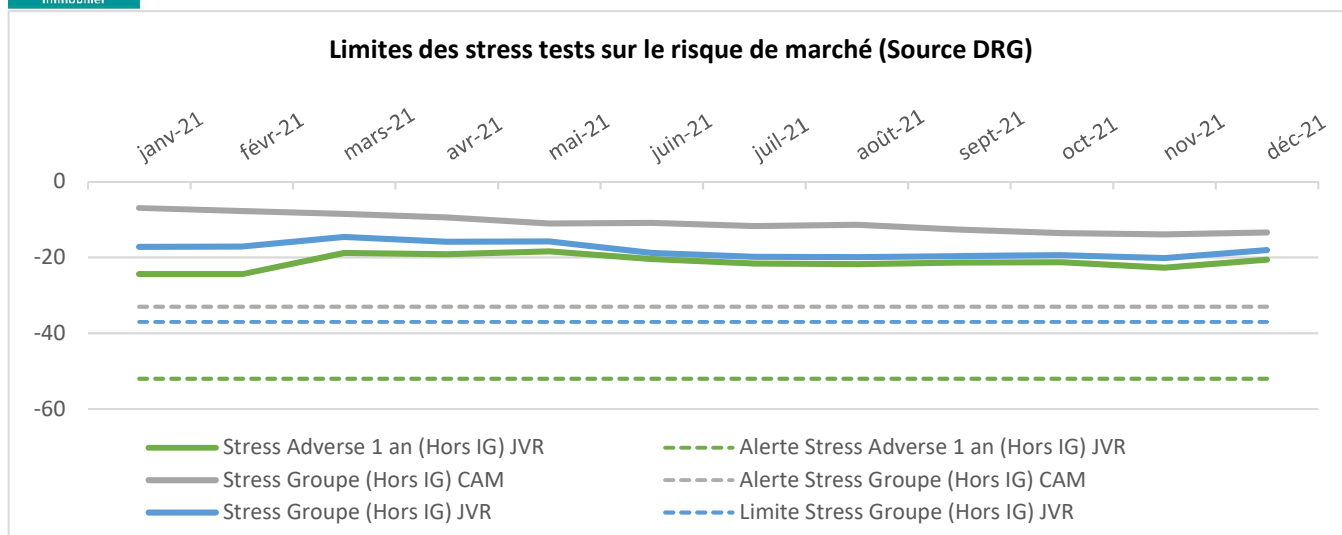
- Souscription des titres AAA et subordonnés émis par un fonds commun de titrisation dans le cadre des opérations de titrisation true sale « auto-souscrites » (type FCT CREDIT HABITAT 2015)
- Souscription des titres subordonnés émis par le fonds commun de titrisation dans le cadre des opérations de titrisation true sale « non déconsolidante de marché » (type FCT CREDIT HABITAT 2017).
- Souscription des titres subordonnés émis par le fonds commun de titrisation dans le cadre des opérations de titrisation true sale « non déconsolidante de marché » (type FCT CREDIT HABITAT 2018).
- Souscription des titres AAA et subordonnés émis par un fonds commun de titrisation dans le cadre des opérations de titrisation true sale « auto-souscrites » (type FCT CREDIT HABITAT 2019).
- Souscription des titres subordonnés émis par le fonds commun de titrisation dans le cadre des opérations de titrisation true sale « non déconsolidante de marché » (type FCT CREDIT HABITAT 2020).

#### ***4.3.5.4 – Expositions***

Mesure des expositions au risque de marché au 31/12/2021 :

- Stress Groupe sur Portefeuille de Juste Valeur : -17,98 M€ pour une limite globale à -37 M€
- Stress Historique sur 1 an sur Portefeuille de Juste Valeur : -20,59 M€ pour une alerte à -52 M€
- Stress Groupe sur Portefeuille au coût amorti : -13,39 M€ pour une alerte à - 33 M€.

Evolution des expositions aux risques de marché en Millions d'euros :



#### 4.3.5.5 – Risque action

Le risque action est intégralement rapporté au portefeuille de banking book (portefeuille de placement). Au 31 décembre 2021, l'exposition action s'élève à 8,1 M€ (dont 6,2 M€ de fonds commun de placement à risque) soit 6,1% du portefeuille de titres de placement.

### 4.3.6 – Gestion du bilan

#### 4.3.6.1 – Gestion du bilan – risques financiers structurels

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein du groupe Crédit Agricole S.A. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

L'optimisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est un objectif permanent. Dans ce cadre, la mutualisation des ressources excédentaires et la possibilité de couverture des risques induits contribuent à cette fin.

Ainsi, les principes de gestion du Groupe assurent que les excédents et/ou les déficits en termes de ressources clientèle, notamment en provenance des Caisses régionales, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. Cette mise en commun participe au refinancement des autres entités du Groupe (notamment Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Consumer Finance) en tant que de besoin.

Ce dispositif de centralisation à Crédit Agricole S.A. de la gestion de la liquidité permet d'en maîtriser et d'en optimiser la gestion d'autant plus qu'il s'accompagne d'un adossement partiel en taux.

Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment. Les diverses entités du Groupe sont néanmoins responsables de la gestion du risque subsistant à leur niveau, dans le cadre des limites qui leur ont été dévolues.

Au sein des Caisses régionales, les Conseils d'administration fixent les limites concernant le risque de taux d'intérêt global et le portefeuille de trading et déterminent les seuils d'alertes pour la gestion de leurs portefeuilles de placement. Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.

#### 4.3.6.2 – Risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (« trading book »).

##### 4.3.6.2.1 – Objectifs

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêt.

Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge nette d'intérêt en raison des décalages de durée et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise, par des opérations de bilan ou de hors bilan, à limiter la volatilité de cette marge.

Pour optimiser la structure de son bilan et pérenniser son Produit Net Bancaire, la Caisse régionale doit disposer d'un système de mesure, d'encadrement et de suivi du risque de taux d'intérêt global. Ce dispositif doit lui permettre notamment :

- « D'appréhender les positions et les flux, certains ou prévisibles, résultant de l'ensemble des opérations de bilan et hors bilan »
- « D'appréhender les différents facteurs de risque de taux d'intérêt global auquel ces opérations l'exposent »
- « D'évaluer périodiquement l'impact de ces différents facteurs, dès lors qu'ils sont significatifs, sur ses résultats et ses fonds propres »

##### 4.3.6.2.2 – Gouvernance

Le dispositif de mesure et de limites encadrant la gestion du risque de taux d'intérêt global de la Caisse régionale ainsi que le programme de couvertures à engager pour l'année en cours, sont présentés trimestriellement :

- Par le service Gestion Financière et Trésorerie :

- Pour avis au RCPR,
- Pour validation, en Comité Financier et Budgétaire
- Après validation du comité financier : Présentation pour validation de ces mêmes dispositifs et programmes au conseil d'administration
- Les opérations de couverture décidées par le Comité Financier et Budgétaire sont mises en œuvre par les opérateurs de front office du service Trésorerie, contrôlées par les Gestionnaires Middle Office et Back Office suivies par le Comité Financier.

#### 4.3.6.2.3 – Disposition de mesure d'encadrement

La Caisse régionale définit son dispositif de risque de taux d'intérêt global en accord avec les recommandations prudentielles de Crédit Agricole S.A. Elle établit ses propres limites à la hausse et à la baisse des taux sur une durée de 10 ans.

L'encadrement du RTIG par des limites globales est complété par des limites opérationnelles et des seuils d'alerte.

- Périmètre de calcul : bilan risqué (taux fixe, taux révisable, inflation) - La CR ne calcule pas de risque de taux pour les entités consolidées qui font partie de son « pallier de consolidation » car :
  - La somme des bilans des entités ainsi écartées ne représente pas plus de 5% de la somme des bilans des entités qui composent le groupe
  - Et les Fonds Propres réglementaires des entités exclues ne dépassent pas 100 millions d'euros.
- Le risque de taux est mesuré par la sensibilité du bilan à une variation uniforme des taux de marché de 2% (1% pour l'inflation).
- La méthode de calcul du risque global de taux d'intérêt de la Caisse régionale demeure celle des gaps statiques : écoulement des encours de bilan en stock sans activité nouvelle, dans la perspective d'une cessation à terme des activités.
- La Caisse régionale utilise les modèles d'écoulement du groupe et les complète avec des conventions locales (remboursements anticipés des DAT) en accord avec les règles de la direction financière de Crédit Agricole SA. Ces modèles font l'objet d'une présentation en Comité Financier et Budgétaire

Pour mesurer son exposition au risque de taux, la Caisse régionale calcule chaque mois au moyen de l'outil RCO (outil groupe) les gaps statiques taux fixe et inflation sur une durée de 30 ans, par pas mensuels sur les deux premières années puis par pas annuels.

Les limites globales 2021 de la Caisse régionale, pour un choc uniforme des taux nominaux de +/- 200 bps (+/- 2%) et de l'inflation de +/- 100 bps (+/- 1%), sont :

- La perte potentielle actualisée sur toutes les maturités rapportées aux Fonds Propres prudeniels : Ratio VAN / FP = 175 M€ (soit 13% des FP)
- Limites symétriques de concentration du gap synthétique à horizon 10 ans, calculées à partir du PNB d'activité budgété pour 2021 :
  - Gap synthétique années 1 glissante et 2 < 5% du PNB budgété pour un choc de 2% : 823 M€
  - Gap synthétique années 3 à 10 < 4% du PNB budgété pour un choc de 2% : 658 M€.

En complément, et au travers de calculs effectués au niveau de la direction financière de CASA, la Caisse régionale vérifie son respect des nouvelles exigences réglementaires bâloises :

- Stress Outlier : pour vérifier que les risques encourus en cas de forte variation des paramètres de marché ou de matérialisation de risques optionnels ou comportementaux n'entraînent pas une dépréciation de la valeur économique du banking book de plus de :
  - 20% des fonds propres prudeniels globaux (limite retenue) -> 15,82% au 30/09/2021
  - 15% des fonds propres CET1(seuil d'alerte) -> 15,96 % au 30/09/2021.
- Stress ICAAP (Pilier 2 Bâle III) : Pour mesurer les exigences de capital économique au titre de son exposition au risque de taux d'intérêt global  
Le besoin de capital interne au titre du RTIG s'élève à 140 M€ au 30/09/2021.

#### 4.3.6.2.4 – Exposition

Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale, respecte ses limites globales RTIG. Les impasses de taux en M€ au 31/12/2021 :

En M€	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
Gap Synthétique (1)	-119	193	124	237	394	475	408	306	260	186
Limite (2)	823	823	658	658	658	658	658	658	658	658
Dépassement des limites (2-1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

- Le gap synthétique de la Caisse est expliqué essentiellement par sa composante taux fixe

L'impact sur la valeur actuelle nette du bilan en cas de hausse des taux nominaux de 200 points de base et de l'inflation de 100 points de base est de -94 M€ soit 7.0% des fonds propres pour une limite à 13%.

Le programme de couverture du risque de taux d'intérêt se réalise par le biais :

- D'opérations de hors bilan de macro couverture de type « vanille » (swaps). Ce sont des couvertures de juste valeur (Fair Value Hedge) qui font l'objet d'une documentation de relations de couverture. L'encours de swaps de macro couverture au 31/12/2021 est de 830 M€.
- D'actions bilancielles portant notamment sur du refinancement MT à Taux Fixe.

#### 4.3.6.3 – Risque de change

##### 4.3.6.3.1 – Le risque de change structurel

La Caisse régionale n'a pas de risque de change structurel.

##### 4.3.6.3.2 – Le risque de change opérationnel

La réglementation interne des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse régionale indique que cette dernière ne peut pas être en risque de change opérationnel.

Par conséquent, le risque de change ne peut être que résiduel et inférieur dans tous les cas au seuil d'assujettissement nécessitant une consommation de fonds propres. Tout prêt en devises doit être déclaré et faire l'objet d'une avance à 100% dans la même devise.

Les parts en Euro de fonds investissant en dehors de la zone Euro non couverts du risque de change peuvent faire supporter un risque de change en même temps qu'un risque de marché : Il est demandé de mesurer, d'encadrer et de suivre ce risque spécifique à minima en limitant à un pourcentage du portefeuille ce type d'opération et en calculant via un stress scenario l'impact de ces positions

##### Dispositions adoptées par la Caisse régionale :

Concernant les opérations avec la clientèle, le service International s'assure que :

Le montant nominal des opérations de prêts ou d'emprunts en devises est systématiquement couvert par des avances de mêmes caractéristiques accordées par Crédit Agricole SA.

Dès perception des intérêts, les devises sont immédiatement vendues : la Caisse régionale ne conserve aucune position en devises.

Par ailleurs, le service International ne gère pas de fiduciaire et n'a donc pas de caisses en devises. Les opérations de dérivés de change mises en place avec les clients sont systématiquement retournées auprès de CACIB. La Caisse régionale doit produire un gap dans toutes les devises significatives de son bilan, dès lors que les critères suivants sont remplis :

La part du bilan de la devise représente plus de 1% du bilan toutes devises (y compris en euro)

Il n'existe pas de politique d'adossement systématique et parfait des actifs et passifs dans la devise concernée (nature de taux, date de fixing, etc.)

La Caisse régionale n'a pas engagé de suivi de gaps en devises en 2021.

Dans le cadre de sa gestion pour compte propre la Caisse régionale a pris les engagements de ne souscrire aucun OPCVM dont la valeur liquidative est libellée dans une autre devise que l'euro.

#### 4.3.6.4 – Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

La réglementation relative à la gestion du risque de liquidité vise l'ensemble des établissements de crédit. Au sein du Crédit Agricole, elle s'applique donc individuellement à chaque Caisse régionale. En outre, au terme de la loi bancaire, Crédit Agricole SA assure la liquidité (et la solvabilité) de l'ensemble des entités du Groupe.

L'accroissement important des encours de crédits ces dernières années et les tensions très vives sur les marchés financiers ont amené la Caisse régionale à porter une attention toute particulière à ses besoins de liquidité.

##### 4.3.6.4.1 – Objectifs et politique

Par déclinaison de la politique du Groupe, l'objectif de la Caisse régionale en matière de gestion de liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, elle s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- le maintien de réserves de liquidité ;
- l'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte, calculés et suivis quotidiennement et mensuellement.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le LCR, le NSFR, ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM) calculés sur base sociale ou consolidée, font ainsi l'objet d'un reporting mensuel auprès de Crédit Agricole S.A. qui centralise et transmet à la BCE.

##### 4.3.6.4.2 – Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité de la Caisse régionale est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;

- Plan de financement « Funding Plan » : La Caisse régionale fournit un plan de financement selon une périodicité à minima trimestrielle.

Le dispositif de mesure et de limites encadrant la gestion du risque de liquidité de la Caisse régionale est validé par le conseil d'administration et est inscrite dans la politique financière de la caisse régionale.

La Direction financière présente le reporting sur le risque de liquidité et le suivi des limites au Comité Financier qui se réunit trimestriellement.

Un reporting semestriel de gestion et de suivi des limites est présenté au conseil d'administration.

#### 4.3.6.4.3 – Gestion de la liquidité

La politique de gestion du risque de liquidité de la caisse régionale est en adéquation avec le dispositif de suivi du risque de liquidité du groupe Crédit Agricole.

Cette politique se précise de la manière suivante :

- Un suivi des Indicateurs Court Terme permettant de vérifier qu'à tout moment, en cas de crise (systémique, globale ou liée au groupe), la Caisse régionale, via le groupe, peut compenser le fait qu'il n'y a plus accès aux refinancements de marché par ses réserves tout en poursuivant son activité et qui se décline par :
  - Une limite globale d'endettement Court Terme repose sur les réserves disponibles de la Caisse régionale (hors réserve HQLA qu'il faudrait maintenir en période de crise). Il s'agit essentiellement des créances mobilisables auprès de la Banque de France (TRICP, ESNI) et disponibles, des titres non HQLA disponibles, des réserves issues des opérations de titrisation
  - Une structure minimale du refinancement à Court Terme
  - Des réserves de liquidité pour satisfaire aux exigences du ratio bâlois LCR et les stress tests internes.
  - Des limites en stress global, systémique et limite en stress idiosyncratique (c'est-à-dire spécifique au Groupe Crédit Agricole).
- Un suivi des Indicateurs Long Terme qui se décline par :
  - Une limite de Concentration des échéances de refinancement à Long Terme : pour se prémunir contre le risque de ne pas pouvoir lever sur les marchés le montant nécessaire au renouvellement futur des refinancements à moyen et long terme
  - Une limite en Position de Ressources Stables : Maintenir un volant de « ressources stables » suffisant pour faire face à ses « emplois stables »
    - ⇒ Limite 2021 : La PRS doit être positive.
- Pilotage du ratio LCR :
 

Le ratio LCR a pour objectif de s'assurer qu'une banque dispose :

  - à horizon 1 mois
  - de davantage de Réserves que de sorties de trésorerie
  - dans un environnement de marché stressé
  - et sans dépendre de la BCE.

Les réserves LCR sont divisées en deux niveaux dans la définition bâloise :

  - Niveau 1 : essentiellement constitué des titres d'Etat (+ agences publiques ou institutions supranationales) et des dépôts dans les banques centrales.
  - Niveau 1 B : certains titres Covered Bonds (rating minimum AA)
  - Niveau 2A : autres titres de covered bonds et grandes entreprises notées au minimum AA-
  - Niveau 2B : essentiellement => autres titres émis par de grandes entreprises notées de A+ à BBB-

La Caisse régionale a piloté son ratio LCR sur un niveau de 100% + Buffer de liquidité (part TLTROIII) en 2021, tenant ainsi compte d'une marge de sécurité par rapport aux exigences réglementaires, conformément aux recommandations de la direction financière de Crédit Agricole SA.

- Pilotage du ratio NSFR :

Ce ratio réglementaire structurel à LT (12 mois) complète le ratio LCR à CT (1 mois) mesurant le montant de ressources à LT pour faire face au profil des actifs. Il doit être supérieur à 100%. Celui-ci a pour objectif de :

- Financer les actifs LT par des ressources stables
- Eviter le recours excessif aux financements CT lorsque la liquidité est abondante
- Dissuader le financement des actifs HQLA par des ressources CT

La Caisse régionale a piloté son ratio NSFR à partir du 30 juin 2021 sur un niveau de 102%, tenant ainsi compte d'une marge de sécurité par rapport aux exigences réglementaires, conformément aux recommandations de la direction financière de Crédit Agricole SA.

Les ratios de liquidité de la caisse régionale au 31 décembre 2021 :

Nature de l'indicateur	Seuil réglementaire	Recommandation Crédit Agricole SA	Pilotage CR	Mesure		
				Oct-2021	Nov-2021	Déc-2021
Liquidity Coverage Ratio (LCR)	100% (depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2018)	100% + Buffer de liquidité	100% + Buffer de liquidité	191.28%	199.10%	175.77%
Net Stable Funding Ratio (NSFR)	100% (depuis le 30 juin 2021)	100%	102%	-	-	113.89%

Dans un contexte de taux toujours très faibles, voire négatifs, le programme de refinancement de la Caisse régionale a été réalisé par le biais :

- De refinancements interbancaires : emprunts en blanc auprès de CASA,
- De refinancements sous forme d'avances globales auprès de Crédit Agricole S.A.
- De refinancements découlant d'opérations spécifiques engagées / pilotées par le groupe : avances spécifiques découlant des émissions de covered bonds (CA SFH), avances structurées adossées à de la collecte groupe.
- De refinancements auprès de notre clientèle (DAV, DAT, TCN, produits d'épargne).

Le refinancement de la caisse régionale au 31 décembre 2021 :

<i>En millions d'euros</i>	Montant M€
<b>Emprunts en blanc</b>	<b>1 650</b>
Court Terme	40
Long Terme	1 540
EUREKA	70
<b>Avances globales</b>	<b>2 867</b>
Taux fixe	2 063
Taux Variable	804
<b>Avances spécifiques</b>	<b>634</b>
BEI	38
SFH	443
CRH	106
PLS	13
PREDICA	34
<b>Total refinancement</b>	<b>5 151</b>

#### 4.3.6.5 – Politique de couverture

Au sein de la Caisse Régionale, l'utilisation d'instruments dérivés répond à deux objectifs principaux :

- Apporter une réponse aux besoins des clients de la Caisse régionale ;
- Gérer les risques financiers de la Caisse régionale ;

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IAS 39 ), ils sont classés en instruments dérivés détenus à des fins de transaction et font dès lors l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter les critères posés par la norme IAS 39. Ils sont alors également classés en instruments dérivés détenus à des fins de transaction.

Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation des tests appropriés (prospectifs et rétrospectifs).

Les états financiers consolidés de la Caisse régionale présentent les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- La protection de la valeur patrimoniale du Groupe, qui suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (i.e. de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux fixe et inflation, caps de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (macro FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en trading).

En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échéancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité ;

- La protection de la marge d'intérêt, qui suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture des flux de trésorerie (Cash Flow Hedge). Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH).

La Caisse régionale souscrit l'ensemble de ses instruments de macro couverture en « Fair Value Hedge ». Ces éléments sont repris en des états consolidés.

### 4.3.7 – Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations de service essentielles externalisées (PSEE).

#### 4.3.7.1 – Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans la Caisse régionale du Crédit Agricole, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.

##### **Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels**

- Supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité de Contrôle Interne et Comité des risques) ;
- Mission des managers des unités opérationnelles et du manager Risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
- Responsabilité de la Caisse régionale dans la maîtrise de ses risques ;
- Corpus de normes et procédures ;
- déclinaison de la démarche groupe Crédit Agricole d'appétence au risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

##### **Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies**

Les cartographies sont réalisées annuellement par la Caisse régionale et exploitées avec une validation des résultats et plans d'action associés en Comité de contrôle interne et une présentation en Comité des Risques du Conseil d'Administration.

Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles.

##### **Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque**

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central.

##### **Reporting réglementaire des exigences fonds propres au titre du risque opérationnel sur la base des calculs réalisés en central**

Production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels par la Caisse régionale permettant un suivi des indicateurs en Comité de Contrôle Interne et en Comité des Risques

#### **Outils**

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet d'un reporting dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif du groupe Crédit Agricole finalise l'adaptation conformément aux lignes directrices de l'EBA relatives à l'externalisation diffusées en 02/2019, la mise en conformité du stock des externalisations étant prévue pour le 31/12/2021.

#### 4.3.7.2 – Méthodologie

La Caisse régionale utilise l'approche des mesures avancées (AMA). L'utilisation de l'AMA a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007. Pour les filiales du périmètre de surveillance consolidé, restant en méthode standard (TSA), les coefficients de pondération réglementaires utilisés pour le calcul d'exigence en fonds propres sont ceux préconisés par le Comité de Bâle (pourcentage du produit net bancaire en fonction des lignes métiers).

##### **METHODOLOGIE DE CALCUL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES EN METHODE AMA**

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- D'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- De déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- De favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type Loss Distribution Approach.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- De l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...);
- De l'évolution des cartographies de risques ;

D'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise :

La base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;

Les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :

- sensibilisé les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,
- aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

Intégration dans la politique de risques ;

Pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;

Caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;

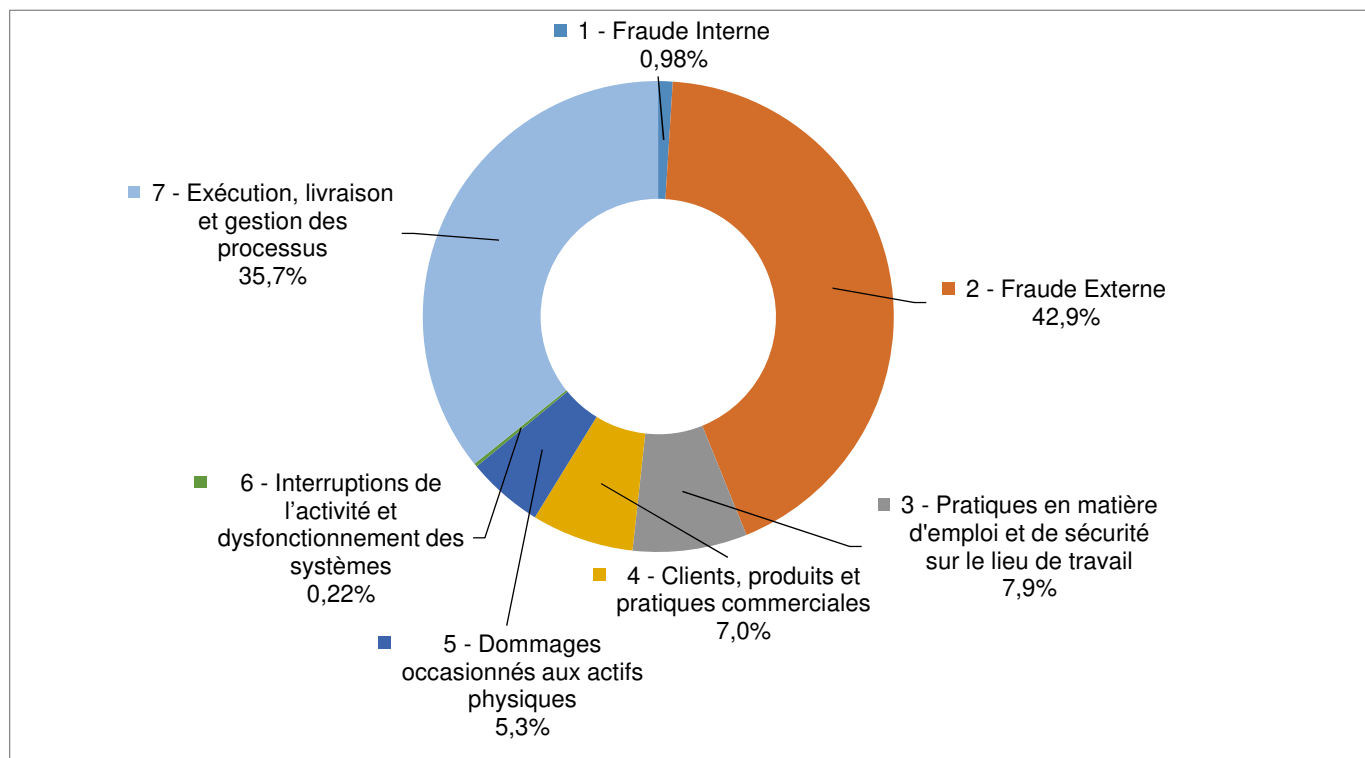
Robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Un comité semestriel de backtesting du modèle AMA (Advanced Measurement Approach) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016 et 2017. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents (cyber risk, conformité/conduct risk).

#### 4.3.7.3 – Expositions

##### REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2019, 2020 ET 2021)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités de la Caisse Régionale :

- Une exposition à la fraude externe qui reste significative, principalement liée au risque opérationnel frontière crédit (fraude documentaire, ...) et à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux) ;
- Une exposition principalement partagée entre la catégorie Exécution, liée à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, erreurs de saisie...),

Des plans d'action locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse régionale au Risque Opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action sur les incidents supérieurs à 5 millions d'euros a été mis en place depuis 2014 au sein du Comité Groupe risques opérationnels et depuis 2016 en Comité des Risques Groupe.

#### 4.3.7.4 – Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel de la Caisse régionale par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites par Crédit Agricole S.A. pour son propre compte et celui de ses filiales auprès des grands acteurs du marché de l'assurance et par la CAMCA pour les Caisses régionales. Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise

en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Les risques de moindre intensité sont gérés directement par les entités concernées.

En France, les risques de responsabilité civile vis à vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité Civile Exploitation, Générale, Professionnelle. Il est à noter que les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les immeubles exposés à ces risques.

Les polices Pertes d'exploitation, Fraude et Tous risques valeurs, responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées en 2018.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont ensuite utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée, qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes, sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein de la Caisse Régionale.

#### 4.3.8 – Risques juridiques

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2021 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose.

À ce jour, à la connaissance de la Caisse Régionale, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale.

#### 4.3.9 – Risques de non-conformité

La Conformité s'entend comme un ensemble de règles et d'initiatives ayant pour objet le respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières, des normes et usages professionnels et déontologiques, des principes fondamentaux qui figurent dans la Charte Ethique du Groupe et des instructions, codes de conduite et procédures internes aux entités du Groupe en relation avec les domaines relevant de la Conformité. Ceux-ci recouvrent en particulier la protection de la clientèle, le respect de l'intégrité des marchés financiers, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales (embargos, gels des avoirs etc.), la prévention de la fraude interne et externe, la lutte contre la corruption et l'exercice du droit d'alerte, les règles en matière de conformité fiscale et la protection des données personnelles.

Au-delà de répondre aux exigences réglementaires et pour satisfaire aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, sociétaires, actionnaires, collaborateurs), le groupe Crédit Agricole a pour objectif de faire de la Conformité un atout différenciant au service de la satisfaction client, du développement et de la performance durable. Pour ce faire, la Direction de la Conformité a lancé sa feuille de route stratégique Smart Compliance, dont l'objectif recherché est de faire entrer la fonction Conformité, désormais organisée et structurée, dans une dimension plus opérationnelle au service des directions et des entités, sans renoncer à ses missions fondamentales de contrôle. La vision de la Smart Compliance se décline selon deux axes avec un axe défensif visant à protéger le groupe du risque réglementaire et d'image et un axe offensif qui place l'ensemble des intervenants internes, du back au front office, dans un objectif de qualité et de loyauté au service du client. Trois leviers contribuent au succès du dispositif : un levier portant sur l'organisation et la gouvernance au sens large incluant la communication, un levier Humain qui comprend la mise en responsabilité et le déploiement des Formations à destination des collaborateurs et enfin un levier qui mobilise l'innovation, les technologies et l'utilisation des données au service de la Conformité.

La Caisse Régionale a défini et mis en place un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble des acteurs (collaborateurs, management, fonctions de contrôle dont la Conformité). Ce dispositif s'appuie notamment sur des organisations, des procédures, des systèmes d'information ou des outils, utilisés pour identifier, évaluer, surveiller, contrôler ces risques et déterminer les plans d'actions nécessaires. Ce dispositif fait l'objet de reporting à l'attention des instances de gouvernance de la Caisse Régionale. Un dispositif de contrôle dédié s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation de la Caisse Régionale et du Groupe.

Le dispositif est structuré et déployé par la Ligne Métier Conformité du Groupe Crédit Agricole. Celle-ci est placée sous l'autorité du Directeur de la Conformité du Groupe, lui-même rattaché directement au Directeur Général de Crédit Agricole SA. Afin de développer l'intégration de la filière et de garantir l'indépendance de ces fonctions, les Responsables Conformité des filiales de Crédit Agricole SA sont rattachés hiérarchiquement au Directeur de la Conformité du Groupe, sauf lorsque le droit local s'y oppose. Un lien d'animation fonctionnelle est par ailleurs mis en place avec les Caisses Régionales, au niveau du Responsable Contrôle Permanent et des Risques lorsque la Conformité relève de son périmètre comme c'est le cas sur la Caisse Régionale.

La Direction de la conformité Groupe de Crédit Agricole S.A. (DDC) élabore les politiques Groupe relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires et s'assure de leur bonne diffusion et application. Elle dispose pour ce faire d'équipes spécialisées par domaine d'expertise : conformité des marchés financiers, protection de la clientèle, sécurité financière, fraude et corruption. Une équipe projet est par ailleurs dédiée au pilotage du déploiement de l'ensemble des engagements du Groupe Crédit Agricole pris dans le cadre du plan de remédiation OFAC. Dans le cadre du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), le référent Informatique et Libertés Groupe (DDC/DP) est rattaché directement à la Directrice de la Conformité Groupe, et est en charge de l'animation de la filière DPO du Crédit Agricole. Sur la Caisse Régionale, la DPO est rattachée à la Responsable Contrôle Permanent et Risques.

La DDC assure également l'animation et la supervision de la filière Conformité. La maîtrise des risques de non-conformité s'appuie notamment sur un dispositif intégrant des indicateurs et contrôles permanents déployés au sein de la Caisse Régionale et dont la DDC assure la supervision de niveau Groupe (y.c. analyses de dysfonctionnements de conformité).

Le dispositif s'organise autour d'une gouvernance pleinement intégrée au cadre de contrôle interne du Groupe. Le Comité de Management de la Conformité Groupe, présidé par la Direction générale, se réunit tous les deux mois. Ce Comité prend les décisions

nécessaires tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance. Les risques de non-conformité et décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentées au Comité des risques du Conseil d'administration et au Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. Sur la Caisse Régionale, ce comité a lieu mensuellement.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose en premier lieu sur la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants de la Caisse Régionale. La culture éthique et conformité s'appuie sur le déploiement de la Charte Ethique. Celle-ci, commune à l'ensemble des entités du Groupe, promeut les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe. La diffusion de la culture éthique s'appuie également sur des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux et risques de non-conformité qui mobilisent fortement la filière Conformité et plus largement l'ensemble des parties prenantes de la Caisse Régionale : collaborateurs, dirigeants et administrateurs. Des modules et supports de formation – généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés – couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme et du respect des sanctions internationales.

Dans le prolongement de la Charte éthique, la Caisse Régionale s'est dotée d'un Code de conduite, qui vient la décliner opérationnellement. Le Code de Conduite s'applique à tous, que ce soient les administrateurs, les dirigeants, les collaborateurs de l'entité, quelles que soient leur situation et leur fonction. Le Code de Conduite a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements de chacun en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maîtrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique « anti-corruption » en application des obligations découlant de la loi Sapin II, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence.

Compte tenu du renforcement des obligations légales relatives à la lutte contre la corruption, le Crédit Agricole a engagé, depuis 2018, les actions nécessaires à l'enrichissement de ses dispositifs ainsi qu'à la mise en œuvre des recommandations de l'Agence française anticorruption. Ainsi, le Groupe a mis à jour ses procédures et ses modes opératoires par la définition d'une gouvernance adaptée, par l'établissement d'un Code anticorruption dédié et la rénovation de son programme de formation et de sensibilisation de l'ensemble de ses collaborateurs afin de mettre en exergue les comportements à adopter pour éviter tout manquement à la probité. Le Crédit Agricole est ainsi une des premières banques françaises à bénéficier de la certification ISO 37001 pour son système de management anticorruption, certification renouvelée en 2019. La Caisse régionale a pour sa part obtenu sa certification ISO 37001 en 2019 et une revue annuelle Sapin II est réalisée sur la Caisse Régionale.

Le dispositif est complété d'un droit d'alerte permettant au salarié, s'il constate une anomalie dans le processus normal de la remontée des dysfonctionnements ou s'il estime faire l'objet d'une pression susceptible de le conduire à la réalisation d'un dysfonctionnement, de signaler cet état de fait au responsable Conformité de son entité, sans passer par sa ligne hiérarchique. En déployant une nouvelle plateforme informatique, le Groupe Crédit Agricole permet à tout collaborateur souhaitant exercer sa faculté d'alerte de le faire en toute sécurité. L'outil garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du traitement de cette alerte.

La protection de la clientèle est une priorité affirmée du Groupe Crédit Agricole. Elle s'inscrit totalement dans les volets « Excellence relationnelle » et « Engagement sociétal » du Projet Groupe 2022. En 2020 le Groupe Crédit Agricole a poursuivi ses actions dans une approche d'amélioration continue. Ainsi, le dispositif d'inclusion bancaire du Groupe Crédit Agricole a été revu pour mieux détecter les clients en situation de fragilité financière afin de leur proposer un accompagnement spécifique pour les empêcher de tomber dans la précarité, ou les aider à en sortir.

Le Groupe a placé la gouvernance « produits » au centre des mesures d'excellence relationnelle afin d'en faire un instrument majeur de la loyauté et de la transparence des offres et services mis à la disposition de nos clients, mais aussi via le développement de « l'écoute client ». Pour ce faire, le suivi des réclamations est un élément central du dispositif.

La prévention de la fraude vise à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Le dispositif de lutte contre la fraude est déployé dans l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole depuis 2018. Une organisation avec une ligne métier Conformité/Prévention de la fraude et corruption est en place. Des outils ont été déployés pour lutter contre la fraude aux moyens de paiement et aux virements frauduleux. La gouvernance dans les entités a été également renforcée avec une implication plus prégnante du management. Des actions ont été engagées pour actualiser les supports de formation qui ont été mis à disposition des entités en 2018. En 2020, la crise sanitaire du COVID 19 et les bouleversements qu'elle induit ont constitué une opportunité rapidement saisie par tous les types d'escrocs et notamment par les groupes criminels organisés. Le Groupe Crédit Agricole a réagi immédiatement sur toutes les lignes de défense et dans tous les secteurs. Des actions ont été engagées et sont actualisées en permanence pour protéger les clients et la banque.

La maîtrise des risques relatifs aux exigences de sécurité financière et notamment de sanctions internationales constitue une priorité forte du Groupe. Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre d'un vaste projet de renforcement du dispositif de gestion des sanctions internationales, le plan de remédiation OFAC, conséquence des accords signés avec les autorités américaines le 19 octobre 2015 suite à des manquements au régime des « Sanctions OFAC » sur des opérations en USD de la période 2003/2008. Ce plan de remédiation a été approuvé par la Réserve Fédérale américaine (Fed) le 24 avril 2017 et fait l'objet d'un pilotage rapproché et d'un reporting régulier à la gouvernance du Groupe et aux autorités américaines. Les poursuites pénales à l'encontre de CACIB ont été levées le 19 octobre 2018. Pour autant, CACIB, comme l'ensemble du groupe Crédit Agricole, demeure pleinement engagé afin de garantir vis-à-vis de la Fed la réussite du programme OFAC du Groupe, d'ici avril 2021. En effet, le volet civil des accords se poursuit et des travaux sont engagés dans l'ensemble du Groupe Crédit Agricole. En 2020, plusieurs étapes majeures dans la réalisation du plan ont été réalisées : toutes les entités du groupe ont vérifié, et le cas échéant mis à jour, les données de leurs clients nécessaires à l'identification potentielle d'un risque lié aux sanctions internationales. Les projets de centralisation sur des plateformes administrées par le Groupe du filtrage des flux de paiements, et des noms des clients, fournisseurs et autres tiers ont été finalisées. Ainsi, grâce à ces travaux, plus de 63 millions de clients sont maintenant criblés sur ces plateformes Groupe. Enfin, le dispositif de contrôle des activités de financement du commerce international (trade finance) a été renforcé et automatisé.

Les dispositifs de connaissance client et de lutte contre le blanchiment et de prévention du financement du terrorisme font l'objet de plans d'actions continus au regard tant de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision. Conformément à la feuille de route, 2020 a été l'année de construction des nouvelles normes de révision périodique du KYC (dossier de connaissance client) et de mise en œuvre d'un programme complet d'accompagnement des entités en vue du déploiement à partir

de début 2021. L'objectif poursuivi est de disposer d'un processus de révision sur l'ensemble des entités du Groupe et sur tous nos segments de clients. La mise en œuvre opérationnelle sera accompagnée de la mise en place d'indicateurs permettant un suivi et un pilotage régulier. En complément, La fiabilisation des bases clients se poursuit afin de s'assurer de la qualité des données d'identité essentielles et permettre un criblage efficace de ces bases. Ce chantier doit améliorer le niveau de connaissance client sur le long terme pour en faire un facteur de loyauté et prévenir et détecter les risques, notamment de blanchiment et de financement du terrorisme. Enfin, et grâce aux travaux réalisés sur le Corpus normatif, le Groupe a lancé en 2020 une démarche d'amplification du partage du KYC. Plusieurs tests ont été lancés sur 2020 et font progressivement l'objet d'une généralisation. La feuille de route 2021 s'inscrit pleinement dans les démarches menées au cours des années précédentes : poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des Entrées En Relation, maintenir la démarche de fiabilisation des données pour pérenniser les travaux de remédiations réalisés, piloter et assurer le suivi de la révision périodique du KYC, déployer plus largement les échanges du KYC entre entités du Groupe et enfin, accompagner les entités dans leur chantier de conduite de changement visant à intégrer le KYC dans l'ensemble des démarches commerciales des conseillers.

Enfin, l'année 2021 a été marquée par la poursuite de la consolidation du programme relatif au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD). Le dispositif du Groupe Crédit Agricole déployé en 2018 dans le respect de ces nouvelles exigences a fait l'objet d'actions d'industrialisation et de remédiation, tout en inscrivant le Privacy by Design dans le cadre de la gouvernance de la donnée et des projets du Groupe.



# Comptes Consolidés

– 31 décembre 2021 –



***Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel  
Charente-Maritime Deux-Sèvres***

**COMPTES CONSOLIDES AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres en date du 28 janvier 2022 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 24 mars 2022

# SOMMAIRE

<b>CADRE GENERAL .....</b>	<b>6</b>
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....	6
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE.....	6
PRESENTATION DU GROUPE DE LA CAISSE REGIONALE .....	6
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE .....	6
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES.....	8
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....</b>	<b>9</b>
COMPTE DE RESULTAT.....	9
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....	10
BILAN ACTIF .....	11
BILAN PASSIF.....	11
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	12
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	13
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>14</b>
1 PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES. ....	14
1.1 Normes applicables et comparabilité .....	14
1.2 Principes et méthodes comptables.....	15
1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28).....	28
2 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE.....	30
3 GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE .....	31
3.1 Risque de crédit .....	31
3.2 Risque de marché .....	41
3.3 Risque de liquidité et de financement .....	44
3.4 Comptabilité de couverture .....	45
3.5 Risques opérationnels.....	48
3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires .....	48
4 NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....	49
4.1 Produits et charges d'intérêts.....	49
4.2 Produits et charges de commissions.....	49
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	49
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres .....	50
4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti.....	50
4.6 Produits (charges) nets des autres activités .....	50
4.7 Charges générales d'exploitation .....	50

4.8	<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	.50
4.9	<i>Coût du risque</i>	51
4.10	<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	51
4.11	<i>Impôts</i>	51
4.12	<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	52
5	INFORMATIONS SECTORIELLES	54
6	NOTES RELATIVES AU BILAN	54
6.1	<i>Caisse, banques centrales</i>	54
6.2	<i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	54
6.3	<i>Instruments dérivés de couverture</i>	55
6.4	<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	55
6.5	<i>Actifs financiers au coût amorti</i>	56
6.6	<i>Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue</i>	57
6.7	<i>Expositions au risque souverain</i>	58
6.8	<i>Passifs financiers au coût amorti</i>	58
6.9	<i>Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers</i>	59
6.10	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i>	59
6.11	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i>	60
6.12	<i>Immeubles de placement</i>	60
6.13	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	61
6.14	<i>Provisions</i>	61
6.15	<i>Capitaux propres</i>	62
6.16	<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>	64
6.17	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i>	64
7	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	65
7.1	<i>Détail des charges de personnel</i>	65
7.2	<i>Effectif moyen de la période</i>	65
7.3	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	65
7.4	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i>	65
7.5	<i>Autres avantages sociaux</i>	66
7.6	<i>Rémunérations de dirigeants</i>	66
8	CONTRATS DE LOCATION	66
8.1	<i>Contrats de location dont le Groupe est preneur</i>	66
8.2	<i>Contrats de location dont le Groupe est bailleur</i>	67
9	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	68
10	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	69

11	JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI .....	69
11.1	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur .....</i>	<i>71</i>
12	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2021.....	74
12.1	<i>Information sur les filiales .....</i>	<i>74</i>
12.2	<i>Composition du périmètre.....</i>	<i>74</i>
13	PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES .....	76
13.1	<i>Participations non consolidées .....</i>	<i>76</i>
13.2	<i>Informations sur les entités structurées non consolidées.....</i>	<i>76</i>
14	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2021 .....	77

## CADRE GENERAL

### Présentation juridique de l'entité

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHARENTE MARITIME  
DEUX-SEVRES  
14 rue Louis Tardy  
17 140 LAGORD  
Immatriculation au RCS de La Rochelle en date du 01/10/2016  
N° d'immatriculation : D399 354 810 (94D125)  
Code APE : 6419 Z

Forme Juridique : Société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Objet social : Réalisation de toutes opérations de crédit, de banque, de caution, de prises de participation, de finance, de courtage notamment d'assurance, de commission, d'arbitrage, de services d'investissement et de toutes activités connexes (opérations mobilières ou immobilières).

Sont rattachées à la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres, 62 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire. La Caisse régionale fait partie avec 38 autres Caisses Régionales du Groupe Crédit Agricole. Les Caisses locales détiennent la majeure partie des Caisses Régionales, sociétés coopératives et banques régionales de plein exercice. Les Caisses Régionales via la SAS Rue La Boétie, contrôlent majoritairement (55,5 %) le capital de Crédit Agricole S.A. cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

### Organigramme simplifié du Crédit Agricole

#### Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11.2 millions de sociétaires qui élisent quelques 28 536 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

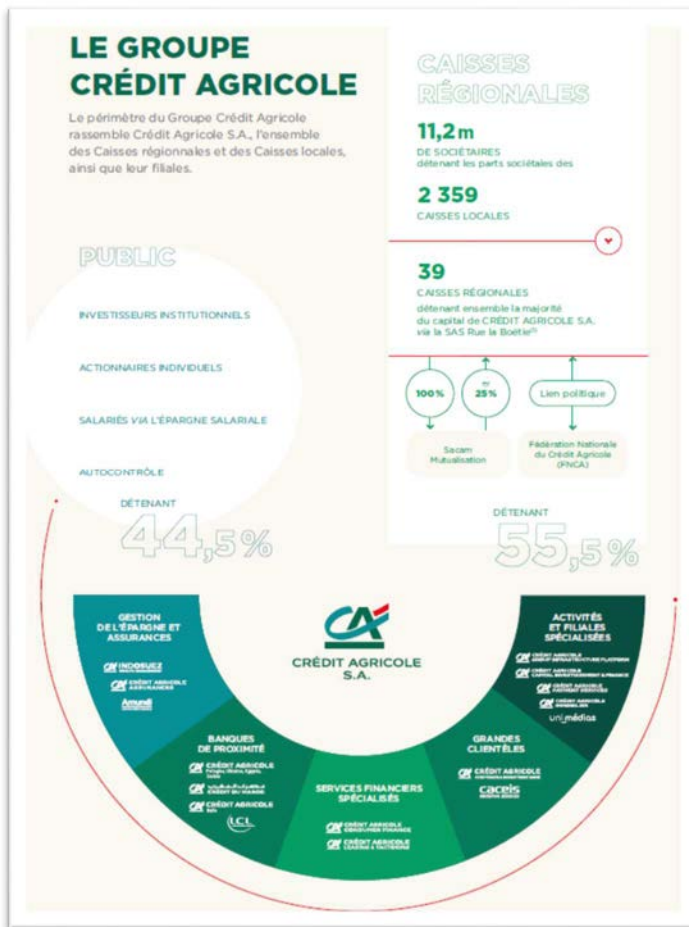
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

## Présentation du groupe de la Caisse Régionale

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.



En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse Régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées. Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a pas évolué au cours de l'année 2021.

Le Groupe est donc constitué de :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres
- 62 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse Régionale
- Fief Nouveau
- CMDS Immobilier
- Square Habitat Charente-Maritime Deux-Sèvres
- Fond dédié Force CM2S
- Les FCT CA Habitat 2017, 2018 & 2019, issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en Octobre 2015, Février 2017, Avril 2018 et Mai 2019.

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

### Relations internes au Crédit Agricole

#### ➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la

ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne non réglementée (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché. Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Opérations en devises**

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole S.A.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Mécanisme TLTRO III**

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021 puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Le traitement comptable retenu par le Groupe, sans changement par rapport à celui appliqué en 2020, consiste à comptabiliser les

bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, i.e. au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis.

Le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 - 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 - 31 décembre 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle. Ainsi, le Groupe estime bénéficier de l'obtention de l'ensemble des bonifications à l'échéance de ce financement du fait de la réalisation des conditions pour en bénéficier au 31 décembre 2021. Pour rappel, au 30 juin 2021, le taux d'intérêt retenu était le minimum entre le taux de Facilité des Dépôts et le MRO - 50 bps compte tenu des incertitudes que le Groupe avait à cette date, quant à l'atteinte des critères de variation de crédits éligibles pendant la période spéciale de référence additionnelle.

Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

### ➤ **Couverture des risques de Liquidité et de Solvabilité, et résolution bancaire**

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201 /879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« *extended SPE* ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2 <sup>[1]</sup>. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette <sup>[2]</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers. L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une

procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

#### ➤ **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant en 2013 et amendé par deux avenants en 2016, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1<sup>er</sup> mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première résiliation partielle correspondant à 35 % du dispositif des garanties Switch a eu lieu le 2 mars 2020, une deuxième correspondant à 15% du dispositif a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2021 et une dernière correspondant à la partie résiduelle de 50% du dispositif a eu lieu le 16 novembre 2021.

## Informations relatives aux parties liées

Les parties liées à la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, les entités assurant la gestion interne des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière, ainsi que les principaux dirigeants du groupe.

#### ➤ **Avec les Caisses locales affiliées à la Caisse régionale :**

Les Caisses locales détiennent 2 620 383 parts sociales de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres pour un montant de 39 961 milliers d'euros.

Les autres principales opérations intra groupe significatives concernent au 31/12/2021 :

- le compte courant bloqué (30 702 milliers d'euros)
- les TNMT aux Caisses locales (82 050 milliers d'euros)
- le compte courant ordinaire (5 923 milliers d'euros)

#### ➤ **Avec les filiales de la Caisse régionale :**

- Octroi d'une nouvelle avance consolidable à CMDS SQUARE HABITAT de 950 milliers d'euros.
- Octroi d'une nouvelle avance consolidable à FIEF NOUVEAU de 2 017 milliers d'euros.

#### ➤ **Avec Crédit Agricole SA :**

Dans le cadre du refinancement du groupe Crédit Agricole via les émissions obligataires SFH et CRH, la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a apporté en garantie respectivement 677 361 milliers d'euros et 148 035 milliers d'euros de créances habitat. Les risques et les avantages associés à ces créances sont conservés par la caisse régionale

[1] Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

[2] Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	4.1	258 787	252 138
Intérêts et charges assimilées	4.1	(94 489)	(93 919)
Commissions (produits)	4.2	164 694	153 689
Commissions (charges)	4.2	(35 281)	(28 892)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	2 962	2 001
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		(647)	(529)
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		3 609	2 530
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	30 074	8 976
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		1 869	(162)
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		28 205	9 138
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produits des autres activités	4.6	12 491	16 518
Charges des autres activités	4.6	(5 110)	(3 254)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>334 128</b>	<b>307 257</b>
Charges générales d'exploitation	4.7	(197 945)	(202 161)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(13 712)	(14 206)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>122 471</b>	<b>90 890</b>
Coût du risque	4.9	(13 189)	(12 240)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>109 282</b>	<b>78 650</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	776	207
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>110 058</b>	<b>78 857</b>
Impôts sur les bénéfices	4.11	(24 839)	(24 936)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>85 219</b>	<b>53 921</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>85 219</b>	<b>53 921</b>

(1) Correspond au résultat y compris Résultat net des activités abandonnées.

## RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Résultat net</b>		<b>85 219</b>	<b>53 921</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	1 565	(1 784)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)		-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.12	221 639	(59 287)
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>223 204</b>	<b>(61 071)</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(7 164)	3 090
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>4.12</b>	<b>216 040</b>	<b>(57 981)</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion		-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	197	384
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>197</b>	<b>384</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(51)	(99)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4.12</b>	<b>146</b>	<b>285</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.12</b>	<b>216 186</b>	<b>(57 696)</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>301 405</b>	<b>(3 775)</b>
Dont part du Groupe		301 405	(3 775)
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.12	(98)	378

## BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, banques centrales	6.1	61 729	66 801
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	60 918	189 890
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		3 842	6 302
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		57 076	183 588
Instruments dérivés de couverture	6.3	2 173	112
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6.4	1 493 206	1 229 411
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		90 558	91 386
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 402 648	1 138 025
Actifs financiers au coût amorti	6.5	14 274 916	13 118 850
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		1 588 332	1 217 786
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		12 428 206	11 701 586
<i>Titres de dettes</i>		258 378	199 478
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 959	15 289
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	35 573	37 378
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	221 553	249 303
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
Participation aux bénéfices différée		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement	6.12	14 502	14 756
Immobilisations corporelles	6.13	141 079	137 242
Immobilisations incorporelles	6.13	4 280	4 302
Ecarts d'acquisition		1 077	1 077
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>16 315 965</b>	<b>15 064 411</b>

## BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	4 262	5 718
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		4 262	5 718
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture	6.3	30 009	51 274
Passifs financiers au coût amorti	6.8	13 462 628	12 477 389
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		8 073 139	7 493 787
<i>Dettes envers la clientèle</i>		5 339 395	4 930 573
<i>Dettes représentées par un titre</i>		50 094	53 029
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 155	2 446
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	220 770	238 710
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	6.14	48 444	48 808
Dettes subordonnées		-	-
<b>Total dettes</b>		<b>13 770 268</b>	<b>12 824 345</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>2 545 697</b>	<b>2 240 066</b>
Capitaux propres part du Groupe		<b>2 545 686</b>	<b>2 240 055</b>
Capital et réserves liées		280 457	269 056
Réserves consolidées		1 797 919	1 751 174
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		382 091	165 904
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	-
Résultat de l'exercice		85 219	53 921
Participations ne donnant pas le contrôle		<b>11</b>	<b>11</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>16 315 965</b>	<b>15 064 411</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe										Participations ne donnant pas le contrôle					
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Capitaux propres	Capitaux propres consolidés	
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			Total des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>																
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2020 Publié</b>	111 798	1 910 503	-	-	2 022 301	(118)	223 718	223 600	-	2 245 900	8	-	-	-	8	2 245 910
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2020</b>	111 798	1 910 503	-	-	2 022 301	(118)	223 718	223 600	-	2 245 900	8	-	-	-	8	2 245 910
Augmentation de capital	7 079	-	-	-	7 079	-	-	-	-	7 079	-	-	-	-	-	7 079
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2020	-	(7 411)	-	-	(7 411)	-	-	-	-	(7 411)	-	-	-	-	-	(7 411)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	(1 833)	-	-	(1 833)	-	-	-	-	(1 833)	3	-	-	-	3	(1 830)
Mouvements liés aux paiements en actions	-	631	-	-	631	-	-	-	-	631	-	-	-	-	-	631
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	7 079	(8 613)	-	-	(1 534)	-	-	-	-	(1 534)	3	-	-	-	3	(1 531)
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	(378)	-	-	(378)	285	(57 981)	(57 696)	-	(58 074)	-	-	-	-	-	(58 074)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(378)	-	-	(378)	-	378	378	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	53 921	53 921	-	-	-	-	-	53 921
Autres variations	-	(158)	-	-	(158)	-	-	-	-	(158)	-	-	-	-	-	(158)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2020</b>	118 877	1 901 354	-	-	2 020 231	167	165 737	165 904	53 921	2 240 055	11	-	-	-	11	2 240 068
Affectation du résultat 2020	-	53 921	-	-	53 921	-	-	-	(53 921)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2021</b>	118 877	1 955 275	-	-	2 074 152	167	165 737	165 904	-	2 240 055	11	-	-	-	11	2 240 068
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC (2)	-	192	-	-	-	-	-	-	-	192	-	-	-	-	-	192
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2021 retraité</b>	118 877	1 955 467	-	-	2 074 152	167	165 737	165 904	-	2 240 247	11	-	-	-	11	2 240 260
Augmentation de capital	11 401	-	-	-	11 401	-	-	-	-	11 401	-	-	-	-	-	11 401
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2021	-	(6 708)	-	-	(6 708)	-	-	-	-	(6 708)	-	-	-	-	-	(6 708)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	(2)	-	-	(2)	-	-	-	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)
Mouvements liés aux paiements en actions	-	170	-	-	170	-	-	-	-	170	-	-	-	-	-	170
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	11 401	(6 540)	-	-	4 861	-	-	-	-	4 861	-	-	-	-	-	4 861
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	98	-	-	98	146	216 040	216 186	-	216 284	-	-	-	-	-	216 284
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	95	-	-	95	-	(95)	(95)	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	85 219	85 219	-	-	-	-	-	85 219
Autres variations (3)	-	(926)	-	-	(734)	-	-	-	-	(926)	-	-	-	-	-	(926)
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	130 278	1 948 099	-	-	2 078 377	313	381 777	382 090	85 219	2 545 685	11	-	-	-	11	2 545 698

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(2) Impact estimé de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies (Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité). Au 1er janvier 2021, l'impact sur les capitaux propres aurait été de +259 milliers d'euros (+192 milliers d'euros net d'effet de la fiscalité).

(3) Le régime de retraite répondant aux conditions de l'article 137-11, maintenu en sus de la création d'un nouveau régime défini selon les prérogatives de l'article 137-11-2, a nécessité une régularisation de 1 239 milliers d'euros au titre des exercices antérieurs, ayant vocation à progressivement se retourner jusqu'au 31 décembre 2024.

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>110 058</b>	<b>78 857</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		13 698	14 020
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.16	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		9 710	11 548
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		-	-
Résultat net des activités d'investissement		(776)	(207)
Résultat net des activités de financement		44	66
Autres mouvements		(24 001)	12 695
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>		<b>(1 325)</b>	<b>38 122</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		743 795	734 829
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(364 173)	(184 205)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		70 799	(154 494)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		20 207	(26 908)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts versés		(29 965)	(32 914)
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>440 663</b>	<b>336 308</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>		<b>549 396</b>	<b>453 287</b>
<b>Flux liés aux participations (1)</b>		<b>(5 501)</b>	<b>22 772</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>		<b>(16 988)</b>	<b>(11 636)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>(22 489)</b>	<b>11 136</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)</b>		<b>4 691</b>	<b>(334)</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>(2 296)</b>	<b>15 477</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>		<b>2 395</b>	<b>15 143</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>		<b>529 302</b>	<b>479 566</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>850 586</b>	<b>371 020</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		66 801	93 491
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		783 785	277 529
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>1 379 696</b>	<b>850 586</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		61 729	66 801
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		1 317 967	783 785
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>		<b>529 110</b>	<b>479 566</b>

\* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

\*\* Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus)

(1) Flux liés aux participations : Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

(2) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : il comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres à ses actionnaires, à hauteur de 6 510 milliers d'euros pour l'année 2021

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

## 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

### 1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2021 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_en](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en)

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2020.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2021 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2021.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16</b> Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2	1 <sup>er</sup> janvier 2021 (1)	Oui
<b>Amendement à IFRS 4</b> Report facultatif de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités qui exercent principalement des activités d'assurance, y compris les entités du secteur de l'assurance appartenant à un conglomérat financier au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Non
<b>Amendement à IFRS 16</b> 2 <sup>nd</sup> amendement sur les concessions de loyers liées à la COVID-19	1 <sup>er</sup> avril 2021	Non

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### Réformes des indices de référence

Le Groupe Crédit Agricole a mis en œuvre début 2019 un programme pour préparer et encadrer la transition des indices de référence pour l'ensemble de ses activités, avec une déclinaison en projets dédiés dans chaque entité impactée. Ce programme s'est inscrit dans les calendriers et standards définis par les travaux de place - dont certains auxquels le Crédit Agricole a activement participé - et le cadre réglementaire européen (BMR).

Conformément aux recommandations des groupes de travail nationaux et des autorités, le Groupe a privilégié autant que possible des bascules vers les indices alternatifs par anticipation de la disparition des indices de référence tout en visant le respect des échéances fixées par la place voire imposées par les autorités et autant que possible les jalons incitatifs. D'importants investissements et une forte mobilisation des équipes opérationnelles et des métiers ont été mis en œuvre pour adapter les outils et absorber la charge de travail induite par les transitions, y compris pour la modification des contrats. Il est à noter que les développements informatiques ont été très dépendants du calendrier de détermination des indices alternatifs cibles aux LIBOR et de l'émergence de standards de marché.

La réalisation ordonnée et maîtrisée de ces transitions a été assurée par l'ensemble des actions entreprises depuis 2019. Au second semestre 2021, les entités ont notamment concentré leurs efforts sur la finalisation de l'ensemble des développements informatiques et l'intensification de l'information et des interactions avec les clients pour leur expliquer plus en détail les modalités de transition et poursuivre les efforts engagés pour prévenir les risques de conduite.

Les travaux menés ont également permis de mettre les entités du Groupe en capacité de gérer les nouvelles offres de produits RFR tout en préservant l'expérience et la satisfaction client.

### Bilan des transitions au 31/12/2021

Pour la plupart des entités et activités concernées, les plans de transition proactifs ont été activés dès que possible en 2021 avec une intensification au deuxième semestre : prêts / emprunts de cash entre entités du Groupe, émissions obligataires du Crédit Agricole SA, comptes de dépôts clientèle, dérivés de taux compensés transitionnés en masse via les cycles de conversion des chambres de compensation en octobre (EONIA) et en décembre (LIBOR hors USD).

L'activation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 des clauses de fallback - considérées comme un « filet de sécurité » - a concerné une faible part du stock de contrats impactés par les modifications d'indice de référence. Toutefois, pour les dérivés non compensés et couverts par le protocole fallbacks ISDA, les acteurs de marché ont largement privilégié l'activation des fallbacks.

A l'échelle du Groupe Crédit Agricole, peu de contrats référençant l'EONIA ou les LIBOR CHF, EUR, GBP et JPY n'ont pas pu faire l'objet d'une renégociation avant le 31 décembre 2021 ou être basculés sur un indice alternatif par activation de la clause de fallback. Ce stock résiduel de contrats concerne soit des négociations non finalisées au 31 décembre qui devraient aboutir début 2022, soit des contrats qui bénéficient ou bénéficieront des dispositifs législatifs en vigueur.

### Gestion des risques

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence disparaissant ou devenant non représentatifs au 31 décembre 2021 et la mise en conformité avec la réglementation BMR, les travaux du projet ont également porté sur la gestion et le contrôle des risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels, juridiques et conformité en particulier sur le volet protection des clients (prévention du « conduct risk »).

Pour exemple, sur le volet financier, le risque de fragmentation du marché induit par l'utilisation de types de taux différents (calcul de taux prédéterminé en début de période d'intérêt dit « forward looking » ou calcul de taux post-déterminé dit « backward looking ») et de conventions différentes selon les classes d'actifs / devises peut conduire à des risques financiers pour les acteurs du secteur. Il est néanmoins anticipé que ces risques, clairement identifiés au sein du Groupe, devraient tendre à s'amoinrir au fur et à mesure que les standards de marché émergeront et que le secteur privé - avec le soutien des banques - sera en capacité de gérer cette fragmentation.

### LIBOR USD :

En 2022, les travaux du programme de transition se poursuivent, notamment pour préparer la cessation de la publication du LIBOR USD ou sa non représentativité en juin 2023. Ce volet concerne en premier lieu la banque d'investissement CACIB, entité du Groupe la plus exposée à cet indice. Pour la transition du LIBOR USD, la mise en œuvre d'un dispositif législatif sera confirmé ultérieurement par les autorités britanniques, les autorités américaines ayant pour leur part déjà validé la désignation de taux de remplacement statutaires pour les contrats de droit New-Yorkais.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent être maintenues malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe applique ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture sur les indices concernés, peuvent en bénéficier au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres ne détient plus d'instruments de couverture impactés par la réforme et sur lesquels pouvaient subsister des incertitudes.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes.

Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas dé-comptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme et sous réserve d'équivalence économique.

Au 31 décembre 2021, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

(en milliards d'euros)	EONIA	LIBOR USD	LIBOR GBP	LIBOR JPY	LIBOR CHF	LIBOR EUR
Total des actifs financiers hors dérivés	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers hors dérivés	-	-	-	-	-	-
Total des notionnels des dérivés	-	-	-	-	-	-

En l'absence d'annonces relatives à un remplacement prochain des indices EURIBOR, WIBOR et STIBOR, ceux-ci ont été exclus des données quantitatives fournies.

Les encours en LIBOR USD reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 30/06/2023, date de disparition ou de non représentativité des « tenors » JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois.

Pour les autres indices, les contrats basculés vers le taux alternatif par activation de la clause de fallback ont été exclus du recensement. Par conséquent, les encours en EONIA et LIBOR CHF correspondent aux contrats dont la renégociation contractuelle n'était pas totalement finalisée au 31 décembre 2021 et pour lesquels il n'est pas prévu de recours aux dispositifs législatifs en vigueur. Les encours en LIBOR GBP et JPY correspondent au stock résiduel de contrats pour lesquels les renégociations avec les clients n'ont pas abouti et qui devraient être couverts par le dispositif de la Commission Européenne en cours de mise en place<sup>1</sup>.

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

### Conséquences comptables de la décision IFRS IC d'avril 2021 sur l'attribution d'avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services pour les régimes à prestations définies

En décembre 2020, l'IFRS IC a été saisi d'une question portant sur la méthodologie de calcul des dettes actuarielles des régimes à prestations définies et sur la période d'acquisition des droits à retenir pour lesquels le nombre d'années d'ancienneté donnant lieu à attribution de droits est plafonné. Parmi plusieurs approches analysées, l'IFRS IC a retenu l'approche consistant à linéariser sur la période plafonnée précédant l'âge de retraite permettant d'obtenir les droits.

Les plans concernés par la décision IFRS IC IAS 19 sont ceux pour lesquels :

1. L'attribution de droits est conditionnée par la présence dans l'entreprise au moment du départ en retraite (avec perte de tout droit en cas de départ anticipé) ;
2. Les droits dépendent de l'ancienneté, mais sont plafonnés à partir d'un certain nombre d'années d'ancienneté.

Cette décision constitue un changement de méthode dans les approches retenues par le Groupe.

L'impact de cette décision, qui a été enregistré au 1er janvier 2021 sans comparatif, s'élève à 259 milliers d'euros en termes de dettes actuarielles (Cf. note 7 – Avantages au personnel et autres rémunérations).

Au 31 décembre 2021, les impacts sur les états s'élèvent à 182 milliers d'euros d'excédent d'actif (enregistré en note 6.11 – Comptes de régularisation) en contrepartie des capitaux propres (effet de 135

milliers d'euros après prise en compte des effets fiscaux – Cf. Tableau de variation des capitaux propres). Ces impacts ne sont pas jugés significatifs.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>Améliorations des IFRS cycle 2018-2020</b> - IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière, - IFRS 9 Instruments financiers, et - IAS 41 Agriculture	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Oui
<b>Amendement à IFRS 3</b> Références au cadre conceptuel	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Oui
<b>Amendement à IAS 16</b> Produits de la vente avant l'utilisation prévue	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Oui
<b>Amendement à IAS 37</b> Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Oui
<b>IFRS 17</b> Contrats d'assurance	1 <sup>er</sup> janvier 2023	Non

### Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2021

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2021 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2021.

## 1.2 Principes et méthodes comptables

### ➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de *stock-options* ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

<sup>1</sup>Date prévisionnelle : fin T1 2022.

## ➤ Instruments financiers (IFRS 9, IAS 32 et 39)

### ✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation / provisionnement du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Les « actifs financiers dits verts » et « green bonds » (au passif) comprennent des instruments variés ; ils portent notamment sur des emprunts permettant de financer des projets environnementaux. Il est rappelé que l'ensemble des instruments financiers portant cette qualification ne présentent pas nécessairement une rémunération variant en fonction de critères ESG. Cette terminologie est susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation européenne à venir. Ces instruments sont comptabilisés conformément à IFRS 9 selon les principes énoncés ci-après.

### ✓ Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

#### • Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

#### • Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les instruments de dette, soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant peut être ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (Cf. paragraphe "Provisionnement pour risque de crédit").

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

## ✓ Actifs financiers

### • Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (par exemple des prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (par exemple des actions).

Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti (instruments de dette uniquement) ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables pour les instruments de dette, non recyclables pour les instruments de capitaux propres).

### • Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépendent de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminée par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le modèle collecte et vente dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle autre / vente dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre / vente.

- Les caractéristiques contractuelles (test "*Solely Payments of Principal & Interests*" ou test "SPPI") :

Le test "SPPI" regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou *Benchmark test*) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des "tranches").

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas, le test "SPPI" nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "look-through" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test "SPPI" peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

○ Instruments de dette

		Modèles de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre / Vente
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat (Test SPPI N/A)

❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de règlement-livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des prêts et créances, et des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit ».

❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres

recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit" (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;
- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.
- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test "SPPI". C'est notamment le cas des OPC (Organismes de Placement Collectif) ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres choisit la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation au titre du risque de crédit.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature dont le modèle de gestion est « Autre / vente » sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature, par échec au test SPPI, sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

○ Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement et une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

- ❖ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique à la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat si :

- le droit de l'entité d'en percevoir le paiement est établi ;
- il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;
- le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

- *Décomptabilisation des actifs financiers*

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés, ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégoiés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test "SPPI".

- *Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)*

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

- Evaluation des impacts en compte de résultat des actifs financiers désignés

En vertu de l'approche par superposition, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres continue d'appliquer pour la reconnaissance du résultat des actifs financiers désignés les principes et méthodes comptables que la Caisse régionale de Crédit

Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres applique sous IAS 39 :

- ❖ Actifs financiers au coût amorti selon IAS 39 (actifs détenus jusqu'à l'échéance / prêts et créances)

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement pour leur juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- ❖ Actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations recyclables sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Dépréciation selon IAS 39 des actifs financiers désignés

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

#### ✓ **Passifs financiers**

- *Classement et évaluation des passifs financiers*

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

- ❖ Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

- ❖ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable (auquel cas les variations de valeur liées au risque de crédit propre sont enregistrées en résultat, comme prévu par la norme).

- ❖ Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ces passifs sont enregistrés en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- ❖ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des "Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18 "Provisions".

- *Reclassement de passifs financiers*

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

- *Distinction dettes – capitaux propres*

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- *Décomptabilisation et modification des passifs financiers*

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistré comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout

différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote / surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

- ✓ **Intérêts négatifs sur actifs et passifs financiers**

Conformément à la décision de l'IFRS IC de janvier 2015, les produits d'intérêt négatifs (charges) sur actifs financiers ne répondant pas à la définition d'un revenu au sens d'IFRS 15 sont comptabilisés en charges d'intérêts en compte de résultat, et non en réduction du produit d'intérêts. Il en est de même pour les charges d'intérêts négatives (produits) sur passifs financiers.

- ✓ **Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit**

- *Champ d'application*

Conformément à IFRS 9, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "*ECL*") sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS 16 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

- *Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement*

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Stages*) :

- 1<sup>ère</sup> étape (Stage 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2<sup>ème</sup> étape (Stage 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3<sup>ème</sup> étape (Stage 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *Stage 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *Stage 2*, puis en *Stage 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

A compter de l'arrêté du 31 décembre 2021, le terme « Bucket » qui était utilisé depuis le passage à IFRS 9 est remplacé par le terme « Stage » dans l'ensemble des états financiers.

N.B. Il s'agit uniquement d'un changement de terminologie, sans impact sur la comptabilisation des ajustements pour pertes de crédit (ECL).

#### ○ Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (*Stage 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation de défaut (appréciation par la Direction des Risques).

#### ○ La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

##### • Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les  *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "*LGD*").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

##### • Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Stages*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en *Stage 2* (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Stage 1* à *Stage 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Stage 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Stage 1*).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Stage 1* et dépréciées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés "*Investment Grade*", en date d'arrêt, seront classés en *Stage 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés "*Non-Investment Grade*" (NIG), en date d'arrêt, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Stage 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Stage 3*).

- *Restructurations pour cause de difficultés financières*

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la

dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre "Facteurs de risque" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances pour difficultés financières du débiteur correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit à ce titre, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Par "modification de contrat", sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'aurait pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par "refinancement", sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Stage 3*).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de "créance restructurée" est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation liée à ce type d'événement, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt "restructuré", actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en "Produit Net Bancaire".

- *Irrécouvrabilité*

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, une dépréciation en *Stage 3* aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en "Produit net bancaire" pour les intérêts.

#### ✓ Instruments financiers dérivés

##### • Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres recyclables s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

##### • La comptabilité de couverture

###### ○ Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro-couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

###### ○ Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

###### ○ Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement, sauf en cas de disparition de l'élément couvert :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument dérivé continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que les flux couverts de l'élément couvert affectent le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est en pratique amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

##### • Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le

dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

#### ✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

##### • Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les *Credit default Swaps* (CDS) nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

##### • Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence

réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagee sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagee sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

#### ✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

#### ✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres*

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

#### ✓ **Engagements de financement et garanties financières donnés**

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre "Dépréciation" ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

#### ➤ **Provisions (IAS 37 et 19)**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.18 "Provisions".

#### ➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies ;
- les autres avantages à long terme (médaillages du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

#### ✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- *Régimes à prestations définies*

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

Conformément à la norme IAS 19, Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables. Les écarts actuariels sont constitués des ajustements liés à l'expérience (différence entre ce qui a été estimé et ce qui s'est produit) et de l'effet des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies. La différence entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs de régimes est constaté en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- *Régimes à cotisations définies*

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

✓ **Autres avantages à long terme**

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

➤ **Impôts courants et différés (IAS 12)**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôt sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

L'impôt exigible et différé sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable,

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt courant lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable. Ces risques sont par ailleurs pris en compte dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôts courants et différés.

L'interprétation IFRIC 23 portant sur l'évaluation des positions fiscales incertaines s'applique dès lors qu'une entité a identifié une ou des incertitudes à propos de positions fiscales prises concernant ses impôts. Elle apporte également des précisions sur leurs estimations :

- l'analyse doit être fondée sur une détection à 100 % de l'administration fiscale ;
- le risque fiscal doit être comptabilisé au passif dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que les autorités fiscales remettent en cause le traitement retenu, pour un montant reflétant la meilleure estimation de la Direction ;
- en cas de probabilité supérieure à 50 % de remboursement par l'administration fiscale, une créance doit être comptabilisée.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur les bénéfices" du compte de résultat.

#### ➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises

résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

#### ➤ Opérations en devises (IAS 21)

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

#### ➤ Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif (en application d'IFRS 9).

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associée à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).

1. Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
2. Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

### ➤ Contrats de location (IFRS 16)

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

#### Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

• S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :

1. Sortir du bilan l'immobilisation louée ;
2. Constater une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
3. Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée ;
4. Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.

• S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

#### Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans. Lorsque le preneur estime qu'il est raisonnablement certain de ne pas exercer l'option de sortie au bout de 3 ans, le principe Groupe applicable aux contrats à durée indéterminée ou renouvelables par tacite prolongation (i.e. première option de sortie post 5 ans) sera appliqué aux baux commerciaux français dans la majeure partie des cas, à la date

de début du contrat de location. Ainsi, la durée sera estimée à 6 ans. Le principe Groupe (première option de sortie post 5 ans) peut ne pas être appliqué dans certains cas spécifiques, par exemple pour un bail dans lequel les options de sortie intermédiaires ont été abandonnées (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers) ; dans ce cas, il conviendra de retenir une durée de location initiale de 9 ans (sauf anticipation d'une tacite prolongation de 3 ans maximum dans le cas général).

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers. Il reflète les conditions du bail (durée, garantie, environnement économique...) – le Groupe applique sur ce point la décision de l'IFRS IC du 17 septembre 2019 depuis la mise en œuvre d'IFRS 16.

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan. Les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

#### ➤ Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes "Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées".

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des actifs destinés à être cédés.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

### 1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

#### ➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

#### ✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existantes dans le référentiel international sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politiques commerciales communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

#### ✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi, au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

## ➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

## ➤ Retraitements et éliminations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres effectue les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

## ➤ Conversion des états financiers des activités à l'étranger (IAS 21)

Les états financiers des entités représentant une « activité à l'étranger » (filiale, succursale, entreprise associée ou une coentreprise) sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère ci-avant) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis à leur cours de change historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

## ➤ Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition

### ✓ Evaluation et comptabilisation des écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun qui sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. En l'absence d'une norme IFRS ou d'une interprétation spécifiquement applicable à une opération, la norme IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs laisse la possibilité de se référer aux positions officielles d'autres organismes de normalisation. Ainsi, le Groupe a choisi d'appliquer la norme américaine ASU 805-50, qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS, pour le traitement des regroupements d'entreprise sous contrôle commun aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat.

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquireur réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation préexistante entre l'acquireur et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquireur pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquireur ou à ses anciens actionnaires des frais connexes à l'acquisition qu'ils ont pris en charge pour le compte de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération d'acquisition est hautement probable, ils sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation".

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, dans la rubrique "Ecarts d'acquisition" lorsque l'entité acquise est intégrée globalement, et au sein de la rubrique "Participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence.

Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

#### ✓ **Dépréciation des écarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

#### ✓ **Variations du pourcentage d'intérêt post-acquisition et écarts d'acquisition**

En cas d'augmentation ou de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive sans perte de contrôle, il n'y a pas d'impact sur le montant d'écart d'acquisition comptabilisé à l'origine du regroupement d'entreprises.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste "Réserves consolidées" part du Groupe.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en "Réserves consolidées" part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

#### ✓ **Options de vente accordées aux actionnaires minoritaires**

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation

initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;

- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

## 2 **Principales opérations de structure et événements significatifs de la période**

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2021 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 13 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021".

### ➤ **Crise sanitaire liée à la COVID-19**

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise liée au Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

### **Prêts Garantis par l'Etat (PGE)**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif de Prêts Garantis par l'Etat.

Ces prêts appartiennent à un modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc enregistrés au coût amorti.

Au 31 décembre 2021, le solde des encours des prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres s'élève à 200 351 milliers d'euros.

### **Risque de crédit**

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

### ➤ **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1<sup>er</sup> mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15% complémentaires et la totalité de la part résiduelle de 50% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

#### ► Litige image chèque

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC – Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 987 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision de celui-ci a été constatée dans les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres au 31 décembre 2021.

## 3 *Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture*

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres est assurée par la Direction. Cette direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir. Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

### 3.1 *Risque de crédit*

#### 3.1.1 *Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période*

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

**Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes**

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2020</b>	199 495	(19)	-	-	-	-	199 495	(19)	199 476
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	199 495	(17)	-	-	-	-	199 495	(17)	199 478
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	58 948	(49)	-	-	-	-	58 948	(49)	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (1)	82 321	(57)	-	-	-	-	82 321	(57)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(23 373)	8	-	-	-	-	(23 373)	8	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	258 443	(66)	-	-	-	-	258 443	(66)	258 377
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2021</b>	258 443	(66)	-	-	-	-	258 443	(66)	258 377
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

**Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2020</b>	7 542	-	-	-	-	-	7 542	-	7 542
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	7 542	-	-	-	-	-	7 542	-	7 542
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	1 439	-	-	-	-	-	1 439	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (1)	6 234	(11)	-	-	-	-	6 234	(11)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(4 795)	11	-	-	-	-	(4 795)	11	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	8 981	-	-	-	-	-	8 981	-	8 981
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(28)	-	-	-	-	-	(28)	-	-
<b>Au 31 décembre 2021</b>	8 953	-	-	-	-	-	8 953	-	8 953
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

**Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle**

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>11 195 385</b>	<b>(34 764)</b>	<b>506 599</b>	<b>(40 394)</b>	<b>193 819</b>	<b>(119 064)</b>	<b>11 895 803</b>	<b>(194 222)</b>	<b>11 701 581</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>(397 415)</b>	<b>(6 945)</b>	<b>386 438</b>	<b>7 220</b>	<b>10 977</b>	<b>(3 560)</b>	-	<b>(3 285)</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(627 505)	3 785	627 505	(13 361)				(9 576)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	234 878	(10 782)	(234 878)	19 647				8 865	
Transferts vers Stage 3 (1)	(10 947)	144	(13 977)	1 513	24 924	(8 572)		(6 915)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	6 159	(92)	7 788	(579)	(13 947)	5 012		4 341	
<b>Total après transferts</b>	<b>10 797 970</b>	<b>(41 710)</b>	<b>893 037</b>	<b>(33 174)</b>	<b>204 796</b>	<b>(122 618)</b>	<b>11 895 803</b>	<b>(197 502)</b>	<b>11 698 301</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>820 223</b>	<b>1 821</b>	<b>(51 174)</b>	<b>(21 301)</b>	<b>(32 969)</b>	<b>23 221</b>	<b>736 080</b>	<b>3 741</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... (2)	2 777 122	(12 673)	85 541	(7 383)			2 862 663	(20 056)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(1 924 499)	6 620	(136 645)	7 965	(23 226)	21 122	(2 084 370)	35 707	
Passages à perte					(9 656)	9 264	(9 656)	9 264	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	(70)	35	(87)	121	(157)	156	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		7 874		(21 918)		(8 708)		(22 752)	
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(32 400)	-	-	-	-	1 422	(32 400)	1 422	
<b>Total</b>	<b>11 618 193</b>	<b>(39 889)</b>	<b>841 863</b>	<b>(54 475)</b>	<b>171 827</b>	<b>(99 397)</b>	<b>12 631 883</b>	<b>(193 761)</b>	<b>12 438 122</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(10 493)		(160)		736		(9 917)		
<b>Au 31 décembre 2021 (4)</b>	<b>11 607 700</b>	<b>(39 889)</b>	<b>841 703</b>	<b>(54 475)</b>	<b>172 563</b>	<b>(99 397)</b>	<b>12 621 966</b>	<b>(193 761)</b>	<b>12 428 205</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

(4) Au 31 décembre 2021, l'encours des prêts garantis par l'Etat (PGE) [i.e. capital restant dû] accordés à la clientèle par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 200 351 milliers d'euros.

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Titres de dettes**

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>91 381</b>	<b>(5)</b>	-	-	-	-	<b>91 381</b>	<b>(5)</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>91 386</b>	<b>(5)</b>	-	-	-	-	<b>91 386</b>	<b>(5)</b>
<b>Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(955)</b>	<b>(45)</b>	-	-	-	-	<b>(955)</b>	<b>(45)</b>
Réévaluation de juste valeur sur la période	(944)		-	-	-	-	(944)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... (1)	117 368	(478)	-	-	-	-	117 368	(478)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(117 379)	485	-	-	-	-	(117 379)	485
Passages à perte								
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(52)						(52)
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>90 431</b>	<b>(50)</b>	-	-	-	-	<b>90 431</b>	<b>(50)</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (2)	127		-	-	-	-	127	
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>90 558</b>	<b>(50)</b>	-	-	-	-	<b>90 558</b>	<b>(50)</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(2) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Prêts et créances sur les établissements de crédit**

Néant

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Prêts et créances sur la clientèle**

Néant

**Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>1 351 455</b>	<b>(5 137)</b>	<b>29 164</b>	<b>(2 038)</b>	<b>7 415</b>	<b>(1 038)</b>	<b>1 388 034</b>	<b>(8 213)</b>	<b>1 379 821</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>(13 616)</b>	<b>(265)</b>	<b>13 616</b>	<b>418</b>	-	-	-	153	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(26 549)	255	26 549	(473)				(218)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	12 933	(520)	(12 933)	891				371	
Transferts vers Stage 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>1 337 839</b>	<b>(5 402)</b>	<b>42 780</b>	<b>(1 620)</b>	<b>7 415</b>	<b>(1 038)</b>	<b>1 388 034</b>	<b>(8 060)</b>	<b>1 379 974</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(45 152)</b>	<b>(903)</b>	<b>(14 908)</b>	<b>(79)</b>	<b>(935)</b>	<b>77</b>	<b>(60 995)</b>	<b>(905)</b>	
Nouveaux engagements donnés (1)	721 125	(4 256)	7 637	(807)			728 762	(5 063)	
Extinction des engagements	(766 316)	3 143	(22 509)	1 826	(16)	2	(788 841)	4 971	
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	210	-	(1 097)	-	76	-	(811)	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	39	-	(36)	(1)	(919)	(1)	(916)	(2)	
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>1 292 687</b>	<b>(6 305)</b>	<b>27 872</b>	<b>(1 699)</b>	<b>6 480</b>	<b>(961)</b>	<b>1 327 039</b>	<b>(8 965)</b>	<b>1 318 074</b>

(1) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

**Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>260 286</b>	<b>(1 750)</b>	<b>2 578</b>	<b>(427)</b>	<b>2 671</b>	<b>(2 212)</b>	<b>265 535</b>	<b>(4 389)</b>	<b>261 146</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>62</b>	<b>(78)</b>	<b>(62)</b>	<b>98</b>	-	-	-	20	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 458)	10	1 458	(72)				(62)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1 520	(88)	(1 520)	170				82	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>260 348</b>	<b>(1 828)</b>	<b>2 516</b>	<b>(329)</b>	<b>2 671</b>	<b>(2 212)</b>	<b>265 535</b>	<b>(4 369)</b>	<b>261 166</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(27 470)</b>	<b>(363)</b>	<b>915</b>	<b>(133)</b>	<b>(543)</b>	<b>238</b>	<b>(27 098)</b>	<b>(258)</b>	
Nouveaux engagements donnés (2)	45 344	(1 029)	1 236	(170)			46 580	(1 199)	
Extinction des engagements	(63 788)	664	(321)	57	(426)	425	(64 535)	1 146	
Passages à perte	-	-	-	-	(117)	117	(117)	117	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	3	-	(20)	-	(305)	-	(322)	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(9 026)	(1)	-	-	-	1	(9 026)	-	
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>232 878</b>	<b>(2 191)</b>	<b>3 431</b>	<b>(462)</b>	<b>2 128</b>	<b>(1 974)</b>	<b>238 437</b>	<b>(4 627)</b>	<b>233 810</b>

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

### 3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Stage 3).

#### Actifs financiers non soumis aux exigences de dépréciation (comptabilisés à la juste valeur par résultat)

	Au 31 décembre 2021						
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Actifs détenus en garantie					
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)</b>	<b>29 443</b>	-	-	-	-	-	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 842	-	-	-	-	-	
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	25 601	-	-	-	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>2 173</b>	-	-	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>31 616</b>	-	-	-	-	-	

	Au 31 décembre 2020						
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Actifs détenus en garantie					
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)</b>	<b>44 387</b>	-	-	-	-	-	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6 302	-	-	-	-	-	
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	38 085	-	-	-	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>112</b>	-	-	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>44 499</b>	-	-	-	-	-	

#### Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

	Au 31 décembre 2021						
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Actifs détenus en garantie					
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>90 557</b>	-	-	-	-	-	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-	
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-	
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-	
<b>Titres de dettes</b>	<b>90 557</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-	
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>12 695 538</b>	<b>-</b>	<b>3 807 581</b>	<b>397 720</b>	<b>4 254 301</b>	<b>-</b>	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	73 167	-	19 933	3 829	24 646	-	
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>8 953</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-	
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>12 428 207</b>	<b>-</b>	<b>3 807 581</b>	<b>397 720</b>	<b>4 254 301</b>	<b>-</b>	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	73 167	-	19 933	3 829	24 646	-	
<b>Titres de dettes</b>	<b>258 378</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>12 786 095</b>	<b>-</b>	<b>3 807 581</b>	<b>397 720</b>	<b>4 254 301</b>	<b>-</b>	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	73 167	-	19 933	3 829	24 646	-	

	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	91 385	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	91 385	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	11 908 607	-	3 588 634	386 643	3 890 537	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	74 761	-	21 743	3 180	24 065	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	7 542	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	11 701 587	-	3 588 634	386 643	3 890 537	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	74 761	-	21 743	3 180	24 065	-
<b>Titres de dettes</b>	199 478	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	11 999 992	-	3 588 634	386 643	3 890 537	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	74 761	-	21 743	3 180	24 065	-

### Engagements hors bilan soumis aux exigences de provisionnement

	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	233 810	-	-	-	-	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	154	-	-	-	-	-
<b>Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	1 318 074	-	93 382	33 103	183 782	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	5 519	-	20	287	661	-
<b>Total</b>	1 551 884	-	93 382	33 103	183 782	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	5 673	-	20	287	661	-

	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	261 146	-	-	-	-	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	459	-	-	-	-	-
<b>Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	1 379 821	-	77 652	27 169	183 291	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	6 377	-	-	145	1 049	-
<b>Total</b>	1 640 967	-	77 652	27 169	183 291	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	6 836	-	-	145	1 049	-

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

### 3.1.3 Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

	2021		
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	
<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	-	-	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	-	(69)	5 559
Valeur comptable brute avant modification	-	1	5 646
Gains ou pertes nets de la modification	-	(70)	(87)
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Stage 2 (actifs sains) ou Stage 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Stage 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur comptable brute	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	
<b>Actifs restructurés antérieurement classés en Stage 2 ou en Stage 3 et reclassés en Stage 1 au cours de la période</b>		
Prêts et créances sur les établissements de crédit		-
Prêts et créances sur la clientèle		-
Titres de dettes		-
<b>Total</b>		-

### 3.1.4 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

#### **Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit**

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

#### **Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	7 871 705	59 399		7 931 104	4 928 042	6 132		4 934 174
	0,5% < PD ≤ 2%	997 493	260 842		1 258 335	1 528 121	4 717		1 532 838
	2% < PD ≤ 20%	398 803	334 998		733 801	2 469 865	255 676		2 725 541
	20% < PD < 100%		15 782		15 782		117 188		117 190
	PD = 100%			118 690	118 690			131 756	131 756
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>9 268 001</b>	<b>671 021</b>	<b>118 690</b>	<b>10 057 712</b>	<b>8 926 030</b>	<b>383 713</b>	<b>131 756</b>	<b>9 441 499</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	1 783 920	10 622		1 794 542	1 374 580	2 559		1 377 139
	0,6% < PD < 12%	823 175	143 138		966 313	1 101 812	85 453		1 187 265
	12% ≤ PD < 100%		16 922		16 922		34 874		34 874
	PD = 100%			53 873	53 873			62 063	62 063
	<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>2 607 095</b>	<b>170 682</b>	<b>53 873</b>	<b>2 831 650</b>	<b>2 476 392</b>	<b>122 886</b>	<b>62 063</b>
Dépréciations		(39 954)	(54 475)	(99 396)	(193 825)	(34 782)	(40 394)	(119 058)	(194 234)
<b>Total</b>		<b>11 835 142</b>	<b>787 228</b>	<b>73 167</b>	<b>12 695 537</b>	<b>11 367 640</b>	<b>466 205</b>	<b>74 761</b>	<b>11 908 606</b>

#### **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	-	-		-	-	-		-
	0,5% < PD ≤ 2%	-	-		-	-	-		-
	2% < PD ≤ 20%	-	-		-	-	-		-
	20% < PD < 100%								
	PD = 100%								
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	90 558	-		90 558	91 386	-		91 386
	0,6% < PD < 12%	-	-		-	-	-		-
	12% ≤ PD < 100%								
	PD = 100%								
	<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>90 558</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>90 558</b>	<b>91 386</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>		<b>90 558</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>90 558</b>	<b>91 386</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>91 386</b>

### Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	643 947	375		644 322	331 843	131		331 974
	0,5% < PD ≤ 2%	82 842	4 505		87 347	104 800	102		104 902
	2% < PD ≤ 20%	53 456	12 747		66 203	352 442	8 276		360 718
	20% < PD < 100%		1 179		1 179		3 907		3 907
	PD = 100%			4 565	4 565			5 026	5 026
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>780 245</b>	<b>18 806</b>	<b>4 565</b>	<b>803 616</b>	<b>789 085</b>	<b>12 416</b>	<b>5 026</b>	<b>806 527</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	341 646	605		342 251	395 523	4		395 527
	0,6% < PD < 12%	170 796	7 542		178 338	166 847	4 042		170 889
	12% ≤ PD < 100%		919		919		12 702		12 702
	PD = 100%			1 915	1 915			2 389	2 389
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>512 442</b>	<b>9 066</b>	<b>1 915</b>	<b>523 423</b>	<b>562 370</b>	<b>16 748</b>	<b>2 389</b>	<b>581 507</b>
Provisions (1)		(6 305)	(1 699)	(961)	(8 965)	(5 137)	(2 038)	(1 038)	(8 213)
<b>Total</b>		<b>1 286 382</b>	<b>26 173</b>	<b>5 519</b>	<b>1 318 074</b>	<b>1 346 318</b>	<b>27 126</b>	<b>6 377</b>	<b>1 379 821</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2019			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	15 742	-		15 742	12 802	-		12 802
	0,5% < PD ≤ 2%	6 133	239		6 372	6 990	-		6 990
	2% < PD ≤ 20%	2 234	849		3 083	5 209	747		5 956
	20% < PD < 100%		33		33		56		56
	PD = 100%			207	207			251	251
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>24 109</b>	<b>1 121</b>	<b>207</b>	<b>25 437</b>	<b>25 001</b>	<b>803</b>	<b>251</b>	<b>26 055</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	35 803	-		35 803	26 969	-		26 969
	0,6% < PD < 12%	172 966	1 984		174 950	208 316	1 101		209 417
	12% ≤ PD < 100%		326		326		674		674
	PD = 100%			1 921	1 921			2 420	2 420
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>208 769</b>	<b>2 310</b>	<b>1 921</b>	<b>213 000</b>	<b>235 285</b>	<b>1 775</b>	<b>2 420</b>	<b>239 480</b>
Provisions (1)		(2 191)	(462)	(1 974)	(4 627)	(1 750)	(427)	(2 212)	(4 389)
<b>TOTAL</b>		<b>230 687</b>	<b>2 969</b>	<b>154</b>	<b>233 810</b>	<b>258 536</b>	<b>2 151</b>	<b>459</b>	<b>261 146</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### Concentrations du risque de crédit par agent économique

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option par agent économique

Néant

#### Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Administration générale	654 034	472	-	654 506	653 984	44	-	654 028
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	121 304	-	-	121 304	85 803	-	-	85 803
Grandes entreprises	1 831 757	170 210	53 873	2 055 840	1 736 605	122 842	62 063	1 921 510
Clientèle de détail	9 268 001	671 021	118 690	10 057 712	8 926 030	383 713	131 756	9 441 499
Dépréciations	(39 954)	(54 475)	(99 396)	(193 825)	(34 782)	(40 394)	(119 058)	(194 234)
<b>Total</b>	<b>11 835 142</b>	<b>787 228</b>	<b>73 167</b>	<b>12 695 537</b>	<b>11 367 640</b>	<b>466 205</b>	<b>74 761</b>	<b>11 908 606</b>

### Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)			Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	1 528	-	-	1 528	13 481	-	-	13 481
Banques centrales	2 538	-	-	2 538	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	54 705	-	-	54 705
Grandes entreprises	86 492	-	-	86 492	23 200	-	-	23 200
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>90 558</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>90 558</b>	<b>91 386</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>91 386</b>

### Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Administration générale	9 748	10 245
Grandes entreprises	1 918 502	1 783 102
Clientèle de détail	3 411 145	3 137 226
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>5 339 395</b>	<b>4 930 573</b>

### Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)			Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	54 196	-	-	54 196	65 894	-	-	65 894
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	458 246	9 176	1 915	469 337	496 476	16 748	2 389	515 613
Clientèle de détail	780 245	18 696	4 565	803 506	789 085	12 416	5 026	806 527
Provisions (1)	(6 305)	(1 699)	(961)	(8 965)	(5 137)	(2 038)	(1 038)	(8 213)
<b>Total</b>	<b>1 286 382</b>	<b>26 173</b>	<b>5 519</b>	<b>1 318 074</b>	<b>1 346 318</b>	<b>27 126</b>	<b>6 377</b>	<b>1 379 821</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)			Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	26	-	-	26
Grandes entreprises	208 769	2 310	1 921	213 000	235 259	1 775	2 420	239 454
Clientèle de détail	24 109	1 121	207	25 437	25 001	803	251	26 055
Provisions (1)	(2 191)	(462)	(1 974)	(4 627)	(1 750)	(427)	(2 212)	(4 389)
<b>Total</b>	<b>230 687</b>	<b>2 969</b>	<b>154</b>	<b>233 810</b>	<b>258 536</b>	<b>2 151</b>	<b>459</b>	<b>261 146</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### Concentrations du risque de crédit par zone géographique

#### Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)			Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	11 829 987	840 343	172 561	12 842 891	11 365 856	505 029	193 810	12 064 695
Autres pays de l'Union européenne	15 332	68	1	15 401	19 705	651	8	20 364
Autres pays d'Europe (1)	11 558	660	1	12 219	4 673	138	-	4 811
Amérique du Nord	1 525	235	-	1 760	2 994	238	-	3 232
Amériques centrale et du Sud	663	10	-	673	389	-	1	390
Afrique et Moyen-Orient	3 707	2	-	3 709	3 780	134	-	3 914
Asie et Océanie (hors Japon)	5 558	385	-	5 943	5 025	409	-	5 434
Japon	240	-	-	240	-	-	-	-
Organismes supra-nationaux	6 526	-	-	6 526	-	-	-	-
Dépréciations	(39 954)	(54 475)	(99 396)	(193 825)	(34 782)	(40 394)	(119 058)	(194 234)
<b>Total</b>	<b>11 835 142</b>	<b>787 228</b>	<b>73 167</b>	<b>12 695 537</b>	<b>11 367 640</b>	<b>466 205</b>	<b>74 761</b>	<b>11 908 606</b>

(1) dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling -GBP

### Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)			Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	25 599	-	-	25 599	58 817	-	-	58 817
Autres pays de l'Union européenne	58 273	-	-	58 273	29 212	-	-	29 212
Autres pays d'Europe (1)	4 148	-	-	4 148	3 357	-	-	3 357
Amérique du Nord	2 538	-	-	2 538	-	-	-	-
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>90 558</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>90 558</b>	<b>91 386</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>91 386</b>

(1) dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling –GBP

### Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	5 304 991	4 902 370
Autres pays de l'Union européenne	8 364	16 946
Autres pays d'Europe (1)	14 351	1 749
Amérique du Nord	4 709	3 657
Amériques centrale et du Sud	1 200	973
Afrique et Moyen-Orient	2 989	2 596
Asie et Océanie (hors Japon)	2 216	2 056
Japon	575	226
Organismes supra-nationaux	-	-
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>5 339 395</b>	<b>4 930 573</b>

(1) dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling –GBP

### Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)			Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	1 291 046	27 869	6 480	1 325 395	1 350 552	29 160	7 415	1 387 127
Autres pays de l'Union européenne	550	1	-	551	466	-	-	466
Autres pays d'Europe (1)	555	1	-	556	313	-	-	313
Amérique du Nord	11	-	-	11	8	4	-	12
Amériques centrale et du Sud	173	-	-	173	7	-	-	7
Afrique et Moyen-Orient	203	1	-	204	42	-	-	42
Asie et Océanie (hors Japon)	137	-	-	137	67	-	-	67
Japon	12	-	-	12	-	-	-	-
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions (2)	(6 305)	(1 699)	(961)	(8 965)	(5 137)	(2 038)	(1 038)	(8 213)
<b>Total</b>	<b>1 286 382</b>	<b>26 173</b>	<b>5 519</b>	<b>1 318 074</b>	<b>1 346 318</b>	<b>27 126</b>	<b>6 377</b>	<b>1 379 821</b>

(1) dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling –GBP

(2) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)			Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	232 878	3 431	2 128	238 437	260 286	2 578	2 671	265 535
Autres pays de l'Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays d'Europe (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-	-
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions (2)	(2 191)	(462)	(1 974)	(4 627)	(1 750)	(427)	(2 212)	(4 389)
<b>Total</b>	<b>230 687</b>	<b>2 969</b>	<b>154</b>	<b>233 810</b>	<b>258 536</b>	<b>2 151</b>	<b>459</b>	<b>261 146</b>

(1) dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling –GBP

(2) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### 3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

#### Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	Valeur comptable au 31 décembre 2021								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances</b>	16 799	858	-	15 225	3 241	18	2 279	2 626	32 844
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	2 407	606	-	1 461	614	-	13	341	7 842
Clientèle de détail	14 392	252	-	13 764	2 627	18	2 266	2 285	25 002
<b>Total</b>	16 799	858	-	15 225	3 241	18	2 279	2 626	32 844

(en milliers d'euros)	Valeur comptable au 31 décembre 2020								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances</b>	33 063	1 350	-	16 902	5 153	14	1 768	3 458	34 871
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	15 847	89	-	1 704	690	-	112	295	8 256
Clientèle de détail	17 216	1 261	-	15 198	4 463	14	1 656	3 163	26 615
<b>Total</b>	33 063	1 350	-	16 902	5 153	14	1 768	3 458	34 871

## 3.2 Risque de marché

### Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

#### Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31/12/2021							Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	4	1 096	1 073	2 173	
Futures	-	-	-	-	-	-	-	
FRA	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	4	1 096	1 073	2 173	
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-	
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-	
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-	
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Sous-total</b>	-	-	-	4	1 096	1 073	2 173	
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	-	-	-	4	1 096	1 073	2 173	

(en milliers d'euros)	31/12/2020							Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	-	89	23	112	
Futures	-	-	-	-	-	-	-	
FRA	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	-	89	23	112	
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-	
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-	
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-	
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Sous-total</b>	-	-	-	-	89	23	112	
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	-	-	-	-	89	23	112	

**Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021							Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	522	6 564	22 923	30 009	
Futures	-	-	-	-	-	-	-	
FRA	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	522	6 564	22 923	30 009	
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-	
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-	
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-	
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Sous-total</b>	-	-	-	522	6 564	22 923	30 009	
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	-	-	-	522	6 564	22 923	30 009	

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020							Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	1 039	15 589	34 646	51 274	
Futures	-	-	-	-	-	-	-	
FRA	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 039	15 589	34 646	51 274	
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-	
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-	
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-	
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Sous-total</b>	-	-	-	1 039	15 589	34 646	51 274	
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	-	-	-	1 039	15 589	34 646	51 274	

**Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021							Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	7	536	2 354	2 897	
Futures	-	-	-	-	-	-	-	
FRA	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	7	303	2 349	2 659	
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	
Caps-floors-collars	-	-	-	-	233	5	238	
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Instruments de devises et or</b>	-	-	-	560	-	-	560	
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-	
Options de change	-	-	-	560	-	-	560	
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Sous-total</b>	-	-	-	567	536	2 354	3 457	
Opérations de change à terme	-	-	-	385	-	-	385	
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	-	-	-	952	536	2 354	3 842	

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	50	2 363	3 567	5 980
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	50	1 939	3 565	5 554
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	424	2	426
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises et or</b>	-	-	-	-	88	-	88
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	88	-	88
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	50	2 451	3 567	6 068
Opérations de change à terme	-	-	-	234	-	-	234
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	-	-	-	284	2 451	3 567	6 302

### Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	-	222	2 977	3 199
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	-	217	2 971	3 188
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	5	6	11
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises et or</b>	-	-	-	560	45	-	605
Opérations fermes de change	-	-	-	-	45	-	45
Options de change	-	-	-	560	-	-	560
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	87	-	-	87
Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	87	-	-	87
<b>Sous-total</b>	-	-	-	647	267	2 977	3 891
Opérations de change à terme	-	-	-	371	-	-	371
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	-	-	-	1 018	267	2 977	4 262

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	-	538	4 641	5 179
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	-	537	4 639	5 176
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	1	2	3
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises et or</b>	-	-	-	88	9	-	97
Opérations fermes de change	-	-	-	-	9	-	9
Options de change	-	-	-	88	-	-	88
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	213	-	-	213
Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	213	-	-	213
<b>Sous-total</b>	-	-	-	301	547	4 641	5 489
Opérations de change à terme	-	-	-	-	229	-	229
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	-	-	-	301	776	4 641	5 718

## Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>1 274 313</b>	<b>1 640 418</b>
Futures	-	-
FRA	-	-
Swaps de taux d'intérêts	1 260 109	1 624 580
Options de taux	-	-
Caps-floors-collars	14 204	15 838
Autres instruments conditionnels	-	-
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>127 186</b>	<b>31 882</b>
Opérations fermes de change	-	-
Options de change	127 186	31 882
<b>Autres instruments</b>	<b>609</b>	-
Dérivés sur actions et indices boursiers	609	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-
Dérivés de crédits	-	-
Autres	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>1 402 108</b>	<b>1 672 300</b>
Opérations de change à terme	28 368	59 314
<b>Total Notionnels</b>	<b>1 430 476</b>	<b>1 731 614</b>

## Risque de change

Néant

## 3.3 Risque de liquidité et de financement

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 376 371	44 913	139 481	27 567	-	1 588 332
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	681 115	1 170 594	4 237 469	6 496 030	36 758	12 621 966
<b>Total</b>	<b>2 057 486</b>	<b>1 215 507</b>	<b>4 376 950</b>	<b>6 523 597</b>	<b>36 758</b>	<b>14 210 298</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>(193 760)</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>14 016 538</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	967 775	34 368	131 398	84 245	-	1 217 786
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	609 895	1 362 671	3 914 048	5 963 330	45 859	11 895 803
<b>Total</b>	<b>1 577 670</b>	<b>1 397 039</b>	<b>4 045 446</b>	<b>6 047 575</b>	<b>45 859</b>	<b>13 113 589</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>(194 217)</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>12 919 372</b>

### Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	977 361	1 897 494	3 618 739	1 579 544	1	8 073 139
Dettes envers la clientèle	4 810 584	169 837	330 464	28 399	111	5 339 395
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>5 787 945</b>	<b>2 067 331</b>	<b>3 949 203</b>	<b>1 607 943</b>	<b>112</b>	<b>13 412 534</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 166 239	1 625 391	3 102 765	1 599 392	-	7 493 787
Dettes envers la clientèle	4 363 867	186 062	349 834	30 700	110	4 930 573
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>5 530 106</b>	<b>1 811 453</b>	<b>3 452 599</b>	<b>1 630 092</b>	<b>110</b>	<b>12 424 360</b>

## Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2021					Indéterminée	Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans			
<b>Dettes représentées par un titre</b>							
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	-	900	2 550	-	-	-	3 450
Emprunts obligataires	6	-	-	46 638	-	-	46 644
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>6</b>	<b>900</b>	<b>2 550</b>	<b>46 638</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>50 094</b>
<b>Dettes subordonnées</b>							
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2020					Indéterminée	Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans			
<b>Dettes représentées par un titre</b>							
Bons de caisse	6	-	-	-	-	-	6
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	-	604	3 750	-	-	-	4 354
Emprunts obligataires	7	-	-	48 662	-	-	48 669
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>13</b>	<b>604</b>	<b>3 750</b>	<b>48 662</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>53 029</b>
<b>Dettes subordonnées</b>							
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

(en milliers d'euros)	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	110	-	-	-	-	110

(en milliers d'euros)	31/12/2020					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	-	2 845	-	-	-	2 845

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

## 3.4 Comptabilité de couverture

(Cf. Note 3.2 "Risque de marché" et Chapitre "Gestion des risques – Gestion du bilan" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.)

### Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

### Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

### Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

## Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>2 173</b>	<b>30 009</b>	<b>1 106 581</b>	<b>112</b>	<b>51 274</b>	<b>1 273 740</b>
Taux d'intérêt	2 173	30 009	1 106 581	112	51 274	1 273 740
Change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Total Instruments dérivés de couverture</b>	<b>2 173</b>	<b>30 009</b>	<b>1 106 581</b>	<b>112</b>	<b>51 274</b>	<b>1 273 740</b>

## Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	<b>286 033</b>	<b>494 520</b>	<b>326 028</b>	<b>1 106 581</b>
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	286 033	494 520	326 028	1 106 581
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	<b>286 033</b>	<b>494 520</b>	<b>326 028</b>	<b>1 106 581</b>
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Notionnel des instruments dérivés de couverture</b>	-	-	-	<b>286 033</b>	<b>494 520</b>	<b>326 028</b>	<b>1 106 581</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	<b>280 267</b>	<b>785 293</b>	<b>208 180</b>	<b>1 273 740</b>
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	280 267	785 293	208 180	1 273 740
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	<b>280 267</b>	<b>785 293</b>	<b>208 180</b>	<b>1 273 740</b>
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Notionnel des instruments dérivés de couverture</b>	-	-	-	<b>280 267</b>	<b>785 293</b>	<b>208 180</b>	<b>1 273 740</b>

La note 3.2 "Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

➤ Couverture de juste valeur

**Instruments dérivés de couverture**

	31/12/2021				31/12/2020			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif			Actif	Passif		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Couverture de juste valeur</b>								
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Marchés de gré à gré</b>	<b>207</b>	<b>25 204</b>	<b>14 553</b>	<b>266 718</b>	<b>27</b>	<b>37 556</b>	<b>(908)</b>	<b>333 740</b>
Taux d'intérêt	207	25 204	14 553	266 718	27	37 556	(908)	333 740
Instruments fermes	207	25 204	14 553	266 718	27	37 556	(908)	333 740
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des micro-couvertures de juste valeur</b>	<b>207</b>	<b>25 204</b>	<b>14 553</b>	<b>266 718</b>	<b>27</b>	<b>37 556</b>	<b>(908)</b>	<b>333 740</b>
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	1 966	4 805	10 789	839 863	85	13 718	(5 035)	940 000
<b>Total couverture de juste valeur</b>	<b>2 173</b>	<b>30 009</b>	<b>25 342</b>	<b>1 106 581</b>	<b>112</b>	<b>51 274</b>	<b>(5 943)</b>	<b>1 273 740</b>

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

**Éléments couverts**

Micro-couvertures	31/12/2021				31/12/2020			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler		Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>82 473</b>	<b>(727)</b>		<b>(3 450)</b>	-	-		<b>547</b>
Taux d'intérêt	82 473	(727)		(3 450)	-	-		547
Change	-	-		-	-	-		-
Autres	-	-		-	-	-		-
<b>Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti</b>	<b>123 684</b>	<b>22 375</b>	-	<b>(11 077)</b>	<b>35 902</b>	<b>33 452</b>	-	<b>670</b>
Taux d'intérêt	123 684	22 375	-	(11 077)	35 902	33 452	-	670
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif</b>	<b>206 157</b>	<b>21 648</b>	-	<b>(14 527)</b>	<b>35 902</b>	<b>33 452</b>	-	<b>1 217</b>
<b>Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti</b>	<b>50 335</b>	-	-	-	<b>22 934</b>	-	-	-
Taux d'intérêt	50 335	-	-	-	22 934	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif</b>	<b>50 335</b>	-	-	-	<b>22 934</b>	-	-	-

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Macro-couvertures	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	2 697	2 263	985	15 289
<b>Total - Actifs</b>	<b>2 697</b>	<b>2 263</b>	<b>985</b>	<b>15 289</b>
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	839 863	4 155	182 446	-
<b>Total - Passifs</b>	<b>839 863</b>	<b>4 155</b>	<b>182 446</b>	-

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

## Résultat de la comptabilité de couverture

	31/12/2021			31/12/2020		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)			Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Taux d'intérêt	25 342	(25 295)	47	(5 943)	5 159	(784)
Change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>25 342</b>	<b>(25 295)</b>	<b>47</b>	<b>(5 943)</b>	<b>5 159</b>	<b>(784)</b>

### ➤ Couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger

#### Instruments dérivés de couverture

Néant

#### Impacts de la comptabilité de couverture

Néant

## 3.5 Risques opérationnels

(Cf. Rapport de gestion)

## 3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément au règlement européen 575/2013<sup>2</sup> (CRR), la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres est soumise au respect du ratio de solvabilité, de levier et de liquidité.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36<sup>3</sup> et du règlement européen 575/2013, applicables depuis le 1er janvier 2014, et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Ce dispositif prudentiel consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de fonds propres et des exigences supplémentaires en matière de la liquidité et du levier.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

1. Les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres retraités, notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1), et de déductions des immobilisations incorporelles ;
2. Les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* perpétuels ;
3. Les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en fonds propres, les instruments de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion exigeants. Si d'anciens instruments ne sont pas ou plus éligibles, ils font l'objet d'une clause de "grand-père" permettant de les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances, quand l'établissement ne bénéficie pas de la dérogation "conglomérat financier".

En 2021 comme en 2020 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres a respecté les exigences réglementaires.

<sup>2</sup> Complété en juin 2019 par le règlement (UE) 2019/876 et en juin 2020 par le règlement (UE) 2020/873

<sup>3</sup> Complétée en juin 2019 par la directive (UE) 2019/878

## 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Sur les actifs financiers au coût amorti	254 423	247 211
Opérations avec les établissements de crédit	2 055	2 478
Opérations internes au Crédit Agricole	30 412	22 867
Opérations avec la clientèle	219 468	218 079
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	2 488	3 787
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	301	569
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	301	569
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	4 063	4 358
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>258 787</b>	<b>252 138</b>
Sur les passifs financiers au coût amorti	(76 729)	(78 984)
Opérations avec les établissements de crédit	(2 327)	(2 911)
Opérations internes au Crédit Agricole	(66 566)	(63 907)
Opérations avec la clientèle	(7 950)	(12 213)
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	114	48
Dettes subordonnées	-	(1)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(17 752)	(14 935)
Autres intérêts et charges assimilées	(8)	-
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(94 489)</b>	<b>(93 919)</b>

(1) dont 4 345 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 31 décembre 2021 contre 4 509 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

(2) dont 7 253 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2021 contre 7 105 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

### 4.2 Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	171	(65)	106	282	(75)	207
Sur opérations internes au Crédit Agricole	9 723	(24 111)	(14 388)	9 023	(18 746)	(9 723)
Sur opérations avec la clientèle	6 440	(848)	5 592	5 992	(865)	5 127
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	104	-	104	99	-	99
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	34	-	34	-	-	-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	145 866	(10 182)	135 684	136 044	(9 144)	126 900
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 356	(75)	2 281	2 249	(62)	2 187
<b>Total Produits et charges de commissions</b>	<b>164 694</b>	<b>(35 281)</b>	<b>129 413</b>	<b>153 689</b>	<b>(28 892)</b>	<b>124 797</b>

### 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes reçus	443	364
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(693)	(568)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	74	154
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	2 831	2 582
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	260	254
Résultat de la comptabilité de couverture	47	(785)
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>2 962</b>	<b>2 001</b>

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>60 392</b>	<b>(60 366)</b>	<b>26</b>	<b>68 112</b>	<b>(67 804)</b>	<b>308</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	22 018	(36 545)	(14 527)	34 596	(33 379)	1 217
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	38 374	(23 821)	14 553	33 516	(34 425)	(909)
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>20 308</b>	<b>(20 287)</b>	<b>21</b>	<b>33 281</b>	<b>(34 374)</b>	<b>(1 093)</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	4 770	(15 538)	(10 768)	19 485	(15 543)	3 942
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	15 538	(4 749)	10 789	13 796	(18 831)	(5 035)
<b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>80 700</b>	<b>(80 653)</b>	<b>47</b>	<b>101 393</b>	<b>(102 178)</b>	<b>(785)</b>

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie,...) est présenté dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	1 869	(162)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	28 205	9 138
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>30 074</b>	<b>8 976</b>

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

#### 4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

Néant

#### 4.6 Produits (charges) nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Produits nets des immeubles de placement	(260)	(372)
Autres produits (charges) nets	7 641	13 636
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>7 381</b>	<b>13 264</b>

#### 4.7 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel	(130 263)	(128 431)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(5 707)	(9 667)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(61 975)	(64 063)
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(197 945)</b>	<b>(202 161)</b>

(1) Dont 722 milliers d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2021.

#### Honoraires des commissaires aux comptes

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres intégrées globalement est la suivante au titre de 2021 :

Collège des Commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres

(en milliers d'euros hors taxes)	EY		KPMG		Total 2021
	2021	2020	2021	2020	
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>77</b>	<b>77</b>	<b>75</b>	<b>75</b>	<b>152</b>
Emetteur	77	77	75	75	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-
<b>Services autres que la certification des comptes</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>13</b>
Emetteur	12	13	1	2	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>90</b>	<b>76</b>	<b>77</b>	<b>165</b>

#### 4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(13 712)</b>	<b>(14 206)</b>
Immobilisations corporelles	(13 651)	(14 113)
Immobilisations incorporelles	(61)	(93)
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(13 712)</b>	<b>(14 206)</b>

## 4.9 Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)</b>	<b>(20 602)</b>	<b>(20 843)</b>
<b>Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>(6 825)</b>	<b>(15 744)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(45)	5
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(5 172)	(13 840)
Engagements par signature	(1 608)	(1 909)
<b>Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>(13 777)</b>	<b>(5 099)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(14 082)	(4 373)
Engagements par signature	305	(726)
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)</b>	<b>8 798</b>	<b>7 346</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	8 600	7 082
Engagements par signature	198	264
<b>Autres actifs (C)</b>	<b>1</b>	<b>215</b>
<b>Risques et charges (D)</b>	<b>(1 096)</b>	<b>1 432</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)= (A)+ (B)+ (C)+ (D)</b>	<b>(12 899)</b>	<b>(11 850)</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(391)	(511)
Récupérations sur prêts et créances	426	360
comptabilisés au coût amorti	426	360
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(157)	(232)
Pertes sur engagements par signature	(16)	(1)
Autres pertes	(152)	(953)
Autres produits	-	947
<b>Coût du risque</b>	<b>(13 189)</b>	<b>(12 240)</b>

## 4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>776</b>	<b>207</b>
Plus-values de cession	870	693
Moins-values de cession	(94)	(486)
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>776</b>	<b>207</b>

## 4.11 Impôts

### Charge d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Charge d'impôt courant	(30 127)	(32 718)
Charge d'impôt différé	5 288	7 782
<b>Total Charge d'impôt</b>	<b>(24 839)</b>	<b>(24 936)</b>

### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

#### Au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	110 058	28,41%	(31 267)
Effet des différences permanentes		1,80%	(1 977)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,00%	-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,36%	(392)
Effet de l'imposition à taux réduit		0,00%	-
Changement de taux		0,00%	-
Effet des autres éléments		7,99%	8 797
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>22,57%</b>	<b>(24 839)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2021.

#### Au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	78 857	32,02%	(25 250)
Effet des différences permanentes		0,00%	(2 649)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,00%	-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,00%	-
Effet de l'imposition à taux réduit		0,00%	-
Changement de taux		0,00%	-
Effet des autres éléments		3,76%	2 963
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>31,62%</b>	<b>(24 936)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2020.

## 4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

### Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>197</b>	<b>384</b>
Ecart de réévaluation de la période	2 513	222
Transferts en résultat	(1 869)	162
Autres variations	(447)	-
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(51)</b>	<b>(99)</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>146</b>	<b>285</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	1 565	(1 784)
<b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>221 639</b>	<b>(59 287)</b>
Ecart de réévaluation de la période	221 737	(62 402)
Transferts en réserves	(98)	378
Autres variations	-	2 737
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(7 164)</b>	<b>3 090</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>216 040</b>	<b>(57 981)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>216 186</b>	<b>(57 696)</b>
Dont part du Groupe	216 186	(57 696)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-

**Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt**

	31/12/2020				Variation				31/12/2021			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	225	(58)	167	167	197	(51)	146	146	422	(109)	313	313
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	225	(58)	167	167	197	(51)	146	146	422	(109)	313	313
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>225</b>	<b>(58)</b>	<b>167</b>	<b>167</b>	<b>197</b>	<b>(51)</b>	<b>146</b>	<b>146</b>	<b>422</b>	<b>(109)</b>	<b>313</b>	<b>313</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(10 046)	2 585	(7 461)	(7 461)	1 565	(395)	1 170	1 170	(8 481)	2 190	(6 291)	(6 291)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	178 403	(5 205)	173 198	173 198	221 639	(6 769)	214 870	214 870	400 042	(11 974)	388 068	388 068
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	168 357	(2 620)	165 737	165 737	223 204	(7 164)	216 040	216 040	391 561	(9 784)	381 777	381 777
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>168 357</b>	<b>(2 620)</b>	<b>165 737</b>	<b>165 737</b>	<b>223 204</b>	<b>(7 164)</b>	<b>216 040</b>	<b>216 040</b>	<b>391 561</b>	<b>(9 784)</b>	<b>381 777</b>	<b>381 777</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>168 582</b>	<b>(2 678)</b>	<b>165 904</b>	<b>165 904</b>	<b>223 401</b>	<b>(7 215)</b>	<b>216 186</b>	<b>216 186</b>	<b>391 983</b>	<b>(9 893)</b>	<b>382 090</b>	<b>382 090</b>

	31/12/2019				Variation				31/12/2020			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	1	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(159)	41	(118)	(118)	384	(99)	285	285	225	(58)	167	167
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(159)	41	(117)	(118)	384	(99)	284	285	225	(58)	167	167
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>(159)</b>	<b>41</b>	<b>(117)</b>	<b>(118)</b>	<b>384</b>	<b>(99)</b>	<b>284</b>	<b>285</b>	<b>225</b>	<b>(58)</b>	<b>167</b>	<b>167</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(8 262)	2 133	(6 129)	(6 129)	(1 784)	452	(1 332)	(1 332)	(10 046)	2 585	(7 461)	(7 461)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	237 690	(7 843)	229 847	229 847	(59 287)	2 638	(56 649)	(56 649)	178 403	(5 205)	173 198	173 198
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	229 428	(5 710)	223 718	223 718	(61 071)	3 090	(57 981)	(57 981)	168 357	(2 620)	165 737	165 737
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>229 428</b>	<b>(5 710)</b>	<b>223 718</b>	<b>223 718</b>	<b>(61 071)</b>	<b>3 090</b>	<b>(57 981)</b>	<b>(57 981)</b>	<b>168 357</b>	<b>(2 620)</b>	<b>165 737</b>	<b>165 737</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>229 269</b>	<b>(5 669)</b>	<b>223 601</b>	<b>223 600</b>	<b>(60 687)</b>	<b>2 991</b>	<b>(57 697)</b>	<b>(57 696)</b>	<b>168 582</b>	<b>(2 678)</b>	<b>165 904</b>	<b>165 904</b>

## 5 Informations sectorielles

Du fait de l'organisation interne du Crédit Agricole, la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a comme seul secteur d'activité la « Banque de proximité en France ».

## 6 Notes relatives au bilan

### 6.1 Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	49 592	-	57 758	-
Banques centrales	12 137	-	9 043	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>61 729</b>	<b>-</b>	<b>66 801</b>	<b>-</b>

### 6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 842	6 302
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	57 076	183 588
Instruments de capitaux propres	896	825
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	56 180	182 763
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>60 918</b>	<b>189 890</b>
	Dont Titres prêtés	-

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Instruments de capitaux propres	-	-
Titres de dettes	-	-
Prêts et créances	-	-
Instruments dérivés	3 842	6 302
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 842</b>	<b>6 302</b>

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres est autorisée à redonner en garantie.

#### Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres de participation non consolidés	896	825
<b>Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>896</b>	<b>825</b>

#### Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Titres de dettes</b>	<b>55 573</b>	<b>182 429</b>
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 704	11 657
OPCVM	52 869	170 772
<b>Prêts et créances</b>	<b>607</b>	<b>334</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	607	334
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
<b>Total Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat</b>	<b>56 180</b>	<b>182 763</b>

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Néant

#### Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 262	5 718
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 262</b>	<b>5 718</b>

#### Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	4 262	5 718
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 262</b>	<b>5 718</b>

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

#### Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Néant

### 6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

### 6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	90 558	423	-	91 386	220	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 402 648	414 273	(14 232)	1 138 025	195 871	(17 467)
<b>Total</b>	<b>1 493 206</b>	<b>414 696</b>	<b>(14 232)</b>	<b>1 229 411</b>	<b>196 091</b>	<b>(17 467)</b>

#### Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	13 481	7	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	90 558	423	-	77 905	213	-
<b>Total des titres de dettes</b>	<b>90 558</b>	<b>423</b>	<b>-</b>	<b>91 386</b>	<b>220</b>	<b>-</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
<b>Total des prêts et créances</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>90 558</b>	<b>423</b>	<b>-</b>	<b>91 386</b>	<b>220</b>	<b>-</b>
Impôts sur les bénéfices		(109)	-		(57)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		314	-		163	-

#### Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

##### Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	5 314	-	(3 627)	4 391	-	(3 627)
Titres de participation non consolidés	1 397 334	414 273	(10 605)	1 133 634	195 871	(13 840)
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>1 402 648</b>	<b>414 273</b>	<b>(14 232)</b>	<b>1 138 025</b>	<b>195 871</b>	<b>(17 467)</b>
Impôts sur les bénéfices		(11 975)	-		(5 205)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		402 298	(14 232)		190 666	(17 467)

#### Placement dans des instruments de capitaux propres par titre

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2021
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>5 314</b>
Autres (1)	5 314
<b>Titres de participation non consolidés</b>	<b>1 404 808</b>
SACAM DEVELOPPEMENT	26 195
SACAM INTERNATIONAL	15 205
SACAM MUTUALISATION	489 929
UNEXO	29 571
SAS RUE LA BOETIE	797 453
Autres (1)	46 455
<b>Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>1 410 122</b>

(1) Titres dont la valeur au bilan est inférieure à 1% du poste "Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables"

La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a classé les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables selon les motifs suivants :

- Les titres SACAM DEVELOPPEMENT, SACAM INTERNATIONAL, SACAM MUTUALISATION et SAS RUE LA BOETIE correspondant à des titres fédéraux et nationaux des Caisses régionales valorisés en central ;
- Le titre UNEXO codétenu par des entités du groupe Crédit Agricole

## Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	246	98	-	(378)	-	(378)
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	<b>246</b>	<b>98</b>	<b>-</b>	<b>(378)</b>	<b>-</b>	<b>(378)</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>						
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>98</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>(378)</b>

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

## 6.5 Actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 588 332	1 217 786
Prêts et créances sur la clientèle (1)	12 428 206	11 701 586
Titres de dettes	258 378	199 478
<b>Valeur au bilan</b>	<b>14 274 916</b>	<b>13 118 850</b>

(1) Au 31 décembre 2021, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID 19, le montant des encours de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres s'élève à 200 351 milliers d'euros.

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	8 953	7 542
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)	8 262	6 452
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>8 953</b>	<b>7 542</b>
Dépréciations	-	-
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>8 953</b>	<b>7 542</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	1 340 313	792 111
Titres reçus en pension livrée	-	165 076
Comptes et avances à terme	239 066	253 057
Prêts subordonnés	-	-
<b>Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>1 579 379</b>	<b>1 210 244</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 588 332</b>	<b>1 217 786</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

### Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	5 712	4 631
Autres concours à la clientèle	12 556 664	11 819 325
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	359	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	36 878	45 978
Comptes ordinaires débiteurs	22 353	25 869
<b>Valeur brute</b>	<b>12 621 966</b>	<b>11 895 803</b>
Dépréciations	(193 760)	(194 217)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>12 428 206</b>	<b>11 701 586</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dépréciations	-	-
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>12 428 206</b>	<b>11 701 586</b>

### Titres de dettes

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Effets publics et valeurs assimilées	111 910	101 729
Obligations et autres titres à revenu fixe	146 533	97 766
<b>Total</b>	<b>258 443</b>	<b>199 495</b>
Dépréciations	(65)	(17)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>258 378</b>	<b>199 478</b>

## 6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

### Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2021

Nature des actifs transférés	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité										Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité						
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisé (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés			
	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres	Juste valeur (1)	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres	Juste valeur (1)	Juste valeur nette (1)						
<i>(en milliers d'euros)</i>																	
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	52 991	52 991	-	-	52 991	46 638	46 638	-	-	46 638	6 353	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	52 991	52 991	-	-	52 991	46 638	46 638	-	-	46 638	6 353	-	-	-	-	-	-
<b>Total Actifs financiers</b>	52 991	52 991	-	-	52 991	46 638	46 638	-	-	46 638	6 353	-	-	-	-	-	-
<b>Opérations de location-financement</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS</b>	52 991	52 991	-	-	52 991	46 638	46 638	-	-	46 638	6 353	-	-	-	-	-	-

(1) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

### Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2020

Nature des actifs transférés	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité										Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité						
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisé (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés			
	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres	Juste valeur (1)	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur (1)	Juste valeur nette (1)						
<i>(en milliers d'euros)</i>																	
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	227 138	54 931	172 207	-	231 141	213 533	48 159	165 374	-	214 106	17 035	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	172 207	-	172 207	-	176 210	165 374	-	165 374	-	165 374	10 836	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	54 931	54 931	-	-	54 931	48 159	48 159	-	-	48 732	6 199	-	-	-	-	-	-
<b>Total Actifs financiers</b>	227 138	54 931	172 207	-	231 141	213 533	48 159	165 374	-	214 106	17 035	-	-	-	-	-	-
<b>Opérations de location-financement</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS</b>	227 138	54 931	172 207	-	231 141	213 533	48 159	165 374	-	214 106	17 035	-	-	-	-	-	-

(1) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

## Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement autosouscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

### Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2021

Néant

### Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2020

Au titre de l'exercice, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

## 6.7 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres au risque souverain sont les suivantes :

### Activité bancaire

31/12/2021	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
<i>(en milliers d'euros)</i>							
France	-	-	-	111 880	111 880	-	111 880
<b>Total</b>	-	-	-	<b>111 880</b>	<b>111 880</b>	-	<b>111 880</b>

31/12/2020	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Belgique	-	-	417	-	417	-	417
France	-	-	13 064	101 722	114 786	-	114 786
<b>Total</b>	-	-	<b>13 481</b>	<b>101 722</b>	<b>115 203</b>	-	<b>115 203</b>

## 6.8 Passifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dettes envers les établissements de crédit	8 073 139	7 493 787
Dettes envers la clientèle	5 339 395	4 930 573
Dettes représentées par un titre	50 094	53 029
<b>Valeur au bilan</b>	<b>13 462 628</b>	<b>12 477 389</b>

### Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	2 527	2 376
<i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i>	1 253	970
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour (1)</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
<b>Total</b>	<b>2 527</b>	<b>2 376</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	29 360	13 808
Titres donnés en pension livrée	-	165 375
Comptes et avances à terme	8 041 252	7 312 228
<b>Total</b>	<b>8 070 612</b>	<b>7 491 411</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>8 073 139</b>	<b>7 493 787</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

### Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires créditeurs	4 644 324	4 202 396
Comptes d'épargne à régime spécial	68 586	59 879
Autres dettes envers la clientèle	626 485	668 298
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 339 395</b>	<b>4 930 573</b>

## Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Bons de caisse	-	6
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	3 450	4 354
Emprunts obligataires	46 644	48 669
Autres dettes représentées par un titre	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>50 094</b>	<b>53 029</b>

## 6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

### Compensation – Actifs financiers

Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	31/12/2021					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
			Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés	6 015	-	6 015	2 307	-	3 708
Prises en pension de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>6 015</b>	<b>-</b>	<b>6 015</b>	<b>2 307</b>	<b>-</b>	<b>3 708</b>

Les compensations réalisées portent exclusivement sur les opérations internes au Groupe Crédit Agricole.

Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	31/12/2020					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
			Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés	6 414	-	6 414	387	-	6 027
Prises en pension de titres	165 076	-	165 076	165 076	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>171 490</b>	<b>-</b>	<b>171 490</b>	<b>165 463</b>	<b>-</b>	<b>6 027</b>

Les compensations réalisées portent exclusivement sur les opérations internes au Groupe Crédit Agricole.

### Compensation – Passifs financiers

Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	31/12/2021					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
			Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés	34 271	-	34 271	2 307	30 227	1 737
Mises en pension de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>34 271</b>	<b>-</b>	<b>34 271</b>	<b>2 307</b>	<b>30 227</b>	<b>1 737</b>

Les compensations réalisées portent exclusivement sur les opérations internes au Groupe Crédit Agricole.

Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	31/12/2020					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
			Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés	56 992	-	56 992	387	52 367	4 238
Mises en pension de titres	165 375	-	165 375	165 076	299	-
Emprunts de titres	220	-	220	-	-	220
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>222 587</b>	<b>-</b>	<b>222 587</b>	<b>165 463</b>	<b>52 666</b>	<b>4 458</b>

Les compensations réalisées portent exclusivement sur les opérations internes au Groupe Crédit Agricole.

## 6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts courants	1 068	1 231
Impôts différés	34 505	36 147
<b>Total Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>35 573</b>	<b>37 378</b>
Impôts courants	-	-
Impôts différés	-	-
<b>Total Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>48 853</b>	-	<b>44 861</b>	-
Charges à payer non déductibles	77	-	82	-
Provisions pour risques et charges non déductibles	36 822	-	33 515	-
Autres différences temporaires	11 951	1 497	11 262	1 590
<b>Impôts différés sur réserves latentes</b>	<b>(11 133)</b>	-	<b>(3 800)</b>	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(12 083)	8 480	(5 263)	(5 160)
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Gains et pertes sur écarts actuariels	950	-	1 463	-
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre	-	-	-	-
<b>Impôts différés sur résultat</b>	<b>(3 215)</b>	-	<b>(4 914)</b>	-
<b>Total Impôts différés</b>	<b>34 505</b>	-	<b>36 147</b>	-

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

## 6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Autres actifs</b>	<b>123 705</b>	<b>164 798</b>
Comptes de stocks et emplois divers	13	13
Gestion collective des titres Livret de développement durable et solidaire	-	-
Débiteurs divers (1)	123 546	164 694
Comptes de règlements	146	91
Capital souscrit non versé	-	-
Autres actifs d'assurance	-	-
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>97 848</b>	<b>84 505</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	30 665	28 704
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1	15
Produits à recevoir	52 107	47 832
Charges constatées d'avance	613	551
Autres comptes de régularisation	14 462	7 403
<b>Valeur au bilan</b>	<b>221 553</b>	<b>249 303</b>

(1) dont 1 938 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

L'impact estimé de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 a pour conséquence la constitution d'un excédent d'actif de 182 milliers d'euros en compte de régularisation et actifs divers.

### Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>97 221</b>	<b>93 281</b>
Comptes de règlements	-	-
Créditeurs divers	80 695	84 084
Versements restant à effectuer sur titres	14 339	6 531
Autres passifs d'assurance	-	-
Dettes locatives	2 187	2 666
Autres	-	-
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>123 549</b>	<b>145 429</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	21 648	26 382
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	-	-
Produits constatés d'avance	56 697	54 335
Charges à payer	42 541	58 248
Autres comptes de régularisation	2 663	6 464
<b>Valeur au bilan</b>	<b>220 770</b>	<b>238 710</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

## 6.12 Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Valeur brute	17 101	-	144	-	-	-	17 245
Amortissements et dépréciations	(2 345)	-	(527)	130	-	-	(2 743)
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>14 756</b>	-	<b>(383)</b>	<b>130</b>	-	-	<b>14 502</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Valeur brute	17 319	1 033	11	(76)	-	(1 186)	17 101
Amortissements et dépréciations	(933)	(845)	(622)	55	-	-	(2 345)
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>16 386</b>	<b>188</b>	<b>(611)</b>	<b>(21)</b>	-	<b>(1 186)</b>	<b>14 756</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

## Juste valeur des immeubles de placement

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût, établie "à dire d'expert", s'élève à 18 131 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 17 987 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

(en milliers d'euros)		31/12/2021	31/12/2020
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-	-
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	17 729	17 722
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	402	265
<b>Valeur de marché des immeubles de placement</b>		<b>18 131</b>	<b>17 987</b>

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût au bilan.

### 6.13 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	268 905	-	24 181	(10 507)	-	-	282 579
Amortissements et dépréciations	(131 663)	-	(13 637)	3 800	-	-	(141 500)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>137 242</b>	<b>-</b>	<b>10 544</b>	<b>(6 707)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>141 079</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	14 763	-	38	-	-	-	14 801
Amortissements et dépréciations	(10 461)	-	(61)	-	-	-	(10 521)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 302</b>	<b>-</b>	<b>(23)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 280</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements (1)	31/12/2020
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	257 005	2 685	23 728	(16 669)	-	2 156	268 905
Amortissements et dépréciations	(120 371)	(1 519)	(13 927)	4 340	-	(186)	(131 663)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>136 634</b>	<b>1 166</b>	<b>9 801</b>	<b>(12 329)</b>	<b>-</b>	<b>1 970</b>	<b>137 242</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	10 415	4 274	74	-	-	-	14 763
Amortissements et dépréciations	(10 339)	(30)	(93)	-	-	-	(10 461)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>76</b>	<b>4 244</b>	<b>(19)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 302</b>

### 6.14 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2020	01/01/2021	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Risques sur les produits épargne-logement	22 369	-	-	286	-	(2 128)	-	-	20 527
Risques d'exécution des engagements par signature	12 602	-	-	35 989	(117)	(34 884)	-	-	13 592
Risques opérationnels	269	-	-	987	-	(228)	-	-	1 028
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	5 362	-	-	128	-	(46)	-	(383)	5 059
Litiges divers	2 345	-	-	1 682	(354)	(651)	-	-	3 022
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	5 861	-	-	1 070	(1 637)	(78)	-	-	5 216
<b>TOTAL</b>	<b>48 808</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>40 142</b>	<b>(2 108)</b>	<b>(38 015)</b>	<b>-</b>	<b>(383)</b>	<b>48 444</b>

(1) Dont 3 497 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 391 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Impact estimé de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies (Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité)

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Risques sur les produits épargne-logement	20 087	-	3 465	-	(1 182)	-	-	22 369
Risques d'exécution des engagements par signature	10 233	-	33 058	-	(30 689)	-	-	12 602
Risques opérationnels	66	-	228	-	(25)	-	-	269
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	5 126	198	51	-	(1 413)	-	1 400	5 362
Litiges divers	2 536	115	319	(40)	(585)	-	-	2 345
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	7 531	(11)	992	(1 081)	(1 570)	-	-	5 861
<b>TOTAL</b>	<b>45 579</b>	<b>302</b>	<b>38 113</b>	<b>(1 121)</b>	<b>(35 464)</b>	<b>-</b>	<b>1 400</b>	<b>48 808</b>

(1) Dont 3 921 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 277 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

## Provision épargne-logement :

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	173 951	341 238
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 263 029	466 431
Ancienneté de plus de 10 ans	1 070 988	1 614 207
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>2 507 968</b>	<b>2 421 876</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>298 716</b>	<b>292 520</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>2 806 684</b>	<b>2 714 396</b>

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2021 pour les données au 31 décembre 2021 et à fin novembre 2020 pour les données au 31 décembre 2020.

### Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne-logement	3 268	3 783
Comptes épargne-logement	14 769	19 876
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>18 037</b>	<b>23 659</b>

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	185	1 224
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	11 135	7 347
Ancienneté de plus de 10 ans	9 206	13 798
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>20 527</b>	<b>22 369</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>20 527</b>	<b>22 369</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2021
Plans d'épargne-logement	22 369	286	2 128	0	20 527
Comptes épargne-logement	0	0	0	0	0
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>22 369</b>	<b>286</b>	<b>2 128</b>	<b>-</b>	<b>20 527</b>

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe "Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes" de la partie "Cadre général".

## 6.15 Capitaux propres

### Composition du capital au 31 décembre 2021

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifié portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 31/12/2020	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2021	% du capital	% des droits de vote
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>873 987</b>	-	-	<b>873 987</b>	<b>25,00%</b>	<b>0%</b>
Dont part du Public	-	-	-	-	-	-
Dont part Sacam Mutualisation	873 987	-	-	873 987	25,00%	-
<b>Parts sociales</b>	<b>2 621 961</b>	-	-	<b>2 261 961</b>	<b>75,00%</b>	<b>100,00%</b>
Dont 62 Caisses Locales	2 620 383	-	-	2 260 383	74,95%	-
Dont 18 administrateurs de la Caisse régionale	180	-	-	180	0,01%	-
Dont Sacam Mutualisation	1	-	-	1	0,00%	-
Dont Autres	1 397	-	-	1 397	0,04%	-
<b>Total</b>	<b>3 495 948</b>			<b>3 495 948</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant total du capital est de 53 313 milliers d'euros.

## Rémunération par titre de capital

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifié relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action ne sont pas applicables.

## Dividendes

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 28 janvier 2022 le paiement d'un dividende par action de 0,339 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net
2018	7,266	0,427
2019	6,996	0,425
2020	6,318	0,377
Prévu 2021	7,25	0,339

## Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 6 708 milliers d'euros en 2021.

## Affectations du résultat des comptes annuels et fixation du dividende 2021

L'affectation du résultat des comptes annuels, la fixation et la mise en paiement du dividende 2021 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres du 24 mars 2022.

Le texte de la résolution est le suivant :

Le résultat net de l'exercice 2021 s'élève à 84 487 967,19 €  
Le report à nouveau créditeur s'élève à 259 293,00 €

Soit un résultat à affecter de **84 747 260,19 €**

L'Assemblée générale fixe le taux de rémunération des parts sociales à 2,22%.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2021 :

**TOTAL A AFFECTER : 84 747 260,19 €**

- Réserve spéciale œuvres d'art la somme de : 1 583,60 €
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés pour un montant de : 6 336 597,54 €
- Rémunération des parts sociales pour un montant de : 887 665,02 €
- Affectation du solde des excédents, soit : **77 521 414,03 €**
  - ¾ à la réserve légale 58 141 060,52 €
  - ¼ à la réserve statutaire 19 380 353,51 €

## 6.16 Participations ne donnant pas le contrôle

### Informations sur l'étendue des intérêts détenus par les participations significatives ne donnant pas le contrôle

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

(en milliers d'euros)	31/12/2021				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Force CM2S	0,01%	0,01%		11	
<b>Total</b>				<b>11</b>	

(en milliers d'euros)	31/12/2020				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Force CM2S	0,01%	0,01%		11	
<b>Total</b>				<b>11</b>	

### Informations financières individuelles résumées concernant les participations significatives ne donnant pas le contrôle

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

(en milliers d'euros)	31/12/2021			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Force CM2S	93 506	-430	-352	270
<b>Total</b>	<b>93 506</b>	<b>-430</b>	<b>-352</b>	<b>270</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2020			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Force CM2S	94 551	11	-15	270
<b>Total</b>	<b>94 551</b>	<b>11</b>	<b>-15</b>	<b>270</b>

## 6.17 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminée".

(en milliers d'euros)	31/12/2021					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	61 729	-	-	-	-	61 729
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	788	178	536	5 044	54 372	60 918
Instruments dérivés de couverture	-	4	1 096	1 073	-	2 173
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	36 425	54 133	1 402 648	1 493 206
Actifs financiers au coût amorti	2 058 477	1 257 481	4 379 574	6 542 631	36 751	14 274 914
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 959	-	-	-	-	4 959
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>2 125 953</b>	<b>1 257 663</b>	<b>4 417 631</b>	<b>6 602 881</b>	<b>1 493 771</b>	<b>15 897 899</b>
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	868	150	267	2 977	-	4 262
Instruments dérivés de couverture	218	304	6 564	22 923	-	30 009
Passifs financiers au coût amorti	5 787 951	2 068 231	3 951 753	1 654 581	112	13 462 628
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 155	-	-	-	-	4 155
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>5 793 192</b>	<b>2 068 685</b>	<b>3 958 584</b>	<b>1 680 481</b>	<b>112</b>	<b>13 501 054</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	66 801	-	-	-	-	66 801
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	305	8 344	9 310	171 931	189 890
Instruments dérivés de couverture	-	-	89	23	-	112
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 423	-	61 730	26 233	1 138 025	1 229 411
Actifs financiers au coût amorti	1 531 119	1 392 230	4 158 538	5 991 109	45 853	13 118 849
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	15 289	-	-	-	-	15 289
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>1 616 632</b>	<b>1 392 535</b>	<b>4 228 701</b>	<b>6 026 675</b>	<b>1 355 809</b>	<b>14 620 352</b>
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	213	88	776	4 641	-	5 718
Instruments dérivés de couverture	176	863	15 589	34 646	-	51 274
Passifs financiers au coût amorti	5 530 119	1 812 057	3 456 349	1 678 754	110	12 477 389
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 446	-	-	-	-	2 446
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>5 532 954</b>	<b>1 813 008</b>	<b>3 472 714</b>	<b>1 718 041</b>	<b>110</b>	<b>12 536 827</b>

## 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1 Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements (1)	(71 081)	(70 370)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(7 589)	(7 458)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(2 569)	(2 214)
Autres charges sociales	(25 974)	(26 281)
Intéressement et participation	(12 365)	(11 267)
Impôts et taxes sur rémunération	(10 685)	(10 841)
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>(130 263)</b>	<b>(128 431)</b>

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 410 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 304 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Dont médailles du travail pour 107 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 102 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

### 7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2021	31/12/2020
France	1 722	1 715
Étranger	-	-
<b>Total</b>	<b>1 722</b>	<b>1 715</b>

### 7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés de Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

### 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

#### Variation dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>34 108</b>	-	<b>34 108</b>	<b>33 359</b>
<b>Impact IFRIC IAS 19 à l'ouverture (3)</b>	-	-	-	-
Ecart de change	-	-	-	-
Coût des services rendus sur l'exercice	2 482	-	2 482	1 882
Coût financier	126	-	126	323
Cotisations employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime (2)	-	-	-	(1 693)
Variations de périmètre	(313)	-	(313)	(153)
Prestations versées (obligatoire)	(1 711)	-	(1 711)	(1 250)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	(29)	-	(29)	(26)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(1 383)	-	(1 383)	1 666
<b>Dette actuarielle à la clôture</b>	<b>33 280</b>	-	<b>33 280</b>	<b>34 108</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

#### Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	2 482	-	2 482	189
Charge/produit d'intérêt net	(384)	-	(384)	137
<b>Impact en compte de résultat à la clôture</b>	<b>2 098</b>	-	<b>2 098</b>	<b>326</b>

#### Détail des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net	-	-	-	-
<b>Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à l'ouverture</b>	<b>10 048</b>	-	<b>10 048</b>	<b>8 263</b>
Ecart de change	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(153)	-	(153)	145
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	(29)	-	(29)	(26)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(1 383)	-	(1 383)	1 666
Ajustement de la limitation d'actifs	-	-	-	-
<b>Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à la clôture</b>	<b>8 483</b>	-	<b>8 483</b>	<b>1 785</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

## Variation de juste valeur des actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Juste valeur des actifs à l'ouverture</b>	<b>30 187</b>	-	<b>30 187</b>	<b>29 505</b>
Ecart de change	-	-	-	-
Intérêt sur l'actif (produit)	71	-	71	186
Gains/(pertes) actuariels	153	-	153	(145)
Cotisations payées par l'employeur	2 520	-	2 520	2 044
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime (1)	-	-	-	-
Variations de périmètre	(54)	-	(54)	(153)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(1 711)	-	(1 711)	(1 250)
<b>Juste valeur des actifs à la clôture</b>	<b>31 166</b>	-	<b>31 166</b>	<b>30 187</b>

## Position nette

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dette actuarielle à la clôture</b>	<b>(33 280)</b>	-	<b>(33 280)</b>	<b>(34 108)</b>
Impact de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	31 166	-	31 166	30 187
Autres (1)	(1 384)	-	(1 384)	-
<b>Position nette (passif) / actif à la clôture</b>	<b>(3 498)</b>	-	<b>(3 498)</b>	<b>(3 921)</b>

(1) Suite à la régularisation de 1 822 K€ constatée au 01/01/2021 au titre du régime de retraite article 137-11, l'engagement restant à étaler s'élève à 1 384 milliers d'euros, au 31 décembre 2021, un étalement de 438 milliers d'euros ayant été constaté au titre de l'exercice 2021.

## Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation (1)	0,86%	0,00%	0,36%	0,00%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,28%	0,00%	1,25%	0,00%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2,50% à 4,00%	0,00%	2,50% à 4,00%	0,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Autres (à détailler)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iboxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

## Information sur les actifs des régimes - Allocations d'actifs (1)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	en %	En montant	dont coté	en %	En montant	dont coté	en %	En montant	dont coté
Actions	12,10%	3 771	-	0,00%	-	-	12,10%	3 771	-
Obligations	80,20%	24 995	-	0,00%	-	-	80,20%	24 995	-
Immobilier	0,00%	-	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Autres actifs	7,70%	2 400	-	0,00%	-	-	7,70%	2 400	-

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2021, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de -6,42 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7,08 %.

## 7.5 Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 1 391 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2021.

## 7.6 Rémunérations de dirigeants

<b>Rémunération à court terme</b>	<b>2 324 K€</b>
Comité de Direction	2 064 K€
Conseil d'Administration	260 K€
<b>Rémunération postérieure à l'emploi</b>	<b>1 804 K€</b>
Comité de Direction (1)	1 698 K€
Conseil d'Administration	106 K€

(1) y compris IFC : 0 K€

## 8 Contrats de location

### 8.1 Contrats de location dont le Groupe est preneur

Le poste « Immobilisations corporelles d'exploitation » au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations corporelles détenues en propre	137 355	133 010
Droits d'utilisation des contrats de location	3 724	4 232
<b>Total Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>141 079</b>	<b>137 242</b>

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ordinateurs, ...) pour des durées de 1 à 3 ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.

#### Variation des actifs au titre du droit d'utilisation

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres est preneur de nombreux actifs dont des agences et des GAB. Les informations relatives aux contrats dont la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres est preneur sont présentés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
<b>Immobilier</b>							
Valeur brute	5 336	-	334	(182)	-	-	5 488
Amortissements et dépréciations	(1 104)	-	(712)	52	-	-	(1 764)
<b>Total Immobilier</b>	<b>4 232</b>	-	<b>(378)</b>	<b>(130)</b>	-	-	<b>3 724</b>
<b>Mobilier</b>							
Valeur brute	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Mobilier</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Droits d'utilisation</b>	<b>4 232</b>	-	<b>(378)</b>	<b>(130)</b>	-	-	<b>3 724</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements (1)	31/12/2020
<b>Immobilier</b>							
Valeur brute	4 157	323	35	(149)	-	970	5 336
Amortissements et dépréciations	(382)	-	(719)	183	-	(186)	(1 104)
<b>Total Immobilier</b>	<b>3 775</b>	<b>323</b>	<b>(684)</b>	<b>34</b>	-	<b>784</b>	<b>4 232</b>
<b>Mobilier</b>							
Valeur brute	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Mobilier</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Droits d'utilisation</b>	<b>3 775</b>	<b>323</b>	<b>(684)</b>	<b>34</b>	-	<b>784</b>	<b>4 232</b>

#### Echéancier des dettes locatives

(en milliers d'euros)	31/12/2021			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Dettes locatives
<b>Dettes locatives</b>	<b>700</b>	<b>1 414</b>	<b>73</b>	<b>2 187</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2020			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Dettes locatives
<b>Dettes locatives</b>	<b>766</b>	<b>1 840</b>	<b>60</b>	<b>2 666</b>

#### Détail des charges et produits de contrats de location

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(8)	-
<b>Total Intérêts et charges assimilées (PNB)</b>	<b>(8)</b>	-
Charges relatives aux contrats de location court terme	(64)	(5)
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	-	(197)
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette	(963)	(838)
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	-	-
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	-	-
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location	-	(6)
<b>Total Charges générales d'exploitation</b>	<b>(1 027)</b>	<b>(1 046)</b>
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(712)	(905)
<b>Total Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(712)</b>	<b>(905)</b>
<b>Total Charges et produits de contrats de location</b>	<b>(1 747)</b>	<b>(1 951)</b>

#### Montants des flux de trésorerie de la période

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location</b>	<b>(1 290)</b>	<b>(1 071)</b>

## 8.2 Contrats de location dont le Groupe est bailleur

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres propose à ses clients des activités de location qui prennent la forme de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat, de location financière, ou de location longue durée. Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Les autres contrats de location sont classés en location simple.

#### Produits de contrats de location

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Location-financement</b>		
Profits ou pertes réalisés sur la vente	-	-
Produits financiers tirés des créances locatives	-	-
Produits des paiements de loyers variables	-	-
<b>Location simple</b>	<b>150</b>	<b>106</b>
Produits locatifs	150	106

## 9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

### Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 581 475</b>	<b>1 818 532</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 327 039</b>	<b>1 388 034</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	1 327 039	1 388 034
Ouverture de crédits confirmés	650 677	734 337
Ouverture de crédits documentaires	6 304	3 105
Autres ouvertures de crédits confirmés	644 373	731 232
Autres engagements en faveur de la clientèle	676 362	653 697
<b>Engagements de garantie</b>	<b>254 436</b>	<b>430 498</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	15 999	164 989
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	26
Autres garanties (1)	15 999	164 963
Engagements d'ordre de la clientèle	238 437	265 509
Cautions immobilières	44 790	47 128
Autres garanties d'ordre de la clientèle	193 647	218 381
<b>Engagements sur titres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres à livrer	-	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>4 165 940</b>	<b>3 760 813</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>17 260</b>	<b>19 499</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	17 260	19 499
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	<b>4 148 680</b>	<b>3 741 314</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	139 243	141 420
Engagements reçus de la clientèle	4 009 437	3 599 894
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées (2)	725 140	742 994
Autres garanties reçues	3 284 297	2 856 900
<b>Engagements sur titres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres à recevoir	-	-

(1) Dont 150 111 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance suite à la résiliation anticipée partielle du 2 mars 2020.

(2) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). Au 31 décembre 2021, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 200 351 milliers d'euros.

### Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	5 875 860	5 447 619
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	2 230	-
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	-	165 375
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>5 878 090</b>	<b>5 612 994</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		
Autres dépôts de garantie	-	-
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	-	172 085
Titres vendus à découvert	-	-
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>-</b>	<b>172 085</b>

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat" comme dispositif de refinancement.

### Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres a apporté 5 875 860 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5 447 619 milliers d'euros en 2020. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres a apporté :

- 4 975 777 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 4 439 168 milliers d'euros en 2020 ;

- 148 035 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 163 698 milliers d'euros en 2020 ;

- 752 048 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 844 753 milliers d'euros en 2020.

## Garanties détenues et actifs reçus en garantie

Les garanties détenues par la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres. Juste valeur des instruments financiers

## 10 Juste valeur des instruments financiers

La **juste valeur** est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 11 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation.

### Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2021	Juste valeur au 31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>14 016 538</b>	<b>13 720 717</b>	-	<b>37 936</b>	<b>13 682 781</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>1 588 332</b>	<b>1 348 946</b>	-	<b>4 072</b>	<b>1 344 874</b>
Comptes ordinaires et prêts JJ	1 348 575	1 347 274	-	2 400	1 344 874
Comptes et prêts à terme	239 757	1 672	-	1 672	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>12 428 206</b>	<b>12 371 771</b>	-	<b>33 864</b>	<b>12 337 907</b>
Créances commerciales	5 712	5 712	-	-	5 712
Autres concours à la clientèle	12 368 525	12 309 871	-	1	12 309 870
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	359	-	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	36 878	33 863	-	33 863	-
Comptes ordinaires débiteurs	16 732	22 325	-	-	22 325
<b>Titres de dettes</b>	<b>258 378</b>	<b>258 740</b>	<b>245 036</b>	<b>13 704</b>	-
Effets publics et valeurs assimilées	111 880	114 029	114 029	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	146 498	144 711	131 007	13 704	-
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>14 274 916</b>	<b>13 979 457</b>	<b>245 036</b>	<b>51 640</b>	<b>13 682 781</b>

	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>12 919 372</b>	<b>12 665 788</b>	-	<b>11 851 575</b>	<b>814 213</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>1 217 786</b>	<b>1 017 233</b>	-	<b>228 869</b>	<b>788 364</b>
Comptes ordinaires et prêts JJ	798 563	791 804	-	3 440	788 364
Comptes et prêts à terme	254 147	53 344	-	53 344	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	165 076	172 085	-	172 085	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>11 701 586</b>	<b>11 648 555</b>	-	<b>11 622 706</b>	<b>25 849</b>
Créances commerciales	4 631	4 631	-	4 631	-
Autres concours à la clientèle	11 632 053	11 575 491	-	11 575 491	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	45 978	42 584	-	42 584	-
Comptes ordinaires débiteurs	18 924	25 849	-	-	25 849
<b>Titres de dettes</b>	<b>199 478</b>	<b>197 436</b>	<b>187 118</b>	<b>10 318</b>	-
Effets publics et valeurs assimilées	101 722	100 930	100 930	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	97 756	96 506	86 188	10 318	-
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>13 118 850</b>	<b>12 863 224</b>	<b>187 118</b>	<b>11 861 893</b>	<b>814 213</b>

#### Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31/12/2021	Juste valeur au 31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>8 073 139</b>	<b>6 445 666</b>	-	<b>6 444 418</b>	<b>1 248</b>
Comptes ordinaires et emprunts JJ	30 613	30 607	-	29 359	1 248
Comptes et emprunts à terme	8 042 526	6 415 059	-	6 415 059	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>5 339 395</b>	<b>5 359 969</b>	-	<b>5 359 969</b>	-
Comptes ordinaires créditeurs	4 644 324	4 644 317	-	4 644 317	-
Comptes d'épargne à régime spécial	68 586	68 586	-	68 586	-
Autres dettes envers la clientèle	626 485	647 066	-	647 066	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>50 094</b>	<b>50 038</b>	<b>46 588</b>	<b>3 450</b>	-
<b>Dettes subordonnées</b>	-	-	-	-	-
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>13 462 628</b>	<b>11 855 673</b>	<b>46 588</b>	<b>11 807 837</b>	<b>1 248</b>

	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>7 493 787</b>	<b>6 257 243</b>	-	<b>6 256 273</b>	<b>970</b>
Comptes ordinaires et emprunts JJ	14 778	14 778	-	13 808	970
Comptes et emprunts à terme	7 313 634	6 068 216	-	6 068 216	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	165 375	174 249	-	174 249	-
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>4 930 573</b>	<b>4 954 458</b>	-	<b>4 954 458</b>	-
Comptes ordinaires créditeurs	4 202 396	4 202 389	-	4 202 389	-
Comptes d'épargne à régime spécial	59 879	59 879	-	59 879	-
Autres dettes envers la clientèle	668 298	692 190	-	692 190	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>53 029</b>	<b>53 082</b>	<b>48 732</b>	<b>4 350</b>	-
<b>Dettes subordonnées</b>	-	-	-	-	-
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>12 477 389</b>	<b>11 264 783</b>	<b>48 732</b>	<b>11 215 081</b>	<b>970</b>

## 11.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

**Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).**

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

### Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

#### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>3 842</b>	-	<b>3 842</b>	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	3 842	-	3 842	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>57 076</b>	-	<b>53 590</b>	<b>3 486</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>896</b>	-	<b>896</b>	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	896	-	896	-
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>56 180</b>	-	<b>52 694</b>	<b>3 486</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	607	-	607	-
Titres de dettes	55 573	-	52 087	3 486
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 704	-	14	2 690
OPCVM	52 869	-	52 073	796
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>1 493 206</b>	<b>90 558</b>	<b>1 372 792</b>	<b>29 856</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 402 648	-	1 372 792	29 856
Actions et autres titres à revenu variable	5 314	-	5 314	-
Titres de participation non consolidés	1 397 334	-	1 367 478	29 856
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	90 558	90 558	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	90 558	90 558	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	90 558	90 558	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>2 173</b>	-	<b>2 173</b>	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>1 556 297</b>	<b>90 558</b>	<b>1 432 397</b>	<b>33 342</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables			-	23 825
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables			-	-
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>			-	<b>23 825</b>

	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>6 302</b>	-	<b>6 302</b>	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	6 302	-	6 302	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>183 588</b>	-	<b>177 845</b>	<b>5 743</b>
<b>Instrument de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>825</b>	-	<b>825</b>	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	825	-	825	-
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>182 763</b>	-	<b>177 020</b>	<b>5 743</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	334	-	334	-
Titres de dettes	182 429	-	176 686	5 743
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 657	-	5 914	5 743
OPCVM	170 772	-	170 772	-
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>1 229 411</b>	<b>91 386</b>	<b>1 138 025</b>	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 138 025	-	1 138 025	-
Actions et autres titres à revenu variable	4 391	-	4 391	-
Titres de participation non consolidés	1 133 634	-	1 133 634	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	91 386	91 386	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	91 386	91 386	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	13 481	13 481	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	77 905	77 905	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>112</b>	-	<b>112</b>	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>1 419 413</b>	<b>91 386</b>	<b>1 322 284</b>	<b>5 743</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		-	-	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>4 262</b>	-	<b>4 262</b>	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	4 262	-	4 262	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>30 009</b>	-	<b>30 009</b>	-
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>34 271</b>	-	<b>34 271</b>	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>				

	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>5 718</b>	-	<b>5 718</b>	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	5 718	-	5 718	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>51 274</b>	-	<b>51 274</b>	-
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>56 992</b>	-	<b>56 992</b>	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>				

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat				Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres
		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI				Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables
		Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Titres de dettes	Titres de participation non consolidés
<b>Solde de clôture (31/12/2020)</b>	<b>5 743</b>	-	<b>5 743</b>	-	<b>5 743</b>	-
Gains /pertes de la période (1)	2 056	-	(13)	126	113	1 943
Comptabilisés en résultat	113	-	(13)	126	113	-
Comptabilisés en capitaux propres	1 943	-	-	-	-	1 943
Achats de la période	4 758	-	-	200	200	4 558
Ventes de la période	(3 040)	-	(3 040)	-	(3 040)	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-
Transferts	23 825	-	-	470	470	23 355
Transferts vers niveau 3	23 825	-	-	470	470	23 355
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (31/12/2021)</b>	<b>33 342</b>	-	<b>2 690</b>	<b>796</b>	<b>3 486</b>	<b>29 856</b>
<b>Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b>						<b>2 056</b>
Comptabilisés en résultat						113
Comptabilisés en capitaux propres						1 943

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

## 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021

### Date de clôture

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe à l'exception des entités suivantes :

Entités	Nature du contrôle	Date de clôture des états financiers utilisés
CMDS Immobilier	Filiale	30/09/2021
Square Habitat Charente-Maritime Deux-Sèvres	Filiale	30/09/2021

### 12.1 Information sur les filiales

#### 12.1.1 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

Les Caisses régionales depuis 2015 ont participé à plusieurs titrisations True Sale. Ces titrisations sont des RMBS français soit autosouscrits, soit placés dans le marché par le Groupe.

Ces opérations se traduisent par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et éventuellement LCL pour certains FCT, à un FCT (un par titrisation). Les FCT sont consolidés au sein du groupe Crédit Agricole.

Dans le cadre de ces titrisations, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 282,15 millions d'euros aux FCT.

### 12.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation du Crédit Agricole de	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
<b>Établissement bancaire et financier</b>									
Caisses Locales CMDS	IG		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
Caisse Régionale Charente Maritime-Deux sèvres	IG		France			100%	100%	100%	100%
<b>OPCVM</b>									
FORCE CM2S	IG		France		Filiale	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
<b>Divers</b>									
FCT CREDIT AGRICOLE HABITAT 2015 COMPARTIMENT CR817 CHARENTE MARITIME DEUX SEVRES	IG		France		Entité structurée contrôlée				
FCT CAH 2017 COMPARTIMENT CR817 CHARENTE MARITIME DEUX SEVRES	IG		France		Entité structurée contrôlée	100%	100%	100%	100%
FCT CAH 2018 COMPARTIMENT CR817 CHARENTE MARITIME DEUX SEVRES	IG		France		Entité structurée contrôlée	100%	100%	100%	100%
FCT CAH 2019 COMPARTIMENT CR817 CHARENTE MARITIME DEUX SEVRES	IG		France		Entité structurée contrôlée	100%	100%	100%	100%
FCT CAH 2020 COMPARTIMENT CR817 CHARENTE MARITIME DEUX SEVRES	IG		France		Entité structurée contrôlée	100%	100%	100%	100%
Fief Nouveau	IG		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
CMDS Immobilier	IG		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
Square Habitat Charente-Maritime Deux-Sèvres	IG		France		Filiale	100%	100%	100%	100%

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées aux FCT.

Liste des Caisses Locales

Caisse Locale	Adresse	Code - Commune
C.L. AIGREFEUILLE	3 RUE DE L'AUNIS	17290 AIGREFEUILLE
C.L. ARCHIAC	9 RUE CATHERINE D'ARCHIAC	17520 ARCHIAC
C.L. AULNAY	12 PLACE ARISTIDE BRIAND	17470 AULNAY
C.L. BURIE	RUE DE VERDUN	17770 BURIE
C.L. COURCON	3 RUE DE LA POTENCE	17170 COURCON D'AUNIS
C.L. COZES	11 GRANDE RUE	17120 COZES
C.L. GEMOZAC	9 PLACE JACQUES VERNEUIL	17260 GEMOZAC
C.L. JONZAC	1 BIS AVENUE DES POILUS	17500 JONZAC
C.L. MARANS	26 RUE D'ALIGRE	17230 MARANS
C.L. MARENNES	PLACE DE LA POSTE	17320 MARENNES
C.L. MIRAMBEAU	105 RUE DE LA RÉPUBLIQUE	17150 MIRAMBEAU
C.L. PONS	22 COURS JULES FERRY	17800 PONS
C.L. ILE DE RE	1 ROUTE D'ARS	17670 LA COUARDE SUR MER
C.L. ROCHEFORT	39 AVENUE LAFAYETTE	17300 ROCHEFORT
C.L. ROYAN	13 BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE	17200 ROYAN
C.L. SAINTES	31 AVENUE GAMBETTA	17100 SAINTES
C.L. SAUJON	2 BIS COURS VICTOR HUGO	17600 SAUJON
C.L. SURGERES	98 RUE AUDRY DE PUYRAVAULT	17700 SURGERES
C.L. SAINT - GENIS	64 AVENUE DE BORDEAUX	17240 ST GENIS DE SAINTONGE
C.L. SAINT JEAN D'ANGELY	14 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE	17400 ST JEAN D'ANGELY
C.L. SAINT PIERRE D'OLERON	PLACE GAMBETTA	17310 ST PIERRE D'OLERON
C.L. SAINT - PORCHAIRE	93 ROUTE NATIONALE	17250 ST PORCHAIRE
C.L. LA TREMBLADE	PLACE ALSACE LORRAINE	17390 LA TREMBLADE
C.L. ST-SAVINIEN T-BOUTONNE	4 PLACE DE LA VICTOIRE	17350 ST SAVINIEN
C.L. BEAUVAIS-MATHA	PLACE DE LA MADELEINE	17160 MATHA
C.L. LES DEUX MONTS	8 RUE DES BROUILLAUDS	17130 MONTENDRE
C.L. LA ROCHELLE EST	PLACE DE LA POMMERAIE	17180 PERIGNY
C.L. LA ROCHELLE TERRE ET MER	2 RUE LOUIS TARDY	17140 LAGORD
C.L. LA ROCHELLE LITTORAL SUD	1 BIS RUE DU GENERAL GALLIENI	17000 LA ROCHELLE
CL. LA DOUBLE SAINTONGEASE	30 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	17270 MONTGUYON
C.L. AIRVAULT ST-LOUP	31 RUE DE LA GENDARMERIE	79600 AIRVAULT
C.L. ARGENTON LES VALLEES	6 PLACE DU 4 AOÛT	79150 ARGENTON LES VALLEES
C.L. BEAUVOIR SUR NIORT	330 RUE DE LA GARE	79360 BEAUVOIR SUR NIORT
C.L. BRESSUIRE	13 BD J.NÉRISSEON	79300 BRESSUIRE
C.L. BRIOUX SUR BOUTONNE	88 RUE DU COMMERCE	79170 BRIOUX SUR BOUTONNE
C.L. CELLES SUR BELLE	4 RUE DANIEL ARCHAIMBAULT	79370 CELLES SUR BELLE
C.L. CERIZAY	19 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE	79140 CERIZAY
C.L. CHAMPDENIERS	29 PLACE DU CHAMP DE FOIRE	79220 CHAMPDENIERS
C.L. MAULEON	2, RUE ALEXIS DE CHATILLON	79700 MAULEON
C.L. CHEF - BOUTONNE	10 BIS AVENUE L.DOIGNON	79110 CHEF-BOUTONNE
C.L. COULONGES SUR L' AUTIZE	4 BOULEVARD DE NIORT	79160 COULONGES SUR L'AUTIZE
C.L. FRONTENAY ROHAN - ROHAN	75 RUE GIANNÉSINI	79270 FRONTENAY R. R.
C.L. LA MOTHE SAINT - HERAY	32 RUE DE LA LIBÉRATION	79800 LA MOTHE ST-HERAY
C.L. LEZAY	4 RUE DE GATEBOURSE	79120 LEZAY
C.L. MAUZE SUR LE MIGNON	4 ROUTE DE JOUET	79210 MAUZE SUR LE MIGNON
C.L. MAZIERES	PLACE DES MARRONNIERS	79130 MAZIERES EN GATINE
C.L. MELLE	3 PLACE RENÉ GROUSSARD	79500 MELLE
C.L. MENIGOUTE	5 ROUTE DE PARTHENAY	79340 MENIGOUTE
C.L. MONCOUTANT	16 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	79320 MONCOUTANT
C.L. NIORT	46 RUE DU 14 JUILLET	79000 NIORT
C.L. PARTHENAY	2 AVENUE PIERRE MENDÈS FRANCE	79200 PARTHENAY
C.L. PRAHECQ	29 ROUTE DE NIORT	79230 PRAHECQ
C.L. SAINT - MAIXENT	4 AVENUE GAMBETTA	79400 ST MAIXENT L'ECOLE
C.L. SAINT - VARENT	13 PLACE DU 14 JUILLET	79330 ST VARENT
C.L. SAUZE - VAUSSAIS	2 PLACE DU GRAND PUIIS	79190 SAUZE VAUSSAIS
C.L. SECONDIGNY	29 RUE DE L'ANJOU	79130 SECONDIGNY
C.L. THENEZAY	6 RUE ST HONORÉ	79390 THENEZAY
C.L. THOUARS	30 BOULEVARD ERNEST RENAN	79100 THOUARS
C.L. NUEIL LES AUBIERS	73 AVENUE ST HUBERT	79250 NUEIL LES AUBIERS
C.L. NIORT MARAIS POITEVIN	41 RUE RICARD	79000 NIORT
C.L. NIORT SEVRE ET PLAINE	ZONE D'ACTIVITE MENDES FRANCE - 10 RUE MARTIN LUTHER KING	79000 NIORT
C.L. LA CRECHE	67 AVENUE DE PARIS	79260 LA CRECHE

## 13 Participations et entités structurées non consolidées

### 13.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 1 399 356 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 1 135 599 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

#### 13.1.1 Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable non intégrées dans le périmètre de consolidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Motif d'exclusion du périmètre de consolidation
		31/12/2021	31/12/2020	
SOLEBA	France	100%	100%	Entité non significative
COFISA	France	100%	100%	Entité non significative
LA ROCHELLE IMMOBILIER	France	100%	100%	Entité non significative
CA CHARENTE MARITIME DEUX SEVRES EXPANSION	France	100%	100%	Entité non significative
SAINTONGE IMMOBILIER	France	100%	100%	Entité non significative
CMDS INVESTISSEMENT ET TERRITOIRE	France	100%		Entité non significative
NIORT'UP	France	100%		Entité non significative
SAINTONGE DEVELOPPEMENT	France	87%	87%	Entité non significative
AGRI 79	France	26%	26%	Entité non significative
L'AUTO LOISIRS	France	25%	25%	Entité non significative

#### 13.1.2 Titres de participation non consolidés et présentant un caractère significatif

Les titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice
		31/12/2021	31/12/2020		
ORGANISATION ECONOMIQUE DU COGNAC	France	11%	11%	26 577	1 373

### 13.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

#### Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

##### Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, l'implication de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres dans les tableaux ci-dessous :

	31/12/2021			
	Fonds de placement (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale		
Exposition maximale au risque de perte		Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	30 579	30 579	-	30 579
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-
<b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	<b>30 579</b>	<b>30 579</b>	-	<b>30 579</b>
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
<b>Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	-	-	-	-
<b>Engagements donnés</b>				
Engagements de financement	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-
<b>Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	-	-	-	-
<b>Total Bilan des entités structurées non consolidées</b>	<b>1 569 395</b>	-	-	-

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

	31/12/2020			
	Fonds de placement (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale		
Exposition maximale au risque de perte		Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29 134	29 134	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	46 118	46 118	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-
<b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	<b>75 252</b>	<b>75 252</b>	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
<b>Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Engagements donnés</b>				
Engagements de financement	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-
<b>Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Bilan des entités structurées non consolidées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

### Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

## 14 Événements postérieurs au 31 décembre 2021

Aucun événement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel  
Charente-Maritime Deux-Sèvres**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**KPMG S.A.**  
Tour Eqho  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris-La Défense cedex  
S.A. au capital de € 5 497 100  
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG Audit**  
Le Compans - Immeuble B  
1, place Alfonse Jourdain  
BP 98536  
31685 Toulouse cedex 6  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres**

Exercice clos le 31 décembre 2021

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

A l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## ■ Dépréciation des crédits sur une base individuelle

Risque identifié	Notre réponse
<p>Du fait de son activité, la Caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les encours en défaut (<i>Stage 3</i>) sont dits dépréciés lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs financiers. Le montant de ces dépréciations correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus à maturité (incluant le principal et les intérêts).</p> <p>S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de la Caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction dans le contexte de crise de la Covid-19 pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.</p> <p>Nous avons en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de la Caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte comptabilisation ;</li><li>▶ testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la Caisse régionale relatifs à ces procédures ;</li></ul>

Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations des crédits portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés actualisés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui s'élève à M€ 99,4.

- ▶ analysé les hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit en prenant en compte, le cas échéant, l'impact de la crise sanitaire sur ces flux ou les garanties spécifiques liées aux plans de soutien à l'économie ;
- ▶ mis en œuvre des procédures analytiques sur la couverture des encours douteux.

## ■ Risque de crédit et estimation des pertes attendues sur les expositions n'étant pas en défaut

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la Caisse régionale comptabilise des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues (« <i>Expected Credit Losses</i> » ou « ECL ») dès la comptabilisation initiale d'un instrument financier (crédit, titre de dette, garantie, etc.), au titre des pertes de crédit attendues sur douze mois (<i>Stage 1</i>) et, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, à maturité (<i>Stage 2</i>).</p> <p>Les corrections de valeurs reposent sur des estimations qui intègrent des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut tenant compte de données macro-économiques prospectives (« <i>Forward Looking</i> ») appréciées au niveau du groupe Crédit Agricole et au niveau de la Caisse régionale au regard des caractéristiques propres à ses portefeuilles de crédits.</p> <p>Ces corrections de valeur représentent en cumul sur les prêts et créances sur la clientèle et sur les engagements par signature au 31 décembre 2021, un montant de M€ 105 comme détaillé dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'importance des hypothèses prises en particulier dans le contexte de crise sanitaire en vigueur sur l'exercice et au 31 décembre 2021 ;</li> </ul>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, avec l'aide de leurs experts sur les modèles de détermination des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues.</li> <li>▶ Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles,</li> <li>▶ le processus d'élaboration des paramètres utilisés dans les modèles (probabilité de défaut « PD », perte en cas de défaut « <i>Loss Given Default</i> » ou « LGD ») en prenant en compte notamment le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 et les mesures de soutien à l'économie,</li> <li>▶ la gouvernance des modèles et le changement des paramètres y compris l'analyse des scénarios et paramètres économiques projetés ainsi que le processus de validation indépendante,</li> <li>▶ la réalisation de tests ciblés sur les fonctions calculatoires de l'outil utilisé pour déterminer les corrections de valeur.</li> </ul> </li> </ul>

- ▶ l'importance des crédits à la clientèle dans le bilan, et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédits à la consommation, etc.) dont par exemple des informations prospectives (*Forward Looking* central et local) ou des critères de transfert parmi les catégories d'expositions homogènes de risques (*Stage 1* et *Stage 2*).
- ▶ tester des données relatives aux expositions entrant dans le modèle de détermination des corrections de valeur sur la base d'un échantillon de dossiers ;
- ▶ contrôler le déversement des expositions servant de base au calcul des corrections de valeur dans l'outil de provisionnement ;
- ▶ apprécier les hypothèses et la documentation fournie par la Caisse régionale sur l'identification de dégradations significatives notamment dans le contexte de la crise sanitaire pour des portefeuilles d'encours et la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du «*Forward Looking*» ;
- ▶ analyser l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2021 ;
- ▶ examiner les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes consolidés.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres par votre assemblée générale du 23 mars 2019 pour le cabinet KPMG S.A. et du 9 avril 2013 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG S.A. était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la neuvième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres était commissaire aux comptes de 2007 à 2012 et le cabinet ERNST & YOUNG Audit de 1994 à 2006.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### **■ Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et

appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### ■ Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Toulouse, le 8 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.



Pierre Subreville

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux



# Comptes Individuels – 31 décembre 2021 –





# **CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES**

*Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire et financier au capital de  
53 313 207,00 euros  
Siège social : 14, rue Louis Tardy 17140 LAGORD  
399 354 810 R.C.S SAINTES*

## **COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2021**

Arrêtés par le Conseil d'administration de La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres  
en date du 28 janvier 2022 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 24 mars 2022



## SOMMAIRE

<b>ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS.....</b>	<b>4</b>
BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 .....	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 .....	5
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021 .....	5
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....</b>	<b>6</b>
Note 1. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	6
Note 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	9
Note 3. CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	17
Note 4. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	17
Note 5. TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE .....	18
Note 6. TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES.....	20
Note 7. VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE.....	21
Note 8. COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	22
Note 9. DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF .....	22
Note 10. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	22
Note 11. COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE .....	22
Note 12. DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE .....	23
Note 13. COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	23
Note 14. PROVISIONS.....	23
Note 15. EPARGNE LOGEMENT.....	23
Note 16. ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES .....	24
Note 17. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	26
Note 18. DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	26
Note 19. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition) .....	26
Note 20. COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES .....	26
Note 21. OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS.....	27
Note 22. OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES .....	27
Note 23. OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES.....	27
Note 24. OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	28
Note 25. INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES .....	29
Note 26. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	30
Note 27. ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE .....	30
Note 28. ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES .....	30
Note 29. PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES .....	31
Note 30. REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES .....	31
Note 31. PRODUIT NET DES COMMISSIONS .....	31
Note 32. GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION.....	31
Note 33. GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES .....	31
Note 34. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE .....	32
Note 35. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	32
Note 36. COUT DU RISQUE.....	32
Note 37. RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	33
Note 38. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS .....	33
Note 39. IMPOT SUR LES BENEFICES .....	33
Note 40. INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES .....	33
Note 41. AFFECTATION DES RESULTATS.....	34
Note 42. IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS.....	34
Note 43. PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	34
Note 44. DISPOSITION DU RAPPORT DE GESTION .....	34



## ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

### ACTIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>		<b>223 797</b>	<b>219 169</b>
Caisse, banques centrales		61 729	66 801
Effets publics et valeurs assimilées	5	111 909	101 727
Créances sur les établissements de crédit	3	50 159	50 641
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>	<b>3</b>	<b>1 580 136</b>	<b>1 210 417</b>
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>4</b>	<b>12 199 293</b>	<b>11 431 547</b>
<b>OPERATIONS SUR TITRES</b>		<b>507 551</b>	<b>585 645</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	373 254	333 350
Actions et autres titres à revenu variable	5	134 297	252 295
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>		<b>1 213 854</b>	<b>1 177 011</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	1 039 435	1 006 186
Parts dans les entreprises liées	6-7	43 075	38 948
Immobilisations incorporelles	7	1 564	1 591
Immobilisations corporelles	7	129 780	130 286
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE</b>			
<b>ACTIONS PROPRES</b>			
<b>COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>		<b>261 415</b>	<b>291 142</b>
Autres actifs	8	162 421	206 241
Comptes de régularisation	8	98 994	84 901
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>15 986 046</b>	<b>14 914 931</b>

### PASSIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>		<b>47 207</b>	<b>49 294</b>
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	47 207	49 294
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>	<b>10</b>	<b>8 093 405</b>	<b>7 516 572</b>
<b>COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</b>	<b>11</b>	<b>5 344 222</b>	<b>4 935 292</b>
<b>DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE</b>	<b>12</b>	<b>3 450</b>	<b>4 361</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>		<b>250 892</b>	<b>269 210</b>
Autres passifs	13	123 045	122 117
Comptes de régularisation	13	127 847	147 093
<b>PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES</b>		<b>252 249</b>	<b>223 817</b>
Provisions	14	139 293	120 303
Dettes subordonnées	18	112 956	103 514
<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</b>	<b>17</b>	<b>84 927</b>	<b>84 927</b>
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>19</b>	<b>1 909 694</b>	<b>1 831 458</b>
Capital souscrit		53 313	53 313
Primes d'émission		150 179	150 179
Réserves		1 621 455	1 554 332
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		259	
Résultat de l'exercice		84 488	73 634
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>15 986 046</b>	<b>14 914 931</b>



## HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>1 582 190</b>	<b>1 819 128</b>
Engagements de financement	26	1 327 038	1 388 035
Engagements de garantie	26	254 436	430 497
Engagements sur titres	26	716	596
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>4 031 699</b>	<b>3 627 104</b>
Engagements de financement	26	17 260	19 499
Engagements de garantie	26	4 013 723	3 607 009
Engagements sur titres	26	716	596

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	29	247 362	238 361
Intérêts et charges assimilés	29	-84 913	-84 472
Revenus des titres à revenu variable	30	29 036	37 431
Commissions Produits	31	165 004	154 121
Commissions Charges	31	-35 177	-28 845
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	32	452	343
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	33	3 180	-158
Autres produits d'exploitation bancaire	34	7 779	8 679
Autres charges d'exploitation bancaire	34	-4 464	-2 478
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>328 259</b>	<b>322 982</b>
Charges générales d'exploitation	35	-191 421	-190 181
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-12 789	-13 108
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>124 049</b>	<b>119 693</b>
Coût du risque	36	-11 449	-10 674
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>112 600</b>	<b>109 019</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	37	1 311	-3 780
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>113 911</b>	<b>105 239</b>
Résultat exceptionnel	38	7	
Impôts sur les bénéfices	39	-29 430	-31 605
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées			
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>84 488</b>	<b>73 634</b>



## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### 1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres, 62 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres est agréée, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2021, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même, 55,50 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,50 %.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

#### 1.2. Relations internes au Crédit Agricole

##### Mécanismes financiers internes

L'appartenance du La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

##### Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

##### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

##### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne non réglementées (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc..) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroirs » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

##### Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

##### Opérations en devises

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole S.A.

##### Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

##### Mécanisme TLTRO III

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021 puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.



Le traitement comptable retenu par le Groupe, sans changement par rapport à celui appliqué en 2020, consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, i.e. au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis.

Le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 - 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 - 31 décembre 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle. Ainsi, le Groupe estime bénéficier de l'obtention de l'ensemble des bonifications à l'échéance de ce financement du fait de la réalisation des conditions pour en bénéficier au 31 décembre 2021.

Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

### **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité, et résolution bancaire**

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201 /879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au

maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« *extended SPE* ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2 <sup>[1]</sup>. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette <sup>[2]</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

<sup>[1]</sup> Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

<sup>[2]</sup> Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF



La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

### **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant en 2013 et amendé par deux avenants en 2016, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1er juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première résiliation partielle correspondant à 35% du dispositif des garanties Switch a eu lieu le 2 mars 2020, une deuxième correspondant à 15% du dispositif a eu lieu le 1er mars 2021 et une dernière correspondant à la partie résiduelle de 50% du dispositif a eu lieu le 16 novembre 2021.

### **1.3. Événements significatifs relatifs à l'exercice 2021**

#### **Crise sanitaire liée à la COVID-19**

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise sanitaire, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

#### **Prêts Garantis par l'Etat (PGE)**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit

Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif de Prêts Garantis par l'Etat.

Au 31 décembre 2021, le solde des encours de prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres s'élève à 200 351 milliers d'euros.

#### **Risque de crédit**

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

#### **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A a démantelé le 1er mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15% complémentaires et la totalité de la part résiduelle de 50% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

#### **Litige image chèque**

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC - Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.



La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 987 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision de celui-ci a été constatée dans les comptes de La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres au 31 décembre 2021.

## 1.4. Evénements postérieurs à l'exercice 2021

Aucun événement postérieur à la clôture n'est de nature à avoir un impact significatif sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## NOTE 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Le changement de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concerne le point suivant :

Règlements / Recommandations	Date de 1 <sup>ère</sup> application : opérations ou exercices ouverts à compter du
Mise à jour Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	Immédiate

## 2.1. Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07. Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC 2014-07 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque de crédit conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

### Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

### Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.



### **La notion de perte de crédit attendue "ECL"**

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

### **Gouvernance et mesure des ECL**

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;

- Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres applique des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes

complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.

### **Dégradation significative du risque de crédit**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres doit apprécier, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;

- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie



- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'encours aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque du crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

### **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse (appréciation par la Direction des Risques).

Parmi les encours douteux, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

### **Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les prêts et avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les prêts et avances aux Caisses régionales.

### **Traitement comptable des dépréciations**

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

### **Passage en perte**

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

### **Créances restructurées**

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les



caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période d'observation à minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

## 2.2. Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des Organismes de Placements Collectifs sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- S'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- S'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (Cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

### **Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement ANC 2014-07.



### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,

- Si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **Dates d'enregistrement**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

### **Pensions livrées**

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est

enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

### **Reclassement de titres**

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,

- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a pas opéré, en 2021, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

## ***2.3. Immobilisations***

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Le mali technique de fusion est comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté, en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :



Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans (linéaire)
Second œuvre	20 ans (linéaire)
Mobilier	10 ans (linéaire)
Agencements	10 ans (linéaire)
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Véhicules	4 ans (linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

### 2.4. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés après compensation avec la créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### 2.5. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dettes, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers versées aux Caisses régionales sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

### 2.6. Provisions

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et

l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07.

#### **Provision pour risques sur GIE d'investissement**

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

### 2.7. Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.



### 2.8. Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

#### **Opérations de couverture**

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

#### **Opérations de marché**

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

#### **Risque de contrepartie sur les dérivés**

Conformément au règlement ANC 2014-07, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs. (CVA - *Credit Valuation Adjustment*).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée

observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels ;
- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

### 2.9. Opérations en devises

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

### 2.10. Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

### 2.11. Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord signé en juin 2019 pour une durée de 3 ans entre la Direction Générale et les syndicats qui définissent une enveloppe globale pour l'intéressement et la participation.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».



### 2.12. Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

#### **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel
- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation.

En application de ce règlement, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

A compter de l'exercice 2021, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19). Les impacts sur le niveau de la dette actuarielle s'élèvent à 259 milliers d'euros (comme présenté en Note 16 des états financiers).

L'impact de première application est comptabilisé en contrepartie du Report à Nouveau (Cf. Note 19 portant sur les capitaux propres). Il s'élève à 259 milliers d'euros en contrepartie de 259 milliers d'euros au titre des excédents d'actif de régime (Cf. Note 8 Comptes de régularisation et actifs divers). Au 31 décembre 2021, ces excédents de régime s'élevaient à 182 milliers d'euros.

#### **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

### 2.13. Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres.

### 2.14. Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés nets de crédits d'impôts.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.


**NOTE 3. CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

(En milliers d'euros)	31/12/2021					Créances rattachées	Total	31/12/2020 Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
à vue	5 090				5 090		5 090	3 089
à terme				45 013	45 013	56	45 069	47 552
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								
<b>Total</b>	<b>5 090</b>			<b>45 013</b>	<b>50 103</b>	<b>56</b>	<b>50 159</b>	<b>50 641</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>50 159</b>	<b>50 641</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	1 341 071				1 341 071		1 341 071	792 285
Comptes et avances à terme	26 758	43 331	123 548	26 876	220 513	18 552	239 065	253 056
Titres reçus en pension livrée								165 076
Prêts subordonnés								
<b>Total</b>	<b>1 367 829</b>	<b>43 331</b>	<b>123 548</b>	<b>26 876</b>	<b>1 561 584</b>	<b>18 552</b>	<b>1 580 136</b>	<b>1 210 417</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>1 580 136</b>	<b>1 210 417</b>
<b>TOTAL</b>							<b>1 630 295</b>	<b>1 261 058</b>

Aucune créance sur les établissements de crédit n'est éligible au refinancement de la Banque Centrale.

*Opérations internes au Crédit Agricole* : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

**NOTE 4. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE**

Au 31 décembre 2021, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, le montant des encours de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés par La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres s'élève à 200 351 milliers d'euros.

**4.1. Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle**

(En milliers d'euros)	31/12/2021					Créances rattachées	Total	31/12/2020 Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
Créances commerciales	5 711				5 711		5 711	4 631
Autres concours à la clientèle	623 481	1 154 804	4 155 431	6 311 364	12 245 080	25 971	12 271 051	11 519 802
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	21 567				21 567	28	21 595	25 870
<b>Dépréciations</b>							-99 064	-118 756
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>12 199 293</b>	<b>11 431 547</b>

**Commentaires :**

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 359 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 5 007 515 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2021 contre 4 483 959 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 44 062 milliers au 31 décembre 2021 d'euros contre 44 245 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

**4.2. Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques**

(En milliers d'euros)	31/12/2021					31/12/2020				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	6 778 542	52 804	29 606	-23 362	-16 697	6 277 750	62 407	35 628	-31 500	-20 494
Agriculteurs	1 615 305	41 963	24 839	-25 594	-18 495	1 545 756	43 174	24 842	-27 377	-19 045
Autres professionnels	1 301 775	22 538	14 501	-12 947	-9 961	1 258 145	23 369	15 518	-14 000	-10 678
Clientèle financière	268 606	5 632	2 839	-3 395	-2 316	217 744	5 481	3 276	-2 981	-2 661
Entreprises	1 796 633	48 661	37 303	-33 650	-30 173	1 697 249	58 446	42 972	-42 735	-35 394
Collectivités publiques	497 851					517 043				
Autres agents économiques	39 645	182	16	-116	-8	36 616	233	38	-163	-38
<b>TOTAL</b>	<b>12 298 357</b>	<b>171 780</b>	<b>109 104</b>	<b>-99 064</b>	<b>-77 650</b>	<b>11 550 303</b>	<b>193 110</b>	<b>122 274</b>	<b>-118 756</b>	<b>-88 310</b>



## NOTE 5. TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

(En milliers d'euros)	31/12/2021				31/12/2020	
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :				111 213	111 213	100 928
dont surcote restant à amortir				1 064	1 064	1 663
dont décote restant à amortir				-1 779	-1 779	-2 079
Créances rattachées				696	696	799
Dépréciations						
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>				<b>111 909</b>	<b>111 909</b>	<b>101 727</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics				21 994	21 994	3 001
Autres émetteurs		2 704		347 788	350 492	329 184
dont surcote restant à amortir				2 450	2 450	2 121
dont décote restant à amortir				-2 352	-2 352	-2 611
Créances rattachées		14		767	781	1 289
Dépréciations		-13			-13	-124
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>2 705</b>		<b>370 549</b>	<b>373 254</b>	<b>333 350</b>
Actions et autres titres à revenu variable		137 954			137 954	256 112
Créances rattachées						
Dépréciations		-3 657			-3 657	-3 817
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>134 297</b>			<b>134 297</b>	<b>252 295</b>
<b>TOTAL</b>		<b>137 002</b>		<b>482 458</b>	<b>619 460</b>	<b>687 372</b>
Valeurs estimatives		144 302		483 277	627 579	702 728

(1) dont 42 604 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2021 et 48 620 milliers d'euros au 31 décembre 2020

### Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 7 313 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 8 145 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 4 161 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 9 617 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à -1 878 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre -318 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

### 5.1. Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Administration et banques centrales (y compris Etats)	21 994	3 001
Etablissements de crédit	111 763	83 389
Clientèle financière	358 327	476 982
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	18 356	24 925
Divers et non ventilés		
<b>Total en principal</b>	<b>510 440</b>	<b>588 297</b>
Créances rattachées	781	1 289
Dépréciations	-3 670	-3 941
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>507 551</b>	<b>585 645</b>

### 5.2. Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(En milliers d'euros)	31/12/2021				31/12/2020			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	372 485	111 213	137 954	621 652	332 185	100 928	256 112	689 225
dont titres cotés	369 781	111 213		480 994	95 235	100 928		196 163
dont titres non cotés (1)	2 704		137 954	140 658	236 950		256 112	493 062
Créances rattachées	782	696		1 478	1 289	799		2 088
Dépréciations	-13		-3 657	-3 670	-124		-3 817	-3 941
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>373 254</b>	<b>111 909</b>	<b>134 297</b>	<b>619 460</b>	<b>333 350</b>	<b>101 727</b>	<b>252 295</b>	<b>687 372</b>

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

- OPCVM français 133 297 milliers d'euros
- dont OPCVM français de capitalisation 99 650 milliers d'euros
- OPCVM étrangers 1 000 milliers d'euros
- dont OPCVM étrangers de capitalisation 1 000 milliers d'euros

Un OPCVM sous contrôle exclusif, le FCP FORCE CM2S figurent à l'actif du bilan pour 87 751 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2021 s'élève à 91 552 milliers d'euros.



La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2021 :

(En milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires		122 131
OPCVM obligataires	117 755	2 334
OPCVM actions	1 911	17 146
OPCVM autres	14 631	
<b>TOTAL</b>	<b>134 297</b>	<b>141 611</b>

### 5.3. Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2021					Créances rattachées	Total	31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal			Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	49 605	1 525	17 126	304 229	372 485	782	373 267	333 474
Dépréciations							-13	-124
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>49 605</b>	<b>1 525</b>	<b>17 126</b>	<b>304 229</b>	<b>372 485</b>	<b>782</b>	<b>373 254</b>	<b>333 350</b>
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute		58 116	38 399	14 698	111 213	696	111 909	101 727
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>58 116</b>	<b>38 399</b>	<b>14 698</b>	<b>111 213</b>	<b>696</b>	<b>111 909</b>	<b>101 727</b>

### 5.4. Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	477 192		426 641	
Autres pays de l'U.E.	6 506		6 472	
Autres pays d'Europe				
Amérique du Nord				
Amérique Centrale et du Sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
<b>Total en principal</b>	<b>483 698</b>		<b>433 113</b>	
Créances rattachées	1 478		2 088	
Dépréciations	-13		-124	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>485 163</b>		<b>435 077</b>	



NOTE 6. TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2020.

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage) (1)	Valeurs comptables des titres détenus (1)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice éconlé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (1)
					Brutes	Nettes					
<b>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse régionale Charente-Maritime :</b>											
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit		<i>néant</i>									
Participations dans des établissements de crédit		<i>néant</i>									
<b>Autres parts dans les entreprises liées :</b>					<b>14 105</b>	<b>11 686</b>	<b>15 287</b>	<b>0</b>	<b>2 212</b>	<b>144</b>	<b>0</b>
SAS COFISA	€	915	82	100,00%	915	915	0	0	0	-2	0
SAS CMDS IMMOBILIER (2)	€	371	534	100,00%	3 840	1 421	0	0	628	44	0
SAS FIEF NOUVEAU	€	7 500	-31	100,00%	7 500	7 500	13 287	0	1 058	180	0
SAS SAINTONGE IMMOBILIER	€	1 850	-213	100,00%	1 850	1 850	2 000	0	526	-78	0
<b>Autres titres de participations :</b>					<b>1 012 036</b>	<b>999 488</b>	<b>27 001</b>	<b>0</b>	<b>843 652</b>	<b>277 638</b>	<b>28 090</b>
SAS C2MS	€	53 053	7 933	2,23%	1 301	1 301	0	0	0	4 024	55
SAS CA PAYMENTS SERVICES	€	49 027	21 641	1,16%	569	569	0	0	327 983	6 078	0
SNC CREDIT AGRICOLE TITRES	€	15 245	43 473	1,60%	869	869	0	0	152 880	672	0
SA DELTA	€	79 550	-1 703	2,35%	1 872	1 872	0	0	0	-28	0
SAS SACAM ASSURANCE CAUTION	€	13 713	23 135	2,07%	948	948	0	0	1 936	1 893	37
SAS SACAM AVENIR	€	217 698	-111 362	0,98%	5 604	4 513	0	0	0	-111 130	0
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	€	725 471	60 309	2,49%	18 228	18 228	8 525	0	72 678	61 185	500
SAS SACAM FIRECA	€	55 594	-4 958	2,04%	1 871	1 032	0	0	0	-2 110	0
SAS SACAM IMMOBILIER	€	173 273	14 605	2,31%	4 198	4 198	0	0	5 350	5 309	114
SAS SACAM INTERNATIONAL	€	522 023	-38 777	2,48%	22 339	11 721	0	0	0	-102 179	0
SNC SACAM MUTUALISATION	€	18 556 677	-65	2,23%	413 289	413 289	0	0	274 089	271 332	5 034
SAS SACAM PARTICIPATIONS	€	62 558	19 432	2,35%	1 707	1 707	0	0	3 699	2 334	0
SAS Rue La Boétie	€	2 744 903	15 406 729	2,48%	515 324	515 324	17 928	0	0	-3 980	21 802
UNEXO	€	184 045	50 077	9,13%	23 917	23 917	548	0	0	6 089	548
<b>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres :</b>											
Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit :		<i>néant</i>									
Participations dans des établissements de crédit :		<i>néant</i>									
Autres parts dans les entreprises liées :					1 148	820	6 750		708	-239	0
Autres titres de participations :					6 176	6 044	9 765		2 638 192	-35 286	99
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS</b>					<b>1 033 465</b>	<b>1 018 038</b>	<b>58 803</b>	<b>0</b>	<b>3 484 764</b>	<b>242 257</b>	<b>8 742</b>

(1) Données au 31 décembre 2021

(2) Données au 30 septembre 2021

## 6.1. Valeur estimative des titres de participation

(En milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	15 253	12 586	15 204	12 178
Titres cotés				
Avances consolidables	30 569	30 569	26 852	26 852
Créances rattachées				
Dépréciations	-2 747		-3 108	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>43 075</b>	<b>43 155</b>	<b>38 948</b>	<b>39 030</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	1 015 488	1 440 917	974 441	1 378 472
Titres cotés				
Avances consolidables	27 784	27 784	37 362	37 362
Créances rattachées	356	356	340	340
Dépréciations	-12 677		-12 607	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>1 030 951</b>	<b>1 469 057</b>	<b>999 536</b>	<b>1 416 174</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	8 037	8 124	6 273	6 234
Titres cotés				
Avances consolidables	450	450	450	450
Créances rattachées				
Dépréciations	-3		-73	
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>8 484</b>	<b>8 574</b>	<b>6 650</b>	<b>6 684</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 039 435</b>	<b>1 477 631</b>	<b>1 006 186</b>	<b>1 422 858</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>1 082 510</b>	<b>1 520 786</b>	<b>1 045 134</b>	<b>1 461 888</b>

(En milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Total valeurs brutes</b>				
Titres non cotés	1 038 778		995 918	
Titres cotés				
<b>TOTAL</b>	<b>1 038 778</b>		<b>995 918</b>	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

## NOTE 7. VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2021
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	15 203	50			15 253
Avances consolidables	26 852	3 717			30 569
Créances rattachées					
Dépréciations	-3 108	-200	561		-2 747
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>38 947</b>	<b>3 567</b>	<b>561</b>		<b>43 075</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation</b>					
Valeurs brutes	974 441	41 195	-148		1 015 488
Avances consolidables	37 361	820	-10 397		27 784
Créances rattachées	340	18	-2		356
Dépréciations	-12 606	-71			-12 677
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>999 536</b>	<b>41 962</b>	<b>-10 547</b>		<b>1 030 951</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes	6 273	1 774	-10		8 037
Avances consolidables	450				450
Créances rattachées					
Dépréciations	-72		69		-3
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>6 651</b>	<b>1 774</b>	<b>59</b>		<b>8 484</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 006 187</b>	<b>43 736</b>	<b>-10 488</b>		<b>1 039 435</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 045 134</b>	<b>47 303</b>	<b>-9 927</b>		<b>1 082 510</b>

### Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2021
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	259 404	18 736	-10 088		268 052
Amortissements et dépréciations	-129 118	-12 730	3 576		-138 272
<b>Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>130 286</b>	<b>6 006</b>	<b>-6 512</b>		<b>129 780</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	12 018	31			12 049
Amortissements et dépréciations	-10 427	-58			-10 485
<b>Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 591</b>	<b>-27</b>			<b>1 564</b>
<b>TOTAL</b>	<b>131 877</b>	<b>5 979</b>	<b>-6 512</b>		<b>131 344</b>


**NOTE 8. COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS**

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Autres actifs (1)</b>		
Instruments conditionnels achetés	7	9
Comptes de stock et emplois divers	13	13
Débiteurs divers (2)	162 255	206 128
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	146	91
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>162 421</b>	<b>206 241</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	30 665	28 704
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	228	20
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	622	402
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	201	510
Autres produits à recevoir (3)	52 814	47 861
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	14 464	7 404
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>98 994</b>	<b>84 901</b>
<b>TOTAL</b>	<b>261 415</b>	<b>291 142</b>

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 722 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

(3) Les produits à recevoir sur créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations) sont présentés en déduction des dettes rattachées sur comptes d'épargne à régime spécial au passif du bilan.

La modification de la recommandation 2013-02 de l'ANC portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires permet l'alignement du traitement comptable dans les comptes individuels sur celui appliqué dans les comptes consolidés consécutivement à la décision de l'IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. Ce choix d'alignement a été retenu par la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres et a pour conséquence d'augmenter le niveau des comptes de régularisation et actifs divers de 259 milliers d'euros.

**NOTE 9. DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF**

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2021	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2021
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	118 756	21 394	-39 669	-1 417		99 064
Sur opérations sur titres	3 941	6	-277			3 670
Sur valeurs immobilisées	15 786	271	-630			15 427
Sur autres actifs	176	15	-71			120
<b>TOTAL</b>	<b>138 659</b>	<b>21 686</b>	<b>-40 647</b>	<b>-1 417</b>		<b>118 281</b>

**NOTE 10. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

(En milliers d'euros)	31/12/2021						31/12/2020	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
à vue	1 675				1 675	4	1 679	1 363
à terme				44 675	44 675	853	45 528	47 931
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 675</b>			<b>44 675</b>	<b>46 350</b>	<b>857</b>	<b>47 207</b>	<b>49 294</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	35 283				35 283		35 283	17 577
Comptes et avances à terme	944 372	1 897 494	3 618 739	1 596 414	8 057 019	1 103	8 058 122	7 333 620
Titres donnés en pension livrée								165 375
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>979 655</b>	<b>1 897 494</b>	<b>3 618 739</b>	<b>1 596 414</b>	<b>8 092 302</b>	<b>1 103</b>	<b>8 093 405</b>	<b>7 516 572</b>
<b>TOTAL</b>	<b>981 330</b>	<b>1 897 494</b>	<b>3 618 739</b>	<b>1 641 089</b>	<b>8 138 652</b>	<b>1 960</b>	<b>8 140 612</b>	<b>7 565 866</b>

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

**NOTE 11. COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE**
**11.1. Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle**

(En milliers d'euros)	31/12/2021						31/12/2020	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	4 649 255				4 649 255	7	4 649 262	4 207 093
Comptes d'épargne à régime spécial (1) :	68 586				68 586		68 586	59 879
à vue	68 586				68 586		68 586	59 879
à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	95 992	169 837	330 464	28 399	624 692	1 682	626 374	668 320
à vue	2 295				2 295		2 295	2 085
à terme	93 697	169 837	330 464	28 399	622 397	1 682	624 079	666 235
Valeurs données en pension livrée								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 813 833</b>	<b>169 837</b>	<b>330 464</b>	<b>28 399</b>	<b>5 342 533</b>	<b>1 689</b>	<b>5 344 222</b>	<b>4 935 292</b>

(1) Les Comptes d'épargne à régime spécial sont présentés sous déduction de la créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations) (Cf. note 33.2 Epargne centralisée).



## 11.2. Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Particuliers	2 341 556	2 177 236
Agriculteurs	553 254	482 222
Autres professionnels	377 118	344 595
Clientèle financière	229 606	155 244
Entreprises	1 706 338	1 642 703
Collectivités publiques	9 746	10 241
Autres agents économiques	124 915	120 882
<b>Total en principal</b>	<b>5 342 533</b>	<b>4 933 123</b>
Dettes rattachées	1 689	2 169
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>5 344 222</b>	<b>4 935 292</b>

## NOTE 12. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

### 12.1. Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2021				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				
Bons de caisse								6
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables (1)		900	2 550		3 450		3 450	4 355
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>900</b>	<b>2 550</b>		<b>3 450</b>		<b>3 450</b>	<b>4 361</b>

## NOTE 13. COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	51	18
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	108 655	115 568
Versements restant à effectuer sur titres	14 339	6 531
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>123 045</b>	<b>122 117</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	21 648	26 381
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	213	
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	2 912	
Produits constatés d'avance	56 882	54 733
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	1 174	1 568
Autres charges à payer	42 357	57 950
Autres comptes de régularisation	2 661	6 461
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>127 847</b>	<b>147 093</b>
<b>TOTAL</b>	<b>250 892</b>	<b>269 210</b>

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

## NOTE 14. PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2021
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	39			-39		
Provisions pour autres engagements sociaux	1 283	115			-7	1 391
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	12 602	35 990	-117	-34 884		13 591
Provisions pour litiges fiscaux (1)	205	72	-200			77
Provisions pour autres litiges	2 155	1 607	-247	-595		2 920
Provisions pour risques pays						
Provisions pour risques de crédit (2)	75 153	240 221		-221 159		94 215
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts						
Provisions sur participations						
Provisions pour risques opérationnels (3)	269	987		-228		1 028
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement	22 370	286		-2 129		20 527
Autres provisions	6 227	1 224	-1 637	-277	7	5 544
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>120 303</b>	<b>280 502</b>	<b>-2 201</b>	<b>-259 311</b>		<b>139 293</b>

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles bâlois.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

La modification de la recommandation 2013-02 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires a pour conséquence d'augmenter les capitaux propres au 1er janvier 2021 par le biais du report à nouveau de 259 milliers d'euros.

## NOTE 15. EPARGNE LOGEMENT

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	173 951	341 238
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 263 029	466 431
Ancienneté de plus de 10 ans	1 070 988	1 614 207
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>2 507 968</b>	<b>2 421 876</b>



<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>298 716</b>	<b>292 520</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>2 806 684</b>	<b>2 714 396</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement ANC 2014-07.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

#### Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne-logement	3 268	3 783
Comptes épargne-logement	14 769	19 876
<b>TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>18 037</b>	<b>23 659</b>

#### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	185	1 224
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	11 135	7 347
Ancienneté de plus de 10 ans	9 206	13 798
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>20 527</b>	<b>22 369</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>20 527</b>	<b>22 369</b>

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2021	Dotations	Reprises	31/12/2021
Plans d'épargne-logement	22 369	286	2 128	20 527
Comptes épargne-logement	0	0	0	0
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>22 369</b>	<b>286</b>	<b>2 128</b>	<b>20 527</b>

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2021 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

## NOTE 16. ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

#### Variations de la dette actuarielle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>34 108</b>	<b>33 358</b>
Coût des services rendus sur l'exercice	2 482	1 882
Coût financier	125	324
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	-1 693
Variation de périmètre	-54	-153
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées (obligatoire)	-1 711	-1 250
(Gains) / pertes actuariels	-1 412	1 640
Autres mouvements (1)	-259	0
<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N</b>	<b>33 279</b>	<b>34 108</b>

(1) La modification de la recommandation 2013-02 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires permet l'alignement du traitement comptable dans les comptes individuels sur celui appliqué dans les comptes consolidés consécutivement à la décision de l'IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. Ce choix d'alignement a été retenu par la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres et a pour conséquence de réduire de 259 milliers d'euros le niveau des engagements sociaux présentés et d'augmenter les capitaux propres au 1er janvier 2021 par le biais du report à nouveau de 259 milliers d'euros. Si cette modification avait été prise en compte en 2020, le niveau des engagements sociaux aurait été estimé à 33 849 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 34 108 milliers d'euros présenté dans le tableau ci-dessus.

#### Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Coût des services rendus	2 482	1 882
Coût financier	126	343
Rendement attendu des actifs	-70	-186
Coût des services passés	0	-1 693
(Gains) / pertes actuariels net	458	385
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes	0	0
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	-439	1 356
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2 557</b>	<b>2 068</b>

#### Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	<b>30 188</b>	<b>29 507</b>
Rendement attendu des actifs	70	185
Gains / (pertes) actuariels	153	-145
Cotisations payées par l'employeur	2 519	2 044
Cotisations payées par les employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	-54	-153
Indemnités de cessation d'activité	-1 710	0
Prestations payées par le fonds	0	-1 250
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N</b>	<b>31 166</b>	<b>30 187</b>

#### Variations de la provision

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>-33 279</b>	<b>-34 108</b>
Impact de la limitation d'actifs	-1 384	-1 822
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	3 679	5 702



Juste valeur des actifs fin de période	31 166	30 188
<b>POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N</b>	<b>182</b>	<b>-40</b>


**Hypothèses actuarielles utilisées**

Au 31 décembre 2021, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,42 % ;
- une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7,08 %.

**NOTE 17. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Fonds pour risques bancaires généraux	84 927	84 927
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>84 927</b>	<b>84 927</b>

**NOTE 18. DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

(En milliers d'euros)	31/12/2021				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				
<b>Dettes subordonnées à terme</b>								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
<b>Titres et emprunts participatifs</b>								
<b>Autres emprunts subordonnés à terme</b>								
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)</b>								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
<b>Placement des fonds propres des Caisses Locales</b>		2 400	79 650	30 702	112 752	204	112 956	103 514
<b>Dépôts de garantie à caractère mutuel</b>								
<b>VALEUR AU BILAN</b>		<b>2 400</b>	<b>79 650</b>	<b>30 702</b>	<b>112 752</b>	<b>204</b>	<b>112 956</b>	<b>103 514</b>

(1) Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 1 612 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 1 574 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

**NOTE 19. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT REPARTITION)**
**Variation des capitaux propres**

(En milliers d'euros)	Capitaux propres							Total des capitaux propres
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	
<b>Solde au 31/12/2019</b>	53 313	1 078 163	400 206	151 840			81 531	1 765 053
Dividendes versés au titre de N-2							-7 230	-7 230
Variation de capital								
Variation des primes et réserves		55 721	18 574	6			-74 301	
Affectation du résultat social N-2								
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N-1							73 634	73 634
Autres variations			9	-9				
<b>Solde au 31/12/2020</b>	53 313	1 133 884	418 789	151 837			73 634	1 831 457
Dividendes versés au titre de N-1							-6 510	-6 510
Variation de capital								
Variation des primes et réserves		50 339	16 780	5			-67 123	1
Affectation du résultat social N-1								
Report à nouveau (1)				259				259
Résultat de l'exercice N							84 488	84 488
Autres variations								
<b>Solde au 31/12/2021</b>	<b>53 313</b>	<b>1 184 223</b>	<b>435 569</b>	<b>152 101</b>			<b>84 489</b>	<b>1 909 695</b>

(1) Dont 259 milliers d'euros relatif à l'impact de l'application de la recommandation 2013-02 du 05 novembre 2021 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires.

- Nombre de parts sociales : 2 621 961 et nombre de Certificats Coopératifs d'Associés : 873 987 à 15,25 €
- 150 179 milliers d'euros de primes d'émission, dont 33 720 milliers d'euros de primes de fusion.

**NOTE 20. COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES**

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres hors FRBG	1 909 694	1 831 458
Fonds pour risques bancaires généraux	84 927	84 927
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 994 621</b>	<b>1 916 385</b>

Par ailleurs, les dettes subordonnées et titres participatifs s'élèvent à 112 956 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 103 514 milliers d'euros au 31 décembre 2020



**NOTE 21. OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS**

	Opérations avec les entreprises liées et les participations	
	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
<b>Créances</b>	<b>58 803</b>	<b>64 664</b>
Sur les établissements de crédit et institutions financières	26 453	36 839
Sur la clientèle	32 350	27 825
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>		
<b>Dettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sur les établissements de crédits et institutions financières		
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
<b>Engagements donnés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

**NOTE 22. OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES**

**Contributions par devise au bilan**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	15 948 748	15 844 199	14 920 140	14 748 558
Autres devises de l'Union Europ.			325	325
Franc Suisse	99	99	130	130
Dollar	9 372	9 372	12 968	12 968
Yen	42	42	20	20
Autres devises (1)	634	634	110	110
<b>Valeur brute</b>	<b>15 958 895</b>	<b>15 854 346</b>	<b>14 933 693</b>	<b>14 762 111</b>
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	145 434	131 700	119 900	152 820
Dépréciations	-118 283		-138 662	
<b>TOTAL</b>	<b>15 986 046</b>	<b>15 986 046</b>	<b>14 914 931</b>	<b>14 914 931</b>

(1) dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling -GBP

**NOTE 23. OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>				
- Devises				
- Euros				
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>14 191</b>	<b>14 177</b>	<b>29 662</b>	<b>29 651</b>
- Devises	7 193	7 193	14 550	14 550
- Euros	6 998	6 984	15 112	15 101
<b>Prêts et emprunts en devises</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>14 191</b>	<b>14 177</b>	<b>29 662</b>	<b>29 651</b>



NOTE 24. OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(En milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>1 035 488</b>	<b>55 380</b>	<b>1 090 868</b>	<b>1 456 808</b>
<b>Opérations sur marchés organisés (1)</b>				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
<b>Opérations de gré à gré (1)</b>	<b>1 035 488</b>	<b>55 380</b>	<b>1 090 868</b>	<b>1 456 808</b>
Swaps de taux d'intérêt	1 035 488	54 771	1 090 259	1 456 808
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers		609	609	
Autres contrats à terme				
<b>Opérations conditionnelles</b>		<b>134 330</b>	<b>134 330</b>	<b>39 882</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
<b>Opérations de gré à gré</b>		<b>134 330</b>	<b>134 330</b>	<b>39 882</b>
Options de swaps de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés		3 571	3 571	4 000
Vendus		3 571	3 571	4 000
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		63 594	63 594	15 941
Vendus		63 594	63 594	15 941
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
<b>Dérivés de crédit</b>				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
<b>TOTAL</b>	<b>1 035 488</b>	<b>189 710</b>	<b>1 225 198</b>	<b>1 496 690</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

24.1. Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2021			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	127 188			127 188					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	287 330	480 904	322 025	287 330	480 904	322 025			
Caps, Floors, Collars		6 000	1 142		6 000	1 142			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices		609			609				
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
<b>Sous total</b>	<b>414 518</b>	<b>487 513</b>	<b>323 167</b>	<b>414 518</b>	<b>487 513</b>	<b>323 167</b>			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	28 368			28 368					
<b>Sous total</b>	<b>28 368</b>			<b>28 368</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>442 886</b>	<b>487 513</b>	<b>323 167</b>	<b>442 886</b>	<b>487 513</b>	<b>323 167</b>			

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2020			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	31 882			31 882					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	284 445	930 583	241 780	284 445	930 583	241 780			
Caps, Floors, Collars		6 667	1 333		6 667	1 333			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
<b>Sous total</b>	<b>316 327</b>	<b>937 250</b>	<b>243 113</b>	<b>316 327</b>	<b>937 250</b>	<b>243 113</b>			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	59 314			59 314					
<b>Sous total</b>	<b>59 314</b>			<b>59 314</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>375 641</b>	<b>937 250</b>	<b>243 113</b>	<b>375 641</b>	<b>937 250</b>	<b>243 113</b>			

## 24.2. Instruments financiers à terme : juste valeur

(En milliers d'euros)	Juste Valeur Positive au 31/12/2021	Juste Valeur Négative au 31/12/2021	Encours Notionnel au 31/12/2021	Juste Valeur Positive au 31/12/2020	Juste Valeur Négative au 31/12/2020	Encours Notionnel au 31/12/2020
Futures						
Options de change	560	560	127 187	88	88	31 882
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	3 504	30 175	1 090 259	5 500	52 148	1 456 808
Caps, Floors, Collars	1	1	7 143	6	6	8 000
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices	609	609	609			
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Dérivés de crédit						
<b>Sous total</b>	<b>4 674</b>	<b>31 345</b>	<b>1 225 198</b>	<b>5 594</b>	<b>52 242</b>	<b>1 496 690</b>
Swaps de devises						
Opérations de change à terme	385	385	28 368	229	229	59 314
<b>Sous total</b>	<b>385</b>	<b>385</b>	<b>28 368</b>	<b>229</b>	<b>229</b>	<b>59 314</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 059</b>	<b>31 730</b>	<b>1 253 566</b>	<b>5 823</b>	<b>52 471</b>	<b>1 556 004</b>

## 24.3. Information sur les Swaps

### Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(En milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	54 771	205 488	830 000	
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

## NOTE 25. INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas à l'OCDE sont plafonnées pays par pays, tous types d'opérations et d'interventions confondus. Ces « limites-pays » sont révisables périodiquement.
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations.

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, change, matières premières et métaux précieux peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (*add-on*) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Au 31 décembre 2021, la valeur de marché de ces instruments, après prise en compte (ou non prise en compte) des effets de la compensation et de la collatéralisation, s'élève à 2 296 milliers d'euros.

Elle se décompose de la façon suivante par types de contreparties :

- gouvernements et banques centrales de l'OCDE : 0 milliers d'euros.
- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 0 milliers d'euros
- autres contreparties : 2 296 milliers d'euros.

Le risque de crédit potentiel estimé sur la base des facteurs de majoration réglementaires s'élève à 3 196 milliers d'euros, réparti de la façon suivante sur les différents types de contreparties :

- gouvernements et banques centrales de l'OCDE : 0 milliers d'euros
- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 0 milliers d'euros
- autres contreparties : 3 196 milliers d'euros



## NOTE 26. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 327 038</b>	<b>1 388 035</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	1 327 038	1 388 035
Ouverture de crédits confirmés	650 677	734 337
Ouverture de crédits documentaires	6 304	3 105
Autres ouvertures de crédits confirmés	644 373	731 232
Autres engagements en faveur de la clientèle	676 361	653 698
<b>Engagements de garantie</b>	<b>254 436</b>	<b>430 497</b>
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	15 999	164 988
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		26
Autres garanties	15 999	164 962
Engagements d'ordre de la clientèle	238 437	265 509
Cautions immobilières	44 790	47 128
Autres garanties d'ordre de la clientèle	193 647	218 381
<b>Engagements sur titres</b>	<b>716</b>	<b>596</b>
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	716	596
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>17 260</b>	<b>19 499</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	17 260	19 499
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>4 013 723</b>	<b>3 607 009</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	139 243	141 420
Engagements reçus de la clientèle	3 874 480	3 465 589
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	725 140	742 994
Autres garanties reçues	3 149 340	2 722 595
<b>Engagements sur titres</b>	<b>716</b>	<b>596</b>
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	716	596

Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). Au 31 décembre 2021, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 179 974 milliers d'euros.

## NOTE 27. ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

### Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2021, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres a apporté 5 875 860 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5 447 619 milliers d'euros en 2020. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres a apporté :

- 4 975 777 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 4 439 168 milliers d'euros en 2020 ;
- 148 035 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 163 698 milliers d'euros en 2020 ;
- 752 048 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 844 753 milliers d'euros en 2020.

## NOTE 28. ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses Régionales de Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A., la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci. Le montant de cet engagement s'élève à 1 348 298 milliers d'euros.


**NOTE 29. PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES**

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 548	2 952
Sur opérations internes au Crédit Agricole	30 412	22 866
Sur opérations avec la clientèle	210 670	206 986
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	3 732	5 556
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre		1
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>247 362</b>	<b>238 361</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-2 300	-2 911
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-63 655	-57 241
Sur opérations avec la clientèle	-13 821	-19 474
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-5 137	-4 825
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre		-21
Autres intérêts et charges assimilées		
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>-84 913</b>	<b>-84 472</b>
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)</b>	<b>162 449</b>	<b>153 889</b>

(1) Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2021 est de 1 612 milliers d'euros, contre 1 574 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

**NOTE 30. REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES**

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	28 593	37 067
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	443	364
Opérations diverses sur titres		
<b>TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES</b>	<b>29 036</b>	<b>37 431</b>

**NOTE 31. PRODUIT NET DES COMMISSIONS**

(En milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	171	-65	106	282	-75	207
Sur opérations internes au crédit agricole	9 723	-24 112	-14 389	9 022	-18 746	-9 724
Sur opérations avec la clientèle	37 069	-751	36 318	35 128	-700	34 428
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	104		104	99		99
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	34		34			
Sur prestations de services financiers (1)	117 768	-10 152	107 616	109 424	-9 159	100 265
Provision pour risques sur commissions	135	-97	38	166	-165	1
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>165 004</b>	<b>-35 177</b>	<b>129 827</b>	<b>154 121</b>	<b>-28 845</b>	<b>125 276</b>

(1) dont prestations assurance-vie : 23 849 milliers d'euros.

**NOTE 32. GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION**

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	275	263
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	177	80
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION</b>	<b>452</b>	<b>343</b>

**NOTE 33. GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux dépréciations	-6	-241
Reprises de dépréciations	277	109
<b>Dotations ou reprises nettes aux dépréciations</b>	<b>271</b>	<b>-132</b>
Plus-values de cession réalisées	3 220	
Moins-values de cession réalisées	-311	-26
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>2 909</b>	<b>-26</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>3 180</b>	<b>-158</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
<b>Dotations ou reprises nettes aux dépréciations</b>		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>		
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>		
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	<b>3 180</b>	<b>-158</b>


**NOTE 34. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits divers	7 160	8 599
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions	619	80
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>7 779</b>	<b>8 679</b>
Charges diverses	-1 941	-1 508
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	-1 018	-971
Dotations provisions	-1 505	
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>-4 464</b>	<b>-2 479</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>3 315</b>	<b>6 200</b>

**NOTE 35. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	-70 087	-67 422
Charges sociales	-35 448	-34 500
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	-7 589	-7 458
Intéressement et participation	-12 125	-11 267
Impôts et taxes sur rémunérations	-10 603	-10 715
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>-128 263</b>	<b>-123 904</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	3 011	3 007
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>-125 252</b>	<b>-120 897</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes	-3 551	-5 479
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions règlementaires (1)	-62 941	-64 243
<b>Total des charges administratives</b>	<b>-66 492</b>	<b>-69 722</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	323	438
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>-66 169</b>	<b>-69 284</b>
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>-191 421</b>	<b>-190 181</b>

(1) dont 722 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique au titre de l'exercice 2021

**Effectif moyen par catégorie**

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	443	441
Non cadres	1 279	1 274
<b>Total de l'effectif moyen</b>	<b>1 722</b>	<b>1 715</b>
Dont : - France	1 722	1 715
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition		

Au 31 décembre 2021, les rémunérations des principaux cadres dirigeants s'élèvent à (salaire, avantages et IFC) 2 064 milliers d'euros. Le montant global des avances et crédits octroyés en 2021 aux membres du Conseil et aux cadres dirigeants s'élève à 812 milliers d'euros.

**NOTE 36. COUT DU RISQUE**

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>		
Dépréciations de créances douteuses	-298 730	-258 106
Dépréciations de créances douteuses	-20 736	-28 754
Autres provisions et dépréciations	-277 994	-229 352
<b>Reprises de provisions et dépréciations</b>	<b>296 859</b>	<b>256 309</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	39 718	45 227
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	257 141	211 082
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>-1 871</b>	<b>-1 797</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-559	-513
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-9 288	-8 486
Décote sur prêts restructurés	-157	-232
Récupérations sur créances amorties	426	354
Autres pertes		-947
Autres produits		947
<b>COUT DU RISQUE</b>	<b>-11 449</b>	<b>-10 674</b>

(1) dont 1 053 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises et 1 417 milliers d'euros liés à l'effet de désactualisation des dépréciations sur créances douteuses.

(2) dont 364 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 181 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) dont 8 235 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises



### NOTE 37. RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Immobilisations financières</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	-271	-4 464
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-271	-4 464
<b>Reprises de dépréciations</b>	631	437
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	631	437
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	360	-4 027
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	360	-4 027
<b>Plus-values de cessions réalisées</b>	98	6
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	98	6
<b>Moins-values de cessions réalisées</b>		-384
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		-384
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
<b>Solde des plus et moins-values de cessions</b>	98	-378
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	98	-378
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	458	-4 405
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cessions	865	806
Moins-values de cessions	-12	-181
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	853	625
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>1 311</b>	<b>-3 780</b>

### NOTE 38. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a comptabilisé en produits exceptionnels le reliquat du dispositif PSE pour la fraction non utilisée de la provision sur la formation au titre des congés de reclassement.

### NOTE 39. IMPOT SUR LES BENEFICES

Le principe général est exposé dans la note 2.14 : la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a signé avec le Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres constate dans ses comptes la dette d'impôts dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

Ainsi, au 31 décembre 2021, le montant de l'impôt sur les bénéfices s'élève à 29 430 milliers d'euros.

### NOTE 40. INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres commercialise toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne -monétaires, obligataires, titres), placements d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiement.

La Caisse régionale commercialise également une très large gamme de produits d'assurance IARD et prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance-vie.

Elle exerce la totalité de son activité en France et dans la banque de proximité.



## NOTE 41. AFFECTATION DES RESULTATS

(Projet soumis à l'approbation de l'assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres)

Le résultat net de l'exercice 2021 s'élève à	84 487 967,19 €
Le report à nouveau créditeur s'élève à	259 293,00 €
<b>Soit un résultat à affecter de</b>	<b>84 747 260,19 €</b>

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2021 :

**TOTAL A AFFECTER :** **84 747 260,19 €**

- Réserve spéciale œuvres d'art la somme de :	1 583,60 €
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés pour un montant de :	6 336 597,54 €
- Fixer le taux d'intérêts aux parts sociales à <b>2,22 %</b> , soit un montant à payer de :	887 665,02 €
- Affecter le solde des excédents, soit :	77 521 414,03 €
- ¾ à la réserve légale	58 141 060,52 €
- ¼ à la réserve statutaire	19 380 353,51 €

Montants de distribution unitaires :

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net
2019	6,996	0,425
2020	6,320	0,377
Prévu 2021	7,250	0,339

## NOTE 42. IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse régionale de La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

## NOTE 43. PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres**

(En milliers d'euros hors taxes)	ERNST & YOUNG	%	KPMG	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels -*)	77	86%	75	96%
Services autres que la certification des comptes	12	14%	3	4%
<b>TOTAL</b>	<b>89</b>	<b>100%</b>	<b>78</b>	<b>100%</b>

(\*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

## NOTE 44. DISPOSITION DU RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion est tenu à disposition du public au siège social.

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel  
Charente-Maritime Deux-Sèvres**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**KPMG S.A.**  
Tour Eqho  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris-La Défense cedex  
S.A. au capital de € 5 497 100  
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG Audit**  
Le Compans - Immeuble B  
1, place Alfonse Jourdain  
BP 98536  
31685 Toulouse cedex 6  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres**

Exercice clos le 31 décembre 2021

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

A l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.12 « Avantages au personnel postérieurs à l'emploi » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'impact du changement de méthode comptable relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires sur les comptes au 31 décembre 2021.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## ■ Dépréciation des crédits sur une base individuelle

Risque identifié	Notre réponse
Du fait de son activité, la Caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture.	Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction dans le contexte de crise de la Covid-19 pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.

Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels (note 2.1), les créances présentant un risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de la caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.

Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations des crédits portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés actualisés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées dans la note 4.2 de l'annexe aux comptes annuels qui s'élève à M€ 99,1.

Nous avons en particulier :

- ▶ mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de la caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte comptabilisation ;
- ▶ testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la Caisse régionale relatifs à ces procédures ;
- ▶ analysé les hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit en prenant en compte, le cas échéant, l'impact de la crise sanitaire sur ces flux ou les garanties spécifiques liées aux plans de soutien à l'économie ;
- ▶ mis en œuvre des procédures analytiques sur la couverture des encours douteux.

## ■ Provisions sur encours sains et dégradés

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels (note 2.1), la Caisse régionale constate au titre des expositions de crédits au passif de son bilan des provisions pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées). Ces provisions reposent sur des estimations qui intègrent des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut selon des modèles internes de risque de crédit, en tenant compte de données macro-économiques prospectives (« <i>Forward Looking</i> ») appréciées au niveau du groupe Crédit Agricole et au regard de paramètres propres au portefeuille de crédit de la Caisse régionale sur la base d'éléments conjoncturels et/ou structurels locaux. Le cumul de ces provisions sur les prêts et créances représente M€ 94,2 au 31 décembre 2021 comme détaillé dans la note 14 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Nous avons considéré, qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ l'importance des hypothèses prises, en particulier dans le contexte de crise sanitaire en vigueur sur l'exercice et au 31 décembre 2021 ;</li> <li>▶ l'importance de ces provisions dans le bilan de la caisse régionale et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédits à la consommation, etc.), dont par exemple des informations prospectives (<i>Forward Looking</i> central et local).</li> </ul>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, avec l'aide de leurs experts sur les modèles de provisions. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles,</li> <li>▶ le processus d'élaboration des paramètres utilisés dans les modèles (probabilité de défaut « PD », perte en cas de défaut « <i>Loss Given Default</i> » ou « LGD ») en prenant en compte notamment le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 et les mesures de soutien à l'économie,</li> <li>▶ la gouvernance des modèles et le changement des paramètres y compris l'analyse des scénarios et paramètres économiques projetés ainsi que le processus de validation indépendante,</li> <li>▶ la réalisation de tests ciblés sur les fonctions calculatoires de l'outil utilisé pour déterminer les corrections de valeur.</li> </ul> </li> <li>▶ tester des données relatives aux expositions entrant dans le modèle de provisionnement sur la base d'un échantillon de dossiers ;</li> <li>▶ contrôler le déversement des expositions servant de base au calcul des dépréciations et des provisions dans l'outil de provisionnement ;</li> <li>▶ apprécier les hypothèses et la documentation fournie par la caisse régionale sur l'identification de dégradations significatives notamment dans le contexte de la crise sanitaire pour des portefeuilles d'encours et la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du « <i>Forward Looking</i> » ;</li> <li>▶ analyser l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2021 ;</li> </ul>

- ▶ examiner les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes annuels.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre caisse régionale considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres par votre assemblée générale du 23 mars 2019 pour le cabinet KPMG S.A. et du 9 avril 2013 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG S.A. était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la neuvième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres était commissaire aux comptes de 2007 à 2012 et le cabinet ERNST & YOUNG Audit de 1994 à 2006.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **■ Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### ■ Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Toulouse, le 8 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.



Pierre Subreville

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux



## Rapports Spéciaux :

- Rapport spécial sur les conventions réglementées
- Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de la performance extra financière





**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**Ernst & Young Audit**  
Le Compas - Immeuble B  
1, place Alfonse Jourdain  
BP 98536  
31685 Toulouse cedex 6  
France



*Caisse régionale de Crédit  
Agricole Mutuel Charente-  
Maritime Deux-Sèvres*

***Rapport spécial des commissaires aux comptes sur  
les conventions réglementées***

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2021  
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres  
14, rue Louis Tardy - 17140 Lagord



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**Ernst & Young Audit**  
Le Compas - Immeuble B  
1, place Alfonse Jourdain  
BP 98536  
31685 Toulouse cedex 6  
France



## **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres**

Siège social : 14, rue Louis Tardy - 17140 Lagord  
Capital social : €. 53.313.207

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

## **Avec les Caisses locales de La Rochelle Terre et Mer et Melle**

- Personne concernées : Les personnes suivantes, Administrateurs de votre Caisse régionale et de la Caisse locale mentionnée :
  - Monsieur Didier Robin (Caisse locale de La Rochelle Terre et Mer)

- Monsieur Christian Lusseau (Caisse locale de Melle)
- Nature et objet : Subventions de fonctionnement versées par votre Caisse régionale aux Caisses locales.
- Modalités :

Votre Caisse régionale a versé une subvention de fonctionnement aux Caisses locales mentionnées ci-avant au titre de l'exercice 2021.

Ces subventions ont été approuvées par votre Conseil d'administration du 10 décembre 2021.

Le montant global des subventions accordées au titre de l'exercice 2021 représente une charge pour la Caisse régionale de €. 4.189,63.
- Motifs justifiant de son intérêt pour la Caisse régionale :

Votre Conseil d'administration a motivé cette convention de la façon suivante : les subventions de fonctionnement versées par la Caisse régionale permettent notamment aux Caisses locales de faire face à la rémunération des parts sociales souscrites par les sociétaires.

## Avec la Caisse locale de Niort Marais Poitevin

- Personne concernée : Monsieur Frédéric Janssens, administrateur de votre Caisse régionale et de la Caisse locale Niort Marais Poitevin.
- Nature et objet : Convention de compte courants bloqués (CCB) conclue entre la Caisse locale et la Caisse régionale.
- Modalités :

Conformément à la convention signée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022, des avances en comptes courants bloqués (CCB) sont accordées à votre Caisse régionale par ces Caisses locales.

Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration du 10 décembre 2021.

Le solde du compte courant bloqué de cette Caisse locale dans les livres de votre Caisse régionale s'élève à €. 0,00 au 31 décembre 2021, la prise d'effet étant au 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- Motifs justifiant de son intérêt pour la Caisse régionale :

Votre Conseil d'administration a motivé cette convention de la façon suivante : l'intérêt pour la Caisse régionale est de conforter ses capitaux propres entrant dans les fonds propres de base de catégorie 1.

Avec les Caisses locales de Burie, Gémozac, Mirambeau, Saintes, Saujon, Surgères, Saint-Jean d'Angely, Saint-Pierre-d'Oléron, La Rochelle Terre et Mer, Champdeniers, Coulonges, Melle, Ménagoute, Montcoutant, Niort, Saint-Maixent et Thouars

- Personnes concernées : Les personnes suivantes, Administrateurs(trices) de votre Caisse régionale et de la Caisse locale mentionnée :
  - Monsieur Jean-Marie Begey (Caisse locale de Burie) ;
  - Madame Martine Vidal (Caisse locale de Gémozac) ;
  - Monsieur Frédéric Rose (Caisse locale de Mirambeau) ;
  - Monsieur Louis Tercinier (Caisse locale de Saintes) ;
  - Madame Valérie Arrignon (Caisse locale de Saujon) ;
  - Monsieur Kéran Hélie (Caisse locale de Surgères) ;
  - Madame Michèle Sicaud-Lambert (Caisse locale de Saint-Jean-d'Angely) ;
  - Monsieur Nicolas Dubois (Caisse locale de Saint-Pierre-d'Oléron) ;
  - Monsieur Didier Robin (Caisse locale La Rochelle Terre et Mer) ;
  - Monsieur Fabrice Baraton (Caisse locale de Champdeniers) ;
  - Monsieur Patrick Sauvaget (Caisse locale de Coulonges) ;
  - Monsieur Christian Lusseau (Caisse locale de Melle) ;
  - Madame Martine Grasset (Caisse locale de Ménagoute) ;
  - Madame Céline Proust (Caisse locale de Montcoutant) ;
  - Monsieur Frédéric Janssens (Caisse locale de Niort) ;
  - Monsieur Jean-François Poirier (Caisse locale de Saint-Maixent) ;
  - Madame Isabelle Guichard (Caisse locale de Thouars).
- Nature et objet : Titres négociables à moyen terme (TNMT) émis par votre Caisse régionale au profit des Caisses locales.
- Modalités :

Conformément aux conventions autorisées par le conseil d'administration en date du 19 mars 2021 et signées en date du 28 avril 2021, des avances ont été accordées à votre Caisse régionale par les Caisses locales mentionnées ci-avant via la souscription de titres négociables à moyen terme (TNMT) émis par votre Caisse régionale.

Le montant global des titres négociables à moyen terme subordonnés (TNMT) souscrit par ces Caisses locales s'élève à €. 23.400.000 au 31 décembre 2021.

La rémunération globale est au taux de 1,70 % pour l'exercice 2021.

Le montant global des charges d'intérêts relatives à ces TNMT subordonnés s'élève à €. 264.836,79 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- Motifs justifiant de son intérêt pour la Caisse régionale :

Votre Conseil d'administration a motivé cette convention de la façon suivante : l'intérêt pour la Caisse régionale est de conforter ses capitaux propres entrant dans les fonds propres de base de catégorie 1.

## Avec Crédit Agricole Titres

- Personne concernée : Monsieur Jean Guillaume Ménès, Directeur Général de la Caisse régionale et membre du Conseil de Surveillance de Crédit Agricole Titres.
- Nature et objet : La Caisse régionale a décidé de participer à la souscription d'une quote-part de dette subordonnée émise par Crédit Agricole Titres, auprès de Caisses régionales et de LCL en leur qualité d'associés (et pour lesquels Crédit Agricole Titres assure une fonction de teneur de compte conservateur).
- Modalités :

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale a autorisé la participation de la Caisse régionale à la souscription de cette quote-part de dette subordonnée en date du 18 juin 2021.

La dette subordonnée a une durée de dix ans pour un montant total maximal de 25M€. La quote-part de la Caisse régionale s'élève à €. 356.841 selon une clé de répartition définie soit 1,43% du montant global de la dette.

Le taux fixe annuel jusqu'à la première date de remboursement optionnel est de 1,075%, il sera ensuite tenu compte du taux variable Euribor 3 mois accompagné d'une marge.

Le montant souscrit en 2021 est de €. 356.841 et l'impact en termes d'intérêts courus est de €. 1.996,99 pour l'exercice 2021.

- Motifs justifiant de son intérêt pour la Caisse régionale :

Votre Conseil d'administration a motivé cette convention de la façon suivante : la souscription d'une quote-part de cette dette subordonnée est dans l'intérêt de la Caisse régionale dans la mesure où, tout en renforçant la situation prudentielle de Crédit Agricole Titres, l'opération permettrait à :

- Crédit Agricole Titres de poursuivre le développement de ses activités de tenue de compte conservation de titres de capital au service de la Caisse régionale d'une part,
- La Caisse régionale de percevoir comme souscripteur d'une quote-part de la dette subordonnée une rémunération intéressante à des conditions normales de marché.

## Avec Crédit Agricole S.A.

- Personne concernée : Monsieur Louis Tercinier, Président du Conseil d'administration de votre Caisse régionale et Administrateur de Crédit Agricole S.A.
- Nature et objet : Signature de l'avenant n°4 à la convention-cadre de garantie de valeur de mise en équivalence entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales. Cet avenant s'inscrit dans le cadre du dispositif par lequel les Caisses régionales garantissent Crédit Agricole S.A. au plan prudentiel contre une baisse de la valeur de mise en équivalence des participations que détient Crédit Agricole S.A. dans le capital de Crédit Agricole Assurances.

Le Conseil d'administration a autorisé la signature et la mise en œuvre de l'avenant n°4 à la Convention Cadre de Garantie le 22 octobre 2021.

- Modalités :

Au cours de l'année 2021, le switch a été débouclé en totalité :

- Un premier débouclage a été réalisé en mars 2021 : le montant de la garantie Switch a été réduit de 35M€ et celui du dépôt de 12M€.
- Un deuxième débouclage a été réalisé en novembre 2021, l'encours a été soldé à hauteur de 115M€ et le dépôt remboursé à hauteur de 39M€.
- L'impact en résultat est une baisse de PNB de 1,8M€ par rapport à l'exercice 2020 : -1,1M€ pour la rémunération de la garantie et -0,68M€ pour la rémunération du dépôt.
- Motifs justifiant de son intérêt pour la Caisse régionale :

Votre Conseil d'administration a motivé cette convention de la façon suivante : la signature de l'avenant n°4 à la Convention Cadre de Garantie permet de rendre plus flexible une option contractuelle de résiliation totale et anticipée du Switch Assurance à l'initiative du Crédit Agricole S.A. en réduisant la date de prise d'effet de l'expiration de la garantie afin d'éviter le déclenchement d'un appel en garantie ultérieur sur le Switch Assurance.

### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec les Caisses locales de Burie, Gémozac, Mirambeau, Saintes, Saujon, Surgères, Saint-Jean d'Angely, Saint-Pierre-d'Oléron, La Rochelle Terre et Mer, Champdeniers, Coulonges, Melle, Ménagoute, Montcoutant, Niort, Saint-Maixent, Thouars et Nueil-les-Aubiers

- Personnes concernées : les personnes suivantes, Administrateurs(trices) de votre Caisse régionale et de la Caisse locale mentionnée :
  - Monsieur Jean-Marie Begey (Caisse locale de Burie) ;
  - Madame Martine Vidal (Caisse locale de Gémozac) ;
  - Monsieur Frédéric Rose (Caisse locale de Mirambeau) ;
  - Monsieur Louis Tercinier (Caisse locale de Saintes) ;
  - Madame Valérie Arrignon (Caisse locale de Saujon) ;
  - Monsieur Kéran Hélié (Caisse locale de Surgères) ;
  - Madame Michèle Sicaud-Lambert (Caisse locale de Saint-Jean-d'Angely) ;
  - Monsieur Nicolas Dubois (Caisse locale de Saint-Pierre-d'Oléron) ;
  - Monsieur Didier Robin (Caisse locale La Rochelle Terre et Mer) ;
  - Monsieur Fabrice Baraton (Caisse locale de Champdeniers) ;
  - Monsieur Patrick Sauvaget (Caisse locale de Coulonges) ;
  - Monsieur Christian Lusseau (Caisse locale de Melle) ;
  - Madame Martine Grasset (Caisse locale de Ménagoute) ;
  - Madame Céline Proust (Caisse locale de Montcoutant) ;
  - Monsieur Frédéric Janssens (Caisse locale de Niort) ;
  - Monsieur Jean-François Poirier (Caisse locale de Saint-Maixent) ;
  - Madame Isabelle Guichard (Caisse locale de Thouars) ;
  - Monsieur Joël Baudouin (Caisse locale de Nueil-les-Aubiers).
- **Nature et objet** : Comptes courants bloqués (CCB) des Caisses locales dans les livres de votre Caisse régionale Conformément à la convention signée en date du 25 mars 2015 avec chacune des Caisses locales suscitées (excepté celle de la Caisse locale de La Rochelle Terre et Mer autorisée par le conseil de la Caisse Régionale du 9 décembre 2016 et signée le 16 novembre 2016), des avances en comptes courants bloqués (CCB) sont accordées à votre Caisse régionale par ces Caisses locales.
- Modalités :

Le solde global des comptes courants bloqués de ces Caisses locales dans les livres de votre Caisse régionale s'élève à €. 10.349.245,45 au 31 décembre 2021.

La rémunération globale est au taux de 1,16 % pour l'exercice 2021.

Le montant des charges d'intérêts relatives à ces comptes courants bloqués s'élève à €. 184.046,48 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- **Nature et objet :** Prestation informatique et comptable

Facturation par votre Caisse régionale d'une prestation informatique et comptable aux Caisses locales mentionnées ci-avant.

- **Modalités :**

Le montant global de cette prestation s'élève à €. 31.273,86 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

**Avec les Caisses locales de Burie, Gémozac, Mirambeau, Saintes, Saujon, Surgères, Saint-Jean d'Angely, Saint-Pierre-d'Oléron, La Rochelle Terre et Mer, Champdeniers, Coulonges, Melle, Ménagoute, Montcoutant, Niort, Saint-Maixent et Thouars**

- **Personnes concernées :** Les personnes suivantes, Administrateurs(trices) de votre Caisse régionale et de la Caisse locale mentionnée :
  - Monsieur Jean-Marie Begey (Caisse locale de Burie) ;
  - Madame Martine Vidal (Caisse locale de Gémozac) ;
  - Monsieur Frédéric Rose (Caisse locale de Mirambeau) ;
  - Monsieur Louis Tercinier (Caisse locale de Saintes) ;
  - Madame Valérie Arrignon (Caisse locale de Saujon) ;
  - Monsieur Kéran Hélie (Caisse locale de Surgères) ;
  - Madame Michèle Sicaud-Lambert (Caisse locale de Saint-Jean-d'Angely) ;
  - Monsieur Nicolas Dubois (Caisse locale de Saint-Pierre-d'Oléron) ;
  - Monsieur Didier Robin (Caisse locale La Rochelle Terre et Mer) ;
  - Monsieur Fabrice Baraton (Caisse locale de Champdeniers) ;
  - Monsieur Patrick Sauvaget (Caisse locale de Coulonges) ;
  - Monsieur Christian Lusseau (Caisse locale de Melle) ;
  - Madame Martine Grasset (Caisse locale de Ménagoute) ;
  - Madame Céline Proust (Caisse locale de Montcoutant) ;
  - Monsieur Frédéric Janssens (Caisse locale de Niort) ;
  - Monsieur Jean-François Poirier (Caisse locale de Saint-Maixent) ;
  - Madame Isabelle Guichard (Caisse locale de Thouars).

- Nature et objet : Titres négociables à moyen terme subordonnés (TNMT) émis par votre Caisse régionale au profit des Caisses locales sur la période 2015 – 2018.

Conformément aux conventions signées en date du :

- 1er décembre 2015
- 26 septembre 2017
- 28 novembre 2018
- 18 décembre 2019

des avances ont été accordées à votre Caisse régionale par les Caisses locales mentionnées ci-avant via la souscription de titres négociables à moyen terme subordonnés (TNMT) émis par votre Caisse régionale.

- Modalités :

Le montant global des titres négociables à moyen terme subordonnés (TNMT) souscrit par ces Caisses locales s'élève à €. 5.400.000 au 31 décembre 2021, à la suite d'un remboursement au cours de l'exercice à hauteur de €. 23.550.000.

La rémunération globale est au taux de 1,70 % pour l'exercice 2021.

Le montant global des charges d'intérêts relatives à ces TNMT subordonnés s'élève à €. 111.543,33 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## Avec Crédit Agricole S.A.

- Personne concernée : Monsieur Louis Tercinier, Président du Conseil d'administration de votre Caisse régionale et Administrateur de Crédit Agricole S.A.
- **Nature et objet** : La convention d'intégration fiscale liant plusieurs entités du Groupe Crédit Agricole, dont l'ensemble des Caisses régionales, bénéficiant du taux d'impôt sur les sociétés de droit commun, est fondée sur un principe de réallocation du gain définitif relatif aux distributions de dividendes. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, cette convention est renouvelable sur accord conjoint et exprès de l'ensemble des entités concernées pour des périodes successives de cinq ans.

A ce titre, son renouvellement a été présenté et approuvé par votre Conseil d'administration du 21 janvier 2021, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

- Modalités :

Le montant de l'économie d'impôt 2021 réalloué à la Caisse régionale par Crédit Agricole S.A. s'élève à €. 1.841.324 et a fait l'objet d'un versement au titre de la convention liant Crédit Agricole S.A. et votre Caisse régionale.

- **Nature, objet et modalités :**

Dans le cadre de l'opération Euréka, les Caisses régionales ont bénéficié d'un financement avec une option de remboursement anticipé, qui induisait une sensibilité significative aux paramètres de marché (taux, liquidité, volatilité) du gap de taux de Crédit Agricole S.A. et un fort coût de gestion du fait du montant nominal de l'option.

Afin de supprimer le risque optionnel et son coût de gestion, Crédit Agricole S.A. a proposé de racheter l'option, sous la forme d'une réduction de taux en contrepartie de la fixation par votre Caisse régionale d'un échéancier ferme de remboursement.

Dans ce cadre, par une convention établie entre Crédit Agricole S.A. et votre Caisse régionale en date du 10 octobre 2017, la Caisse régionale a opté pour une restructuration sur les bases suivantes :

- 25 % sur 3 ans ;
- 25 % sur 5 ans ;
- 25 % sur 7 ans ;
- 25 % sur 9 ans.

Au 31 décembre 2021, le solde du prêt sénior s'élève à €. 69.557.500 dans les comptes de la Caisse régionale, le montant des intérêts de l'exercice s'élève à €. 2.811.895,80.

## Avec la société Sofipar

- **Personne concernée :** Monsieur Louis Tercinier, Président du Conseil d'administration de votre Caisse régionale et administrateur de la société Sodevat.
- **Nature et objet :** Dans le cadre de la participation de la société Sofipar à l'augmentation du capital de la société Sodevat, un apport en compte courant à la société Sofipar a été réalisé en 2017 par votre Caisse régionale.
- **Modalités :**

Le montant de l'apport réalisé depuis 2017 s'élève à €. 449.803,08 au 31 décembre 2021.

## Avec LCL

- **Personne concernée :** Monsieur Jean-Guillaume Ménès, Directeur Général de votre Caisse régionale et Administrateur de LCL
- **Nature et objet :** Mise en place du quatrième fonds commun de titrisation Crédit Agricole Habitat (FCT Crédit Agricole Habitat).

- Modalités :

Dans le cadre de la mise en place du quatrième FCT Crédit Agricole Habitat auquel ont été cédés des créances de prêts immobiliers détenues par les Caisses régionales de Crédit Agricole et LCL, il existe des obligations entre LCL et votre Caisse régionale au titre d'un ensemble de conventions conclues pour mettre en place cette titrisation.

Ces conventions ont été approuvées par votre conseil d'administration lors de sa séance du 22 février 2019.

Votre Caisse régionale a cédé M€ 215 de créances au fonds commun de titrisation Crédit Agricole Habitat et souscrit de M€ 184 de titres seniors et M€ 31 de titres subordonnés de ce fonds.

## Avec Monsieur Jean-Guillaume Ménès, Directeur Général de votre Caisse régionale

- Nature, objet et modalités : Monsieur Jean-Guillaume Ménès a été nommé Directeur Général de la Caisse régionale à compter du 5 mars 2012.

Dans le cadre de cette nomination comme mandataire social, le contrat de travail de Directeur Général Adjoint de Monsieur Jean-Guillaume Ménès a été suspendu de fait. La convention de suspension du contrat de travail de Directeur Général Adjoint a été formalisée en date du 28 avril 2017.

### Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 8 mars 2022

KPMG S.A.



Pierre Subreville  
Associé

Toulouse, le 8 mars 2022

Ernst & Young Audit



Frank Astoux  
Associé



**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel  
de Charente-Maritime Deux-Sèvres**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification  
de la déclaration consolidée de performance extra-financière**

EY & Associés



## Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Charente-Maritime Deux Sèvres

Exercice clos le 31 décembre 2021

### Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n°3-1681, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre caisse régionale (ci-après « entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponibles sur demande au siège de l'entité.



## **Limites inhérentes à la préparation des Informations**

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

## **Responsabilité de l'entité**

Il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

## **Responsabilité de l'organisme tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;



- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### **Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)<sup>1</sup>.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre octobre 2021 et février 2022 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions et service RSE, marketing, ressources humaines, marchés et vie mutualiste.

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

---

<sup>1</sup> ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-après : la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel et les caisses locales affiliées, qui couvrent 100 % des effectifs ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.



Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 28 février 2022

L'Organisme Tiers Indépendant  
EY & Associés

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to read 'Caroline Delérable'.

Caroline Delérable  
Associée, Développement Durable

## Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Index égalité femmes/hommes. Part de femmes cadres (%). Indice Engagement Collaborateur (IEC). Budget de formation en montant (K€) et poids de la masse salariale. Nombre de jours de formation par salarié.	Les actions en matière d'égalité hommes/femmes. Les actions en matière de formation des salariés. Les actions en matière d'engagement des collaborateurs et de qualité de vie au travail, notamment le recours au télétravail et au travail déplacé (TA).
Informations environnementales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Marchés spécialisés : prêts Energies vertes (M€/poids). Marchés particuliers : prêts Travaux verts (M€/poids). Marchés particuliers : prêts Véhicules verts (M€/poids).	Les actions menées sur l'ensemble des marchés en matière de financement via des crédits de projets environnementaux (photovoltaïque, autoconsommation, isolation d'intérieur, éclairage au LED, etc.).
Informations sociétales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Poids des jeunes agriculteurs aidés en bio accompagnés. Nombre de jeunes agriculteurs non aidés accompagnés en nombre dont part (%) du bio. Total installations jeunes agriculteurs accompagnées dont part (%) du bio. Fonds de garantie ALTER'NA : nombre de dossiers dont poids en bio, montants réservés en M€ dont part (%) en bio. Fonds de garantie INAF : nombre de dossiers dont poids en bio, montants réservés en M€ dont part (%) en bio. Poids des fonds ESG dans les souscriptions 2021 (ratio et collecte brute totale 2021). Poids des fonds ESG dans les portefeuilles 2021 (ratio et encours 2021 en M€).	Les actions en matière d'accompagnement de la transition de secteur agricole (notamment enjeux climatiques), de mobilisation auprès des agriculteurs en sortie de crise sanitaire, d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs et de soutien aux filières stratégiques du territoire de la Caisse régionale.  Les actions en matière de placement des excédents de trésorerie et placement de fonds propres ESG, plus particulièrement sur le « bien vieillir » et le soutien au territoire.



# Projet de résolution



# PROJET DE RÉSOLUTIONS

## CRCAM CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES SOCIETE COOPERATIVE A CAPITAL VARIABLE

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 24 mars 2022

\* \*  
\*

#### Approbation des comptes de l'exercice 2021

#### **1<sup>ère</sup> résolution - Approbation des comptes annuels et Quitus aux administrateurs**

La lettre d'approbation de CREDIT AGRICOLE S.A. ne faisant pas d'objection à la présentation des comptes arrêtés au 31 décembre 2021, ni au projet de répartition des excédents et recettes de la Caisse Régionale, l'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du Conseil ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'Assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, ainsi que les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé. Elle donne en conséquence quitus aux Administrateurs et au Directeur Général pour leur gestion et l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### **2<sup>ème</sup> résolution – Approbation des comptes consolidés**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux Comptes consolidés, approuve les opérations traduites par ces comptes et prend acte de la présentation des comptes consolidés pour l'exercice 2021.

#### **3<sup>ème</sup> résolution – Charges non déductibles - article 223 quater du CGI**

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code s'élevant à 39 894,00 € ainsi que le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses de 11 333,89 €.

#### **4<sup>ème</sup> résolution – Approbation des conventions réglementées**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions visées aux articles L 225-38 à L 225-43 du Code de Commerce, prend acte de ses conclusions et approuve, en tant que de besoin, les conventions dont il est fait état.

#### **5<sup>ème</sup> résolution – Constatation du capital social**

L'Assemblée Générale constate que le capital social est inchangé au 31 décembre 2021. Celui-ci s'élève à, CINQUANTE TROIS MILLIONS TROIS CENT TREIZE MILLE DEUX CENT SEPT Euros (53 313 207 €), se décomposant en 2 621 961 Parts Sociales et 873 987 Certificats Coopératifs d'Associés de valeur nominale de 15,25 € chacun.

Par ailleurs, l'Assemblée générale approuve les remboursements des parts sociales intervenus au cours de l'exercice. Ceux-ci ont été compensés par des souscriptions de nouvelles parts sociales.

## 6<sup>ème</sup> résolution - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se soldant par un bénéfice de **84 487 967,19 €.**, auquel s'ajoute un report à nouveau créditeur de **259 293,00 €**, soit un montant total de **84 747 260,19 €** :

<b>TOTAL A AFFECTER :</b>	<b>84 747 260,19€</b>
♦ Réserve spéciale œuvres d'art la somme de :	1 583,60 €
♦ Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés pour un montant de : <i>(Soit un dividende de 7,2502 € net par titre)</i>	6 336 597,54 €
♦ Rémunération des parts sociales pour un montant de <i>(Soit un intérêt de 0,33855 € par part, ce qui correspond à un taux de 2,22%)</i>	887 665,02 €
♦ Affectation du solde des excédents, soit : <b>77 521 414,03 €</b>	
-pour ¾ à la réserve légale :	58 141 060,52 €
-pour ¼ à la réserve statutaire :	19 380 353,51 €

Les intérêts aux parts sociales et dividendes seront payables à compter du 25 mars 2022.

En application de la loi 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 et de la loi 2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019, les intérêts des parts sociales seront soumis de plein droit au prélèvement forfaitaire unique de 30 % dont 17,2 % de prélèvements sociaux. Par dérogation à l'application du prélèvement forfaitaire unique, les intérêts pourront, sur option du contribuable, être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, en respectant certaines conditions.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte que les distributions effectuées au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Intérêts aux parts sociales		Dividendes des certificats coopératifs d'associés	
	Distribution	Abattement CGI, art 158	Distribution	Abattement CGI, art 158
2020	987 627,21 €	Eligibles à l'abattement de 40%	5 522 516,13€	Eligibles à l'abattement de 40%
2019	1 115 578,77 €	Eligibles à l'abattement de 40%	6 114 797,37 €	Eligibles à l'abattement de 40%
2018	1 119 577,04 €	Eligibles à l'abattement de 40%	6 350 642,58 €	Eligibles à l'abattement de 40%

## 7<sup>ème</sup> résolution – Election des Administrateurs

Sur six Administrateurs composant le tiers sortant lors de cette Assemblée Générale, quatre d'entre eux sollicitent le renouvellement de leur mandat, à savoir :

Deux-Sèvres	Charente-Maritime
Isabelle GUICHARD (79100 THOUARS)	Nicolas DUBOIS (17310 SAINT PIERRE D'OLERON)
Christian LUSSEAU (79500 MELLE)	
Céline PROUST (79300 BRESSUIRE)	

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Générale le renouvellement du mandat d'administrateur de Nicolas DUBOIS, d'Isabelle GUICHARD, de Christian LUSSEAU et de Céline PROUST, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'Assemblée générale constate que Didier ROBIN ne sollicite pas le renouvellement de son mandat d'administrateur arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée.

Elle constate également que Frédéric ROSÉ, dont le mandat arrivait normalement à échéance à l'issue de la présente assemblée, a démissionné de son mandat d'administrateur.

Pour les remplacer, il est proposé à l'Assemblée générale de nommer :

- Joachim CAROT (17380 SAINT LOUP), Président de la Caisse locale de SAINT SAVINIEN - TONNAY BOUTONNE,
- Camille PLAIZE (17240 CLION), Président de la Caisse locale de JONZAC,

pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

**8<sup>ème</sup> résolution – Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2022**

A titre d'information, sur la somme globale votée lors de l'Assemblée Générale de 2021, soit 260 000 €, il a été versé la somme de 259 551 € à l'ensemble des administrateurs.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition faite par le Conseil d'Administration à ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 260 000 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2022 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration de la Caisse pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

**9<sup>ème</sup> résolution – Enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées en 2021 au Directeur Général, aux membres du Comité de Direction et aux fonctions de contrôle de la Caisse**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des indications du Conseil d'Administration à ce sujet, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations de toutes natures versées au Directeur Général, aux membres du Comité de Direction et aux fonctions de contrôle à hauteur d'un montant égal à 2 378 001,01 € au titre de l'exercice 2021.

**10<sup>ème</sup> résolution – Pouvoirs**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités.